CCN NCC

Canada

Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada

Commission de la capitale nationale
Novembre 2013



www.ccn-ncc.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca/planifier/plans-directeurs/plan-directeur-de-la-ceinture-de-verdure

Commission de la capitale nationale
Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada
Numéro de catalogue : W91-2013
ISBN : 978-0-660-21729-1

Message du Premier dirigeant



C'est avec grande fierté et un immense plaisir que je vous présente le nouveau plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada. La richesse actuelle du cadre naturel de la capitale du Canada est le résultat des décisions difficiles et courageuses prises par ceux qui nous ont précédés. Les trésors naturels comme les rives publiques des cours d'eau, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure font partie du caractère unique de la capitale du Canada et sont les piliers incontournables du patrimoine naturel et culturel de la capitale.

Ce plan directeur remplace le plan de 1996, ouvrage fort utile et apprécié, et il intervient au terme de cinq années d'intenses efforts de réflexion. Je tiens à remercier pour leur contribution, le grand public, le Comité consultatif public, la Ville d'Ottawa, les intervenants concernés, les partenaires du projet et les membres de l'équipe de travail. Leur apport a contribué à la concrétisation des orientations de ce plan. Les commentaires et les suggestions offertes par le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier et par le Conseil d'administration de la CCN tout au long du processus d'élaboration du plan ont contribué de manière très significative à la qualité du produit final.

La Ceinture de verdure de la capitale du Canada est un joyau qui fait briller la capitale. La nature, l'agriculture, les loisirs, la recherche et la gestion environnementale responsable se rejoignent dans des paysages du domaine public d'une diversité biologique inégalée en milieu urbain à travers le monde. La Ceinture de verdure abrite des secteurs naturels qui se prêtent aux activités récréatives des résidents et des visiteurs à longueur d'année. Elle présente l'occasion de devenir une vitrine nationale de la pensée visionnaire et des pratiques innovantes en matière d'environnement et d'agriculture durable, et elle offre la possibilité d'étendre les liens écologiques existants de manière à renforcer la biodiversité des aires naturelles qu'ils relient. La Ceinture abrite également des établissements fédéraux et des installations d'intérêt national qui nécessitent un emplacement en retrait du cœur de la capitale.

Ce plan directeur établit une vision à long terme, et il servira à orienter les décisions à prendre au cours de la prochaine décennie pour assurer l'utilisation durable de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada. Le rôle principal de la Ceinture est d'assurer la protection du milieu naturel. L'agriculture durable, les expériences de la capitale et les activités récréatives occupent des rôles secondaires, et les installations occupent un rôle tertiaire. Les composantes du patrimoine naturel et culturel seront conservées et la Ceinture est destinée à être davantage reconnue et appréciée pour son apport à la viabilité générale de la région de la capitale du Canada à tous points de vue : ce sera un lieu où chacun peut profiter de la nature, découvrir son patrimoine et savourer des produits agricoles frais et locaux. Les terrains et les actifs de la Ceinture contribueront de manière toujours grandissante à la réalisation d'un mode de vie durable pour les résidents actuels et futurs de la région.

En approuvant ce plan, la CCN s'engage à poursuivre la planification et la gestion de la Ceinture avec le plus grand soin, et à s'associer aux intervenants concernés pour assurer la réalisation des actions essentielles à la viabilité de la Ceinture de verdure et à la capitale du Canada. La CCN entend poursuivre le dialogue avec tous les Canadiens pour s'assurer qu'ensemble, nous nous employions à la sauvegarde de ce joyau inestimable.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la planification et à la conservation de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada, et je vous invite à nous joindre pour que ce plan devienne réalité.



Jean-François Trépanier
Premier dirigeant de la CCN



Remerciements

Commission de la capitale nationale

Conseil d'administration
Comité de la haute direction
Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Directeur de projet
Lori Thornton, *Chef intérimaire, Planification et transports,*
Pierre Dubé *Chef, (septembre 2008 - mai 2012)*

Gestionnaire de projet
Sylvie Lalonde, *Planificatrice régionale principale*

Équipe de projet
François Cyr, *Gestionnaire principal, Ceinture de verdure*
Arto Keklikian, *Planificateur principal, Transports*
David Malkin, *Planificateur principal, Utilisation du sol*
Abraham Bayala, *Planificateur junior*
Mark Gallant, *Technicien des SIG*
Michel Céré, *Graphiste*
Valérie Bédard, *Agente de l'environnement principale*
Eva Katic, *Gestionnaire, Gestion des ressources naturelles et des terrains*

Équipe de communication
Stanley Leinwand, *Planificateur principal, Rayonnement et Communications*
Émilie Girard-Ruel, *Agent principale, Consultations publiques* / Elizabeth Lacoursière (jusqu'en juillet 2010)
Jocelyne Moncion, Agente, Relations publiques et communautaires

Comité directeur
Marie Boulet, *Directrice, Parc de la Gatineau et Ceinture de verdure* (depuis 2009); Jean-René Doyon (2008-2009)
François Lapointe, *Vice-président, direction de l'Aménagement de la capitale et Gestion de l'environnement*
Lori Thornton, *Chef intérimaire, Planification et transports*
Marco Zanetti, *Directeur, Transactions et mise en valeur immobilières*
Anne Ménard, *Conseillère en relations intergouvernementales*
François Cyr, *Gestionnaire principal, Ceinture de verdure*
Mary Ann Waterston, *Directrice, Gestion de l'immobilier*
Mario Tremblay, *Conseiller en relations avec les médias*
Sandra Pecek, *Directrice, Communications et Affaires publiques*
Steven Blight, *Vice-président, Direction des Terrains et Parcs de la capitale*
Roland Morin, *Vice-président, Direction de la Gestion de l'immobilier, du Design et de la Construction*
Angeline Laffin, *Gestionnaire principale, Interprétation*
Kathryn Keyes, *Directrice, Communications stratégiques*
Claude Robert, *Directeur, Design et construction*

SENES Consultants

Responsable
Cynthia Levesque

Équipe technique
Daniel Brunton - *Environnement naturel*
James Douglas - *Esthétique visuelle, Récréation*
Larry Powell - *Forêts*
Chris Gordon - *Transports*
Bridgette Brown, Marie-Josée Lapointe – *Communications*
Kendra O'Neill, Rebecca Margel, Tejal Mistry – *Soutien au projet*

Traduction
Halliburton-Lauzon

Le Comité consultatif public de la Ceinture de verdure : Voir l'Annexe D pour la liste complète des membres

Les employés de la CCN suivants ont aussi participé au projet (par ordre alphabétique): Ian Badgley, Lucie Bureau, Hugues Charron, René Coignaud, Madeleine Demers, Marc Denis, Linda Dicaire, Michael Ivanich , Céline Lanthier, Bill Leonard , Louis Levesque, Miriam MacNeil, Christopher Meek, Julie Mulligan , Robert Parent, Michel Talbot, Patricia Talbot, Ève Wertheimer

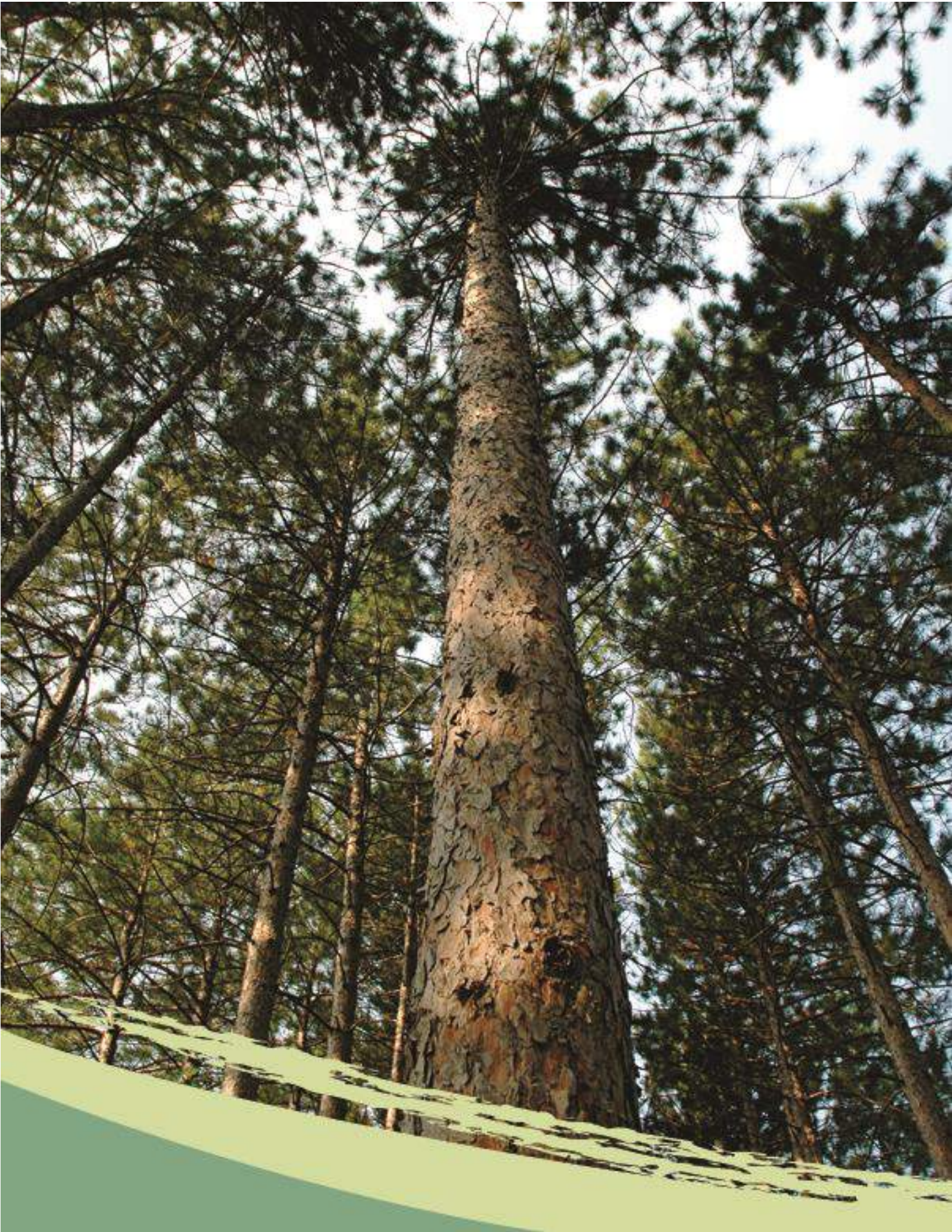

Avant-propos

La richesse actuelle du cadre naturel de la capitale du Canada est le résultat des décisions difficiles et courageuses prises par ceux qui nous ont précédés. Les trésors naturels comme les rives publiques des cours d'eau, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure font partie du caractère unique de la capitale du Canada et sont les piliers incontournables du patrimoine naturel et culturel de la capitale.

La Ceinture de verdure, instaurée il y a plus de 60 ans pour façonner le caractère et la beauté de la capitale nationale, fait maintenant partie du vaste réseau régional des espaces verts. C'est un emplacement d'espaces naturels sensibles, de denrées alimentaires locales saines, d'agriculture, de recherche, de forêts, de plans d'eau et d'activités de loisirs, symboliques de la grandeur et de la diversité des paysages du Canada. Couvrant presque cinq pourcent du territoire de la région de la capitale du Canada, la Ceinture de verdure est importante à cause de son emplacement, de ses dimensions et de son rôle en assurant aux résidents et aux visiteurs un endroit pour profiter de la nature et d'une bouffée d'air frais.

Cependant, la Ceinture de verdure fait face à de nombreux défis. On s'attend à ce qu'elle réponde à divers besoins, parfois conflictuels, et qu'elle soit soumise à un contrôle rigoureux étant donné la planification stricte qui régit l'utilisation du territoire et les pressions urbaines dont elle est l'objet.

Le précédent et le premier plan directeur (1996) a établi des stratégies d'utilisation du sol pour fournir des activités récréatives et des paysages attrayants, pour remettre en état des terres endommagées ou abandonnées, pour assurer la sécurité des espaces naturels et soutenir l'agriculture et la foresterie. Le présent Plan tient compte de la mesure dans laquelle la Ceinture de verdure répond actuellement à ces objectifs et tâche de prévoir où pourrait en être la Ceinture de verdure en 2067. Le Plan renouvelle et développe la vision originale pour la Ceinture de verdure de façon que les futures générations de Canadiens puissent continuer à jouir d'une qualité de vie supérieure dans la capitale du Canada.

La Ceinture de verdure de la capitale du Canada a fortement influencé - et continue de façonner- le caractère général de la région de la capitale. La Ceinture de verdure encercle la plus grande partie des communautés urbaines de l'ancienne ville d'Ottawa[1]. Sa superficie d'environ 20 600 hectares (206 kilomètres carrés) équivaut à la zone urbanisée d'Ottawa

[1] La zone urbaine comprise à l'intérieur de la Ceinture de verdure comprend l'ancienne ville d'Ottawa et des parties des anciennes villes de Gloucester et de Nepean. Ces municipalités, ainsi que d'autres situées à l'extérieur de la Ceinture de verdure, faisaient toutes partie de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et ont été fusionnées pour devenir la Ville d'Ottawa en 2001.

qu'elle entoure. En 2011, environ un demi-million de personnes vivaient à l'intérieur de la zone urbaine délimitée par la Ceinture de verdure[2], ce qui représente une population légèrement supérieure à celle de 1996. Environ un autre demi-million de personnes vivent dans les limites de la ville d'Ottawa à l'extérieur de la Ceinture de verdure. D'une largeur variant entre deux et dix kilomètres, la Ceinture de verdure est située à moins de huit kilomètres de la colline du Parlement et du cœur de la capitale.

Ce magnifique paysage de propriété publique existe grâce aux efforts du passé visant à façonner l'avenir de la capitale. En l'absence de l'esprit visionnaire et du courage de ceux qui ont mené la planification et la conservation de la Ceinture de verdure jusqu'à présent, nombre des splendides paysages de la Ceinture de verdure auraient été ensevelis par l'étalement urbain qui caractérise tant de grandes villes d'Amérique du Nord.

Les travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état actuel de la Ceinture de verdure révèlent que ces 20 600 hectares de forêts, de terres humides, d'exploitations agricoles et de cours d'eau, représentent un riche environnement principalement naturel qui reçoit plus de 3,5 millions de personnes-visites par année dans le cadre d'une gamme riche et variée d'activités récréatives. La Ceinture de verdure de la capitale du Canada a la particularité d'être la plus grande ceinture de verdure de propriété publique au monde et le paysage le plus diversifié sur le plan écologique dans une zone urbaine. Les services écosystémiques fournis par les terres de la Ceinture de verdure – comme l'air pur, l'eau propre, l'habitat diversifié, les denrées alimentaires et le bois, le stockage du carbone et la pollinisation - pour ne nommer que ceux-là - sont de grande importance et représentent une valeur économique dont on n'a pas encore pleinement pris conscience. Selon les travaux de recherche et d'analyse effectués dans le cadre du processus d'élaboration du présent Plan directeur, la Ceinture de verdure pourrait revêtir une importance encore plus grande face aux changements climatiques et à la croissance démographique de la région, aux besoins de connectivité écologique et au besoin de favoriser le développement d'une économie à faibles émissions de carbone et à faible empreinte écologique. Elle peut également contribuer à une société en meilleure santé en fournissant les espaces libres requis pour un mode de vie sain et actif en plein air et pour la production d'aliments nourrissants et cultivés localement.

Ce second Plan directeur fait appel à encore plus de leadership et à un engagement soutenu pour faire valoir les possibilités et les services assurés par la Ceinture de verdure. Il en résultera un plus grand trésor national que les communautés locales apprécieront comme un environnement naturel vivant et que l'on pourra fièrement léguer aux générations futures.

Ce Plan propose des moyens de réaliser en collaboration la vision et les objectifs connexes. La CCN invite tous ceux qui ont un intérêt envers la gestion et la conservation de cette ressource nationale à contribuer à renforcer la Ceinture de verdure dans l'avenir.

[2] Statistiques Canada, 2011.

Le format du Plan

Le Plan effectue en premier lieu une mise en contexte et fournit ensuite des orientations pour la gestion de la Ceinture de verdure en partant d'un haut niveau, dans une perspective stratégique, et en passant par des niveaux plus détaillés d'information, pour aboutir à des orientations particulières pour les lieux et dans chacun des secteurs géographiques de la Ceinture de verdure.

L'Avant-propos - format du Plan aborde la pertinence de la Ceinture de verdure et explique comment lire ce Plan (la présente section).

La première section présente la **Vision de 2067** pour la Ceinture de verdure.

Le chapitre 1 - Introduction décrit le but, l'approche générale de planification, les participants et le processus d'élaboration du Plan.

Le chapitre 2 - Contexte fait état de l'historique de la Ceinture de verdure, de son état actuel, du contexte de la planification de la capitale, de son positionnement sur le plan international et de son avenir.

Le chapitre 3 examine les **Énoncés stratégiques** qui soutiennent la vision.

Le chapitre 4 illustre le **Concept d'aménagement de la Ceinture de verdure** de 2067.

Le chapitre 5 – Les affectations du sol traduit le Concept en orientations pour l'utilisation du sol au cours des 10 prochaines années.

Le chapitre 6 – Les Politiques de la Ceinture de verdure fournit des directives supplémentaires pour remplir les rôles et atteindre les objectifs de la Ceinture.

Le chapitre 7 – La Mise en œuvre présente les **Plans de secteur** de la Ceinture de verdure.

Le chapitre 8 – L'Administration du Plan donne une description des priorités et du processus qui suivent l'approbation du Plan par le conseil d'administration de la CCN.

Le chapitre 9 - Conclusion résume les réalisations du Plan

Le chapitre 10 - Glossaire oriente l'interprétation du contenu du Plan.

Un certain nombre d'**Annexes** fournissent des informations détaillées pour documenter davantage les principales conclusions de l'examen et les orientations du Plan qui à la fois guideront l'interprétation au cours de la vie de 10 ans du Plan et informeront le prochain processus de révision.



Énoncé de vision

La vision de la Ceinture de verdure en 2067

La vision de l'avenir ou le rêve de ce que la Ceinture de verdure devrait devenir est le point d'ancrage pour l'élaboration des orientations stratégiques qui aideront à gérer l'avenir de la Ceinture de verdure.

Aujourd'hui et en 2067:

> La Ceinture de verdure assurera la pérennité des systèmes naturels, de l'agriculture, des opportunités éducatives et récréatives de plein-air qui inspireront les Canadiennes et les Canadiens et contribueront au développement durable et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada.

L'idée d'être une **source d'inspiration pour les Canadiens** et l'engagement à **contribuer au développement durable et à la qualité de vie de la capitale** sont des aspects fondamentaux de cette vision d'avenir de la Ceinture de verdure. Pour être **source d'inspiration**, la Ceinture de verdure devra exceller dans la démonstration de ses rôles et dans la mise en valeur de l'importance de sa présence dans la capitale. Les activités humaines pratiquées à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure ou qui l'affectent seront appelées à poursuivre des objectifs de gestion et de développement durable qui sont en harmonie avec les caractéristiques et les processus naturels, et non vers leur exploitation et leur épuisement. Cette vision assurera le soutien d'une Ceinture de verdure **durable** qui sera en mesure de contribuer encore davantage à la **qualité de vie** des générations futures. Les **systèmes naturels** seront dynamiques et en santé, et demeureront des composantes essentielles de l'écosystème plus vaste illustrant la diversité écologique des paysages de la capitale du Canada caractérisées par des composantes naturelles plus robustes, par rapport à 2013, qui auront eu l'occasion de se rétablir ou qui auront fait l'objet d'une restauration des impacts subis au cours du dernier siècle. Les activités diversifiées liées à l'**agriculture durable** seront orientées vers le principe du « travail avec la nature » pour la production d'aliments locaux avec la participation active de la communauté. Les pratiques agricoles de la Ceinture de verdure seront axées sur la réduction de la consommation d'énergie, de l'utilisation de produits chimiques et la production de déchets tout en contribuant positivement aux processus et aux systèmes naturels. Les visiteurs pourront jouir d'expériences diverses à la grandeur de la Ceinture de verdure, principalement **des activités de récréation et d'apprentissage en plein air** mettant en valeur la riche histoire naturelle et culturelle du Canada. Les installations logées dans la Ceinture de verdure seront appelées à fonctionner de façon durable, en harmonie avec ses caractéristiques naturelles culturelles et sociales.

Table des matières

Message du Premier dirigeant i

Remerciements iii

Avant propos v

Vision ix

1 Introduction

1.1 Le but du Plan 1
1.2 L'interprétation du Plan directeur 3
1.3 Les utilisateurs du Plan directeur 4
1.4 La rédaction du Plan directeur révisé 5

2 Contexte

2.1 L'évolution de la Ceinture de verdure 9
2.2 La Ceinture de verdure aujourd'hui 10
2.3 L'importance de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada 12
2.4 Anticiper l'avenir 18

3 Le concept de la Ceinture de verdure

3.1 Le concept d'aménagement 21
3.2 Le contexte de la capitale 23
3.3 Les détails du concept d'aménagement 29
3.4 La mise en œuvre du concept d'aménagement 31

4 Les énoncés stratégiques

4.1 Les énoncés stratégiques balisant la voie vers 2067 37
4.2 La vision et la mission de la Ceinture de verdure 42
4.3 Les prémisses fondamentales 43
4.4 Les rôles de la Ceinture de verdure 46
4.5 Les objectifs 51

5 Les affectations du sol

5.1 Les affectations du sol de la Ceinture de verdure 53
5.2 L'environnement naturel 57
5.3 L'agriculture 62
5.4 Les installations 65

6 Les politiques

6.1 Les politiques de la Ceinture de verdure 71
6.2 Le réseau des expériences et des loisirs de la capitale 71
6.3 Les ressources de la Ceinture de verdure 81
6.4 Le profil et leadership environnemental de la Ceinture de verdure 85
6.5 Les limites de la Ceinture de verdure 87
6.6 Les corridors écologiques 88
6.7 Les transports 89
6.8 Les infrastructures 92
6.9 Les résidences situées dans la Ceinture de verdure 95

7 La mise en œuvre – Plans de secteurs

7.0 La mise en œuvre – Plans de secteurs 97
7.1 Le secteur de la baie Shirleys 100
7.2 Le secteur du marécage rocailleux 105
7.3 Le secteur agricole sud et la forêt Pinhey 108
7.4 Le secteur de l'aéroport 113
7.5 Le secteur de la Pinède 117
7.6 Le secteur de la Mer Bleue 121
7.7 Le secteur du ruisseau Green 125

8 L'administration et le suivi

8.1 L'administration et le suivi du Plan 131
8.2 Les conséquences de l'entrée en vigueur du Plan directeur 131
8.3 La mise en service du Plan directeur 132
8.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure et le Plan officiel de la Ville d'Ottawa 132
8.5 L'approbation des projets d'utilisation du sol et de design 133
8.6 La modification et la révision du Plan 133
8.7 Les ententes en vigueur 135
8.8 Les initiatives prioritaires de mise en œuvre du Plan directeur 135

9 Conclusion

141

10 Lexique

143

11 Bibliographie

150

Annexes

Annexe A – Résumé de l'évaluation environnementale stratégique 154
Annexe B – Besoins d'installations dans la Ceinture de verdure et de l'aéroport 162
Annexe C – Projets d'infrastructures de transport dans la Ceinture de verdure Étude des effets cumulatifs 164
Annexe D – Les membres du Comité consultatif public de la Ceinture de verdure 169
Annexe E – Approbation fédérale d'utilisation du sol 170



Chapitre 1

1.1 Le but du Plan

La Ceinture de verdure relève de la responsabilité de la Commission de la capitale nationale (CCN), une société d'État fédérale qui planifie et règlemente l'aménagement, la conservation et la mise en valeur des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

Le Plan directeur est un des nombreux documents de politiques et d'aménagement produits par la CCN, qui ensemble, orientent la planification et l'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale. Le *Plan de la capitale du Canada*[3] constitue le plan stratégique de haut niveau pour tous les terrains fédéraux de la capitale, alors que les plans directeurs comme le Plan directeur du parc de la Gatineau (complété en 2005) et le Plan directeur de la Ceinture de verdure fournissent des orientations de politiques plus particulières pour orienter les décisions en matière de planification sectorielle, d'aménagement et de gestion. Le plan stratégique pour la capitale fournit les principes de haut niveau qui sont destinés à refléter et orienter les responsabilités uniques de la CCN dans la capitale du Canada. Ces principes reflètent l'importance du symbolisme, des lieux pour tous, de l'excellence dans l'intendance et le design, de la viabilité et la résilience, de la coordination et de la collaboration.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure est conçu pour intégrer ces principes et fournir des orientations stratégiques en matière d'utilisation des terrains, de programmation et de caractère des paysages afin de s'assurer de la pertinence et de la qualité à long terme de la Ceinture de verdure. Ce Plan fournit également des lignes directrices et actions détaillées pour des sites particuliers au moyen de ses sept plans de secteur.



[3] Le Plan de la capitale du Canada a été approuvé en 1999; une mise à jour de ce plan était en cours en 2013.



Outils de planification
Une approche intégrée de planification permet de meilleurs résultats à cause de la prise en compte de tous les aspects ayant une influence sur les buts, le processus et la mise en œuvre du Plan.

Le Plan directeur s'applique à tous les terrains de la Ceinture de verdure appartenant au gouvernement fédéral et il est destiné à constituer le fondement de toutes les décisions relatives à la Ceinture de verdure à partir du moment de l'approbation du Plan. D'autres organismes publics, notamment les autorités municipales et provinciales, sont encouragées, mais non astreints, à appliquer les dispositions du présent Plan aux terrains qui leur appartiennent et aux terrains privés situés à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure.

Le Plan directeur adopte une **approche intégrée de planification de l'utilisation du sol** qui tient compte des facteurs écologiques, économiques et sociaux dans les propositions et les politiques du plan. La raison d'être de la Ceinture de verdure et ses rôles sont articulés à un niveau à la fois national et régional. Tout en apportant son soutien à la région plus étendue à plusieurs égards, la Ceinture de verdure dépend elle-même du milieu environnant pour soutenir les paysages remarquables, naturels et humains, qu'elle renferme. Le Plan tient compte des relations en matière d'utilisation du sol à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure (y compris les réseaux naturels et récréatifs, les zones rurales, les zones urbaines existantes et futures et les réseaux de transport); il tient compte également des relations entre la Ceinture de verdure et les autres terrains fédéraux de la capitale. Par conséquent, les besoins de la plus grande communauté régionale qui pourraient avoir des incidences sur la Ceinture de verdure ont été anticipés et prévus de façon à respecter l'intégrité de la Ceinture de verdure. L'inverse devrait également se produire – les plans et mesures prises en dehors de la Ceinture de verdure devraient respecter les intérêts de la Ceinture de verdure.

Le Plan directeur améliorera la qualité des décisions de la CCN en matière de planification et de gestion des terres, et desservira ainsi plus efficacement les intervenants de la Ceinture de verdure. Il servira à renforcer les nombreux et divers avantages qui découlent de la Ceinture de verdure, et mettra en évidence l'excellente qualité d'intendance dont ont joui ces terres importantes jusqu'à présent. En outre, le Plan directeur représente l'engagement de la CCN à l'égard des Canadiens de planifier et de gérer la Ceinture de verdure au nom des générations actuelles et futures.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure établit des politiques favorisant:

- la protection des habitats de grande valeur écologique
- un réseau interrelié de terres à l'état naturel
- les exploitations agricoles durables
- les expériences de la capitale, réalisées par le biais de l'achèvement d'un réseau de sentiers récréatifs et de la mise à la disposition des visiteurs des attractions comme des sentiers, des vues protégées et des aires d'interprétation
- le profil et le leadership environnemental de la Ceinture de verdure
- les installations fédérales et non fédérales qui respectent les rôles de la Ceinture de verdure en ce qui concerne l'environnement naturel, l'agriculture durable, et les expériences et loisirs de la capitale, et qui font la démonstration de la conception et du fonctionnement durables.

1.2 L'interprétation du Plan directeur

L'utilisateur du Plan doit garder à l'esprit les points suivants :

Le Plan est différent des plans d'urbanisme municipaux. Comme pour les plans municipaux, l'utilisation du sol est le fondement du présent plan. Cependant, le Plan directeur va plus loin : il fournit des directives relatives au caractère du paysage, à la programmation publique, à l'engagement et aux autres préoccupations relatives à la planification et à l'animation de la capitale du pays. De plus, ce Plan oriente la gestion des terrains, activité qui n'est généralement pas régie par les plans d'urbanisme municipaux, parce que la Ceinture de verdure est détenue et gérée par des organismes publics.

Le Plan assure la protection des possibilités d'avenir. Les possibilités qui ne seront probablement pas envisagées à court et à moyen terme sont notées dans les politiques et les mesures de gestion de façon que leur intention soit protégée et les possibilités à long terme des propositions du Plan directeur sont décrites pour achèvement par les générations futures.

Le Plan est souple. Étant donné la grande variété des influences éventuelles exercées sur l'avenir de la Ceinture de verdure, le Plan a été élaboré pour fournir suffisamment d'orientations pour assurer la cohérence des prises de décisions tout en demeurant assez flexible pour tenir compte de l'évolution du contexte environnant. Il y arrive d'abord en soulignant les fonctions et les valeurs des différents secteurs de la Ceinture de verdure avant de prescrire les utilisations du sol connexes. Le Plan sert donc de cadre de prise de décision et non de schéma directeur rigide.

Le Plan procède du général au particulier. Le Plan commence par la présentation de la Ceinture de verdure, avec un bref survol de son historique et de ses utilisations actuelles. Il présente ensuite la philosophie et le cadre conceptuel qui orientent l'utilisation de la Ceinture de verdure. Un ensemble d'affectations du sol précise le concept en décrivant une gamme d'utilisations, d'activités et de caractéristiques futures pour la Ceinture de verdure. Ces affectations du sol contribuent avec les politiques à orienter l'emplacement, la mise en œuvre et la gestion des utilisations, des activités et des caractéristiques particulières. Enfin, le Plan renferme des plans particuliers et des mesures spécifiques à mettre en œuvre dans chacun des sept secteurs géographiques de la Ceinture de verdure.

Le Plan comporte de nombreux renvois qui permettent aux usagers d'obtenir l'information nécessaire efficacement, et en termes clairs et concis. Ainsi, il n'est pas nécessaire de lire le Plan directeur au complet pour trouver une réponse à une question particulière. Tout au long du Plan directeur, les principaux rôles du concept sont reliés aux buts particuliers, et aux politiques et stratégies de mise en œuvre, ce qui permet d'illustrer l'important lien entre les orientations générales et les mesures particulières.

1.3 Les utilisateurs du Plan directeur

Le Plan directeur présente l'orientation à long terme de la Ceinture de verdure. La CCN est responsable de la plus grande partie de l'administration et de la mise en œuvre du Plan directeur de la Ceinture de verdure. Toutefois, le Plan pourra servir à orienter les décisions à prendre par tous les nombreux organismes qui ont et qui auront une influence sur l'avenir de la Ceinture de verdure. Plus particulièrement, le Plan aidera:

le personnel de la CCN à:

- coordonner les activités des diverses directions et services qui interviennent dans la Ceinture de verdure
- faciliter les approbations de l'utilisation du sol et du design et les analyses des effets environnementaux
- gérer les aspects immobiliers du portefeuille de la Ceinture de verdure, incluant l'orientation des contrats de location pour les terrains de la CCN
- entreprendre l'élaboration de plans plus détaillés de zones, de sites et d'aménagement de projets particuliers
- élaborer des pratiques de gestion des terrains
- orienter la programmation publique

les organismes fédéraux qui possèdent des terrains dans la Ceinture de verdure:

- assurer la compatibilité de leurs plans et activités avec les plans municipaux;
- améliorer le rôle de leurs terrains dans la capitale, en plus de leurs contributions aux programmes existants;
- orienter l'aménagement et la gestion des sites d'une manière conforme au présent Plan;
- obtenir les approbations de l'utilisation du sol et de design.

les organismes provinciaux, les municipalités et les sociétés de services publics à:

- encourager l'intégration des objectifs de planification de la capitale et de la Ceinture de verdure pour l'environnement naturel, l'agriculture durable, les activités récréatives et les expériences de la capitale, et les installations, dans la conception et la gestion de leurs terres, de leurs activités et de leurs projets;
- assurer que leurs plans de transports, d'infrastructures publiques, d'utilisation du sol et de loisirs respectent et complémentent les utilisations du sol, les activités et les caractéristiques particulières de la Ceinture de verdure.

les organisations des secteurs public et privé et sans but lucratif à:

- appuyer les orientations du Plan directeur en ce qui concerne l'emplacement, la gestion et la programmation publique des terrains qu'elles utilisent ou occupent.

le grand public à:

- comprendre et appuyer les orientations à long terme pour la Ceinture de verdure, son rôle dans l'amélioration de la qualité de vie, et la gamme des utilisations du sol et des activités qui y sont encouragées.

Le lecteur trouvera de l'information plus détaillée sur ce que le Plan apporte aux intervenants concernés dans le chapitre 8 - Administration.

1.4 La rédaction du Plan directeur révisé

La Ceinture de verdure joue un rôle important dans la capitale et exerce une influence indéniable sur la vie quotidienne de la région. Les nombreux individus et groupes d'intervenants concernés, y compris la population canadienne, les organismes fédéraux et les communautés régionales et locales ont une grande variété de besoins et d'attentes à l'égard de la Ceinture de verdure.

Pour obtenir une perspective régionale, plusieurs plans d'aménagement réalisés à l'échelle municipale, sectorielle et locale ont été pris en compte, y compris:

- le Plan officiel de la Ville d'Ottawa (2008), le règlement de zonage général, et les plans de conception communautaires;
- les Plans directeurs des transports et des infrastructures de la Ville d'Ottawa (2008);
- Choisir notre avenir : Bâtir une région de la capitale nationale durable (2012), (renommée « Orienter notre avenir »), une initiative conjointe des Villes d'Ottawa, de Gatineau et de la CCN;
- le Réseau des sentiers récréatifs de la région de la capitale du Canada - Plan stratégique de 2006;
- les plans directeurs de campus pour l'Aéroport international MacDonald-Cartier d'Ottawa, l'Hôpital Queensway-Carleton, le Centre de recherches sur les communications, l'Installation d'opérations techniques et de protection de la GRC;
- le *Schéma d'aménagement* (2009) de la Ville de Gatineau.



Le processus de révision du Plan directeur comporte les cinq grandes étapes suivantes:



A. L'évaluation des conditions actuelles

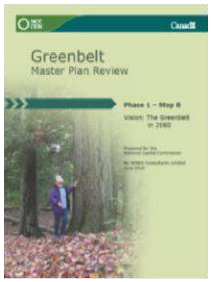

B. L'élaboration d'une vision pour les 50 prochaines années

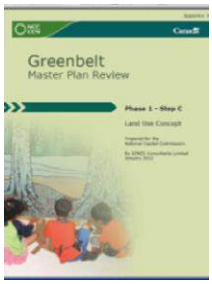

C. Le concept d'utilisation du sol de la Ceinture de verdure pour 2067



D. Les affectations du sol, les politiques et les plans des secteurs



E. La compilation et l'approbation du Plan directeur révisé de la Ceinture de verdure

Partenariats de la Ceinture
Plusieurs parties intéressées ont contribué de façon importante à toutes les étapes du processus de révision, lors de rencontres et dans les mémoires soumis, enrichissant le Plan directeur.

Des rapports qui documentent les travaux des étapes A à D, ainsi que des rapports distincts sur le processus de consultation publique et ses résultats[4] sont disponibles. Un plan de mise en service pour mettre en œuvre les orientations du Plan directeur révisé sera complété suite à l'approbation du présent Plan.

La révision du Plan a mis à profit l'engagement assidu des intervenants pour obtenir des contributions et des commentaires de tous ceux qui ont un intérêt pour l'avenir de la Ceinture de verdure. À l'échelle régionale, l'approche de la consultation comprenait des échanges de vues et des ateliers thématiques, des journées portes ouvertes, des présentations et l'affichage régulier d'information actualisée et des demandes de commentaires sur le site Web de la CCN. À l'échelle nationale, la consultation comprenait la tenue d'un atelier ou forum national pour obtenir des commentaires des experts et des



[4] Tous les rapports (2009-2012) complétés au cours de la révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996 sont disponibles dans la section « Rapport et publications » du site Web de la Commission de la capitale nationale. (http://www.ccn-ncc.gc.ca/a-propos-de-la-ccn/rapports-publications)

intervenants, des débats en ligne avec des organismes et des experts aux étapes clés du processus de révision, ainsi que le partage de l'information et la réception de commentaires de la part du public via le site Web de la CCN.

Les intervenants suivants ont participé tout au long du processus de révision:

- les propriétaires et locataires d'installations fédérales à l'intérieur de la Ceinture de verdure
- les organismes qui ont un intérêt dans les terrains de la Ceinture de verdure, qu'ils en soient propriétaires ou locataires, ou en raison de leur rôle législatif ou stratégique (la Ville d'Ottawa, les Offices de protection de la nature (OPN), les ministères provinciaux des Ressources naturelles, de l'Agriculture, de l'Alimentation, et de l'Infrastructure de l'Ontario)
- le grand public
- le comité consultatif du public mis sur pied pour soutenir le processus de révision
- la Coalition pour la sauvegarde de la Ceinture de verdure (groupes d'intérêts multiples)
- les locataires agricoles de la Ceinture de verdure
- les locataires commerciaux de la Ceinture de verdure
- le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de la CCN
- le personnel de la CCN.

Une évaluation environnementale stratégique (EES), tel que requis par la politique fédérale, a également alimenté le processus de révision du Plan directeur[5]. La comparaison du plan préliminaire avec la Stratégie fédérale de développement durable, la Stratégie environnementale de la CCN et Orienter notre avenir : un Plan de développement durable et de résilience pour la région de la capitale du Canada a contribué à la mise au point des orientations du Plan.



[5] Voir l'Annexe A (résumé de L'ÉES)



Chapitre 2

2.1 L'évolution de la Ceinture de verdure

L'histoire commence peu après la Seconde Guerre mondiale avec le *Projet d'aménagement de la capitale nationale* de 1950 préparé par l'architecte urbaniste parisien Jacques Gréber. Le Plan Gréber a orienté la forme et l'aménagement de la région de la capitale pour plus d'un demi-siècle. Il a contribué à l'établissement de la Ceinture de verdure comme moyen de limiter l'étalement de la croissance urbaine dans la capitale en pleine expansion, de protéger ses paysages pittoresques, de créer un réseau continu d'espaces naturels et de fournir un emplacement pour les grands établissements publics. Les recommandations du Plan Gréber pour une ceinture verte rurale entourant la zone urbaine de la capitale comprenaient :

- la constitution de grandes propriétés pour des zones naturelles et des établissements gouvernementaux;
- l'affectation de terrains à l'agriculture;
- la protection contre les projets d'aménagement non souhaitables par le biais de règlements;
- la conservation des sites présentant une valeur panoramique exceptionnelle, en particulier les berges des lacs et des cours d'eau.

La Ceinture de verdure était perçue comme une importante composante d'un ensemble organique de parcs et un réseau ininterrompu de verdure couvrant toute la région par la mise en réserve des terres requises. Les cours d'eau, les parcs urbains, les secteurs boisés, les promenades et les routes touristiques faisaient partie de ce réseau d'espaces verts reliés entre eux.

Les planificateurs du gouvernement fédéral ont défini les limites de la Ceinture de verdure proposée par Gréber de manière à englober des aires naturelles, plusieurs petites exploitations agricoles, plusieurs grands établissements du gouvernement, comme le Champ de tir Connaught (maintenant le Polygone Connaught et centre d'entrainement élémentaire) et l'Aéroport d'Uplands (plus tard l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa), et d'autres terres pouvant éventuellement servir à loger de futures installations fédérales. En l'absence du soutien local requis pour zoner ces terrains comme « ceinture verte », le gouvernement fédéral a décidé de les acquérir, à partir de 1958. La plus grande partie des terrains a été acquise avant 1966 à un coût approximatif de 40 millions $ (dollars de 1966). Environ 40 pour cent de ces terrains ont été acquis par voie d'expropriation.

Aujourd'hui, la Ceinture de verdure de la capitale du Canada est une des plus grandes ceintures vertes contiguës dans le monde, et la seule qui soit presque entièrement de propriété publique.

En 1961, pour certaines des nouvelles terres de la Ceinture de verdure, la CCN a conclu, avec le gouvernement de l'Ontario, une entente de gestion forestière de 50 ans, qui a mené au reboisement d'exploitations agricoles peu rentables et abandonnées. Les forêts La Pinède et Pinhey d'aujourd'hui sont en grande partie le résultat de cette initiative. Vers les années 1970, l'importance des secteurs écologiques de la Ceinture de verdure a été reconnue, et on a entrepris de protéger des zones naturelles comme Mer Bleue et le Marécage Rocailleux. C'est aussi à cette époque que plusieurs sentiers de marche et pistes de ski ont été aménagés, et que la Ceinture de verdure a commencé à être largement reconnue comme une oasis naturelle et rurale accessible pour des activités récréatives en plein air dans la capitale.

Les paysages vivants à l'intérieur de la Ceinture de verdure et les terres environnantes continuent d'évoluer. Bien qu'à l'origine, la Ceinture de verdure ait été destinée à encercler et à contenir la zone urbaine de la capitale, la croissance rapide des années 1960 a fait en sorte que les prévisions de Gréber relatives à la population pour l'année 2000 avaient déjà été atteintes vers 1970. La ville de Kanata a été créée en 1965, et elle a connu une croissance rapide, de même que les communautés d'Orléans et de Barrhaven, avant même que le centre-ville ne soit rempli. Depuis, les routes et autres services ont été prolongés au travers de la Ceinture de verdure pour desservir ces collectivités éloignées. En 1974, 1100 hectares de terres ont été ajoutés à la Ceinture de verdure pour délimiter une communauté proposée près de Carlsbad Springs. Cette communauté n'a jamais vu le jour; une grande partie de ces terres situées au sud-est de la Ceinture de verdure demeurent à l'état naturel et appartiennent à la province[6]. En 1975, l'Autoroute 417 menant à Montréal était complétée : elle traverse la partie est de la Ceinture de verdure. Plus récemment, en 1996, l'Autoroute 416 a été prolongée en traversant la partie sud-ouest de la Ceinture de verdure.

2.2 La Ceinture de verdure aujourd'hui

La gestion de la Ceinture de verdure s'est améliorée progressivement avec l'adoption de *La Ceinture de verdure*[7] (1972), du *Plan de gestion pour la Ceinture de verdure*[8] (1981) et du premier *Plan directeur de la Ceinture de verdure* (1996). La compréhension des paysages de la Ceinture de verdure et de ses rôles intégrés a évolué constamment depuis sa création. La biodiversité et l'étendue de l'environnement naturel, ainsi que la superficie totale de la

[6] La majeure partie du secteur situé au sud de Carlsbad Springs et de Mer Bleue est désigné comme faisant partie du Réseau du patrimoine naturel de la Ville; voir le Plan officiel de la Ville d'Ottawa de 2008 et l'Amendement au Plan officiel d'octobre 2012.

[7] Commission de la capitale nationale, 1972, *La Ceinture de verdure*. (Une compilation détaillée et une analyse des ressources naturelles, de l'agriculture, de l'hydrologie, des équipements récréatifs, des éléments visuels du paysage et des caractéristiques culturelles des terrains de la Ceinture de verdure.)

[8] CCN, 1981, *Plan de gestion pour la Ceinture de verdure*. (Plan d'ensemble pour la gestion de la Ceinture de verdure visant à assurer que toutes ses diverses ressources sont gérées et mises en valeur de manière coordonnée.)

Ceinture de verdure, se sont accrues; les activités récréatives ont gagné en popularité et les efforts se poursuivent pour établir des exploitations agricoles viables dans la Ceinture de verdure. Par exemple, depuis 1996, 875 hectares de terres naturelles ont été acquis à l'intérieur des limites du marais de la Mer Bleue. Les terrains retranchés de la Ceinture de verdure consistent principalement en propriétés cédées aux autorités provinciales et municipales pour l'aménagement de nouvelles routes (150 hectares au total entre 1996 et 2009).

Les terrains appartenant à la CCN représentent environ 75 % de la Ceinture de verdure et sont principalement constitués de zones naturelles, des terres agricoles et des forêts. D'autres terrains de la CCN sont utilisés à des fins récréatives, résidentielles, commerciales et institutionnelles. Parmi les autres entités fédérales occupant d'importantes superficies à l'intérieur de la Ceinture de verdure figurent l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la Ferme expérimentale centrale d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, deux complexes de recherche de Ressources naturelles Canada, l'Installation d'opérations techniques et de protection de la GRC et diverses installations du ministère de la Défense nationale (MDN). La plupart des routes qui traversent la Ceinture de verdure relèvent d'autorités locales ou provinciales, et représentent environ 5 % de la superficie totale de la Ceinture de verdure.



Le succès de la Ceinture
Malgré la croissance urbaine rapide, la Ceinture de verdure de la capitale du Canada est une des plus grandes ceintures vertes contiguës dans le monde.

En raison de l'intensification urbaine et de la croissance des banlieues, la Ceinture de verdure est appelée à jouer un rôle de plus en plus important en fournissant les terrains requis pour des activités publiques d'éducation, d'information et de programmation, y compris le cyclisme, la marche et les activités récréatives moins actives. Ainsi, sa contribution à la santé publique n'est pas à négliger. La Ceinture de verdure attire plus de 3,5 millions de visites chaque année. Le tiers des terrains appartenant à la CCN sont loués à des locataires pour une variété d'usages allant des exploitations agricoles aux installations de loisirs administrées par les autorités municipales. Plus de 12 000 personnes travaillent dans la Ceinture de verdure dans des installations du gouvernement fédéral comme le Polygone de Connaught et centre d'entraînement militaire et le Centre de recherches sur les communications du MDN près de la baie Shirleys dans la partie ouest de la Ceinture de



verdure, et la Station des Forces canadiennes Leitrim du MDN et l'Installation d'opérations techniques et de protection de la GRC dans la partie est. La Ceinture est également le domicile de plus de 1000 personnes vivant dans des résidences et fermes louées. L'évaluation[9] de l'état actuel de la Ceinture de verdure a permis de dégager les enjeux et les possibilités énumérés ci-après, lesquels sont abordés dans la présente mise à jour du Plan:

- Promouvoir l'importance écologique de la Ceinture de verdure dans la capitale;
- Mettre en valeur la Ceinture comme destination récréative touristique de la capitale;
- Tirer parti des vastes zones existantes de terrains protégés aux caractéristiques importantes et diverses d'ordre naturel, agricole et récréatif;
- Préciser et simplifier les rôles de la Ceinture de verdure;
- Définir les moyens d'aborder les effets prévus des pressions exercées par l'urbanisation accrue du milieu environnant;
- Accroître l'habilité de la Ceinture à résister aux changements prévus reliés au climat, la disponibilité de l'eau, les espèces envahissantes, et l'utilisation du sol;
- Maintenir un équilibre durable entre les besoins de la population, le maintien des paysages verts et les fonctions écologiques;
- Fournir des orientations stratégiques précises, judicieusement équilibrées et dotées de la souplesse nécessaire pour assurer la mise en œuvre des objectifs énoncés;
- Accroître la visibilité nationale et régionale de la Ceinture en informant mieux et davantage le public.

Au fil du temps, la Ceinture de verdure poursuivra son processus normal d'évolution tout en reflétant la progression des priorités nationales et municipales. Ce Plan vise à orienter l'aménagement du territoire et à maintenir la diversité des paysages de la Ceinture de manière à conserver et renforcer ce trésor de la capitale dans le but de réaliser la vision à long terme de 2067.

2.3 L'importance de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada

Les vastes paysages de la Ceinture de verdure nous rappellent de quelle manière les aires naturelles et les exploitations agricoles ont contribué à l'édification du Canada et de sa capitale. L'importance de la Ceinture de verdure pour la capitale s'exprime principalement par le biais de son patrimoine naturel, et ensuite par son patrimoine culturel. L'avenir de la Ceinture de verdure sera influencé par les possibilités qui peuvent découler de ses futures utilisations. La Ceinture de verdure est soumise à des influences tant locales que planétaires, et exerce une influence à la fois locale et planétaire. Ces influences sont résumées dans la présente section.

[9] SENES Consultants Limited, 2010, *Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure - Phase 1 – Étape A – État actuel, enjeux et possibilités.*

2.3.1 Notre environnement mondial

De plus en plus de gens partagent l'avis que nous devons apprendre à vivre différemment si nous voulons continuer à nous épanouir en tant qu'espèce. La durabilité, c'est-à-dire la capacité de durer, est l'approche évolutive qui a pour objet de favoriser la réalisation des changements requis pour réduire de manière significative les impacts humains sur les écosystèmes mondiaux. L'engagement envers la durabilité offre la possibilité de vivre et prospérer en harmonie avec la nature en assurant la viabilité des écosystèmes, plutôt que de vivre aux dépens de la nature. Bâtir une société dans laquelle nous adoptons un comportement durable signifie que nous n'empruntons pas de notre qualité de vie de l'avenir ou de celle de nos descendants[10].

De récentes analyses[11, 12] des impacts humains sur la Terre ont conclu que, en tant que population mondiale, nous exploitons actuellement les ressources de la planète (l'énergie, les produits agricoles, les forêts, les stocks de poisson) à un rythme plus rapide qu'elles ne peuvent se reconstituer. Les solutions récentes présentées par des experts en durabilité pour traiter de notre utilisation excessive du « capital naturel » portent essentiellement sur la création d'une économie mondiale verte dans le cadre de laquelle la pensée économique tient compte de la population et de la planète. Pour répondre à cet impact humain d'envergure mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a proposé une Stratégie mondiale pour une croissance verte[13]. Les principes fondamentaux de cette stratégie, énumérés ci-après, ont été incorporés au Plan:

1. **Redéfinir la réussite et la prospérité de l'homme** pour inclure le bien-être de l'individu et de la société et l'utilisation des ressources naturelles dans le respect des limites écologiques
2. **Investir dans le capital naturel** en protégeant les zones naturelles représentatives, en restaurant les sites dégradés, en améliorant la tenure et la gestion foncière, et en mesurant et promouvant la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques.
3. **Investir dans l'énergie renouvelable et la production alimentaire durable** en fournissant de l'énergie renouvelable, des bâtiments et des systèmes de transport éconergétiques, en protégeant les terres productives, en promouvant des choix alimentaires durables et en offrant un accès équitable aux denrées alimentaires.
4. **Planifier soigneusement l'utilisation du territoire,** en tenant compte de la disponibilité mondiale des terres productives et de l'eau et en les protégeant et en les attribuant adéquatement pour en assurer la biocapacité à long terme.

[10] John Dernbach, 2010, *Agenda for a Sustainable America.* Traduction libre.
[11] Wackernagel, M., Schulz, N.B., et al, *Tracking the ecological overshoot of the human economy*, Proceedings of the National Academy of Science, USA, 99(14), 9266–9271, (2002).
[12] Le Rapport Planète vivante 2010 du Fonds mondial pour la nature (WWF) notait que pour 2007, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, l'empreinte écologique des humains à excédé la biocapacité de la Terre — la surface actuellement disponible pour produire les ressources renouvelables et absorber le CO2 — de 50 pour cent.
[13] OCDE, 2011, *Vers une croissance verte.* Cette stratégie répond aux résultats du rapport du WWF de 2010.

5. **Partager les ressources limitées** d'énergie, d'eau et d'aliments.
6. Opérer des changements par des **prises de décision en collaboration** par les gouvernements, le monde des affaires et les communautés, en ce qui a trait à la gestion des ressources.

La Ceinture peut continuer à contribuer de manière significative à la mise en pratique des concepts décrits plus haut pour aider à réaliser un avenir durable pour la capitale.

2.3.2 Du point de vue international

Dans la revue de la littérature des ceintures de verdure à travers le monde, d'autres juridictions rapportent les mêmes objectifs et défis que ceux de la Ceinture de la capitale du Canada. Les objectifs prioritaires des ceintures de verdure incluent la protection des espaces naturels connectés entre eux et souvent joints à d'autres parcs ou espaces ouverts. Plusieurs ceintures de verdure ont comme objectif de protéger et maintenir les terres agricoles pour la provision alimentaire locale. La plupart permettent certaines installations communautaires ou gouvernementales, avec des contrôles. La nature des contrôles varie, compte tenu que toutes subissent des pressions importantes pour céder des terres au développement résidentiel, commercial, industriel ou de transport.



Contributions internationales

- **Une vision et un contexte de planification précis** permettent d'aider à résister aux pressions d'utilisation dans l'immédiat en illustrant la valeur ajoutée du maintien d'une ceinture verte pour les générations futures.
- **La collaboration et les partenariats permettent des réalisations extraordinaires** dans les domaines de la conservation, de la restauration, de la promotion et de la contribution aux collectivités limitrophes des ceintures vertes.



La plupart des experts internationaux en matière de ceintures vertes envient la Ceinture de verdure de la capitale du Canada en raison de son régime foncier en propriété publique qui assure un meilleur contrôle sur la planification, la gestion et la protection des terres. Les **ceintures vertes dans différents pays sont plus communément constituées principalement** de terrains privés, situation qui exige des efforts considérables pour élaborer et mettre en œuvre des objectifs de ceinture verte répondant aux attentes de nombreux partenaires.

Au cours du processus d'élaboration de la vision dans le cadre de ce Plan, des experts et des intervenants en matière de ceintures vertes ont souligné le besoin d'une perspective à long terme, ont incité la CCN à voir grand et à tirer pleinement parti des efforts qui ont mené à la création et à la protection de la Ceinture. Un des plus grands accomplissements de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada est qu'elle existe toujours. Dans leurs commentaires, plusieurs de ces experts ont souligné l'importance du lien entre ce paysage,

les collectivités humaines et les communautés végétales et animales, ainsi que les possibilités offertes par la Ceinture à titre de modèle de durabilité. La Ceinture de verdure devrait progresser autant au cours des 50 prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours du dernier demi-siècle, depuis que Gréber lui a donné jour dans son plan de 1950. La Ceinture de verdure de la capitale du Canada compte une plus grande concentration d'aires écologiquement importantes que *toute autre* ceinture verte dans le monde.

Les leçons tirées des ceintures vertes à travers le monde, applicables à la Ceinture de verdure de la capitale du Canada, comprennent les suivantes:

- une gouvernance simple et stable favorise la longévité des ceintures vertes;
- un contexte de planification et une vision précises sont nécessaires pour permettre aux ceintures vertes de durer et d'évoluer avec le temps; une perspective à long terme permet de résister aux pressions d'utilisation dans l'immédiat en illustrant la valeur ajoutée du maintien d'une ceinture verte pour les générations futures;
- les ceintures vertes sont d'importants outils de planification pour le 21e siècle;
- la collaboration et les partenariats permettent des réalisations extraordinaires dans les domaines de la conservation, de la restauration, de la promotion et de la contribution aux collectivités limitrophes des ceintures vertes.

2.3.3 Choisir notre avenir

Choisir notre avenir[14] est une initiative conjointe entre les villes d'Ottawa et de Gatineau et la CCN. Cette initiative avait pour objet d'aider la région de la capitale du Canada à envisager les défis du 21e siècle, en intégrant la durabilité, la résilience et la viabilité à tous les secteurs de l'activité urbaine. Le produit de cette réflexion, le *Plan de développement durable et de résilience* souligne que la réorientation de l'économie mondiale, l'appauvrissement des ressources, l'augmentation des prix de l'énergie, les changements climatiques, une nouvelle dynamique des populations, les évènements imprévisibles comme les tempêtes de verglas et autres catastrophes naturelles se traduiront par d'importants changements. Les orientations du Plan peuvent aider à faire ensemble des choix éclairés en réponse aux défis de l'avenir, en ce qui a trait à nos modes de déplacement, à la qualité de notre milieu de vie et des moyens à prendre pour bâtir une capitale du Canada saine et prospère.

Le *Plan de développement durable et de résilience* propose dix principales stratégies pour s'engager sur la voie du développement durable. Tous les secteurs thématiques ont un rapport avec la vision et les orientations pour la Ceinture; les plus pertinents ont trait aux systèmes naturels, à l'agriculture et aux produits alimentaires locaux, à l'eau, et à la réduction des impacts humains. Cette approche à la mise en œuvre du plan souligne que la collaboration et les partenariats sont essentiels pour réaliser une capitale durable et

[14] Ville d'Ottawa, 2012, *Plan de développement durable et de résilience.* Le *Plan de développement durable et de résilience,* et ses plans de soutien, le *Plan relatif à l'énergie et aux émissions* et le *Plan de prévention et d'atténuation des risques,* ont été reçus par les trois organismes participants en 2012.

résiliente; ils sont également d'importants mécanismes de mise en œuvre pour le Plan directeur de la Ceinture de verdure.

Une part importante de la contribution de la Ceinture de verdure à la qualité de vie et à la durabilité découle de la valeur des biens et services à caractère écologique tirés de la Ceinture : ceux-ci sont estimés à 73 millions $ par année[15], et comprennent :

- les biens (p. ex., les denrées alimentaires, le bois, la fibre, les biocarburants);
- les fonctions de régulation (la filtration d'eau, la décomposition des déchets, la régulation du climat, la pollinisation des cultures);
- les fonctions de soutien (le cycle des nutriments, la photosynthèse, la formation des sols);
- les fonctions culturelles (des expériences récréatives, esthétiques et spirituelles enrichissantes).

L'évaluation environnementale stratégique (EES) fournit une comparaison détaillée de la concordance des orientations du Plan directeur de la Ceinture de verdure et du *Plan de développement durable et de résilience* (voir l'Annexe A).

2.3.4 La Ceinture de verdure et sa signification pour la capitale du Canada



La valeur et la contribution de la Ceinture de verdure à l'identité de la capitale du Canada découlent des facteurs [16]qui suivent :

- La Ceinture de verdure a été conçue comme, et continue d'être, une expression tangible de la volonté du gouvernement fédéral de bâtir une capitale d'un caractère et d'une beauté extraordinaires. La Ceinture met en valeur l'identité unique de la région de la capitale du Canada. Au fur et à mesure de la croissance de la zone urbaine[17], le rôle de la Ceinture dans la définition, l'embellissement et la conservation de la nature dans la capitale au bénéfice des Canadiens continuera de s'accroitre en importance.
- La Ceinture de verdure est la pierre angulaire de la durabilité de la capitale, tout en offrant plusieurs avantages environnementaux et sociaux aux visiteurs et aux résidents. La population croissante de la capitale est de plus en plus à la recherche des espaces naturels de la Ceinture, de ses exploitations agricoles et sentiers récréatifs comme des lieux pour jouir de la nature, trouver de bonnes denrées alimentaires et faire de l'exercice. Les pratiques de gestion durables des terres et des bâtiments font de la Ceinture une vitrine environnementale pour la capitale.
- La Ceinture de verdure est un symbole vivant des paysages naturels et culturels qui ont servi de base à la plupart des zones habitées du Canada. Ce paysage diversifié, principalement rural, fournit un cadre bien adapté et symbolique à la capitale d'un pays riche en ressources naturelles et d'un peuple qui tend à utiliser le sol intelligemment. Ce faisant, la Ceinture apporte un complément au milieu sauvage du

[15] Évaluation environnementale stratégique pour la Ceinture de verdure (ÉES), SENES, 2013.

[16] Voir Wackernagel (note de bas de page n°11)

[17] On prévoit que la population de la région de la capitale atteindra 1,8 million en 2060. Le *Plan de développement durable et de résilience*.

parc de la Gatineau et aux parcs urbains de la capitale, aux bâtiments et aux promenades panoramiques comme des expressions de la diversité des paysages du Canada. La Ceinture de verdure fait également la démonstration de notre engagement national à l'endroit de la gestion des ressources naturelles.

- La Ceinture de verdure fournit un cadre pour des institutions de recherche spécialisées qui contribuent à rehausser la renommée internationale du Canada. Des organismes de recherche publics de premier rang et reconnus sur la scène internationale, comme les travaux du domaine des télécommunications du Centre de recherche sur les communications, sont situés dans la Ceinture. La recherche dans les domaines de l'énergie, des maladies des animaux et des végétaux, du géomagnétisme et des télécommunications qui est menée dans la Ceinture est unique au Canada.
- Avec l'intensité actuelle de l'utilisation du territoire, les circonstances qui ont conduit à la création de la Ceinture de verdure n'existent plus, et il serait impossible de reproduire la création d'une telle ceinture verte aujourd'hui. Cet irremplaçable paysage est un héritage important d'efforts consacrés à la création d'une capitale au caractère particulier et représente le paysage le plus diversifié écologiquement qui existe dans une zone urbaine au Canada, et peut-être dans le monde.
- À titre de concept original important en urbanisme au Canada et en Amérique du Nord, la Ceinture de verdure fournit une démonstration unique et importante sur le plan international de la valeur des espaces naturels et ruraux dans le façonnement de la forme urbaine et l'amélioration de la qualité de vie urbaine. En séparant trois grandes collectivités de banlieue de la zone urbaine centrale, la Ceinture a influencé les habitudes de vie, de travail et de loisirs de près d'un million de personnes et a permis de créer une forme urbaine qui est unique en Amérique du Nord.

2.3.5 La Ceinture de verdure dans les limites de la ville d'Ottawa

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure tient compte des affectations et des politiques en matière d'utilisation du sol du Plan officiel (2008) de la Ville d'Ottawa et de son document d'accompagnement, le Plan directeur des espaces verts – Stratégies visant les espaces verts urbains (2007). Le Plan directeur des espaces verts de la Ville présente une vision, des politiques et des objectifs pour les espaces verts d'Ottawa dans le but d'offrir des espaces attrayants, accessibles, reliés en réseaux, de haute qualité et gérés de manière durable. La Ville collabore étroitement avec les offices de protection de la nature et avec la CCN pour la coordination et l'amélioration des espaces verts d'importance régionale.

Le *Plan officiel* et ses documents d'accompagnement, les plans directeurs des infrastructures, des transports et des espaces verts, en voie de révision au cours de 2013, intégreront les orientations pertinentes du Plan directeur de la Ceinture de verdure approuvé. Le concept de la Ceinture de verdure a tenu compte de l'emplacement des composantes essentielles des systèmes naturels identifiés par la Ville et de ses politiques, y compris, le réseau évolutif des éléments du patrimoine naturel, dont la plus grande partie se prolonge dans les zones rurales de la ville. La Ville entend collaborer avec les offices de protection de la nature, la CCN et d'autres intervenants, selon les besoins, pour mettre en place une variété de mesures de conservation visant à assurer la protection à long terme du réseau du patrimoine naturel.



L'intégration à la Capitale du Canada
Le Plan de développement durable et de résilience des villes d'Ottawa, de Gatineau et de la CCN établit une vision environnementale forte pour la capitale et les orientations de ce Plan pour la Ceinture de verdure y sont bien alignées.

La démarche de révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure a aussi tenu compte des orientations stratégiques de la Ville en matière d'utilisation du sol, d'infrastructures, de transports et d'aménagement du réseau des espaces verts. Les orientations actualisées de ce Plan ont été élaborées par le biais d'échanges de vues avec les intervenants en accordant une attention toute particulière aux transports par le biais d'une étude sur les effets cumulatifs de l'infrastructure de transports sur la Ceinture de verdure[18]. Les conclusions de cette étude ont été intégrées aux politiques révisées sur les infrastructures de ce Plan.

2.4 Anticiper l'avenir



D'ici 2067, des enjeux et des changements à l'échelle locale et planétaire affecteront la Ceinture de verdure et la place qu'elle occupe dans la région de la capitale. Toutes les activités humaines ont des incidences sur les écosystèmes locaux, et notre capacité d'identifier ces incidences et d'en réduire les effets continue de progresser. À l'échelle mondiale, les activités humaines ont des incidences sur les changements climatiques et il est désormais possible d'observer les effets de ces changements dans la capitale, sous forme de changements de température, de profils de précipitations et des réponses des espèces naturelles à l'égard de ces changements.

L'activité économique de la capitale est également assujettie à une influence internationale : les exploitations agricoles et les activités de recherche scientifique du gouvernement fédéral hébergées dans la Ceinture doivent désormais être en concurrence avec des compétiteurs à l'échelle mondiale. La flexibilité, la réactivité et la résilience essentielles à la survie des écosystèmes sont également nécessaires à la survie des entreprises à l'échelle mondiale. Aussi, le contexte des restrictions financières auquel ont fait face tous les ordres de gouvernement dans les années 1990 se maintient aujourd'hui. Il faudra continuer à rechercher des moyens novateurs de financement, de prestation des programmes et de gestion de la Ceinture.

La population de la région de la capitale au cours des 15 ans entre 1996 et 2011 s'est accrue de 23 %, franchissant le seuil de 1 million d'habitants à 1 236 324 en 2011[19]. Selon les prévisions, la population de la capitale se chiffrera à 1,8 million d'habitants d'ici 2060[20]. Une grande partie de cette croissance devrait se produire au sein des communautés adjacentes aux limites externes de la Ceinture, y compris Kanata, Barrhaven, Riverside Sud, Leitrim et la Communauté urbaine de l'Est[21]. Au plan démographique, la diversité de la population de la région continuera à s'accroitre, de même que l'âge médian. Ces changements auront pour effet d'augmenter la demande d'utilisation de la Ceinture pour des activités comme la marche, l'interprétation de la nature et la culture de denrées agricoles.

---

[18] *Joint Study to Assess Cumulative Effects of Transportation Infrastructure on the National Capital Greenbelt* (Cumulative Effects Study), AECOM, 2012. (Traduction : Évaluation des effets cumulatifs sur la Ceinture de verdure)

[19] Statistiques Canada, 2011, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/vc-rv/index.cfm?Lang=ENG&VIEW=D&TOPIC_ID=1&CFORMAT=flash&GEOCODE=505

[20] Choisir notre avenir - Plan de développement durable et de résilience, Ville d'Ottawa, 2012.

[21] Plan officiel, Ville d'Ottawa, 2008.

La nature et la qualité des avantages à long terme que la Ceinture de verdure procure à la capitale seront influencées par la future croissance des collectivités urbaines de la capitale. Les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau continueront d'être les principaux pôles d'emplois de la région. L'emploi dans les zones périphériques sera également appelé à croître, mais moins rapidement que dans le secteur central de la capitale. Bien que la promotion et l'utilisation de modes de transports durables et actifs comme les transports en commun, la marche et la bicyclette, et les modalités de travail flexibles comme le télétravail devraient prendre de l'ampleur, il sera toujours nécessaire de prévoir des infrastructures de transports traversant la Ceinture[22] pour relier les banlieues au secteur central de la capitale.

La Ceinture de verdure procure aux résidents de la région de la capitale du Canada plusieurs avantages en termes de qualité de vie qui devraient demeurer et même prendre plus d'importance dans l'avenir avec l'augmentation de la population et l'accroissement des activités économiques et récréatives. Le milieu urbain est appelé à grandir, à évoluer et à s'intensifier. Dans cette optique, la Ceinture continuera de prendre de l'importance pour les résidents et les visiteurs à titre de lieu privilégié pour le contact avec la nature, les loisirs et l'agriculture. Les installations comme les sentiers récréatifs, les aires naturelles vouées à l'interprétation et à la découverte de la nature, la production agricole et maraîchère, l'accès aux cours d'eau et les centres équestres assureront un accès continu pour la poursuite d'activités récréatives, éducatives et sportives.

Dans le contexte de ces défis et changements anticipés, les contributions de la Ceinture de verdure à la structure et à la vitalité à long terme de la communauté régionale ont été intégrées au concept d'aménagement de la Ceinture de verdure et dans les énoncés stratégiques décrits en détail dans les chapitres 3 et 4.



Les défis de la Ceinture de verdure

La population de la région de capitale du Canada s'est accrue de 23%, de 1 million d'habitants en 1996 à 1 236 324 en 2011. Il est estimé que la population de la capitale se chiffrera à 1,8 million d'habitants d'ici 2060.

[22] *Joint Study to Assess Cumulative Effects of Transportation Infrastructure on the National Capital Greenbelt* (Cumulative Effects Study), AECOM, 2012. (Traduction : Évaluation des effets cumulatifs sur la Ceinture de verdure).



Chapitre 3

3.1 Le concept d'aménagement

Le concept d'aménagement de la Ceinture inclut la vision, la mission et les rôles de la Ceinture de verdure, en plus d'offrir un aperçu de ses fonctions et caractéristiques essentielles. De plus, le plan conceptuel répartit la Ceinture de verdure en aires géographiques en fonction de la priorité accordée à l'un ou l'autre des quatre principaux rôles de la Ceinture de verdure. Cette section décrit le concept d'aménagement de la Ceinture de verdure de 2067 et présente le programme de mise en œuvre des prochains dix à quinze ans (horizon de planification de ce Plan), ainsi que les grandes orientations à respecter au cours des 54 prochaines années.

Le plan conceptuel est le premier produit d'une démarche visant à traduire la raison d'être et les rôles de la Ceinture de verdure sous forme d'interventions concrètes; il présente les caractéristiques physiques et les qualités du paysage recherchées et établit une orientation claire concernant l'utilisation et la gestion à long terme des terrains de la Ceinture de verdure.

Dans le contexte régional, la visibilité et la fonction de la Ceinture de verdure restent plus ou moins les mêmes que celles proposées dans le Plan de 1996. La Ceinture de verdure est une composante vaste, vivante et intégrale de l'infrastructure urbaine et rurale de la capitale. Ses systèmes naturels et leurs diverses caractéristiques renforcent et sont renforcés par ceux des territoires connexes. Les grands paysages naturels et ruraux de la Ceinture de verdure offrent une séparation marquée entre le cœur de la ville d'Ottawa et les collectivités périphériques à l'extérieur de la Ceinture de verdure, dont Kanata, Orléans, Barrhaven et Riverside-Sud. Elle offre aux visiteurs et aux résidents une porte d'entrée attrayante et symbolique dans la capitale ainsi qu'un accès facile à la campagne avoisinant la capitale avec son éventail varié de produits de la ferme, de services ruraux et d'expériences récréatives. On y retrouve également des installations fédérales de grande étendue et d'importance nationale qui nécessitent un emplacement dans la capitale tout en étant isolées de la population urbaine, afin de mener des activités spécialisées, comme la recherche géotechnique et sur les explosifs (Ressources naturelles Canada) et l'entrainement militaire et la surveillance des télécommunications (ministère de la Défense nationale). Ces installations continueront d'être gérées de manière à favoriser la conservation, l'amélioration et le développement de la région de la capitale nationale, en rehaussant la qualité de vie dans la région tout en communiquant des aspects parfois moins connus du Canada aux Canadiennes et aux Canadiens qui visitent leur capitale.

Le Concept de la Ceinture de verdure

Le concept d'aménagement présente les affectations du sol et les qualités paysagères souhaités pour la Ceinture de verdure et indique les orientations à long terme pour son utilisation et sa gestion.

Figure 3.1 Évolution du concept d'aménagement vers l'affectation du sol et les plans de secteurs



Concept – Réseau des écosystèmes de la capitale

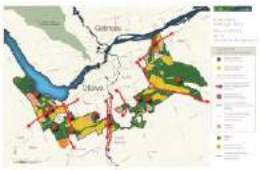

Concept de la Ceinture

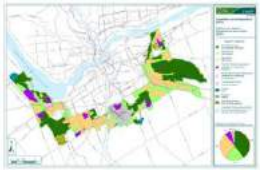

Affectations du sol



Plan de secteur

En cherchant à concrétiser la vision de la Ceinture de verdure à l'horizon 2067, trois concepts d'aménagement proposés ont été élaborés en tenant compte des objectifs suivants:

- accroître la superficie et renforcer les entités, les fonctions et les systèmes du milieu naturel de la Ceinture de verdure;
- accroître et rehausser les liens au réseau naturel régional;
- examiner les possibilités d'agrandir la Ceinture de verdure et de consolider l'ensemble de ses ressources;
- rehausser la cohérence des fonctions du paysage et des utilisations des terrains de la Ceinture, afin d'assurer une plus grande concordance avec les rôles établis;
- renforcer les quatre rôles de la Ceinture de verdure (milieu naturel, agriculture durable, expériences de la capitale et loisirs, installations).

Dans l'ensemble, le contenu actualisé du Plan directeur de la Ceinture de verdure incorpore les idées et commentaires recueillis dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation détaillé du Plan directeur de 1996, lequel a été réalisé en 2007. Les principales modifications au concept d'aménagement de 2067 à la suite de ces exercices se résument à :

- *Renforcer la protection du milieu naturel à titre de rôle primordial de la Ceinture de verdure* dans le but de contribuer davantage au maintien d'un milieu de vie durable et de la qualité de vie de la région de la capitale du Canada. Pour ce faire, protéger et rehausser les aires naturelles d'importance fondamentale et investir dans les liens qui les raccordent, en vue de maintenir et renforcer l'aspect fonctionnel de ces liens à long terme.
- *Augmenter la superficie des aires naturelles de la Ceinture de verdure* par l'ajout d'aires naturelles voisines de la Ceinture, dont les terrains situés au sud de l'aéroport qui englobent les terres humides de Leitrim et les terrains appartenant à la CCN adjacents à la Pinède et au ruisseau Greens.
- *Promouvoir les pratiques et les possibilités d'agriculture durable* dans le but de produire des retombées économiques à court terme et pour les générations futures.
- Augmenter la quantité de terrains affectée à l'agriculture durable à même la Ceinture (en redistribuant 770 ha de terrains qui étaient affectés à des fins rurales), ce qui portera à près de 5 700 ha la superficie de terrains de la Ceinture caractérisés par de petites exploitations de culture végétale ou animalière (28% de la superficie de la Ceinture).
- *Raccorder la Ceinture de verdure au réseau des écosystèmes de la capitale*, notamment les territoires naturels d'importance comme les collines de Carp, les hautes terres de South March et la forêt de Cumberland, et de l'autre côté de la rivière des Outaouais, comme les terres agricoles protégées de la Ville de Gatineau, le parc de la Gatineau et la baie McLaurin.
- *Raccorder le sentier de la Ceinture de verdure au réseau des sentiers récréatifs de la capitale nationale*, favorisant ainsi l'accès à une gamme variée de destinations de loisirs invitant à faire l'expérience de la richesse des paysages, des aires naturelles et des terres agricoles de la capitale.

- Accorder aux installations construites une importance décroissante par rapport aux autres rôles de la Ceinture de verdure:
  - *Interdire l'aménagement de nouvelles installations fédérales* et resserrer les politiques existantes de manière à encadrer soigneusement l'expansion et la gestion des installations existantes;
  - Reconnaître les installations de la Défense nationale sur l'avenue Carling, l'hôpital Queensway Carleton et le Sportsplex de Nepean à titre d'installations limitrophes qui interagissent à la fois avec la Ceinture et le paysage urbain;
  - Maintenir les installations non fédérales existantes et interdire l'aménagement de nouveaux emplacements;
  - Encourager l'abandon des installations existantes à la fin de leur vie utile, suivi de la renaturalisation des emplacements concernés.

3.2 Le contexte de la capitale



Le concept d'aménagement de 2067 positionne la Ceinture de verdure dans le contexte de la capitale nationale et de la région. Il illustre le milieu naturel régional et les ressources agricoles qui offrent des occasions de raccordement et de renforcement de la Ceinture de verdure. Il démontre aussi les secteurs bâtis de la région, qui délimitent et dans certains cas font obstacle au renforcement des rôles de protection du milieu naturel, de soutien à l'agriculture durable et de lieu de découverte et de loisirs de la capitale. Dans une perspective de l'ensemble de la capitale, le concept illustre les entités naturelles régionales d'importance hors de la Ceinture de verdure et indique les liens écologiques à conserver et à renforcer pour raccorder le tout. La délimitation et la consolidation de ces importants liens écologiques pourraient faire l'objet de partenariats avec des organismes, des collectivités ou des propriétaires fonciers afin d'en assurer la protection à long terme. Il s'ensuivrait une Ceinture de verdure renforcée, concrétisant la vision d'origine d'un collier d'émeraudes avec des projections en forme de doigts qui raccordent les secteurs naturels principaux de la Ceinture à travers la rivière des Outaouais jusqu'à Gatineau et au parc de la Gatineau et des connexions le long de corridors riverains et terrestres et se raccordant aux systèmes terrestres d'importance dans l'ensemble de la région et même au-delà. La Figure 3.2 illustre le concept d'aménagement montrant la Ceinture de verdure au cœur de son contexte de la capitale.

La révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996 et les récentes initiatives de planification à long terme de la capitale, dont *Horizon 2067* (mise à jour du Plan de la capitale du Canada) et *Choisir notre avenir*[23] reconnaissent l'apport important de la Ceinture de verdure pour parvenir à une collectivité viable. Le concept d'aménagement de la Ceinture de verdure est en accord avec le portrait futur de la capitale nationale.

[23] Ville d'Ottawa. 2012.



La gestion réussie de la Ceinture de verdure

Les partenariats et l'engagement des parties intéressées sont essentiels à la gestion future de la Ceinture de verdure et à l'atteinte des buts à court, moyen et long terme.

Tel que décrit dans le chapitre 2, il est généralement reconnu dans la capitale et à travers le monde que plus les villes prennent de l'ampleur, plus il devient important de faire de ces environnements urbains des milieux de vie durables. Les villes dotées de ceintures vertes leur accordent désormais une valeur sans cesse grandissante comme moyen de répondre aux enjeux et aux défis de la croissance urbaine continue. De leur côté, les villes ne possédant pas de ceintures de verdure cherchent des moyens d'agrandir leurs espaces verts ou d'en établir de nouveaux. La qualité, la dimension, les raccordements et la diversité des 20 600 hectares de paysages qui composent la Ceinture de verdure constituent une composante de plus en plus reconnaissable et valorisée de la capitale du Canada et la base des ceintures vertes interreliées de la capitale imaginées par Gréber. Il est à souhaiter que l'évolution de la Ceinture au cours des 54 prochaines années soit tout aussi progressive et profitable pour la capitale que son apport au milieu urbain au cours des 60 dernières années.

La conservation et le renforcement de la Ceinture de verdure constituent le fondement de l'héritage des générations futures consistant en un réseau d'espaces naturels contigus, de bonnes terres agricoles, des caractéristiques écologiques importantes et une fonction de transition essentielle entre ville et campagne. Bien que la démarche sera menée par la CCN, la réalisation de cette vision d'une Ceinture de verdure plus forte, plus saine et plus présente dans la capitale au bénéfice des générations à venir dépendra du soutien et de l'engagement de nombreux intervenants à l'échelle communautaire et régionale.

Les 20 600 hectares de la Ceinture de verdure appartiennent au peuple canadien. En comparaison aux autres ceintures vertes, qui sont généralement constituées davantage de terrains privés que publics, la Ceinture de verdure de la capitale du Canada offre par son régime de propriété publique des possibilités inédites de bâtir sur les réalisations des soixante dernières années.

Figure 3.2 Concept d'aménagement de la Ceinture de verdure - contexte de la capitale

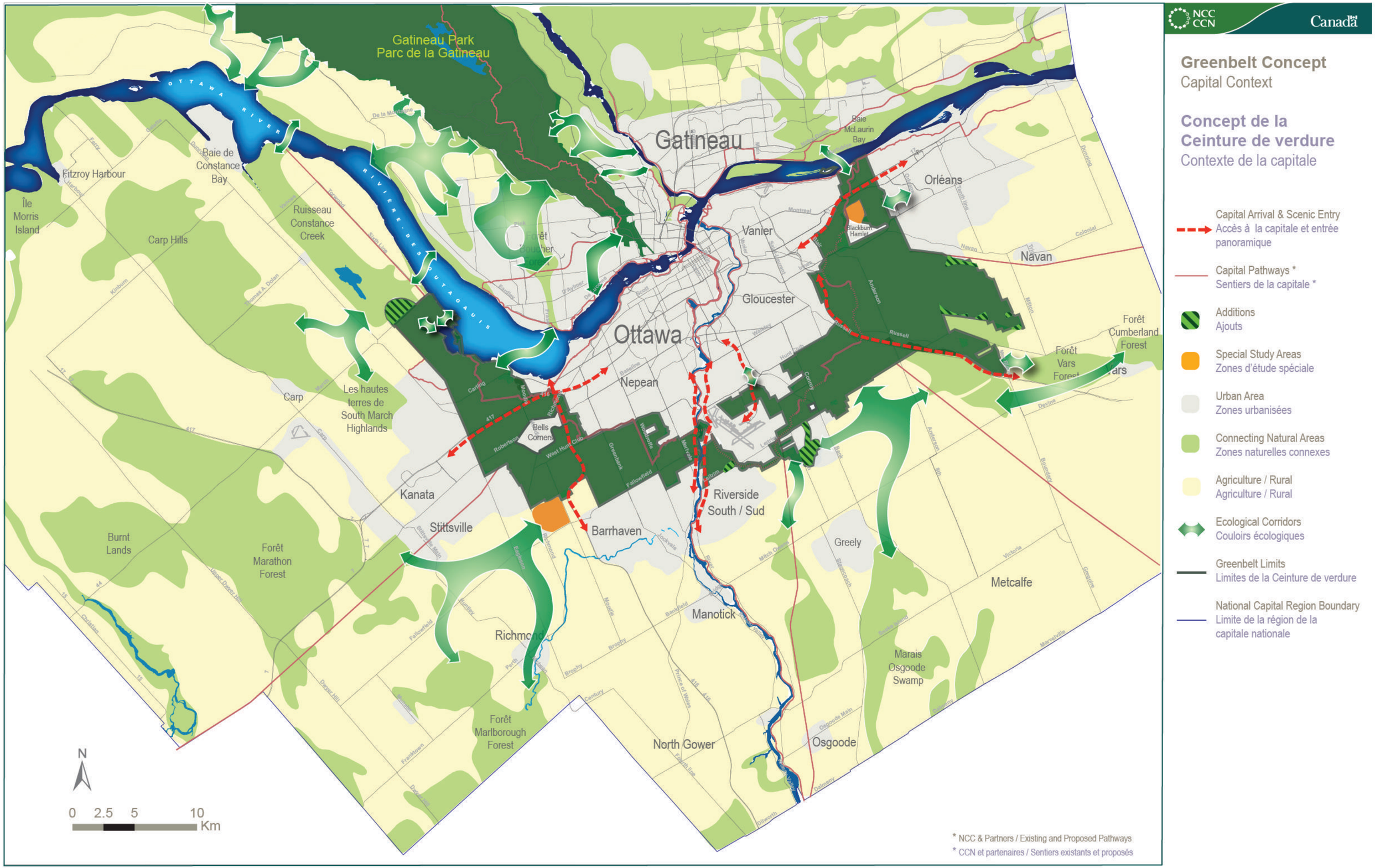





3.3 Détails du concept d'aménagement

À partir d'une description du contexte régional, le concept d'aménagement à long terme s'appuie sur la vision approuvée pour définir la portée et l'étendue de l'affectation des terrains de la Ceinture de verdure de l'avenir, pour ensuite établir le cadre stratégique à employer par la CCN et ses partenaires pour réaliser la vision. Le concept d'aménagement reflète également les orientations stratégiques présentées au chapitre 4, ainsi que les idées et les commentaires recueillis du public et des Parties intéressées.

Le concept recommandé du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013, tel qu'illustré à la Figure 3.3, présente une Ceinture axée sur les caractéristiques suivantes:

1. **Connectivité,** principalement par le biais d'un réseau naturel en vertu duquel les aires naturelles principales à l'intérieur des limites de la Ceinture sont reliées entre elles par des liens écologiques fonctionnels vers des entités naturelles régionales à l'extérieur de la Ceinture de verdure par le biais de corridors écologiques qui s'étendent le long de cours d'eau et de sentiers bordés de végétation naturelle. Dans le concept d'aménagement privilégié, cette connectivité est accomplie par:

   - le renforcement et l'agrandissement des aires naturelles à l'intérieur des limites actuelles de la Ceinture de verdure, y compris la mise en valeur des Aires naturelles principales de la Ceinture de verdure sur les plans de la fonction, de l'étendue et des liens écologiques, et grâce à l'ajout de forêts de plantation à certaines aires naturelles de la Ceinture de verdure, ces forêts étant gérées pour devenir des habitats diversifiés au fil du temps;
   - l'inclusion du tronçon de la rivière Rideau qui traverse la Ceinture de verdure;
   - l'identification de corridors écologiques qui doivent être définis plus en détail au moyen d'études futures. Ces corridors s'étendent à partir des aires naturelles principales de la Ceinture vers les entités naturelles régionales d'importance qui contribuent à la Ceinture. L'emplacement approximatif des corridors écologiques et des entités naturelles d'importance régionale auxquelles ils raccordent la Ceinture est illustré par des flèches s'y connectant, et les entités naturelles régionales, en vert, sur la carte du concept d'aménagement. Il sera essentiel d'établir des partenariats avec d'autres organismes intéressés au maintien du système de patrimoine naturel et avec les propriétaires fonciers dans les secteurs d'intérêt identifiés. La signature d'accords avec les propriétaires et d'autres moyens novateurs devront être employés pour assurer la protection à long terme des terrains ciblés à titre d'éléments constituant le système régional de terres du patrimoine naturel. Cet aspect essentiel du concept d'aménagement se traduira par des formes s'allongeant comme des doigts le long des corridors fluviaux et terrestres à partir des aires naturelles principales de la Ceinture jusqu'aux entités naturelles régionales désignées;
   - l'amélioration des connexions de la Ceinture aux collectivités locales adjacentes, principalement par le biais de raccordements aux sentiers récréatifs et de pistes reliant le réseau de la Ceinture aux sentiers récréatifs municipaux et provinciaux environnants. Les sentiers du réseau régional qui se raccordent au Sentier de la Ceinture de verdure sont indiqués sur la carte du contexte de la capitale (3.2).

2. Accent sur les quatre principaux rôles de la Ceinture de verdure – *milieu naturel*, *agriculture durable, expériences de la capitale* et *loisirs, et installations*, par:

l'amélioration de la biodiversité, de la santé et de la résilience de la Ceinture de verdure par l'ajout à la Ceinture d'aires naturelles importantes contigües, par l'amélioration significative des liens écologiques de la Ceinture (c.-à-d., par la réhabilitation et le renforcement des corridors d'habitats naturels qui relient les aires naturelles principales entre elles et aux autres entités naturelles d'importance à l'échelle régionale) et par l'établissement de partenariats avec les organismes concernés, les groupes d'intérêts et les propriétaires terriens pour assurer la gestion responsable à long terme des aires naturelles d'importance régionale;

l'affectation à l'agriculture durable de terres de la Ceinture de verdure qui étaient anciennement désignées à des fins rurales; cet accroissement de la superficie des terres agricoles permettra de compenser la perte de terres agricoles requises pour le renforcement de certaines aires naturelles principales et certains liens écologiques (y compris les corridors des ruisseaux Black Rapids, Watts et Greens, ainsi que de la rivière Rideau). Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'agriculture durable pourront inclure **la diversification des types d'exploitations agricoles, l'appui pour de plus petites parcelles agricoles et l'intégration continue des pratiques de gestion agricole soutenant les processus biologiques du milieu naturel de la Ceinture de verdure;**

l'ajout proposé de certaines parcelles de terrains aux aires naturelles ci-dessus aidera aussi à **mettre en valeur les ressources visuelles et les possibilités de loisirs afin de renforcer le rôle *expériences de la capitale et loisirs* de la Ceinture de verdure ainsi que la connectivité du sentier de la Ceinture de verdure au réseau régional de sentiers récréatifs;**

le maintien des installations existantes à l'intérieur de la Ceinture de verdure, en privilégiant les installations fédérales ayant besoin à la fois d'isolement et d'un emplacement dans la capitale et en encourageant toutes les installations, fédérales et non fédérales, à maintenir et, si possible, à réduire l'emprise au sol.

3. Dynamisme – Le concept d'aménagement de la Ceinture de verdure s'attache à consolider les systèmes naturels afin d'atténuer les changements anticipés (effets de la croissance urbaine et des changements climatiques, accroissement de la demande pour des installations de loisirs dans la Ceinture de verdure). Bien que difficiles à représenter visuellement, les énoncés de politiques à l'appui viseront à reconnaître que les fonctions et les éléments de protection des systèmes naturels, de soutien à l'agriculture, de lieu de découverte de la capitale et de loisirs et d'accueil d'installations changeront aussi au fil du

temps, en raison du fait que la Ceinture de verdure existe dans un paysage évolutif de pressions humaines et naturelles. L'assise foncière et les caractéristiques de la Ceinture de verdure doivent évoluer pour faire face aux pressions et pour protéger les rôles qui lui sont conférés, selon l'importance établie[24], c'est-à-dire en accordant la priorité de premier niveau à la protection et au renforcement du milieu naturel, la priorité de deuxième niveau à l'agriculture durable et aux expériences et aux loisirs à l'appui des fonctions de la capitale et la priorité de troisième niveau aux installations.

4. Notoriété – Il a été régulièrement soulevé par de nombreux intervenants et par le public que les merveilles de la Ceinture de verdure ne sont pas suffisamment connues ni publicisées. Cet enjeu est couvert par les politiques du Plan et les initiatives recommandées dans les chapitres 6 et 7, lesquelles se traduiront concrètement par un accroissement des activités de sensibilisation et de promotion menées par la CCN ou réalisées en collaboration avec les intervenants concernés.

5. Gestion concertée – Le Plan recommande d'augmenter le nombre et d'élargir la nature des partenariats liés à la gestion de la Ceinture de verdure. Cette approche aidera grandement à relever le défi constant que pose la pénurie de ressources. Aussi, le concept, les orientations stratégiques et les politiques et lignes directrices serviront à encadrer les activités de collaboration de la CCN avec ses partenaires, par exemple en ce qui a trait à l'agrandissement éventuel de certains ensembles d'installations fédérales, le cas échéant.

3.4 La mise en œuvre du concept d'aménagement



La mise en œuvre du concept d'aménagement de la Ceinture de verdure comporte d'importants enjeux. La compression des enveloppes budgétaires allouées à la gestion de la Ceinture de verdure et à l'acquisition de nouveaux terrains demeurera un défi à relever, surtout lorsque l'on considère que les coûts associés à la gestion des actifs comme les bâtiments de fermes, les résidences et les éléments d'infrastructure continueront de croître. La CCN a désormais moins de contrôle sur les terrains de la Ceinture qui appartiennent à des tiers. De plus, la gestion des attentes liées à la mise en œuvre d'une vision et d'un concept d'aménagement d'une portée de 50 ans comportera certainement des obstacles imprévus. Enfin, la présentation d'un plan conceptuel de la Ceinture de verdure qui ne délimite pas l'emplacement précis des éléments importants et des liens à conserver ou renforcer constitue une source de préoccupation pour certains intervenants, qui recherchent davantage de précision.

Il existe des solutions aux enjeux susmentionnés, et certaines sont incorporées au Plan directeur. La disponibilité de ressources est le principal défi, ce qui explique l'accent porté sur la gestion concertée avec les partenaires concernés. Parmi les exemples de partenariats proposés figurent le soutien aux agriculteurs, les activités éducatives et de promotion, l'entretien des sentiers récréatifs et l'aménagement et le soutien partagé des fonctions de

[24] Se reporter au chapitre 4 pour une description détaillée de la hiérarchie des rôles de la Ceinture de verdure.

protection des corridors écologiques et des entités naturelles significatives situées à l'extérieur de la Ceinture de verdure. De plus, l'examen des possibilités de gestion responsable partagée contribuera à l'atteinte des objectifs de renforcement des liens vers les aires naturelles d'importance adjacentes à la Ceinture de verdure. Le programme de mise en œuvre se précisera grandement au fil du temps, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle affectation des terrains, des politiques et des lignes directrices et actions.

Pour les quelque 26 % des terrains à l'intérieur de la Ceinture de verdure qui appartiennent à des tiers, principalement à d'autres ministères fédéraux, la collaboration est un moyen efficace d'y mettre en œuvre les orientations de la Ceinture. La CCN a établi des relations de collaboration avec la majorité des propriétaires fonciers de la Ceinture de verdure et a obtenu l'engagement continu des partenaires à respecter les orientations du Plan. Leur participation directe et active tout au long du processus de révision devrait se poursuivre à l'avenir et aider à la mise en œuvre du Plan.

Il importe de noter que la Ceinture de verdure décrite dans le concept d'aménagement sera concrétisée par nombre d'efforts importants et d'initiatives particulières qui nécessiteront l'ensemble de la période de 54 ans pour répondre à la vision en 2067. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013 repose en grande partie sur les fondements établis dans le Plan directeur de 1996. La mise en œuvre de la version actualisée du Plan directeur se produira dans un contexte de forte concurrence en ce qui a trait à la disponibilité des ressources et aux priorités corporatives, et sera grandement affectée par de nombreux facteurs externes. Cela étant dit, l'approche de mise en œuvre préconisée est essentielle à la réalisation de la vision d'avenir de la Ceinture de verdure, car elle doit définir en termes réalisables les étapes concrètes à franchir à court, moyen et long terme au cours des 50 prochaines années. Par exemple, les décisions ponctuelles concernant le tracé d'un sentier récréatif, ou la recherche d'un équilibre entre la qualité d'expérience et la protection d'une ressource exigeront expertise et précision. Ce Plan aidera à encadrer les innombrables décisions de gestion à prendre au fil des ans.



Figure 3.3 Concept d'aménagement de la Ceinture de verdure

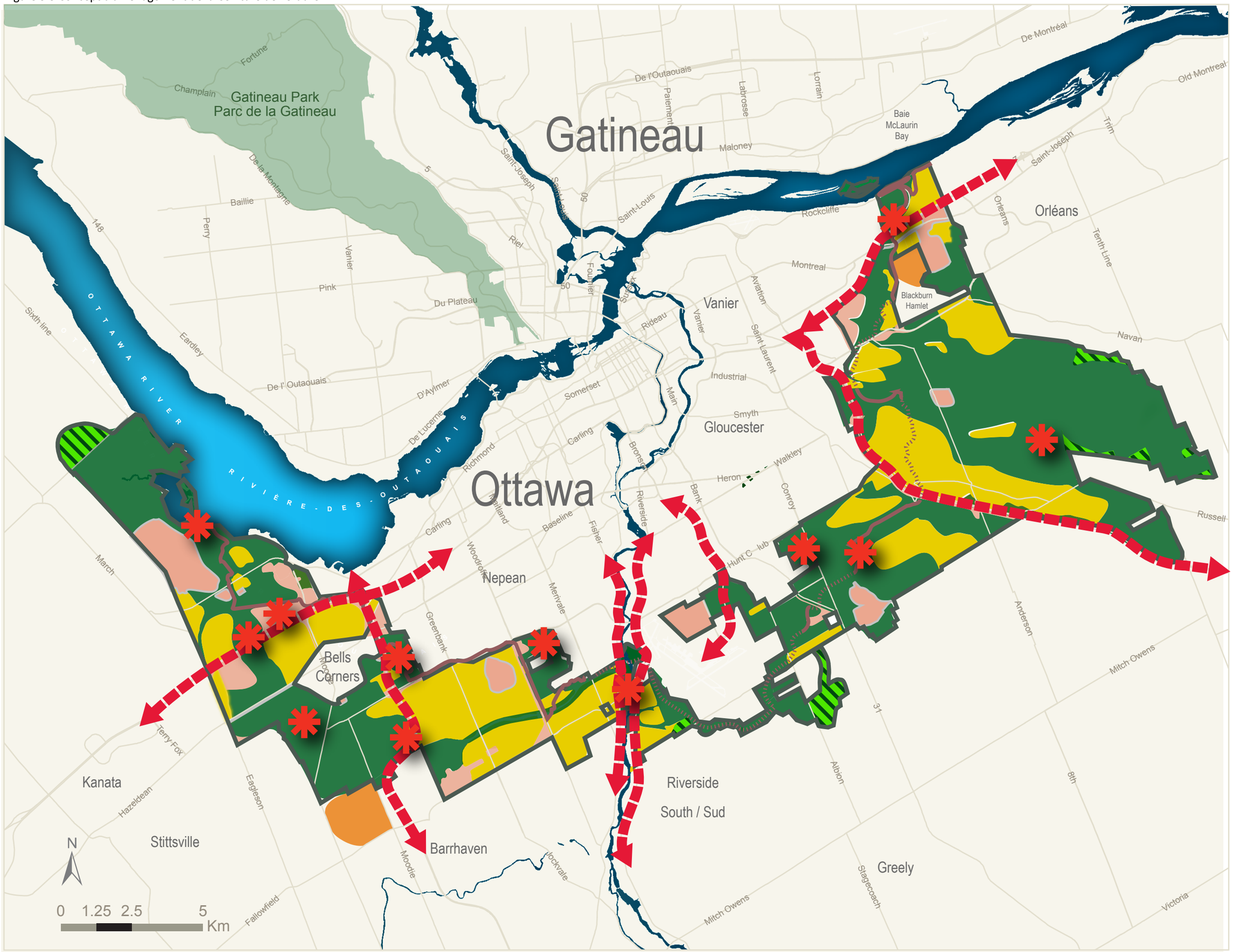

NCC CCN Canada

Greenbelt Concept Plan

Plan concept de la Ceinture de verdure

Greenbelt Roles
Rôles de la Ceinture de verdure

- Natural Environment
  Environnement naturel
- Sustainable Agriculture
  Agriculture durable
- Capital Experiences & Recreation
  Expériences de la capitale & loisirs
- Capital Arrival & Scenic Entry
  Accès à la capitale et entrée panoramique
- Visitor Destination
  Destination touristique
- Existing Greenbelt Pathways
  Sentiers de la Ceinture de verdure existants
- Proposed Greenbelt Pathways
  Sentiers proposés de la Ceinture de verdure
- Facilties
  Installations
- Additions
  Ajouts
- Special Study Areas
  Zones d'étude spéciale
- Greenbelt Limits
  Limites de la Ceinture de verdure

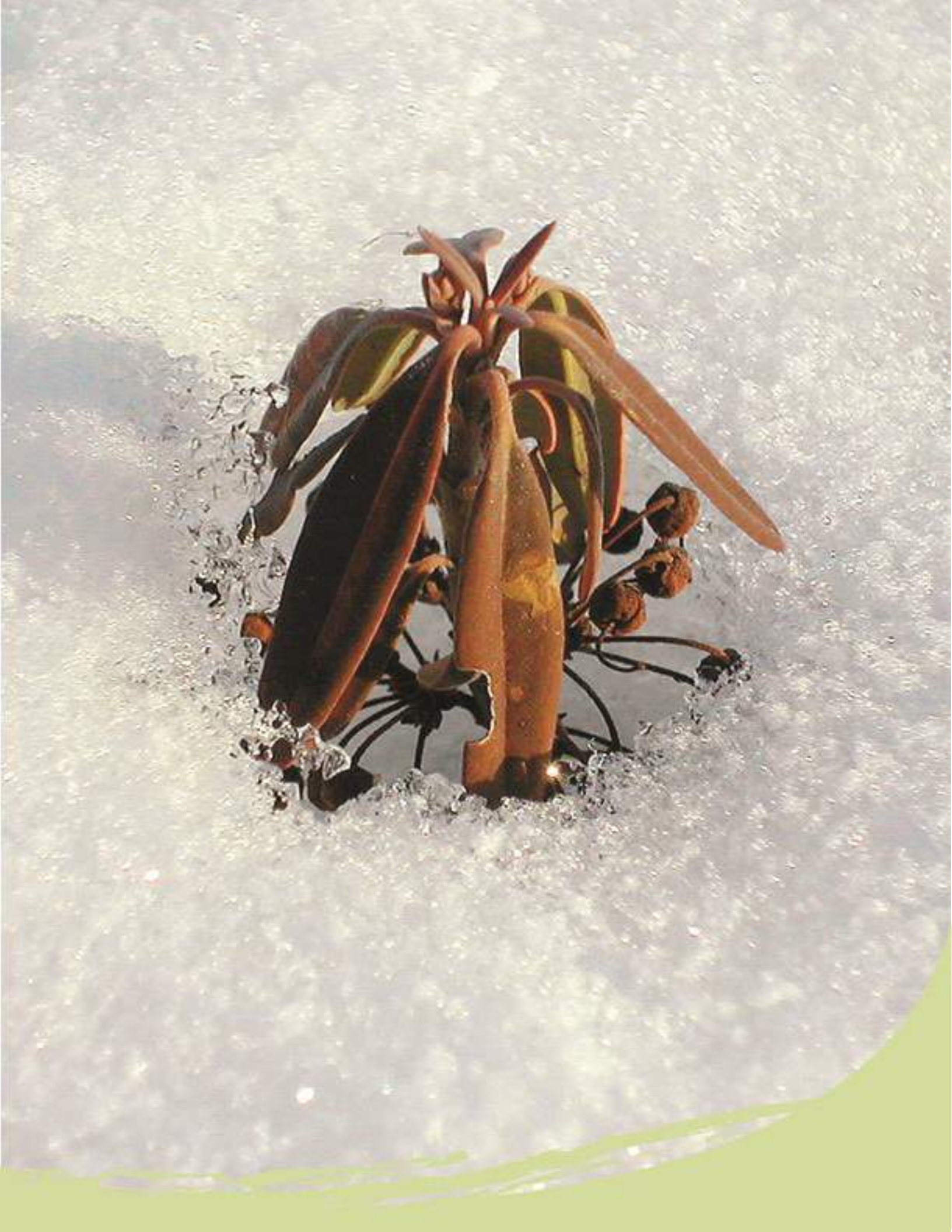



Chapitre 4

4.1 Les énoncés stratégiques balisant la voie vers 2067

Une hiérarchie d'énoncés stratégiques soutient la vision. Ces énoncés, présentés à la figure 4.1, constituent la majorité du contenu du Plan directeur de la Ceinture de verdure. Les énoncés stratégiques, de la vision aux buts, sont présentés à la figure 4.2. Des énoncés d'orientation plus détaillés suivent dans ce chapitre ainsi que dans les suivants.

Les souhaits exprimés par les communautés et les parties intéressées concernant la Ceinture n'ont pas changé de façon significative depuis la planification et la mise en œuvre attentionnée des directives de Gréber[25] visant la réalisation d'une ceinture verte de tenure publique. Le public et les parties intéressées ont exprimé un appui important pour la vision de 2067 et le concept de la Ceinture, et ont même exprimé le souhait d'augmenter les efforts futurs pour assurer sa santé à long terme.

La place et l'importance de la Ceinture de verdure dans la capitale ont quelque peu changé depuis l'approbation du Plan directeur de 1996. La principale différence réside dans l'intensité de la pression de l'urbanisation à proximité de la Ceinture et, de manière concomitante, l'importance croissante du répit de la vie urbaine que la Ceinture offre aux résidents et aux visiteurs. La protection et la mise en valeur de la Ceinture, déjà de conception visionnaire, constituent une importante réalisation des cinquante dernières années. La Ceinture offre non seulement un endroit pour pratiquer le cyclisme et la randonnée, découvrir la nature, apprendre sur notre histoire ou acheter des aliments frais, mais elle devient de plus en plus importante pour les services écologiques qu'elle rend et pour la qualité de vie qu'elle favorise. Reliée aux collectivités voisines, elle tamponne les effets de l'urbanisation, absorbe les polluants de l'air et de l'eau, emmagasine du dioxyde de carbone et soutient la biodiversité. Le résultat est une combinaison de paysages et d'avantages qui est unique au Canada et qui distingue la région de la capitale.



Figure 4.1 Hiérarchie des énoncés stratégiques

Vision: une vue à long terme ou le rêve d'un état futur souhaité
Mission: l'objet et l'apport fondamentaux de la Ceinture de verdure pour la capitale
Rôle: une description plus élaborée de la mission qui met en relief les aspects de la Ceinture de verdure propres à un site et à la région
Objectif: une destination ou un but; un engagement pris à l'égard d'une mesure stratégique selon le rôle qui contribuera à la concrétisation de la vision
Politique: un plan ou un principe d'action adopté
Ligne directrice : une règle, un principe ou un critère qui oriente les mesures à prendre ou le comportement à adopter
Action: un projet concret ou un programme qui nécessite des efforts proactifs et qui aboutit à un produit ou à un résultat qui contribue à respecter les énoncés relatifs à la vision, à l'objectif et à la politique.

[25] Tous les rapports de consultations publiques pour le Plan directeur de la Ceinture de verdure sont disponibles sur le site web de la CCN sous « Rapport et Publications » à http://www.ccn-ncc.gc.ca/a-propos-de-la-ccn/rapports-publications



Figure 4.2: Énoncés stratégiques

Principes fondamentaux

1. La Ceinture de verdure conservera plus ou moins sa forme et son emplacement actuels et demeurera un vaste espace vert rural formant une bande continue et facilitera les liens naturels aux systèmes naturels régionaux et l'agrandissement de la Ceinture de verdure.
2. La Ceinture de verdure tiendra lieu de vitrine environnementale de la capitale du Canada en équilibrant les facteurs écologiques, sociaux et économiques favorables et en démontrant une position de chef de file en matière de gérance de l'environnement et en facilitant l'application des pratiques environnementales exemplaires dans toutes les activités, installations et utilisations du sol dans la Ceinture de verdure.
3. La Ceinture de verdure restera dans le domaine public.
4. La Ceinture de verdure sera un ensemble intégré, reconnaissable et pertinent dans la capitale et pour les Canadiennes et les Canadiens qui :
   a. offre des portes d'entrée dans la capitale;
   b. préserve et relie des écosystèmes naturels à l'intérieur et à l'extérieur de ses propres limites;
   c. procure des zones tampons et des liens entre des activités humaines;
   d. favorise l'agriculture durable;
   e. protège et promeuve les ressources culturels;
   f. contribue à un environnement sain et à la qualité de vie dans la capitale du Canada.
5. La Ceinture de verdure accueillera des installations fédérales qui ont besoin d'espace, d'isolement et d'un emplacement dans la capitale du Canada.
6. La Ceinture de verdure continuera de jouer un rôle de recherche d'envergure nationale dans la capitale.
7. La diffusion de l'information, l'éducation et les partenariats multisectoriels avec les citoyens, les organismes et les gouvernements sont essentiels au succès de la Ceinture de verdure.
8. La Ceinture de verdure offrira diverses possibilités d'éducation et de sensibilisation du public au sujet du patrimoine naturel, agricole et culturel du Canada et de l'importance de la conservation des écosystèmes et des ressources.

Énoncé de vision pour la Ceinture de verdure 2067

"La Ceinture de verdure assurera la pérennité des systèmes naturels, de l'agriculture, des possibilités éducatives et récréatives de plein air qui inspireront la population canadienne et qui contribueront au développement durable et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada."

Mission

La Ceinture de verdure contribue à l'identité et à la mise en valeur de la capitale du Canada en présentant un cadre naturel et rural et des ressources écologiques et culturelles valorisées, en favorisant une agriculture durable, en accueillant des installations fédérales particulières et en offrant une variété d'utilisations, d'activités et d'expériences à la population canadienne.

	RÔLES	BUTS
Principal	**Milieu naturel** Protéger en priorité et mettre en valeur les aires naturelles, écosystèmes et habitat faisant partie intégrante du milieu naturel plus large de la région de la capitale du Canada, et ce en suivant les aspirations de la population canadienne pour un environnement sain et résilient.	**1. Biodiversité:** Protéger, restaurer et maintenir les écosystèmes et habitats naturels valorises en encourageant des modes de gestion qui tiennent compte du vaste écosystème dont fait partie la Ceinture de verdure et les aires naturelles régionales plus vastes. **2. Liens:** Préserver et établir des liaisons et des corridors fonctionnels entre et autour des zones tampons et des aires naturelles importantes existant à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure. **3. Ressources hydriques:** Protéger les ressources hydriques en recourant à une gestion par écosystème pour guider les utilisations du sol, les activités ainsi que la conception et l'exploitation des installations à l'intérieur de la Ceinture de verdure et sur les terres adjacentes. **4. Ressources du sol:** Protéger les particularités géologiques, topographiques et pédologiques importantes de la Ceinture de verdure. **5. Végétation:** Soutenir et restaurer la composition, la structure et la dynamique à long terme des communautés végétales.
Secondaire	**Agriculture durable** Fournir des occasions d'agriculture durable, procurant des revenus d'exploitation aux générations actuelles et futures sans porter atteinte aux processus naturels et qui apportent des bénéfices à la région de la capitale du Canada.	**1. Agriculture dans la Ceinture de verdure:** Encourager une agriculture à la fois moderne, diversifiée, durable et viable et enracinée dans l'histoire canadienne. **2. Soutien de l'agriculture:** Soutenir les fermiers de la Ceinture de verdure et agir en partenaire avec eux afin de protéger les actifs agricoles, d'application des pratiques exemplaires et d'offrir des occasions de production agricole et alimentaire à long terme. **3. Pertinence pour la communauté:** Recruter des personnes passionnées et possédant les connaissances nécessaires pour accroître la diversité et la visibilité de l'agriculture dans la Ceinture de verdure ainsi que son apport aux expériences alimentaires et agricoles locales, entraînant une plus grande pertinence pour la communauté.
	Expériences de la capitale et loisirs Offrir un éventail riche et varié d'activités de plein air et d'expériences de la capitale qui respecte et favorise les autres rôles de la Ceinture de verdure.	**1. Loisirs:** Encourager les Canadiennes et les Canadiens à faire l'expérience de la Ceinture de verdure par le biais d'une variété d'activités récréatives à faible impact assurant la protection du milieu naturel, et supportées par un ensemble de commodités et de programmes qui optimalisent l'utilisation des ressources internes et le recours aux partenariats. **2. Ressources culturelles:** Protéger et promouvoir l'importance des représentations passées et présentes des origines rurales du Canada et des institutions nationales ainsi que leur contribution à l'existence et à la santé de notre Ceinture de verdure. **3. Accès du public:** Gérer l'accès du public à la Ceinture de verdure d'une manière qui en respecte et en protège l'intégrité, qui offre une variété d'expériences récréatives et qui favorise la santé, la sécurité et la satisfaction du public. **4. Interprétation, éducation et recherche:** Accroître la compréhension des visiteurs à l'égard des espaces et activités naturelles, agricoles et fédérales dans la Ceinture de verdure ainsi que leur apport à la région de la capitale du Canada.
Tertiaire	**Installations** Soutenir une gamme d'installations fédérales ayant des besoins d'isolement et maintenir les installations communautaires existantes en restreignant le développement de nouvelles installations dans les zones actuelles. Minimiser les intrusions des infrastructures dans la Ceinture de verdure.	**1. Installations fédérales:** Accueillir des installations fédérales d'envergure nationale qui sont respectueuses de l'environnement, qui ont besoin d'espace, d'isolement et d'un emplacement dans la capitale du Canada et qui sont cohérentes avec les autres rôles de la Ceinture de verdure; éliminer les installations fédérales existantes au fil du temps. **2. Installations non fédérales:** Encourager les installations existantes à être respectueuses de l'environnement et à adapter leur structure et leur fonctionnement pour soutenir les autres rôles de la Ceinture de verdure; interdire les nouvelles installations non fédérales et éliminer les installations existantes au fil du temps. **3. Transport et infrastructure durable:** Voir à l'application des pratiques environnementales exemplaires lors de la conception, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure existante. Interdire les nouvelles infrastructures, à moins qu'on ait démontré qu'il n'existe aucune alternative à l'extérieur de la Ceinture de verdure et qu'aucune perte nette et aucun préjudice ne seraient portés à l'intégrité écologique ou générale de la Ceinture de verdure.

Les énoncés stratégiques du Plan directeur de la Ceinture de verdure illustrés à la figure 4.2 comprennent les quatre grands rôles de la Ceinture de verdure – milieu naturel; agriculture durable; expériences de la capitale et loisirs et installations.

Les changements d'orientation depuis le Plan de 1996, décrits pour le concept de la Ceinture de verdure au chapitre 3.0, s'appliquent également aux rôles de la Ceinture de verdure. Le raffinement des énoncés stratégiques vise notamment:

- la protection et la mise en valeur du rôle de milieu naturel de la Ceinture de verdure comme grande priorité suppose des liens naturels renforcés et fonctionnels et la conservation de la biodiversité;
- l'évaluation de l'ancien rôle visant des collectivités rurales prospères, favorisant des fermes et de forêts productives, pour plutôt mettre l'accent sur l'agriculture durable, selon laquelle les fermes de la Ceinture de verdure feront preuve de viabilité économique, sociale et écologique et les forêts de plantation seront gérées pour appuyer le rôle de milieu naturel, grâce à la diversification des habitats;
- l'intégration de la notion de développement durable dans tous les énoncés stratégiques de la Ceinture de verdure, soit dans la vision, dans les prémisses fondamentales et dans les énoncés de rôle;
- un accent sur les installations fédérales, tout en décourageant le développement des installations non fédérales sur les terrains de la Ceinture de verdure, en particulier les routes et ouvrages municipaux et les différents types d'installations non fédérales (institutionnelles, commerciales ou résidentielles). L'accueil d'installations fédérales ayant des besoins particuliers d'isolement et d'emplacement dans la capitale reste un des quatre principaux rôles de la Ceinture de verdure;
- un accent accru sur les partenariats.

L'ensemble des orientations ci-dessus reflète l'importance accrue accordée au maintien d'une Ceinture de verdure cohérente et plus vigoureuse à long terme dans la capitale du Canada.



Qu'est-ce que l'agriculture durable?
L'agriculture durable comprend les pratiques agricoles destinées à concilier la conservation de l'environnement, la rentabilisation des exploitations et le respect de l'équité sociale.



4.2 La vision et la mission de la Ceinture de verdure

Le Plan a d'abord exposé la ***vision*** de ce que la Ceinture de verdure devrait être en 2067. Cette vision de l'avenir est le fruit d'une collaboration inspirée des intervenants dans la Ceinture de verdure, d'experts et d'un public intéressé. L'énoncé audacieux qui suit porte beaucoup d'espoir pour la capitale:

> *La Ceinture de verdure assurera la pérennité des systèmes naturels, de l'agriculture, des possibilités éducatives et de plein-air qui inspireront la population canadienne et qui contribueront au développement durable et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada.*

L'énoncé de vision ci-dessus est soutenu et précisé par la ***mission***, qui articule la raison d'être de la Ceinture de verdure dans son ensemble :

> *La Ceinture de verdure contribue à l'identité et à la mise en valeur de la capitale du Canada en présentant un cadre naturel et rural et des ressources écologiques et culturelles valorisées, en favorisant une agriculture durable, en accueillant des installations fédérales particulières et en offrant une variété d'utilisations, d'activités et d'expériences à la population canadienne.*

En plus de préciser la raison d'être de la Ceinture de verdure et la façon dont sera concrétisée la vision à l'horizon 2067, l'énoncé ci-dessus constitue un engagement de la Commission de capitale nationale, de ses partenaires et des intervenants à ce que la Ceinture de verdure, grâce à la conservation de ses ressources et à l'accomplissement de ses quatre grands rôles, enrichisse et rehausse le profil à long terme de la capitale du Canada.



4.3 Les prémisses fondamentales

Les prémisses fondamentales de la Ceinture de verdure constituent la base de la gestion de la Ceinture de verdure ainsi que des valeurs et des engagements organisationnels qui soutiennent les orientations stratégiques du Plan. Ces prémisses reprennent bon nombre des prémisses initiales pour la Ceinture de verdure, lesquels ont été revus grâce à la participation des intervenants et du public et en prenant en compte la Stratégie environnementale de la CCN[26]. Les principales révisions des prémisses visent à donner plus d'importance au principe de développement durable pour la Ceinture (intégré à l'ensemble du Plan par les orientations), aux partenariats, à l'éducation et la promotion, à la protection des ressources culturelles et à la conservation et la mise en valeur des liens naturels et humains. Ce Plan accorde moins d'importance à l'exigence de production de recettes pour toutes les activités de la Ceinture.

Les prémisses fondamentales suivantes constituent le fondement de la planification et de la gestion de l'utilisation du sol dans la Ceinture de verdure:

1. **La Ceinture de verdure conservera plus ou moins sa forme et son emplacement actuels et demeurera un vaste espace vert rural formant une bande continue et facilitera les liens naturels aux systèmes naturels régionaux et l'agrandissement de la Ceinture de verdure**. La taille de la Ceinture de verdure est suffisante au maintien d'un paysage varié et fonctionnel de caractéristiques naturelles reliées les unes aux autres, d'espaces de loisirs et de fermes. Son emplacement maximise l'accès du public depuis les secteurs urbains existants et en développement. Sa forme et sa taille protègent les utilisations sensibles plus efficacement que ne le feraient des étendues plus petites et isolées, et lui confère une identité unitaire et distincte qui participe grandement à l'image « verte » de la capitale. Il est admis que la Ceinture de verdure doit, pour réussir, rester dynamique en réponse aux changements du milieu urbain changeant qui l'entoure. Par conséquent, l'utilisation des terrains de la Ceinture de verdure peut changer. Ses imites peuvent aussi évoluer pour raffermir sa raison d'être et ses grands rôles et assurer le maintien de sa pertinence, de son intégrité et de sa qualité.

2. **La Ceinture de verdure tiendra lieu de vitrine environnementale de la capitale du Canada, en équilibrant les facteurs écologiques, sociaux et économiques favorables et en démontrant une position de chef de file en matière de gérance de l'environnement et en facilitant l'application de pratiques environnementales exemplaires dans toutes les activités, installations et utilisations du sol dans la Ceinture de verdure**. L'emplacement de cette ressource riche et variée dans la capitale du Canada offre une possibilité optimale de montrer comment les activités humaines liées au travail et au domicile peuvent être conçues et ajustées pour s'harmoniser avec les systèmes naturels, alimentaires et récréatifs et assurer une qualité de vie. Cet engagement envers la démonstration progressive et à long terme de pratiques environnementales exemplaires finira par s'étendre à tous les aspects de la gestion des terrains, des activités humaines et des installations à l'intérieur de la Ceinture de verdure. La démonstration du leadership a commencé sur les terrains appartenant à la CCN, où le niveau de contrôle est le plus élevé, d'abord sur les

[26] CCN. 2009. Stratégie environnementale.

terrains gérés directement par celle-ci, puis à divers degrés sur les terrains gérés par d'autres. Les attentes en ce qui concerne les terrains sous la propriété et la gestion d'autres intervenants de la Ceinture de verdure s'accordent avec l'idée d'une vitrine, en raison des types d'activités pratiquées, comme la recherche en matière d'énergie renouvelable et de communications, et des engagements envers le développement durable des organismes fédéraux[27] et de la Ville d'Ottawa[28].

3. **La Ceinture de verdure restera dans le domaine public**, planifiée et gérée dans l'intérêt du public. La propriété fédérale de la plus grande partie des terrains de la Ceinture demeurera le principal moyen pour atteindre les objectifs de la Ceinture de verdure. La propriété publique de la Ceinture de verdure commencera à être partagée avec les autres ordres de gouvernement, comme la Province de l'Ontario et la Ville d'Ottawa ou les Offices de protection de la nature (OPN), par le biais d'ajouts de terrains naturels leur appartenant. Un tel partage est possible en raison des objectifs communs de connexion des paysages et de gestion des ressources naturelles. La propriété publique et la gestion partagées de la Ceinture apporteront aussi des gains d'efficacités alors que tous les ordres de gouvernement continuent de subir des réductions budgétaires. Tous les organismes publics peuvent aussi faire appel aux organismes privés, aux particuliers et aux groupes communautaires pour examiner l'utilisation d'outils de protection des terrains permettant d'étendre et d'améliorer les connexions naturelles vers la Ceinture de verdure et depuis celle-ci.

4. **La Ceinture de verdure sera un ensemble intégré, reconnaissable et pertinent dans la capitale et pour les Canadiennes et Canadiens qui :**
    a. **offre des portes d'entrée dans la capitale;**
    b. **préserve et relie des écosystèmes naturels à l'intérieur et à l'extérieur de ses propres limites;**
    c. **procure des zones tampons et des liens entre les activités humaines;**
    d. **favorise l'agriculture durable;**
    e. **protège et promeuve les ressources culturelles;**
    f. **contribue à un environnement sain et à la qualité de vie dans la capitale du Canada.**

    Le patrimoine naturel et culturel de la Ceinture sera protégé, renforcé et promu de sorte à être bien reconnu, compris et valorisé par les résidents et les visiteurs de la capitale.

5. **La Ceinture de verdure accueillera des installations fédérales qui ont un besoin d'espace, d'isolement et d'un emplacement dans la capitale du Canada.** Conformément à l'une de ses raisons d'être à l'origine, la Ceinture continuera d'accueillir des institutions nationales dont les activités nécessitent à la fois un isolement de la population urbaine et un emplacement central dans la capitale[29].

6. **La Ceinture de verdure continuera de jouer un rôle de recherche d'envergure nationale dans la capitale**. La Ceinture de verdure accueille depuis toujours de la recherche en agriculture et en technologie de pointe dans les domaines de

[27] 2010. Environnement Canada. Stratégie fédérale de développement durable.
[28] 2012. Ville d'Ottawa. Plan de développement durable et de résilience.
[29] 1950. Plan Gréber.

l'énergie, des communications et de la géologie. Dans l'avenir, la Ceinture améliorera son apport à la recherche visant à développer l'expertise canadienne en matière de gestion de l'environnement et de l'interface ville-campagne et concernant d'autres sujets liés à ses rôles.

7. **La diffusion de l'information, l'éducation et les partenariats multisectoriels avec les citoyens, les organismes et les gouvernements sont essentiels au succès de la Ceinture de verdure.** Depuis sa création, la gestion, l'aménagement et l'utilisation de la Ceinture dépendent de partenariats. La CCN, ses partenaires fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les organismes privés et à but non lucratif et des particuliers, comme les locataires de la Ceinture, continueront de partager un éventail de responsabilités. Ces partenariats constituent une structure de base pour la Ceinture et la rendent plus intéressante, tout en aidant la CCN à surmonter les défis que posent les réductions budgétaires.

8. **La Ceinture de verdure offrira diverses possibilités d'éducation et de sensibilisation du public au sujet du patrimoine naturel, agricole et culturel du Canada et de l'importance de la conservation des écosystèmes et des ressources**. Nombre de services que la Ceinture de verdure procure présentement sont destinés aux résidents locaux ou sont appréciés par eux. Des efforts seront faits pour améliorer l'utilisation et la gestion de la Ceinture pour le bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes. En particulier, on insistera davantage que par le passé sur l'éducation et la sensibilisation du public à l'égard du patrimoine et de la conservation de la Ceinture. Les activités et installations de la Ceinture destinées aux visiteurs demeureront accessibles en étant bien connues, faciles d'accès et abordables.

4.4 Les rôles de la Ceinture de verdure

Les cinq rôles articulés dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996 ont été revus et actualisés pour s'accorder avec les souhaits à l'égard de ce que devrait être la Ceinture à l'horizon 2067. Il en est résulté quatre rôles, qui précisent les énoncés de vision et de mission adoptés pour la Ceinture de verdure. Comme l'énoncé de vision, les énoncés de rôle révisés visent à raffermir et à clarifier l'intention derrière les différents rôles et ainsi mettre en valeur la Ceinture dans son ensemble. Les quatre rôles forment une hiérarchie, présentée à la figure 4.2, pour mieux refléter la vision à l'horizon 2067 et y répondre. Les rôles correspondent aux principaux domaines d'intervention à l'intérieur de la Ceinture:

- **le rôle premier du milieu naturel;**
- **les rôles secondaires de l'agriculture durable et des expériences de la capitale et loisirs;**
- **le rôle tertiaire des installations.**

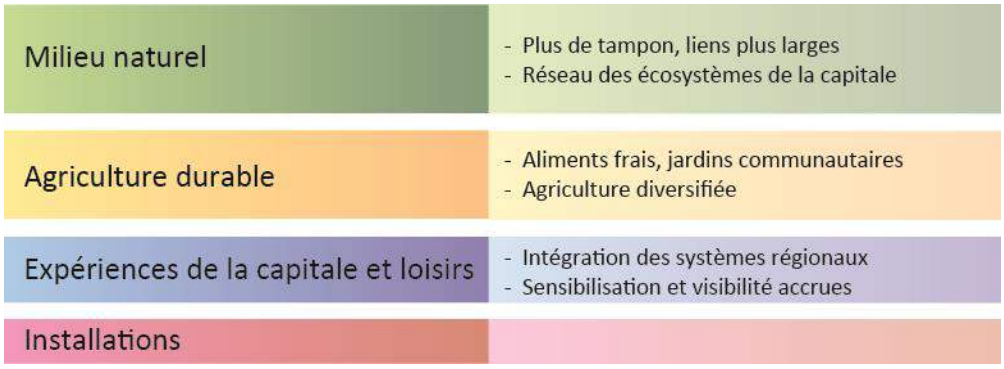

Figure 4.3 Les rôles de la Ceinture de verdure



Les énoncés et les descriptions des rôles de la Ceinture de verdure sont les suivants:

Milieu naturel	
Protéger en priorité et mettre en valeur les aires naturelles, les écosystèmes et les habitats faisant partie intégrante du milieu naturel plus large de la région de la capitale du Canada, et ce en suivant les aspirations de la population canadienne pour un environnement sain et résilient.	La Ceinture de verdure est constituée en grande partie de milieux naturels qui comportent dix écosystèmes et habitats valorisés, dont une zone humide d'importance internationale reconnue par la Convention de Ramsar de l'UNESCO. La Ceinture de verdure comprend aussi plusieurs terres humides et habitats d'importance désignés comme une zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) en raison de leur unique et rare assemblage de plantes et d'animaux. Les ressources naturelles de la Ceinture de verdure concourent à soutenir la biodiversité régionale, à atténuer le changement climatique et les problèmes de qualité de l'air, à protéger les ressources aquatiques et terrestres, à sauvegarder les espèces en péril et leurs habitats et à favoriser les successions naturelles. Cet « équipement naturel » remplit d'importantes fonctions et procure des avantages à la grande région de la capitale, dont des vues panoramiques, des espaces pour le réconfort, la santé et la bonne forme physique, la biodiversité et la protection des ressources essentielles, incluant les plantes et les animaux, l'eau, le sol et l'air.



Agriculture durable

Fournir des occasions d'agriculture durable, procurant des revenus d'exploitation aux générations actuelles et futures sans porter atteinte aux processus naturels et apportant des bénéfices à la région de la capitale du Canada.

Les terres agricoles couvrent juste un peu plus du quart de la superficie totale de la Ceinture de verdure et se répartissent entre 78 propriétés de la CCN louées à des agriculteurs. En outre, une étendue de terres agricoles dans le sud-ouest de la Ceinture de verdure, au nord de Barrhaven, constitue la Ferme de recherche de la Ceinture de verdure, qui appartient aussi à la CCN. Le Laboratoire de recherche sur les maladies végétales et animales d'Ottawa de l'Agence canadienne d'inspection des aliments est situé immédiatement à l'ouest de ces terrains. Les terres agricoles de la Ceinture de verdure présentent des sols hautement productifs et des immobilisations comme des maisons, des bâtiments agricoles, des clôtures et des tuyaux de drainage. La productivité et la proximité de la population urbaine par rapport à ces fermes offrent la possibilité d'accroitre la production et de fournir des aliments locaux.



Expériences de la capitale et loisirs

Offrir un éventail riche et varié d'activités en plein air et d'expériences de la capitale qui respecte et favorise les autres rôles de la Ceinture de verdure.

Nombre de résidents locaux et de visiteurs occasionnels de la capitale apprécient périodiquement les installations de loisirs à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Cela se traduit par 3,5 millions de visites par année visant à apprécier le large éventail de possibilités et d'installations de loisirs comprenant : plus de 150 km de sentiers de randonnée, de cyclisme, de ski et de raquette; des installations comme une rampe de mise à l'eau des embarcations, des terrains de pique-nique, des terrains de sport, un centre communautaire, un terrain de camping, un centre équestre, des pentes de toboggan, des aires de promenade de chien sans laisse et des terrains de golf; des sites du patrimoine culturel, comme la Vieille Ferme, le Four à chaux et les sources thermales de Carlsbad Springs; et des panneaux d'interprétation sur onze sentiers de la Ceinture de verdure. Nombre de sentiers de la Ceinture de verdure se raccordent au réseau régional de sentiers récréatifs aux limites de la ville. Lorsqu'il sera complété par le Sentier de la Ceinture de verdure, ce réseau offrira une expérience récréative continue traversant toute la Ceinture.



Installations

Soutenir une gamme d'installations fédérales ayant des besoins d'isolement et maintenir les installations communautaires existantes en restreignant le développement de nouvelles installations dans les zones actuelles.

Minimiser les intrusions des infrastructures dans la Ceinture de verdure.

Un des rôles initiaux de la Ceinture de verdure consistait à accueillir des installations fédérales qui nécessitent une séparation physique de la population urbaine en raison de la nature de leurs activités. Des exemples de ces institutions d'intérêt national sont le ministère de la Défense nationale, le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) de Ressources naturelles Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Industrie Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Agriculture Canada.

L'acquisition des terrains de la Ceinture de verdure à la fin des années 1950 et au début des années 1960 a signifié en même temps l'acquisition de bâtiments et d'installations. Il s'agissait de maisons, d'institutions (par exemple, églises, écoles et centre de détention régional) et d'installations municipales et régionales (routes, égouts sanitaires et pluviaux, aqueducs, lignes électriques et gazoducs). D'autres bâtiments et installations non fédéraux se sont ajoutés à la Ceinture de verdure au fil du temps, dont l'ancien campus Carling de Nortel, l'hôpital Queensway Carleton et des infrastructures de transport (p. ex. les autoroutes 416 et 417, des voies du Transitway et des stationnements incitatifs). L'ensemble de ces éléments constitue les « installations non fédérales » de la Ceinture de verdure.

Dans l'avenir, toutes les installations – fédérales et non fédérales – seront gérées avec soin afin d'en limiter la superficie au sol et l'impact écologique.

4.5 Les objectifs

Chacun des quatre grands rôles de la Ceinture de verdure est articulé par un ensemble d'objectifs et de politiques connexes. Les objectifs et leurs politiques connexes constituent la base de mesures de gestion nécessaires pour concrétiser la vision à l'horizon 2067. Ils sont présentés aux chapitres 5 Affectations du sol et 6 Politiques de la Ceinture de verdure.

Rôle	Objectifs
Milieu naturel	La biodiversité Les liens Les ressources en eau Les ressources en terres La végétation
Agriculture durable	L'agriculture de la Ceinture de verdure Le soutien à l'agriculture L'intérêt pour la communauté
Expériences de la capitale et loisirs	Plein-air Ressources culturelles Accès public Interprétation, éducation et recherche
Installations	Installations fédérales Installations non fédérales Infrastructures de transports et utilités publique durables





Chapitre 5

5.1 Les affectations du sol de la Ceinture de verdure

Le Plan conceptuel se traduit sous forme d'affectations du sol de la Ceinture de verdure. Les affectations du sol proposées sont une « classification » qui attribue le caractère du paysage et les utilisations souhaités à des zones clairement définies, à la grandeur de la Ceinture de verdure. Les zones sont classifiées en fonction de leur rôle souhaité, qu'il s'agisse de protéger la biodiversité, de maintenir les ressources agricoles, ou d'héberger des installations permanentes. Les mesures de contrôle des modes d'occupation des terrains proviendront de l'affectation du sol renfermant la caractéristique en question. Ces mesures de contrôle sont spécifiées dans les politiques d'affectation du sol dans le présent chapitre. La capacité et la pertinence de ces zones quant à la prestation d'activités récréatives et d'expériences de la capitale sont également prises en compte lors de la prise de décision en matière d'utilisation du sol. Trois des quatre rôles de la Ceinture de verdure sont exprimés par le biais de cinq affectations du sol:

RÔLES DE LA CEINTURE DE VERDURE	AFFECTATIONS DU SOL	COMPOSANTES DES RÔLES
Environnement naturel	1. Aires naturelles principales	
	2. Liens naturels	
Agriculture durable	3. Agriculture	
Loisirs et expériences de la capitale		Peut être présent dans toutes les affectations
Installations	4. Installations et opérations fédérales	
	5. Installations et opérations non fédérales	
		Les infrastructures de transports sont superposées aux affectations (voir le chapitre 7 - Plans de secteurs, et l'Annexe C)

Figure 5.1 Rôles et affectations du sol de la Ceinture de verdure

Les affectations du sol reflètent les utilisations du sol souhaitées au niveau du paysage. Chaque affectation du sol sera gérée en fonction de ses caractéristiques souhaitées, telles que définies dans les sections qui suivent.

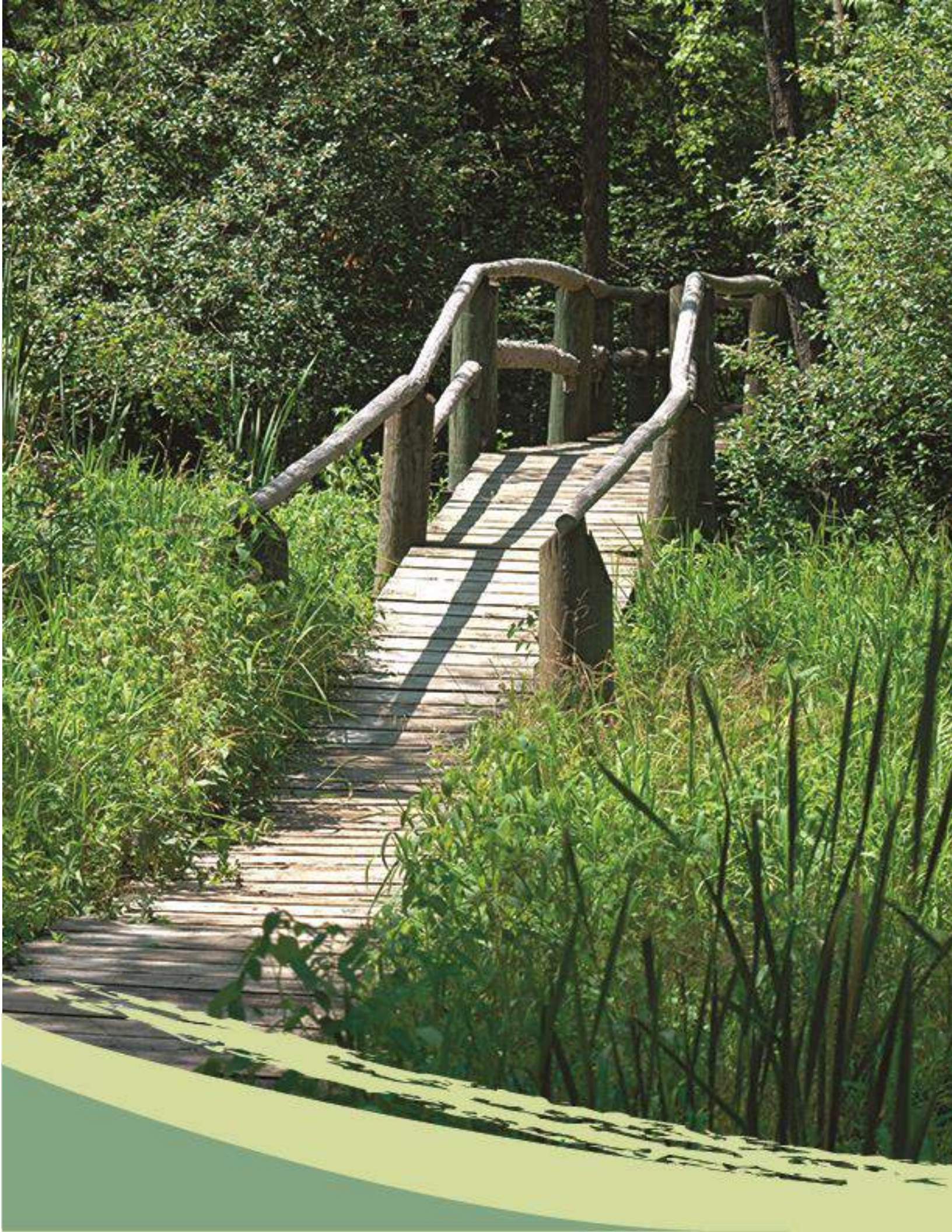

NCC CCN Canada

2013-12-04

Figure 5.2

Greenbelt: Land Designations (2013)

Ceinture de verdure : Affectation du sol (2013)

Legend • Légende

- Core Natural Area
  Aire naturelle principale
- Natural Link
  Lien naturel
- Agriculture
  Agriculture
- Federal Facility & Operations
  Installation et opérations fédérales
- Non-Federal Facility & Operations
  Installation et opérations non-fédérales
- Transportation Route
  Voie de transport
- Addition
  Ajout
- Removal
  Retrait
- Special Study Area
  Zone d'étude spéciale
- Greenbelt Limits
  Limites de la Ceinture de verdure

Comparison by percentage of total area
Comparaison par pourcentage de superficie totale

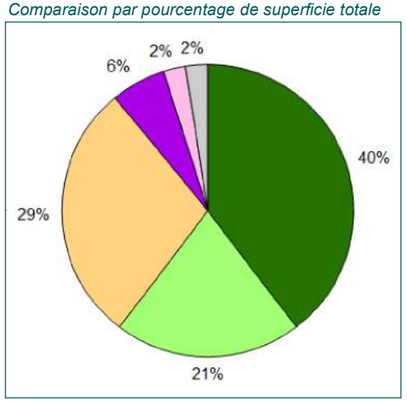

N

0 1.25 2.5 5 km

OTTAWA RIVER - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

DE LA MONTAGNE
CHAMPLAIN
DE CHELSEA
DE LA GATINEAU
INT-AMOUR
DE L'OUTAOUAIS
GRÉBER
PAIEMENT
MAIN
LABROSSE
LORRAIN
MALONEY
DE MONTREAL
OLD MONTREAL
TRIM
174
SAINT JOSEPH
ORLEANS
TENTH LINE
DALY
BAILLIE
COOK
PINK
PERRY
KLOCK
VANIER
148
RIEL
50
SAINT-LOUIS
ROCKCLIFFE
MONTREAL
AVIATION
OGILVIE
SAINT LAURENT
VANIER
INNES
NAVAN
MILTON
SIXTH LINE
EARDLEY
McCONNELL
D'AYLMER
DE LUCERNE
SCOTT
BRONSON
MAIN
SMYTH
RIDDELL
HERON
WALKLEY
MAITLAND
FISHER
RIVERSIDE
AIRPORT
RUSSELL
ANDERSON
MARCH
CARLING
BASELINE
417
GREENBANK
MERIVALE
MITCH OWENS
BANK
TERRY FOX
HAZELDEAN
EAGLESON
416
MOODIE
WOODROFFE
JOCKVALE
RIVER
ALBION
8TH
STAGECOACH
VICTORIA
LOWFIELD

Ces critères fournissent un cadre de référence permettant de structurer l'utilisation du sol, les activités publiques et le caractère du paysage selon l'affectation du sol.

Les activités et caractéristiques associées au rôle des Loisirs et Expériences de la capitale doivent répondre à l'esprit de l'affectation du sol sur lesquelles elles sont situées en ce qui concerne le caractère, l'envergure et la programmation publique.

La Figure 5.2 illustre la distribution des affectations du sol à l'intérieur de la Ceinture

Les tableaux synthèses des affectations du sol présentés dans le présent chapitre fournissent une description sommaire, les principaux objectifs, l'expérience et les caractéristiques souhaités, les politiques, et une liste d'usages admissibles et interdits, pour chacune des cinq affectations du sol. La carte et les tableaux synthèses sont soutenus par des politiques visant à orienter l'administration et la gestion. Les politiques des affectations du sol ont été rédigées en concordance avec celles du chapitre 6 concernant les loisirs, les ressources, l'intégrité, la promotion et le leadership, les corridors écologiques, les transports, les infrastructures et les résidences de la Ceinture de verdure.

Ensemble, ces politiques sont conçues pour aider la Commission de la capitale nationale et tous les intervenants concernés à obtenir des avantages positifs et éviter les impacts négatifs au cours des 10 à 15 prochaines années, en s'efforçant de réaliser la vision et les objectifs de la Ceinture de verdure. En fournissant une orientation pour toutes les décisions relatives à la Ceinture de verdure, ces politiques visent à garantir que la Ceinture deviendra une vitrine des meilleures pratiques de gestion, en démontrant son leadership en matière de gestion responsable et de durabilité.

Pour l'interprétation de toute politique particulière, l'usager du Plan est invité à examiner l'ensemble des politiques concernant la Ceinture de verdure, dans les chapitres 5 et 6, pour mieux comprendre le contexte de la politique en question.

5.2 L'environnement naturel

Le rôle de l'environnement naturel est le rôle prédominant de la Ceinture de verdure, tel que défini dans la Vision et le Concept d'aménagement de la Ceinture de verdure de 2067. Les terrains voués à l'environnement naturel contiennent ou soutiennent des fonctions naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou font partie des meilleurs exemples des caractéristiques qui témoignent de la biodiversité de la Ceinture de verdure. Ces terrains sont caractérisés par une grande diversité : certains contiennent des terres humides d'importance mondiale ou provinciale; d'autres contiennent des écosystèmes rares de dunes de sable; plusieurs soutiennent des corridors de cours d'eau ou des zones boisées. Dans tous les cas, les ressources naturelles de la Ceinture de verdure contribuent au bien-être environnemental et social de la région de la capitale et des collectivités locales. Les terrains voués en premier lieu à l'environnement naturel dans la Ceinture de verdure seront appelés fonctionner comme composantes d'un écosystème en santé reliées entre elles à la grandeur de la Ceinture de verdure et raccordés par des corridors écologiques au réseau des écosystèmes de la région de la capitale. Les politiques qui suivent fournissent des orientations pour protéger, améliorer et restaurer ces zones de ressources naturelles pour le bien des générations futures.

Ce Plan comporte deux affectations d'environnement naturel – l'Aire naturelle principale et le Lien naturel. Ensemble, ces espaces occupent approximativement 61 % ou 12 249 hectares de la Ceinture de verdure. Ces affectations du sol sont définies selon leurs fonctions écologiques. Les éléments naturels importants, matures et diversifiés sont



Les objectifs de l'environnement naturel

Les affectations « Aire naturelle principale » et « Lien naturel » contribuent aux objectifs de l'environnement naturel qui suivent:

1. **La biodiversité:** Protéger, restaurer et maintenir des écosystèmes et habitats naturels d'intérêt en prônant des approches de gestion qui tiennent compte des écosystèmes et des aires naturelles régionales plus vastes de la Ceinture.

2. **Les liens:** Conserver et créer des connexions et des corridors fonctionnels entre et autour des zones tampons et des aires naturelles d'intérêt à l'intérieur et au-delà des limites de la Ceinture de verdure.

3. **Les ressources en eau :** Protéger les ressources en eau par le biais de la gestion des écosystèmes pour orienter les utilisations du sol, les activités et la conception et l'opération des installations, dans la Ceinture de verdure et sur les terres adjacentes à la Ceinture.

4. **Les ressources du sol :** Protéger les éléments géologiques importants, le relief et les sols de la Ceinture de verdure.

5. **La végétation :** Soutenir et restaurer la composition, la structure, et la dynamique à long terme des communautés végétales.

désignés comme *Aires naturelles principales*. L'affectation *Liens naturels* s'applique aux secteurs de régénération naturelle qui relient les Aires naturelles principales entre elles.

5.2.1 Les aires naturelles principales

L'affectation Aire naturelle principale est basée sur une évaluation du patrimoine naturel effectuée par la Commission de la capitale nationale en 2010[30] et regroupe d'excellents exemples des valeurs naturelles, panoramiques, géologiques, scientifiques, écologiques, florales, fauniques et récréatives de la Ceinture de verdure. Ces terres comprennent des terres humides d'importance provinciale, des zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS), une zone humide Ramsar et des boisés d'importance. Les Aires naturelles principales constituent de vastes habitats relativement homogènes pour des espèces d'importance régionale, provinciale ou nationale ainsi que pour certaines espèces en péril. Ces aires couvrent approximativement 40 %, ou 7 998 ha de la Ceinture de verdure et sont affectées « Aires naturelles principales » sur la Carte des affectations du sol de la Ceinture de verdure.

Pour donner suite à un engagement établi dans la Stratégie environnementale d'entreprise de la CCN, dix (10) écosystèmes et habitats de grande valeur (HVEH) qui se situent dans la Ceinture de verdure ont été incorporés dans l'affectation « Aires naturelles principales » du Plan. Ces affectations respectent le cadre des catégories de gestion des aires protégées élaborées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le tableau 5.1 présente les principaux objectifs, le caractère souhaité, les activités et utilisations permises et interdites, et les orientations stratégiques indiquées pour les Aires naturelles principales.

5.2.2 Les liens naturels

L'affectation Lien naturel comprend des terrains qui forment des raccordements écologiques traversant les terres ou longeant les cours d'eau entre les Aires naturelles principales. Ces espaces peuvent être de caractère naturel ou semi-naturel, et fournissent plusieurs ressources pour diverses espèces, mais leur envergure ou leur qualité n'est pas suffisante pour remplir toutes les exigences en matière d'habitat ou de fonctions écologiques. Les Liens naturels relient les Aires naturelles importantes et assurent la libre circulation des animaux et des plantes au sein de la Ceinture de verdure et dans le plus vaste environnement régional pour les déplacements quotidiens des espèces, les migrations saisonnières, la dispersion des gènes, la connectivité des habitats et la pérennité des espèces. La protection et le rétablissement de la connectivité écologique le long des Liens naturels identifiés de la Ceinture de verdure sont essentiels au maintien de la biodiversité des Aires naturelles principales. Les connexions entre la Ceinture de verdure et les aires naturelles importantes à l'échelle régionale sont également nécessaires pour le maintien de la santé écologique de la région. L'importance de ces connexions est examinée dans les politiques concernant les corridors écologiques, dans le chapitre 6.

Les terres identifiées comme liens naturels couvrent approximativement 21 % (4 251 ha) de la Ceinture de verdure. Le tableau 5.2 présente les principaux objectifs, le caractère souhaité, les activités ou utilisations permises et interdites, et les orientations stratégiques indiquées pour les liens naturels.



Écosystèmes et habitats naturels valorisés dans la Ceinture de verdure

1. Baie Shirleys – Connaught
2. Baie Shirleys – Crystal Bay
3. Marécage Rocailleux
4. Forêt Pinhey
5. Ruisseau Black Rapids
6. Marais Lester
7. La Pinède
8. Tourbière Mer Bleue
9. Forêt Chapel Hill nord
10. Ruisseau de Green

[30] Del Degan, Massé et associés inc, 2010. Répertoire des écosystèmes et habitats naturels valorisés dans la Ceinture de verdure et les terrains urbains.

Tableau 5.1 Aires naturelles principales

AFFECTATION DU SOL	AIRES NATURELLES PRINCIPALES
DESCRIPTION	• Les *Aires naturelles principales (ANP)* représentent les habitats écologiquement sensibles qui contiennent ou soutiennent des espèces et des caractéristiques naturelles uniques, menacées ou en péril, ou sont parmi les meilleurs exemples de ceux-ci dans la région de la capitale. • Elles comprennent des terres humides d'importance provinciale et mondiale, les habitats d'espèces menacées ou en péril, les habitats d'espèces sauvages, des terres boisées, des dunes de sable, des zones d'intérêt naturel et scientifique, l'habitat du poisson, et la géologie de l'escarpement. • On compte dix (10) *Aires naturelles principales (ANP)* couvrant environ 40 % de la Ceinture de verdure.
PRINCIPAUX OBJECTIFS	• Protéger la biodiversité et la santé des écosystèmes des ANP à long terme. • Restaurer et améliorer la biodiversité terrestre et aquatique des *ANP*. • Améliorer la capitale du Canada par le biais de la conservation de ses paysages visuels naturels.
EXPÉRIENCE OU CARACTÈRE SOUHAITÉ	• Fournir des aires continues de végétation naturelle et de paysages, comprenant des caractéristiques naturelles d'intérêt qui assurent la santé des processus écologiques. • Favoriser un contact intime avec la nature tout en réduisant les incidences sur les éléments sensibles des Aires naturelles principales. • Soutenir de riches activités publiques extérieures de loisirs et d'interprétation de la nature à des endroits spécifiques qui respectent et qui sont compatibles avec les processus des écosystèmes et les caractéristiques naturelles.

PRINCIPALES POLITIQUES OU STRATÉGIES DE SOUTIEN

1. Gérer les activités de manière à conserver et améliorer la biodiversité par le biais des stratégies qui suivent.
   a. Préparer un Plan de gestion des ressources naturelles de la Ceinture de verdure
   b. Participer avec d'autres à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de rétablissement et de gestion des espèces uniques, rares, menacées et en péril et des espèces envahissantes
   c. Effectuer des études scientifiques, assurer un suivi régulier des indicateurs et des seuils pour assurer la santé des ressources naturelles.
2. Exiger un gain écologique net pour la Ceinture de verdure de la part des promoteurs de projet lorsque des changements d'utilisation du sol ou des impacts sont inévitables dans les ANP; les mesures d'atténuation et de restauration identifiées ont pour but d'assurer que les processus et le patrimoine écologiques dans la Ceinture de verdure atteindront un gain net.
3. Restaurer et améliorer la biodiversité terrestre et aquatique dans les endroits perturbés et endommagés, en se concentrant sur:
   a. l'amélioration des principaux habitats pour les espèces ciblées
   b. la promotion de la succession naturelle des exploitations forestières
   c. la réduction de la propagation des espèces envahissantes par le développement et la mise en œuvre de protocoles de gestion d'espèces spécifiques pour les espèces particulières qui présentent la plus grande menace et en accordant la priorité aux méthodes de contrôle efficaces.
4. Protéger le caractère du relief et du paysage, ainsi que le régime hydrologique des *ANP*, par le biais de mesures comme le contrôle de la densité du réseau routier et l'atteinte de la taille optimale de l'habitat.
5. Appliquer des pratiques de gestion préventives, notamment quant aux impacts négatifs potentiels résultant des activités humaines.
6. Continuer à faire participer les intervenants aux activités et aux processus susceptibles d'améliorer la biodiversité et d'aider tous les Canadiens à apprécier la Ceinture de verdure (les intervenants comprennent les visiteurs, les propriétaires de terrains de la Ceinture de verdure, les locataires, les gestionnaires d'installations, la Ville d'Ottawa, les offices de protection de la nature, les établissements d'enseignement, et les groupes de conservation et communautaires).

ACTIVITÉS ET UTILISATIONS ADMISSIBLES	ACTIVITÉS ET UTILISATIONS INTERDITES
• Les usages récréatifs peu intensifs, passifs ou linéaires comme : ▪ les sentiers ou trottoirs de bois écologiques polyvalents pour la marche, la randonnée pédestre, l'interprétation de la nature, le ski de fond, la raquette ▪ les panneaux d'orientation et d'interprétation • La recherche écologique • La bicyclette sur les sentiers désignés • Les évènements de géocachette et de course d'orientation, admissibles dans les endroits désignés avec obtention de permis • Les activités de formation à faible impact du gouvernement fédéral • Les résidences et installations du gouvernement fédéral existantes (p. ex., clôtures, tours ou antennes de communications) qui soutiennent les opérations des installations sans causer de dommages permanents aux écosystèmes. À long terme, retirer les résidences et les structures construites du gouvernement fédéral lorsque l'occasion se présente.	• Les zones réservées aux nouvelles installations • Les nouvelles installations de gestion des eaux pluviales • L'agriculture • L'accès des véhicules motorisés le long des sentiers récréatifs • Tout autre usage susceptible de porter atteinte aux caractéristiques et fonctions naturelles, de fragmenter les éléments ou de dénaturer les écosystèmes. Des restrictions saisonnières peuvent être appliquées pour certaines activités et utilisations admissibles.

Tableau 5.2 Liens naturels

AFFECTATION DU SOL	LIENS NATURELS
DESCRIPTION	• L'affectation *Lien naturel (LN)* s'applique à la fois aux caractéristiques terrestres et aquatiques naturelles et semi-naturelles (p. ex., les zones riveraines, les ravins, la végétation en régénération). • Les terrains désignés *liens naturels* fournissent ou sont en mesure de fournir plusieurs ressources pour les espèces mais ne sont pas d'envergure ou de qualité suffisante pour répondre à toutes les exigences des habitats ou des fonctions écologiques. • Initiative de ce Plan directeur pour maintenir ou rétablir les connexions paysagères entre les Aires naturelles principales. • Les terrains identifiés LN soutiennent la connectivité écologique, une composante essentielle de la gestion des ressources naturelles des ceintures vertes pour permettre les déplacements quotidiens des espèces, les migrations saisonnières, la dissémination, la connectivité des habitats et la persistance des espèces. • Les Liens naturels couvrent approximativement 21 % de la Ceinture de verdure.
PRINCIPAUX OBJECTIFS	• Protéger les liens existants entre les *Aires naturelles principales*. • Établir ou restaurer les liens terrestres et aquatiques dans les paysages fragmentés de la Ceinture de verdure. • Permettre des activités publiques et de l'interprétation loin des éléments naturels sensibles. • Faciliter l'adaptation au changement environnemental, dont le changement climatique (résilience). • Améliorer la capitale du Canada par le biais de la conservation des paysages visuels naturels.
EXPÉRIENCE OU CARACTÈRE SOUHAITÉ	• Fournir des zones continues de végétation naturelle ou en régénération, d'habitats et de fonctions qui procurent un décor naturel diversifié pour les occasions de loisirs. • Permettre l'appréciation de la nature tout en réduisant les intrusions dans les zones sensibles. • Soutenir les activités publiques passives de loisirs extérieures à faible impact et d'interprétation de la nature.

PRINCIPALES POLITIQUES OU STRATÉGIES DE SOUTIEN

1. Gérer activement les *liens naturels* pour convertir les utilisations du sol actuelles à l'état naturel pour soutenir la santé et la connectivité des ANP. Soutenir et encourager les intervenants à maintenir et à améliorer l'état naturel et la fonction de leurs *liens naturels*.
2. Maintenir ou restaurer les zones riveraines de végétation naturalisée le long des cours d'eau, en ciblant les versions les plus contraignantes des normes fédérales ou ontariennes.
3. Établir les largeurs des *liens naturels* de la Ceinture de verdure à au moins 60 mètres à court terme, en visant une largeur optimale de 250 m à long terme.
4. Prévenir la fragmentation des *liens naturels*, en assurant la connectivité ailleurs lorsque la sécurité ou les structures d'une installation (comme une infrastructure linéaire) ont des incidences sur la fonction de lien naturel.
5. Restaurer les écosystèmes fragmentés en assurant le déplacement des espèces et en interdisant les changements d'utilisation du sol qui nuisent à cette fonction ou à la santé des liens naturels.
6. Continuer à inciter les intervenants à réaliser les objectifs mentionnés plus haut.

ACTIVITÉS ET UTILISATIONS ADMISSIBLES	ACTIVITÉS ET UTILISATIONS INTERDITES
• Les utilisations de loisirs non intensives ou linéaires, comme l'interprétation de la nature, la marche, le ski de fond, la raquette, les évènements de géocachette et de course d'orientation, • La bicyclette et l'équitation sur les sentiers désignés • La recherche écologique • Les activités du gouvernement fédéral qui soutiennent les opérations des installations sans causer de dommages permanents aux écosystèmes • Les résidences et es installations existantes (p. ex., les petits bâtiments d'entreposage ou d'essais, les antennes, les tours de communications, les observatoires) qui soutiennent les opérations des installations fédérales ou les autres rôles de la Ceinture. Dans les autres situations, elles seront graduellement supprimées, lorsque l'occasion se présente • Les installations existantes de formation et d'interprétation • Les aires de chiens sans laisse existantes • Les maisons existantes • Les nouvelles installations de formation ou d'interprétation • Les exploitations agricoles non intensives qui respectent les caractéristiques et fonctions naturelles	• Les zones réservées aux nouvelles Installations • L'accès de véhicules motorisés le long des sentiers récréatifs • Tout autre usage qui pourrait avoir une incidence négative ou nuire aux fonctions actuelles ou éventuelles de liens naturels. Dans la liste des utilisations ou activités permises, certaines pourraient faire l'objet de restrictions saisonnières

5.3 L'agriculture



L'agriculture durable est définie comme étant un rôle secondaire de la Ceinture de verdure. Les terrains désignés pour l'agriculture comprennent de vastes zones de terres agricoles productives existantes, faisant généralement partie d'une ferme, et qui sont caractérisées pour la plupart par des sols de classes 2 à 4 qui peuvent assurer une production soutenue de différents types de cultures. Certaines exploitations agricoles se livrent à des activités de culture spécialisées ou à la culture à long terme de sols de classe 5. La plupart des terres agricoles sont équipées de tuyaux de drainage et des bâtiments nécessaires pour assurer la viabilité de l'exploitation agricole. La présence de haies brise-vent naturelles et d'îlots forestiers contribue à créer des liens naturels à travers le paysage, et la mise en œuvre des meilleures pratiques agricoles assure la conservation des ressources en eau et la protection des terres. Même si les grandes cultures dominent actuellement le paysage agricole, le nombre et la superficie des cultures horticoles, des vergers, des fermes laitières et des élevages de bétail devraient s'accroître avec le temps. La proximité d'une grande population urbaine offre un marché et des possibilités de commercialisation considérables et diversifiés et permet aux fermiers de la Ceinture de verdure d'offrir une variété de produits agricoles frais et cultivés localement. De plus, il est possible de faire l'expérience de la vie à la ferme et de profiter des produits frais de la Ceinture de verdure par le biais des exploitations d'autocueillette, des étalages routiers et de l'agriculture soutenue par la communauté.

Les terrains affectés à l'agriculture sur la carte des affectations du sol, représentent approximativement 28 % de la Ceinture de verdure, soit environ 5 713 ha.

La CCN encouragera l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure par le biais des politiques identifiées dans l'ébauche de la *Stratégie pour la mise en œuvre de l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure de la région de la capitale du Canada*[31]. Les exemples de soutien à accorder aux exploitations agricoles comprennent : permettre les utilisations agricoles auxiliaires qui conservent les terres agricoles de base pour un usage à long terme; investir dans les maisons et bâtiments de fermes; encourager l'agriculture soutenue par la communauté, l'agriculture biologique et les jardins communautaires; collaborer avec les agriculteurs et explorer des partenariats avec d'autres pour promouvoir les produits et expériences des fermes de la Ceinture de verdure. Lors du recrutement de nouveaux agriculteurs, la CCN recherchera ceux qui ont à cœur l'agriculture durable caractérisée par la diversification de l'agriculture, la transformation et la mise en marché des produits agricoles, et une gestion responsable de l'environnement.

Le tableau 5.3 précise les principaux objectifs, le caractère souhaité, les utilisations permises et interdites sur les terres agricoles et les orientations stratégiques qui soutiennent leurs réalisations. Les orientations stratégiques liées à l'agriculture et celles liées à l'environnement naturel décrites dans le chapitre 6 contribueront également à une agriculture durable qui respecte et contribue à la santé des caractéristiques et des processus naturels.

.

Les objectifs de l'agriculture durable

L'agriculture de la Ceinture de verdure: Encourager une agriculture moderne, diversifiée, viable et durable, enracinée dans l'héritage historique du Canada.

Le soutien à l'agriculture: Soutenir et s'associer aux agriculteurs de la Ceinture de verdure pour protéger les actifs agricoles, pour mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion et pour prévoir les occasions à long terme dans le domaine de l'agriculture et de la production alimentaire.

L'intérêt pour la communauté: Engager des gens passionnés possédant les connaissances nécessaires pour accroitre la diversification de l'agriculture, la visibilité et la contribution de l'agriculture de la Ceinture de verdure aux aliments locaux, et les expériences agricoles, entrainant ainsi un plus grand intérêt pour la communauté.

[31] Commission de la capitale nationale, 2012, Ébauche de Stratégie pour la mise en œuvre de l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure de la région de la capitale du Canada, en élaboration.

Tableau 5.3 Agriculture

AFFECTATION DU SOL	AGRICULTURE
DESCRIPTION	• L'agriculture durable est constituée de vastes étendues de terres productives, faisant généralement partie d'une ferme, et caractérisée par des sols de classes 2 à 4 capables de soutenir la production d'une variété de cultures. • Une communauté agricole permanente, active, productive et sensible à l'environnement est pertinente pour la capitale. • Les grandes cultures dominent actuellement le paysage avec quelques exploitations maraîchères, des vergers, l'élevage du bétail et l'élevage laitier. • La proximité de populations urbaines et rurales offre un marché éventuel considérable et diversifié et permet aux agriculteurs de la Ceinture de produire une variété de produits frais et cultivés localement. • Les terrains affectés à l'a*griculture* représentent environ 28 % de la Ceinture de verdure.
PRINCIPAUX OBJECTIFS	• Pratiquer une agriculture durable qui intègre une intendance judicieuse de l'environnement, la profitabilité économique et la responsabilité sociale. • Présenter la Ceinture de verdure comme un exemple vivant du patrimoine agricole du Canada. • Soutenir les exploitations agricoles productives de la Ceinture de verdure qui contribuent à l'approvisionnement alimentaire local et régional. • Diversifier l'exploitation agricole de la Ceinture et encourager l'agrotourisme. • Réduire les superficies couvertes de monocultures et promouvoir des productions agricoles diversifiées. • Améliorer la capitale du Canada par la conservation des paysages visuels ruraux.
EXPÉRIENCE OU CARACTÈRE SOUHAITÉ	• Prioriser la production alimentaire pour la population comme utilisation principale des exploitations agricoles de la Ceinture de verdure. • Soutenir la diversification des types d'exploitations agricoles et de production. • Démontrer l'intendance environnementale des terrains. • Promouvoir l'agrotourisme, la recherche et l'enseignement en agriculture. • Offrir des occasions de participation de la communauté à l'agriculture.

PRINCIPALES POLITIQUES OU STRATÉGIES DE SOUTIEN

1. Maintenir ou établir les conditions pour que les exploitations agricoles soient plus viables sur les plans économique, environnemental et social.
2. Encourager les types souhaités de fermes et de pratiques agricoles :
    a. Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des fermes pour assurer la conservation des ressources en eau et en terres et promouvoir la biodiversité tout en assurant la productivité et la viabilité des exploitations agricoles.
    b. Appliquer un processus de sélection des locataires de fermes pour identifier les candidats capables de pratiquer une agriculture durable et localement acceptable, en accordant la priorité à la production alimentaire.
    c. Créer de nouvelles petites fermes en utilisant les maisons et parcelles de terrain adjacentes choisies dans la Ceinture.
    d. Faciliter les activités à valeur ajoutée sur les fermes de la Ceinture et l'établissement d'un plus grand nombre de fermes biologiques et de jardins communautaires.
3. Protéger et accroître les actifs des fermes et les infrastructures construites :
    a. Réviser les baux des fermes pour promouvoir le développement de fermes durables à long terme.
    b. Conserver et améliorer les fermes patrimoniales sélectionnées à des fins d'exploitation agricole moderne et autoriser l'intégration de nouveaux bâtiments de ferme lorsque nécessaire.
4. Installer les activités agricoles qui ne requièrent pas des terres agricoles hautement productives pour la production alimentaire sur des sols de moindre capacité.
5. Améliorer la visibilité du secteur des fermes de la Ceinture et aider les visiteurs à apprécier la production agricole et le patrimoine rural de la région.
6. Apporter un appui à la résolution des conflits qui surviennent entre les activités agricoles courantes et les usages des terrains urbains voisins.
7. Favoriser l'engagement des agriculteurs de la Ceinture et créer des partenariats efficaces pour atteindre tous les objectifs mentionnés plus haut.

ACTIVITÉS ET UTILISATIONS ADMISSIBLES	ACTIVITÉS ET UTILISATIONS INTERDITES
• Production maraîchère et animale • Petites à moyennes exploitations de bovins et de volaille • Grandes cultures en rotation, céréales, oléagineux et cultures fourragères • Cultures horticoles de fruits, de légumes, de fleurs et de fines herbes • Vergers, vignes, installations et exploitations d'autocueillette, et serres • Jardins maraîchers, jardins communautaires, agriculture soutenue par la communauté, agriculture biologique et permaculture • Vente de produits agricoles, agriculture à valeur ajoutée (transformation), agrotourisme, gîte touristique, table champêtre • Élevage animal comme centre équestre • Habitation, stockage des récoltes et installation d'élevage du bétail à l'appui de l'exploitation agricole • Production d'énergie renouvelable appropriée à l'échelle de l'emplacement qui soutient l'exploitation agricole • Occasions de formation, évènements communautaires et recherches dans des domaines relatifs à l'agriculture.	• Grandes exploitations d'élevage de plus de 200 unités de bétail • Production ayant des impacts négatifs reconnus sur la qualité du sol et de l'eau.

5.4 Les Installations

On a assigné aux installations un rôle tertiaire qui leur reconnaît une fonction nécessaire de la Ceinture de verdure, mais une fonction dont l'empreinte au sol sera réduite avec le temps pour réduire les impacts sur les autres rôles de la Ceinture de verdure. Le rôle des installations est reflété dans deux (2) affectations du sol : « Installation et opérations fédérales » et «Installation et opérations non fédérales ». Ces terrains occupent 8 % ou 1 679 hectares de la Ceinture de verdure. Tout en maintenant un des buts originaux de la Ceinture de verdure et conformément au concept d'aménagement de la Ceinture de verdure qui reconnaît la contribution des installations fédérales dans la Ceinture, la désignation Installation et opérations fédérales a la priorité sur les Installations et opérations non fédérales.

Les aires pour les Installations et les opérations sont constituées de bâtiments, d'aires de stationnement, d'espaces paysagers et de campus connexes existants ou de terrains qui sont utilisés pour des activités qui soutiennent directement les opérations des installations, comme la formation, le suivi ou les activités récréatives intenses (p. ex., les terrains de golf, les terrains de sports). Les politiques et affectations du sol qui suivent ont pour objet d'encadrer la gestion de ces installations de manière à respecter et à compléter les rôles primaires et secondaires de la Ceinture de verdure.

5.4.1 Les Installations et opérations fédérales

Les Installations fédérales sont constituées de propriétés appartenant et gérés par le gouvernement fédéral qui ont besoin d'espace spécialisé dans la capitale comme, par exemple, de grands secteurs d'exploitation sécuritaires fermés. Les terrains qui comprennent les aires bâties, paysagées et pavées et les terrains environnants qui soutiennent les opérations sont identifiés par l'affectation Installations et opérations fédérales sur la carte des affectations du sol (figure 5.2). Ces terrains représentent approximativement 6 % des terrains de la Ceinture (1 196 ha).

Le tableau 5.4 précise les principaux objectifs, le caractère souhaité, les utilisations permises et interdites pour cette affectation. Ce tableau présente également les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs primaires, le caractère souhaité et la concordance des activités fédérales de ces installations avec les autres rôles de la Ceinture de verdure. Les orientations stratégiques seront mises en œuvre en collaboration avec les propriétaires et les gestionnaires des installations.

Dans les plans de secteurs (chapitre 7), la Zone bâtie est ajoutée à l'Affectation Installations et opérations fédérales pour fournir une orientation supplémentaire. La zone bâtie existante est constituée des bâtiments, aires de stationnement, routes d'accès principales et espaces paysagés existants.



Objectifs des Installations

Installations fédérales: Soutenir les installations d'importance nationale et sans danger pour l'environnement qui nécessitent de l'espace, de l'isolement et un emplacement dans la capitale, et qui sont conformes aux autres rôles de la Ceinture de verdure; éliminer progressivement les installations fédérales existantes.

Installations non fédérales: Encourager les installations construites existantes à être respectueuses de l'environnement et à adapter leurs constructions et opérations au soutien des autres rôles de la Ceinture de verdure; ne pas autoriser d'autres installations non fédérales, et éliminer progressivement les installations existantes.

5.4.2 Installation et opérations non fédérales

Les installations non fédérales sont détenues ou gérées par des entités non fédérales, comme des autorités municipales, provinciales ou privées ou des individus. Ces installations comprennent des usages institutionnels et de loisirs à caractère communautaire et des aires de stationnement incitatif pour le transport en commun. Les terrains qui comprennent les aires bâties et les terrains environnants qui soutiennent les opérations de ces installations sont identifiés par l'affectation Installations et opérations non fédérales sur la carte des affectations du sol à la figure 5.2. Le tableau 5.5 précise les principaux objectifs, le caractère souhaité, les utilisations permises et interdites qui s'appliquent. Ce tableau présente également les orientations stratégiques nécessaires pour réaliser les objectifs primaires, le caractère souhaité et la concordance des activités non fédérales de ces installations avec les autres rôles de la Ceinture de verdure. Les orientations stratégiques seront mises en œuvre en collaboration avec les propriétaires et les gestionnaires de ces installations.

Les terrains affectés aux Installations et opérations non fédérales couvrent environ 2 % de la superficie de la Ceinture de verdure (483 hectares).



Tableau 5.4 Installations et opérations fédérales

AFFECTATION DU SOL	INSTALLATION ET OPÉRATIONS FÉDÉRALES
DESCRIPTION	• Propriétés détenues et gérées par le gouvernement fédéral qui répondent à des besoins de terrains spéciaux dans la capitale comme, par exemple, de grands secteurs d'exploitation sécuritaires fermés. • Une zone bâtie à l'intérieur de l'affectation i*nstallation et opérations fédérales* est délimitée dans les plans de secteur pour assurer la localisation optimale des bâtiments, aires de stationnement et espaces paysagers. • Les espaces à l'extérieur de la zone bâtie existante sont utilisés pour des activités fédérales qui soutiennent directement les opérations de l'Installation, comme les activités de formation et de suivi. • Environ 6 % de la superficie de la Ceinture est affectée aux *Installations et opérations fédérales*.
PRINCIPAUX OBJECTIFS	• Accueillir les organismes et institutions qui revêtent une importance pour la capitale et qui ont des besoins spéciaux en espace, par exemple, de grands secteurs d'exploitation fermés. • Améliorer la capitale du Canada en assurant que les Installations fédérales dans la Ceinture de verdure contribuent positivement aux paysages visuels de la Ceinture de verdure. • Établir et maintenir les limites de la Zone bâtie. • Éliminer progressivement les installations fédérales, à long terme et à la fin de leur cycle de vie, lorsque les possibilités se présentent. • Fournir des orientations spécifiques pour la gestion et le design des bâtiments durables pour les installations qui interagissent à la fois avec les paysages urbains et ceux de la Ceinture de verdure, comme le campus Carling (futur quartier général du ministère de la défense nationale) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
EXPÉRIENCE OU CARACTÈRE SOUHAITÉ	• Démontrer les fonctions qui contribuent à la sécurité nationale, à la recherche et au bien-être. • Prévoir des activités de formation et de récréation en tenant compte des activités des organismes fédéraux et des mesures de sécurité requises.

PRINCIPALES POLITIQUES OU STRATÉGIES DE SOUTIEN

1. Répondre aux besoins des Installations fédérales existantes à l'intérieur de l'affectation I*nstallations et opérations fédérales*; ne permettre l'agrandissement que dans la Zone bâtie (sur les plans de secteurs).
2. S'assurer que les utilisations des installations complémentent les fonctions, le caractère, les caractéristiques du design et la programmation publique des terrains adjacents de la Ceinture et n'ont pas d'incidences négatives sur les autres rôles de la Ceinture de verdure.
3. Encourager l'élaboration d'un plan directeur des installations fédérales pour chacun des sites pour documenter les installations et opérations actuelles du site, les changements futurs et démontrer comment l'installation est intégrée dans la Ceinture.
4. Exiger un plan directeur des installations fédérales avant tout agrandissement ou réaménagement important.
5. Maintenir des zones tampons appropriées qui restreignent l'accès et les utilisations du public en certains endroits choisis pour les protéger des activités adjacentes des installations fédérales ou d'autres organismes.
6. Lorsque les responsables des installations fédérales déterminent que leurs installations sont excédentaires par rapport aux besoins du gouvernement du Canada, explorer la possibilité de leur élimination progressive volontaire et de la remise à l'état naturel de l'emplacement.
7. Encourager les installations fédérales à appliquer le concept de gérance environnementale et les meilleures pratiques de gestion dans le design et la gestion des installations, comme les mesures de gestion de la demande en transports, et les approches modernes de gestion des eaux pluviales.
8. Encourager les partenaires fédéraux à expliquer les activités et les rôles de leurs installations ainsi que la Ceinture de verdure aux visiteurs. Les encourager à ajouter de l'interprétation et des évènements, et mettre en valeur des éléments commémoratifs et d'art public le long de la façade publique des installations fédérales à proximité des sentiers récréatifs et le long des routes.

ACTIVITÉS ET UTILISATIONS ADMISSIBLES	ACTIVITÉS ET UTILISATIONS INTERDITES
• Les activités des organismes fédéraux qui requièrent de l'isolement et de l'espace dans la capitale • Les activités publiques de loisirs et de formation qui sont permissibles conformément aux politiques de sécurité publique des installations prises individuellement • L'agrandissement des installations dans les limites définies de l'empreinte de la Zone bâtie • La recherche	

Tableau 5.5 Installations et opérations non fédérales

AFFECTATION DU SOL	INSTALLATION ET OPÉRATIONS NON FÉDÉRALES
DESCRIPTION	• Des installations détenues, louées et gérées par d'autres, comme des organismes municipaux, provinciaux ou privés ou des individus. • Ces installations comprennent des équipements de loisirs communautaires, des commerces, des établissements institutionnels, et des aires de stationnement incitatifs du transport en commun. • Environ 2 % de la superficie de la Ceinture est affectée aux *Installations et opérations non fédérales*.
PRINCIPAUX OBJECTIFS	• Permettre les installations non fédérales existantes, et les encourager à y ajouter les rôles de *l'environnement naturel, de l'agriculture, et des expériences de la capitale et loisirs* de la Ceinture. • Améliorer la capitale du Canada en s'assurant que les installations non fédérales dans la Ceinture contribuent positivement aux paysages visuels de la Ceinture de verdure. • Fournir des orientations spécifiques pour le design durable des installations situées aux limites de la Ceinture et qui interagissent à la fois avec les paysages urbains et ceux de la Ceinture de verdure, comme l'hôpital Queensway-Carleton et le Nepean Sportsplex.
EXPÉRIENCE OU CARACTÈRE SOUHAITÉ	• Fournir un contexte de Ceinture de verdure et des occasions de promouvoir la Ceinture de verdure et d'éduquer les visiteurs.

PRINCIPALES POLITIQUES OU STRATÉGIES DE SOUTIEN

1. Limiter les installations non fédérales à celles qui sont existantes actuellement dans la Ceinture de verdure et interdire toute nouvelle installation sur de nouveaux emplacements.
2. Permettre les installations commerciales et de loisirs communautaires de petite envergure et accroître leur contribution aux autres rôles de la Ceinture de verdure.
3. Permettre l'agrandissement mineur des installations non fédérales existantes à la condition qu'il n'y ait pas d'incidence négative (incidence neutre) sur les autres rôles (*environnement naturel, agriculture, et des expériences et des loisirs de la capitale)* de la Ceinture de verdure, et que l'agrandissement mineur contribue *positivement* à ces rôles de la Ceinture.
4. Se faire le champion de la gérance environnementale et des meilleures pratiques de gestion dans la gérance des installations
5. Poursuivre l'élimination progressive et la remise à l'état naturel de l'emplacement des installations non fédérales lorsque ces dernières sont identifiées comme étant excédentaires et qu'elles sont parvenues à la fin de leur cycle de vie.

.

ACTIVITÉS ET UTILISATIONS ADMISSIBLES	ACTIVITÉS ET UTILISATIONS INTERDITES
• Les installations existantes au moment de l'approbation du Plan directeur. • L'agrandissement mineur des installations non fédérales existantes, conformément aux politiques énoncées plus haut	• L'agrandissement majeur des installations non fédérales existantes • Nouvelles installations sur de nouveaux sites





Chapitre 6

6.1 Les politiques de la Ceinture de verdure

La Ceinture de verdure offre un certain nombre de caractéristiques particulières, d'activités et de ressources, peu importe l'affectation du sol à un emplacement donné. Les politiques exposées dans le présent chapitre s'appliquent à tous les terrains de la Ceinture de verdure, et elles reposent sur les politiques d'affectation du sol afin que l'intention générale du Plan directeur soit respectée. Ces politiques accordent la priorité au milieu naturel et favorisent les pratiques écologiques et respectueuses de l'environnement pour l'agriculture, les installations fédérales et non fédérales et les activités de la CCN.

Le présent chapitre expose les politiques qui s'appliquent aux caractéristiques du réseau des expériences et des loisirs de la capitale, aux ressources de la Ceinture de verdure, à l'intégrité de la Ceinture de verdure, au profil et au leadership, aux installations, aux corridors écologiques, aux transports aux infrastructures ainsi qu'aux résidences.



Une Ceinture de verdure reliée

Le Sentier de la Ceinture de verdure traversera la totalité de la Ceinture de verdure lorsqu'il sera complété, rendant celle-ci plus accessible à plus de 3,5 millions de visites qui s'y font chaque année.

6.2 Le réseau des expériences et des loisirs de la capitale

Le rôle des expériences et des loisirs de la capitale augmentera la visibilité globale de la Ceinture de verdure en lui accordant une plus grande importance et en faisant en sorte qu'elle sera mieux comprise et plus valorisée par les visiteurs et les résidents de la région de la capitale du Canada. Ce rôle secondaire de la Ceinture contribuera à la réalisation de la vision pour 2067, en constituant une source d'inspiration pour la population canadienne et en contribuant à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada. L'établissement d'une identité et d'une orientation plus claires de la fonction des expériences et des loisirs dans la capitale imposera la Ceinture de verdure comme expérience de choix dans la capitale. Il s'agit du seul rôle de la Ceinture pour lequel aucune affectation du sol précise n'a été définie puisque ce rôle s'applique à la grandeur du territoire et qu'il peut être compris dans toutes les affectations du sol.

Les caractéristiques spéciales du *réseau des expériences et des loisirs de la capitale* offrent une vaste gamme d'occasions de loisirs et d'expériences dans la Ceinture. Les résidents et les visiteurs de la capitale bénéficient sur une base régulière de la diversité des installations récréatives dans la Ceinture, ce qui se traduit par 3,5 millions de visites par année. Ces visiteurs peuvent alors profiter de la vaste gamme de possibilités et d'installations récréatives offertes.

Des activités de randonnée, de cyclisme, de ski et de raquette peuvent être effectuées sur plus de 150 km de sentiers existants (qui sont principalement situés dans les Aires naturelles

principales et les corridors reliant les aires naturelles). De nombreux sentiers de la Ceinture de verdure sont reliés au réseau récréatif régional environnant, ce qui offre une expérience récréative continue sur le Sentier de la Ceinture de verdure (lequel traversera la totalité de la Ceinture lorsqu'il sera complété). Les gens utilisent les emplacements de la Ceinture de verdure pour mettre leur embarcation à l'eau, pour faire des pique-niques, pour camper, pour faire de l'équitation et d'autres activités connexes (y compris au centre équestre de calibre national), pour faire du toboggan et pour laisser courir leur chien en liberté. La Ceinture comprend également des terrains de sport et des terrains de golf, ainsi que des centres communautaires et des emplacements culturels patrimoniaux comme La Vieille Ferme, le Four à chaux et Carlsbad Springs. On retrouve des panneaux d'interprétation sur 11 sentiers de la Ceinture de verdure.

Les activités récréatives offertes dans la Ceinture de verdure permettent aux résidents des collectivités environnantes et aux visiteurs d'être en contact direct avec les ressources de la Ceinture sans produire d'impact à long terme sur ces ressources.

Le *réseau des expériences et des loisirs de la capitale* relie les terrains de la Ceinture de verdure et les destinations des visiteurs aux autres secteurs de la capitale du Canada. Le *réseau des expériences et des loisirs de la capitale* de la Ceinture de verdure est composé des éléments suivants:

1. **Accès à la capitale et destinations des visiteurs** : les destinations des visiteurs comprennent les installations récréatives, les ressources culturelles et les Aires naturelles principales.
2. **Ressources et paysages visuels : routes et vues panoramiques, bordures de la Ceinture de verdure**.

Une description plus détaillée du *réseau des expériences et des loisirs de la capitale* ainsi que les orientations stratégiques connexes sont présentées dans les sections suivantes et à la figure 6.1. Ce réseau est relié aux orientations en matière de profil et de leadership environnemental de la Ceinture de verdure (section 6.3) et est appuyé par les politiques d'affectation du sol des Aires naturelles principales et des Liens naturels (chapitre 5).



6.2.1 Accès à la capitale et destinations des visiteurs

Les « accès et destinations » du ***réseau des expériences et des loisirs de la capitale*** de la Ceinture de verdure désignent des emplacements choisis où les visiteurs peuvent voir et vivre la beauté et la diversité des paysages de la capitale du Canada.



Les accès à la capitale sont les principales voies d'entrée – les routes, les voies ferrées et les voies aériennes – par lesquelles les visiteurs arrivent dans la capitale. Ces voies d'entrée présentent divers paysages naturels et agricoles, ainsi que des vues sur des zones urbaines qui permettent aux visiteurs de se faire une première impression de la capitale. La qualité du paysage présenté aux visiteurs qui arrivent dans la capitale est d'une importance primordiale, que ces visiteurs parviennent à la capitale par automobile sur les routes 416 et 417, par train de Montréal et Kingston ou par la voie des airs à l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa.

La qualité des accès à la capitale est fortement liée à la qualité visuelle du paysage dont il est question à la section suivante. Par exemple, les vues de la Ceinture de verdure le long de l'accès ouest à la capitale sur la route 417 sont très intéressantes, mais certaines améliorations pourraient être apportées. Il serait opportun de camoufler les installations de stationnement incitatif et augmenter les zones tampons de végétation le long des ruisseaux et des fossés de drainage. Ces changements produiraient également des avantages en termes de protection contre l'érosion et de connectivité des habitats fauniques. Les vues à partir de la route 417 le long de l'approche est vers la capitale ne sont pas aussi intéressantes que celles proposées à l'ouest en raison de la topographie plus uniforme du secteur. Toutefois, cet accès à la capitale offre des vues représentatives du paysage agricole et naturel. L'ajout de zones tampons de végétation, en partenariat avec la Ville d'Ottawa et les propriétaires fonciers, pourrait camoufler certains éléments artificiels, dont les infrastructures d'hydroélectricité et les propriétés commerciales et industrielles.



Les destinations des visiteurs de la Ceinture de verdure comprennent des lieux où les gens peuvent faire un arrêt, ou se reposer et profiter de l'environnement de la Ceinture de verdure, aux nombreuses installations récréatives, ainsi que des caractéristiques culturelles et naturelles du patrimoine. Les 12 destinations de la Ceinture de verdure qui sont indiquées à la figure 6.1 comprennent des lieux où on peut faire l'expérience de diverses zones naturelles, se renseigner sur l'histoire des lieux et participer aux nombreuses activités récréatives offertes dans la Ceinture de verdure, que ce soit la randonnée pédestre, le camping, la navigation de plaisance ou les événements équestres nationaux. Les installations situées à ces emplacements pourraient être améliorées, en partenariat avec d'autres intervenants, afin d'améliorer leur profil en tant que destinations pour les visiteurs.

Le tableau 6.1 présente une description des accès à la capitale et des destinations des visiteurs. Ce tableau présente également les politiques qui permettront la mise en place des caractéristiques et expériences privilégiées.



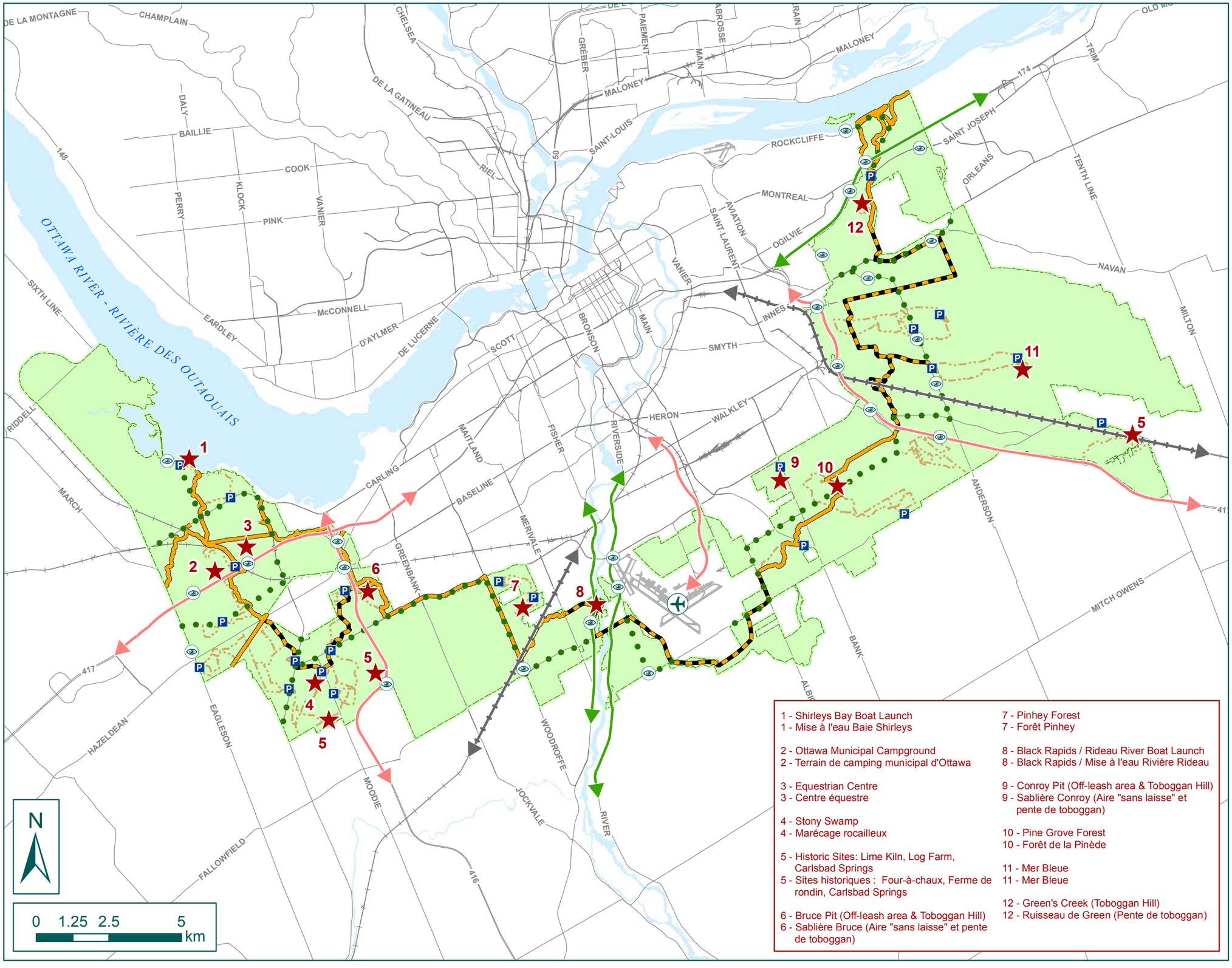

1 - Shirleys Bay Boat Launch
1 - Mise à l'eau Baie Shirleys

2 - Ottawa Municipal Campground
2 - Terrain de camping municipal d'Ottawa

3 - Equestrian Centre
3 - Centre équestre

4 - Stony Swamp
4 - Marécage rocailleux

5 - Historic Sites: Lime Kiln, Log Farm, Carlsbad Springs
5 - Sites historiques : Four-à-chaux, Ferme de rondin, Carlsbad Springs

6 - Bruce Pit (Off-leash area & Toboggan Hill)
6 - Sablière Bruce (Aire "sans laisse" et pente de toboggan)

7 - Pinhey Forest
7 - Forêt Pinhey

8 - Black Rapids / Rideau River Boat Launch
8 - Black Rapids / Mise à l'eau Rivière Rideau

9 - Conroy Pit (Off-leash area & Toboggan Hill)
9 - Sablière Conroy (Aire "sans laisse" et pente de toboggan)

10 - Pine Grove Forest
10 - Forêt de la Pinède

11 - Mer Bleue
11 - Mer Bleue

12 - Green's Creek (Toboggan Hill)
12 - Ruisseau de Green (Pente de toboggan)

NCC CCN Canada

2013-12-04

Figure 6.1

Capital Experiences & Recreation Network

Réseau récréatif et l'expérience de la capitale

Legend • Légende

- Visitor Destination / Destination touristique
- Capital Arrival / Accès à la captiale
- Capital Arrival (Railway) / Accès à la captiale (Chemin de fer)
- Capital Arrival (Airport) / Accès à la captiale (Aéroport)
- Scenic Entry / Entrée panoramique
- Scenic Route / Route panoramique
- Existing NCC Pathway / Sentier existant de la CCN
- Proposed NCC Pathway / Sentier proposé de la CCN
- NCC Trail / Sentier de la CCN
- NCC Parking Lot / Stationnement de la CCN
- View / Vue
- Greenbelt Limits / Limites de la Ceinture de verdure

Tableau 6.1		Expériences et loisirs dans la capitale
DESCRIPTION		• Les caractéristiques spéciales de la Ceinture offrent une vaste gamme de d'occasions de loisirs et d'expériences dans la Ceinture de verdure. • Les activités récréatives dans la Ceinture permettent aux résidents et aux visiteurs d'être en contact avec les ressources de la Ceinture sans produire d'impact à long terme sur celles-ci. • **Les destinations des visiteurs** sont des emplacements qui permettent aux usagers de voir et vivre la capitale du Canada et sa Ceinture de verdure. • **Les accès à la capitale** présentent la capitale du Canada aux visiteurs et aux résidents en leur souhaitant la bienvenue à l'aide d'un paysage distinct de grande qualité accompagné de panneaux d'indications et d'installations connexes.
OBJECTIFS PRINCIPAUX	**Destinations des visiteurs**	• Améliorer la qualité et la diversité des destinations des visiteurs dans la Ceinture de verdure. • Offrir des expériences significatives aux visiteurs pour qu'ils apprennent à connaître et à apprécier les éléments culturels et naturels de la Ceinture de verdure. • Relier les principaux attributs de la Ceinture de verdure à la capitale grâce à l'achèvement du réseau de sentiers de la Ceinture de verdure.
	Accès à la capitale	• Offrir des voies d'accès symboliques et reconnaissables pour l'arrivée et le départ des visiteurs de la capitale et de la Ceinture de verdure le long des principales routes, des routes panoramiques et des voies ferrées. • Offrir des portes d'entrée dans la capitale clairement identifiées et à visibilité accrue pour les visiteurs qui arrivent de toutes les directions. • Créer un sentiment de bienvenue et d'entrée dans la capitale du Canada tout en respectant les attributs panoramiques de la capitale et de son environnement naturel.
EXPÉRIENCE / CARACTÈRE RECHERCHÉ		• Les activités et les programmes doivent promouvoir les éléments naturels et culturels, ainsi que les caractéristiques des destinations. • Les activités doivent s'adresser aux personnes de tous âges et à divers types d'usagers; leurs coûts doivent également être raisonnables. • Les éléments d'information comprendront l'installation de panneaux de bienvenue et promotionnels, le design de structures complémentaires et d'aménagement paysagers qui présentent la Ceinture de verdure et la capitale du Canada, ainsi que l'établissement de pôles d'interprétation pour améliorer le niveau de connaissance et l'appréciation des visiteurs à propos des attractions de la capitale et de la Ceinture de verdure. • La Ceinture de verdure sera mieux comprise et les gens seront mieux informés sur les possibilités récréatives locales et de la capitale qui y sont associées.
ACTIVITÉS ET UTILISATIONS PERMISES		• Accès public, compréhension et appréciation par les parcours des sentiers et des pistes. • Activités et occasions d'agrotourisme, de recherche, d'apprentissage et d'interprétation. • Aménagement paysager le long des corridors d'infrastructures.

PRINCIPALES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE SOUTIEN

1. Permettre et favoriser la tenue d'expériences et d'activités extérieures diversifiées de faible impact qui réduisent les impacts sur le milieu naturel (par exemple, la marche, le cyclisme, le ski de fond, le patin à roues alignées, la raquette, l'observation d'oiseaux et les événements de géocachette et de course d'orientation).
2. Faire connaître l'importance de la Ceinture par une stratégie d'interprétation et des initiatives de communication.
3. Achever le Sentier de la Ceinture de verdure.
4. Établir une stratégie pour les expériences et programmes de la Ceinture de verdure à l'intention des visiteurs.
5. Interdire les activités et les événements qui ne constituent pas des activités de faible impact ou qui augmentent l'empreinte existante des activités humaines.
6. Favoriser les partenariats et la coopération avec d'autres intervenants afin de fournir et de promouvoir des expériences et des activités récréatives de faible impact.
7. Restreindre les activités récréatives existantes à impact élevé (p. ex., les terrains de sport, les terrains de golf, les parcs à chiens sans laisse, les centres de loisirs), telles que désignées dans les plans de secteurs, à leur empreinte existante et interdire toute nouvelle installation ou activité récréative à impact élevé.

6.2.2 Ressources visuelles et paysages – routes panoramiques, panoramas et bordure de la Ceinture de verdure

Les ressources visuelles comprennent les paysages distincts et agréables sur le plan visuel, de même que les éléments de la Ceinture de verdure qui peuvent être observés par l'entremise de panoramas et de routes panoramiques, ainsi qu'en bordure de la Ceinture de verdure. Le caractère visuel de la Ceinture de verdure est très important étant donné le rôle tenu par la Ceinture pour la promotion de l'image iconique d'Ottawa en tant que capitale du Canada. La section précédente souligne l'importance des vues de grande qualité le long des accès désignés à la capitale. La qualité visuelle de la Ceinture de verdure est aussi importante puisqu'elle se révèle aux personnes qui se déplacent dans la capitale le long des routes panoramiques et lorsque ces personnes observent les panoramas et la bordure de la Ceinture de verdure pendant leurs activités quotidiennes.

Sur le grand nombre d'autres routes et chemins qui croisent la Ceinture de verdure, on observe de nombreux paysages agricoles et naturels intéressants et de nombreuses vues panoramiques identifiées. Dans certains secteurs, l'intérêt visuel en bordure des routes qui croisent ou qui bordent la Ceinture pourrait être amélioré si l'on plantait des haies en groupements naturels d'arbres et d'arbustes. Cette initiative améliorerait la diversité des vues et permettrait que d'autres sentiers puissent être aménagés pour améliorer les liaisons piétonnes et cyclables dans la Ceinture de verdure.

La diversité et la qualité du paysage sont visées par les politiques sur l'Agriculture décrites au chapitre 5. Avec le temps, à mesure que l'ébauche de la Stratégie d'agriculture durable sera mise en place, la dimension des grands champs à monoculture diminuera et un plus grand nombre de haies seront aménagées. Une utilisation plus diversifiée dans les champs dont la taille aura été réduite pourrait enrichir l'intérêt visuel. La diversité améliorée de l'activité agricole pourrait aussi faciliter le contact de la population avec les produits maraîchers frais, les jardins communautaires, les programmes d'enseignement du jardinage et les activités de démonstration des nouvelles techniques agricoles et de jardinage.

Ces éléments et la qualité visuelle globale de la Ceinture de verdure seront protégés et améliorés grâce aux politiques de soutien présentées au tableau 6.2.



Tableau 6.2		Expériences et loisirs dans la capitale – Ressources visuelles et paysages
DESCRIPTION		L'attrait visuel de la Ceinture offre une gamme de possibilités de loisirs et d'expériences dans la Ceinture. • **Routes panoramiques** – Sentiers récréatifs et routes panoramiques qui offrent aux utilisateurs la possibilité d'expérimenter une gamme de paysages et d'attractions dans la Ceinture de verdure. • **Panoramas** – Certains emplacements offrent des vues de longue portée et de grande qualité sur les paysages de la Ceinture de verdure. • **Bordure de la Ceinture de verdure** – Une bordure bien visible délimite les paysages de la Ceinture par rapport aux zones urbaines adjacentes.
PRINCIPAUX OBJECTIFS	**ROUTES PANORAMIQUES**	• Offrir un accès panoramique à diverses attractions grâce à une gamme de paysages dans la Ceinture. • Offrir une connectivité régionale entre le Sentier et les réseaux de sentiers de la Ceinture de verdure et celui des sentiers de la capitale.
	PANORAMAS	• Faire ressortir et exprimer le caractère de la Ceinture et du milieu environnant de la capitale. • Protéger et améliorer la qualité panoramique de la Ceinture en tant que milieu visuel approprié pour la capitale et en tant que paysage visuellement distinct, reconnu comme étant la Ceinture de verdure.
	BORDURE DE LA CEINTURE	• Différencier la Ceinture des terrains voisins de sorte que les gens sachent où elle se situe.
EXPÉRIENCE / CARACTÈRE RECHERCHÉ		• Créer une expérience positive dans le milieu naturel et les zones agricoles. • Offrir des vues principales qui expriment la diversité du milieu naturel et des paysages agricoles de la Ceinture. • Permettre aux gens d'apprécier les paysages de la Ceinture de verdure et leur étendue
ACTIVITÉS ET UTILISATIONS PERMISES		• Chaque route panoramique et les éléments qui la représentent doivent être accessibles au public, lui procurer un niveau de satisfaction élevé et être bien connus par le public. • Usages, éléments et caractéristiques qui contribuent à l'image positive, aux paysages, aux vues panoramiques et autres points de vue des secteurs respectifs. • Accès public, compréhension et appréciation par les parcours des sentiers et des pistes. • Activités et occasions d'agrotourisme, de recherche, d'apprentissage et d'interprétation. • Aménagement paysager le long des corridors d'infrastructures.

PRINCIPALES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE SOUTIEN

1. Rationaliser le réseau de sentiers récréatifs de la Ceinture de façon à ce qu'il soit relié au Sentier de la Ceinture de verdure et au réseau de sentiers de la capitale, afin qu'il offre une gamme d'expériences, l'accès aux vues et aux destinations des visiteurs de la Ceinture et de façon à ce que les zones naturelles vulnérables soient évitées.
2. Accroître l'intérêt visuel des grands champs agricoles en plantant des arbustes et des arbres le long des bordures et des intersections des routes et en encourageant la diversification des fermes, ce qui aura pour effet d'avoir une plus grande variété de paysages agricoles. Voir les détails fournis dans l'ébauche de la *Stratégie pour une agriculture durable*.
3. Améliorer les vues le long de certaines routes, tel que l'indiquent les Plans de secteurs, par l'utilisation d'aménagements paysagers adaptés au secteur.
4. Protéger et améliorer les panoramas de qualité moyenne et élevée (Évaluation visuelle de la Ceinture de verdure de 2008), tel que l'indiquent les Plans de secteurs. Ces panoramas comprennent des vues à l'intérieur et au-delà des limites de la Ceinture. Consulter les Évaluations visuelles de 1992 et de 2008 pour déterminer quelles sont les zones précises visées et la gamme d'approches permettant l'amélioration de la qualité du paysage.
5. Renforcer les liens au réseau de sentiers de la capitale à l'extérieur de la Ceinture de verdure par exemple en améliorant l'accès existant aux sentiers et au transport en commun à partir des collectivités adjacentes. Voir la carte 6.1 et le Concept d'aménagement de la Ceinture de verdure (figure 3.3) pour connaître l'emplacement du Sentier de la Ceinture de verdure et la façon dont ce réseau est relié à celui des sentiers de la capitale.
6. Maintenir et améliorer le caractère des vues des paysages à partir des routes, et ce, en partenariat avec d'autres intervenants et en utilisant diverses approches. Utiliser des mesures telles que la plantation stratégique d'arbres en bordure de route, la plantation accrue de haies, l'aménagement de brise-vent, la restauration de terrains boisés et de ravins, la compensation pour les pertes de couvert forestier, le filtrage de la végétation, la minimisation de l'éclairage urbain et le design des infrastructures. Chaque situation doit être évaluée au mérite afin de déterminer l'approche la plus appropriée.
7. Établir des lignes directrices sur la qualité visuelle, esthétique et panoramique recherchée pour la Ceinture de verdure et effectuer une gestion adéquate du caractère visuel et des impacts en tenant compte de facteurs tels que les vues des trajets de transport, des panneaux d'affichage, de l'éclairage et des tours de communication.
8. Maintenir et améliorer les bordures de la Ceinture de verdure à l'aide des meilleures pratiques de gestion et pour délimiter la Ceinture de verdure. Encourager les propriétaires fonciers adjacents à utiliser les mêmes pratiques. Renforcer l'aménagement d'une bordure distincte pour la Ceinture par des méthodes telles que la plantation de végétaux en bordure de la route et un éclairage tamisé.

6.3 Les ressources de la Ceinture de verdure

Cette section présente les politiques visant à orienter la protection à long terme du milieu naturel ainsi que des ressources culturelles et visuelles de la Ceinture de verdure. Ces politiques reposent sur les affectations du sol et les politiques qui s'y appliquent.

6.3.1 Le milieu naturel



Outre les politiques en matière de milieu naturel en ce qui concerne les affectations des Aires naturelles principales et des Liens naturels, les politiques ci-dessous s'appliquent à la gestion de l'écosystème des terrains de la Ceinture de verdure, et ce, afin d'assurer la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, de liaisons, de ressources en eau et en sols et de végétation.

6.3.1.1 Les ressources en eau

La Ceinture de verdure comprend de nombreux cours d'eau tributaires des rivières Rideau, des Outaouais et Nation-Sud, ainsi que des sections de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau, une rivière faisant partie du patrimoine. La Ceinture comprend aussi des territoires composés de têtes de bassins, et de portions intermédiaires ou inférieures de vingt (20) sous-bassins versants. La CCN travaille en partenariat avec les trois Offices de protection de la nature de la Nation-Sud, de la vallée de la Rideau et de la vallée du Mississippi, la Ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et Pêches et Océans Canada afin de comprendre, de conserver, de restaurer et d'améliorer ces cours d'eau. Un grand nombre de cours d'eau et de vallées sont affectés par le développement urbain adjacent et en amont, ainsi que par les activités industrielles et agricoles.



La CCN a pour but de travailler avec ses partenaires et les autres intervenants afin de protéger, de restaurer et d'améliorer les ressources en eau de la Ceinture de verdure. Ces ressources en eau comprennent la gestion des sous-bassins hydrographiques, des régions d'alimentation des têtes de bassins et des formations aquifères, ainsi que des zones de contraintes. Les politiques suivantes serviront de base à la gestion de ces ressources :

a. Protéger les ressources aquatiques, foncières, végétales et forestières de la Ceinture de verdure par la mise en place d'une approche de gestion des écosystèmes axée sur les bassins versants.
b. Faire participer les partenaires aux efforts de restauration de l'écosystème, à l'amélioration de la biodiversité et au maintien du fonctionnement sain et continu des lieux d'alimentation des formations aquifères, des têtes de bassins et des voies navigables.
c. Définir et prioriser les possibilités de régénération des cours d'eau afin que des améliorations soient apportées là où le besoin se fait le plus sentir, ce qui permettra la restauration des zones dégradées de ressources en eau.
d. Veiller à ce que les interventions effectuées dans un cours d'eau de la Ceinture contribuent à la restauration et à l'amélioration de la santé écologique globale du cours d'eau.

e. Adopter et mettre en œuvre les lignes directrices sur le contrôle de la sédimentation et de l'érosion de l'Office de protection de la nature (OPN) de la vallée Rideau relativement aux projets réalisés sur des terrains fédéraux.

f. Tenter d'améliorer la résilience des ressources en eau de la Ceinture de verdure face aux effets des changements climatiques.

g. Travailler en partenariat avec d'autres intervenants en ce qui concerne la gestion de la santé des ressources en eau et la production de rapport sur cette question; continuer à réaliser des études novatrices sur les ressources en eau.

6.3.1.2 Les ressources en sols

La topographie de la Ceinture de verdure est relativement plate et est composée de plaines de sable, de plaines d'argile, de sols organiques, de dunes de sable et de roche calcaire de fond qui se situent à la surface du sol (dans la région du marécage rocailleux et vers la baie Shirleys). Le relief est présent principalement aux systèmes de ruisseaux, à la rivière Rideau et dans les régions rocheuses, y compris les formations karstiques uniques de l'ouest de Ceinture de verdure. De nombreuses vallées de la Ceinture de verdure sont identifiées comme zones vulnérables aux perturbations et à l'érosion, en particulier les zones d'argile à Leda situées le long du ruisseau de Green et de ses tributaires. Ces sols soutiennent des systèmes naturels et des activités agricoles florissantes dans la Ceinture. La CCN travaillera en collaboration avec ses partenaires et d'autres intervenants pour assurer la conservation de ressources en sols saines dans la Ceinture de verdure.

Les ressources en sols de la Ceinture seront protégées à l'aide des politiques suivantes:

a) Conserver les territoires naturels et la topographie requis pour assurer le maintien des rôles principal et secondaire de la Ceinture de verdure.

b) Collaborer avec les partenaires et intervenants afin de réduire les inondations et d'en atténuer les effets et de réduire les risques géotechniques et géomorphologiques fluviaux pour les écosystèmes de la Ceinture, ses terrains et ses vallées instables. Assurer la gestion de la santé écologique, de l'hydrologie et des eaux de ruissellement de manière intégrée.

c) Empêcher toute construction d'infrastructures et de structures, tout aménagement ou toute altération d'un site dans les zones posant des risques naturels, identifiées par la CCN et ses partenaires.

d) Encourager les partenaires à respecter les restrictions imposées aux zones à risques naturels en amont de la Ceinture ou qui y sont adjacents.

e) Appuyer la sécurisation des sites contaminés dans la Ceinture de verdure.

f) Exiger que tous les projets réalisés dans la Ceinture soient exécutés de manière durable afin de maintenir l'intégrité des formes de relief.

g) Promouvoir l'amélioration des connaissances sur la géologie et les formes de relief en identifiant et en interprétant ces éléments dans l'ensemble de la Ceinture.

h) Ne permettre l'extraction de granulé d'origine minérale ou de ressources non renouvelables dans la Ceinture qu'à l'intérieur des limites de la Zone bâtie des installations fédérales et dans les limites des Installations et opérations non fédérales existantes.



Qu'est-ce qu'une forêt patrimoniale?

Une forêt naturelle ou une plantation forestière qui ressemble, par sa composition d'espèces indigènes et la taille de ses arbres, aux forêts qui bordaient la rivière des Outaouais avant la colonisation

Un sondage de terrain en 2009 dans la Ceinture de verdure, a identifié 15 endroits qui pourraient être classifiés comme forêt patrimoniale.

6.3.1.3 La végétation et les forêts

La Ceinture de verdure abrite un grand nombre de zones naturelles diversifiées composées de divers paysages que l'on peut observer dans les régions de l'est de l'Ontario qui ne font pas partie du Bouclier canadien. Comme l'indique le chapitre 5, les zones naturelles de la Ceinture sont composées de terres humides, de forêts, de prairies et de ruisseaux. Les Aires naturelles principales de la Ceinture fournissent des services écologiques vitaux. Ce sont des réservoirs irremplaçables de biodiversité indigène. Elles permettent l'amélioration des eaux souterraines et de surface grâce à la protection des têtes de bassins et elles représentent ensemble, des pierres d'assises vers l'écologie de la Ceinture de verdure et de la partie urbanisée de la région de la capitale du Canada. La restauration des paysages dégradés de la Ceinture et des zones au-delà de celle-ci dépend souvent des populations de remplacement originaires de ces Aires naturelles principales. Ces aires abritent une grande variété d'éléments spéciaux, dont des spécimens rares de la faune et de la flore, des éléments inhabituels des sciences de la terre et des fonctions écologiques de grande qualité. Le maintien de la Ceinture en tant qu'oasis verte offre de nombreux avantages (p. ex., la purification de l'eau, l'absorption de la pollution atmosphérique et des émissions de GES, la circulation des nutriments, la conservation d'un habitat pour les espèces rares et menacées, le ralentissement du flux des eaux de ruissellement, etc.). Ces avantages auront tous une grande importance à mesure que la capitale devra faire face aux contraintes découlant d'événements tels que les changements climatiques et l'urbanisation accrue.

La végétation naturelle dans la Ceinture de verdure est plutôt diversifiée; les espèces qui y sont observées représentent plus de 80 % de la diversité totale des espèces végétales naturelles de la Ville d'Ottawa. Les espèces végétales importantes, notamment celles d'intérêt provincial ou régional, sont concentrées dans quelques secteurs seulement de la Ceinture. Le plus important est le secteur du marécage rocailleux, qui comprend une grande diversité d'habitats qui abritent le plus grand nombre d'espèces significatives dans la Ceinture et qui offre la plus grande diversité d'un site dans la capitale du Canada. La diversité végétale et la présence d'espèces importantes sont aussi une caractéristique d'autres joyaux écologiques de la Ceinture, notamment la Mer Bleue, la baie Shirleys, le ruisseau de Green/l'île Lower Duck, Carlsbad Springs et les forêts Pinhey et de la Pinède.

Les menaces posées à l'intégrité écologique des zones naturelles de la Ceinture de verdure sont principalement liées à des facteurs humains. Ces menaces comprennent les frontières arbitraires (c'est-à-dire non établies pour le maintien de la fonction écologique), la fragmentation découlant des infrastructures et du développement urbain, la représentation écologique limitée de la rivière des Outaouais, les impacts du développement urbain adjacent, le changement des températures annuelles attribuable aux changements climatiques (et les changements subséquents touchant la disponibilité de l'eau, les populations d'espèces indigènes, le développement de la tourbe, le contenu de matière organique dans le sol et les espèces non indigènes), la prévalence des espèces invasives et la suppression des fonctions naturelles (p. ex., les prédateurs, les incendies, les infestations d'insectes). Ces menaces sont prises en considération dans les politiques sur les Aires

naturelles principales, les Liens naturels et les corridors écologiques de ce Plan et dans les politiques ci-dessous en matière de végétation et de forêts.

Les plantations forestières sont également un élément important des forêts de la Ceinture de verdure. Elles ajoutent à la diversité de la vie végétale et animale et, lorsqu'elles sont bien gérées, elles favorisent la diversité et la santé écologique des forêts. Les plantations de la Ceinture sont principalement composées d'espèces de conifères qui ont un âge variant de 19 à 50 ans et qui s'étendent sur un total de 825 hectares, soit sur environ 27 % de la zone forestière de la Ceinture de verdure. La majorité des plantations sont situées au marais Stony et dans la forêt de la Pinède.

La biodiversité et la santé de la végétation et des forêts de la Ceinture seront protégées et favorisées par l'entremise des politiques suivantes:

a) Assurer la conservation et l'amélioration de la biodiversité sur tous les terrains de la Ceinture.

b) Assurer la santé à long terme des écosystèmes forestiers au bénéfice des environnements locaux et régionaux, et ce, en évitant la croissance lente, les infestations potentielles d'insectes et les dommages causés par le vent et les tempêtes de verglas.

c) Grâce à la récolte et à l'éclaircissage sélectif, favoriser les peuplements forestiers mixtes indigènes et améliorer la biodiversité pendant une période donnée dans les forêts de la Pinède et Pinhey ainsi qu'au marais Stony.

d) Grâce à la gestion de zones de plantation sélectionnées, créer des exemples de forêts patrimoniales de peuplements de pins dans les forêts de la Pinède et Pinhey.

e) Utiliser les meilleures pratiques de gestion pour maintenir une gamme représentative de groupements végétaux dans la Ceinture de verdure.

f) Permettre aux forces naturelles de dominer dans les forêts en récoltant les arbres au besoin pour améliorer la biodiversité et la santé des forêts et pour contribuer à l'agriculture durable.

g) Mettre en place des programmes de gestion pour les espèces en péril, les espèces invasives et les maladies.

h) Promouvoir l'agriculture durable, en particulier en encourageant la diversité des cultures et l'aménagement de haies et de brise-vent. Adopter une approche de gestion globale en vertu de laquelle les terres agricoles contribueront davantage à la santé et au bon fonctionnement des systèmes naturels de la Ceinture de verdure.



6.3.2 Les ressources culturelles

Les ressources culturelles sont composées d'éléments distinctifs du paysage et de structures bâties ayant une valeur historique. Les principales ressources culturelles de la Ceinture de verdure comprennent des fermes patrimoniales et certains ouvrages de génie civil et industriel comme le Four à chaux et les écluses du canal Rideau aux rapides Black.



La gestion des ressources culturelles de la Ceinture fera en sorte que ces ressources seront mises en valeur et protégées pour que les générations actuelles et futures aient un lien avec l'histoire humaine dans la capitale, et ce, guidées par les politiques suivantes:

a) Conserver une mosaïque d'éléments paysagers qui expriment sur le plan visuel une gestion responsable du territoire, la diversité écologique et l'histoire de la capitale.

b) Conserver les bâtiments, les ouvrages et les éléments qui ont une valeur culturelle et patrimoniale (p. ex., le Four à chaux, Carlsbad Springs, le canal Rideau) et qui rendent hommage à l'histoire rurale de la capitale.

c) Explorer des façons de mettre en évidence l'histoire des Premières Nations de la capitale et des emplacements où de telles initiatives peuvent être mises en œuvre.



d) Promouvoir de façon active, en partenariat avec d'autres intervenants, l'importance et la pertinence des éléments du patrimoine culturel de la Ceinture de verdure qui nous relient à notre passé.

e) Favoriser les occasions de partenariat, lorsque cela est possible, pour la protection et la promotion du patrimoine culturel de la Ceinture de verdure.

f) Encourager l'adoption de pratiques, de bâtiments et d'ouvrages agricoles plus durables qui contribuent au maintien ou à la promotion du patrimoine culturel rural.

g) Protéger les sites archéologiques et paléontologiques désignés.

6.4 Le profil et leadership environnemental de la Ceinture de verdure

De nombreuses personnes qui habitent Ottawa ou qui y sont en visite ne connaissent pas la Ceinture de verdure de la capitale du Canada. Elles peuvent la traverser ou la côtoyer et ne pas savoir que le champ, la forêt ou la terre humide qu'elles observent fait partie d'un système paysager unique de propriété publique. Il est important que la population soit mieux renseignée afin qu'elle apprécie et qu'elle appuie davantage la Ceinture de verdure et afin qu'elle profite au maximum des nombreuses possibilités offertes dans celle-ci.

La Ceinture de verdure doit être mieux connue et mieux comprise afin qu'elle réalise son plein potentiel, conformément à la vision établie pour 2067. Étant donné le rôle principal du milieu naturel et le principe fondamental selon lequel la Ceinture de verdure sera une vitrine environnementale de la capitale du Canada, le leadership environnemental demeure l'un des principaux outils qui contribueront à mieux faire connaître la Ceinture.



Les politiques ci-dessous contribueront donc à améliorer la connaissance et la compréhension de la population au sujet de la Ceinture en tant que telle et en tant que vitrine environnementale:

a) Élaborer une stratégie de marketing, d'image de marque et de communication pour aider à définir les messages, les programmes et l'identité visuelle de la Ceinture. Améliorer le profil et la visibilité de la Ceinture par un programme concret d'image de marque et d'identité comprenant des initiatives telles que des enseignes le long des accès à la capitale, des routes panoramiques et le long de la bordure de la Ceinture de verdure, l'aménagement de clôtures et de mobilier urbain facilement reconnaissables et l'aménagement d'installations récréatives en partenariat avec d'autres organismes.

b) Travailler en partenariat avec d'autres intervenants (la Ville d'Ottawa, des groupes communautaires, des groupes d'usagers de la Ceinture de verdure ou des organismes privés) afin d'identifier et d'établir les installations récréatives requises pour améliorer l'expérience des visiteurs. Concevoir et offrir des installations additionnelles (visites guidées et en circuit, service de rafraîchissements) à l'appui de la vision et des buts de la Ceinture de verdure. Utiliser les installations et les paysages de la Ceinture de verdure et miser sur le matériel de promotion existant, sur le site Web de la CCN, sur les médias sociaux et sur Internet pour accroître le profil et l'identité de la Ceinture de verdure et pour communiquer la richesse et la diversité de la Ceinture de verdure.

c) Mettre en place un programme d'interprétation, d'information et de recherche qui:
   i. encouragera la diversité de l'interprétation du public et les expériences éducatives;
   ii. encouragera l'utilisation de la Ceinture en tant que laboratoire extérieur;
   iii. fera la promotion des ressources environnementales, sociales et économiques de la Ceinture;
   iv. fera la promotion de la Ceinture de verdure en tant que vitrine pour la durabilité et la grande qualité environnementale;
   v. favorisera l'appui et la contribution de divers partenaires en vue de la conception et de la mise en œuvre des programmes de recherche, d'interprétation et d'information sur la Ceinture de verdure.

d) Faire de la Ceinture de verdure une vitrine environnementale où des partenariats se créent pour encourager l'utilisation, la démonstration et la recherche relativement aux meilleures pratiques de gestion environnementale pour toutes les activités, installations et utilisations du sol dans la Ceinture. Intégrer les orientations de la Stratégie environnementale[32] de la CCN et de la Stratégie de développement durable du gouvernement fédéral. Utiliser d'autres stratégies, incluant les suivantes:

   i. Participer à et encourager la planification intégrée pour la capitale aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

   ii. Mettre en œuvre et exiger les normes environnementales les plus élevées (municipales, provinciales ou fédérales) en matière de gestion du territoire.

[32] Commission de la capitale nationale, 2009. Stratégie environnementale de la CCN, Bâtir une capitale plus verte.

iii. Appuyer les projets d'énergie renouvelable à petite échelle qui reposent sur des sources d'énergie solaire, d'énergie géothermique ou de bioénergie, ainsi que les technologies écoénergétiques, à l'intérieur des limites de la Zone bâtie des Installations et opérations fédérales, dans les zones des Installations et opérations non fédérales, dans les bâtiments agricoles ou sur les sites désaffectés des Liens naturels. Ces installations seront permises à la condition qu'elles encouragent la tenue d'activités plus autosuffisantes afin de réduire les empreintes environnementales et les coûts, qu'elles ne produisent aucun impact négatif sur les panoramas désignés et qu'il soit démontré que le projet ne produira aucun effet environnemental négatif important.

iv. Encourager et appuyer l'adoption de normes de bâtiment durables, comme celles identifiées à la Stratégie environnementale de la CCN pour la remise à niveau et l'expansion des installations.

v. Surveiller et produire des rapports sur une base périodique à propos des réalisations et des progrès accomplis sur le plan environnemental.

6.5 Les limites de la Ceinture de verdure

Il est important que les limites de la Ceinture de verdure soient clairement établies pour que tous connaissent son emplacement exact et pour que les partenaires contribuent efficacement à la protection à long terme de la Ceinture. Les limites de la Ceinture de verdure sont celles indiquées sur la carte des affectations du sol et les cartes des secteurs.

Les politiques ci-dessous indiquent les étapes qui devront être suivies pour définir les limites de la Ceinture de verdure. La CCN entreprendra les démarches suivantes:

a. Poursuivre les démarches pour établir les limites légales de la Ceinture de verdure, lesquelles comprennent les terrains à l'intérieur de la Ceinture.

b. Acquérir les terrains qui ne sont présentement pas de propriété publique (soit pas fédéral, provincial, municipal ou par les Offices de protection de la nature).

c. Lorsque qu'il n'est pas possible d'acquérir les terrains ou que ce n'est pas nécessaire, collaborer avec divers organismes publics (p. ex., la Ville d'Ottawa, les Offices de protection de la nature, la province de l'Ontario, les fiducies foncières) et avec les propriétaires privés, dans le cadre de partenariats et d'autres ententes, pour encourager la gestion de ces terrains de façon à ce qu'elle appuie les rôles de la Ceinture de verdure. La CCN a le pouvoir législatif seulement sur les terrains fédéraux (par l'application de la ***Loi sur la capitale nationale***) et **n'a aucun pouvoir** de planification ou autre sur les terrains autres que les terrains fédéraux.

d. Étudier la possibilité de collaborer avec des organismes partenaires (Ville d'Ottawa, Offices de protection de la nature, province de l'Ontario, fiducies foncières) et avec les propriétaires fonciers des deux zones d'étude spéciales illustrées à la figure 5.2 afin de définir la gamme d'options possibles, par exemple les servitudes de conservation, les « éco-dons » pour les remboursements de taxes sur les terrains protégés, la protection volontaire des éléments de l'environnement naturel ou les

fiducies foncières. Ces « zones d'étude spéciales » correspondent à des terrains détenus par des propriétaires privés dans les secteurs du marais Stony et du ruisseau de Green et qui ont des attributs d'importance pour des terrains du milieu naturel de la Ceinture de verdure qui leur sont adjacents.

e. Réaliser une étude approfondie sur les options offertes pour assurer la protection des caractéristiques environnementales majeures et pour mettre en place des possibilités récréatives complémentaires dans les zones d'étude spéciales.

6.6 Les corridors écologiques



Connectivité écologique

Relier les Aires naturelles principales de la Ceinture au réseau du patrimoine naturel de la ville d'Ottawa est essentiel pour la conservation de l'environnement puisque ça facilite le flux des nutriments, le mouvement des ressources et l'échange génétique de la faune et la flore.

Le concept de la Ceinture de verdure met l'accent sur l'importance des liens de la Ceinture avec le grand réseau interrelié et patrimonial de la capitale et même de l'extérieur de la capitale. Le principal défi en matière de gestion consiste à rendre ces liaisons naturelles fonctionnelles dans le paysage où les variations agricoles, institutionnelles et topographiques font parfois obstacle à l'aménagement de liaisons écologiques. Les distances (par exemple, entre la Ceinture de verdure et les collines de la Gatineau) et la fragmentation de grands terrains boisés (par le développement urbain à l'est et à l'ouest de la Ceinture de verdure) constituent de tels obstacles. À long terme, la sécurisation de la valeur écologique future de la Ceinture de verdure passera par la création et le maintien de liaisons écologiques internes et externes qui pourront être utilisées à une échelle beaucoup plus grande (certains experts encouragent la mise en place d'un cadre de référence pour les corridors fauniques du parc Algonquin jusqu'aux montagnes Adirondacks).

La CCN utilise une approche de réseau écologique pour promouvoir la conservation du riche patrimoine naturel de la région de la capitale. Cette approche, qui repose sur la science de la conservation, vise à protéger la biodiversité et les fonctions écologiques en reconnaissant les liaisons naturelles existant entre les Aires naturelles principales et les secteurs environnants. La connectivité entre ces Aires principales de la Ceinture et le réseau du patrimoine naturel de la Ville d'Ottawa est inhérente à la promotion du réseau des écosystèmes régional. À terme, ce réseau permettra aux animaux, à la végétation et aux activités écologiques de perdurer à l'échelle du paysage régional en facilitant les processus essentiels tels que le flux des nutriments, l'échange génétique et le mouvement des ressources.

L'expansion et le renforcement continus de la Ceinture de verdure se poursuivront par l'acquisition de terrains et de servitudes et par la mise en place de partenariats de gestion responsable des terrains visant principalement à protéger le milieu naturel de la Ceinture de verdure et à la relier au réseau des écosystèmes régional. Pour assurer la mise en place de liaisons écologiques pour la Ceinture, la politique suivante s'applique à la CCN :

a) Collaborer de façon directe ou autre avec les intervenants (la Ville d'Ottawa et Conservation de la nature Canada) afin de définir et d'étudier des façons de conserver les corridors écologiques régionaux situés à l'extérieur de la Ceinture de verdure et qui peuvent relier et renforcer le milieu naturel de la Ceinture, et ce, dans le but d'établir ''un réseau des écosystèmes régional''. Cette collaboration sera mise en œuvre comme suit :

i. Identifier l'emplacement et l'étendue des corridors écologiques qui relient les Aires naturelles principales de la Ceinture aux éléments naturels d'importance régionale, et ce, en misant sur le réseau du patrimoine naturel de la ville d'Ottawa et sur l'initiative du « Plan de conservation de la vallée d'Ottawa» par Conservation de la nature Canada.
ii. Assurer la protection des corridors écologiques désignés à l'aide des méthodes les plus efficientes et les plus efficaces, en tenant compte de l'importance des éléments naturels, des propriétés foncières et, au besoin, du facteur temps en ce qui concerne le développement. Les méthodes de protection comprennent les initiatives d'information et d'encouragement à la gestion responsable des terrains, les ententes de gestion responsable avec les propriétaires fonciers, les servitudes de conservation, les affectations des sols et le zonage, ainsi que les fiducies foncières ou les acquisitions.

6.7 Les transports

Dans la Ceinture de verdure, les transports représentent bien plus que le déplacement rapide des gens entre les destinations. Il s'agit d'une composante clé de l'expérience de la capitale puisqu'ils permettent aux voyageurs d'observer et d'explorer la diversité des milieux et des décors naturels. Chaque année, des centaines de milliers de personnes se déplacent dans la Ceinture, certains d'entre eux s'arrêtant pour visiter la Ceinture de verdure, d'autres ne faisant que passer pour se rendre à leur travail ou vers d'autres destinations.

Les infrastructures de transport comprennent les nouvelles routes, les prolongements de routes, les élargissements de routes, les échangeurs, les ponts, les voies pour le transport en commun, ainsi que les stations de transport en commun et ferroviaires. Ces infrastructures ont des impacts considérables sur l'environnement de la Ceinture, notamment en raison du bruit, de la nuisance visuelle, de la perte et de la fragmentation de l'habitat, ainsi que de la pollution de l'air, de l'eau et du territoire.



Collectivement, ces infrastructures contribuent à réduire la durabilité des zones naturelles adjacentes pour la faune et contribuent grandement à la fragmentation de l'habitat en créant des barrières qui nuisent au mouvement de la faune. La perte de valeur du paysage et des zones naturelles utilisés pour les loisirs et le tourisme peut également constituer un important facteur négatif sur le plan économique.

Même si les principales infrastructures de transport situées dans la Ceinture demeurent en place dans les années à venir, la CCN veut trouver d'autres solutions afin de réduire les impacts environnementaux des infrastructures de transport existantes et proposées. La portée des effets produits par les projets de transport existants et prévus a été évaluée dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des projets de transport dans la Ceinture de verdure.[33] Les tracés des infrastructures de transport ne devraient pas entraîner la fragmentation des Aires naturelles principales et des habitats les plus vulnérables. Le retrait de terrains et la perturbation des habitats adjacents devraient aussi être minimisés.

La CCN appuie fortement le transport durable qui respecte les meilleures pratiques de conservation environnementale dans la Ceinture, et ce, en collaborant avec ses partenaires et d'autres intervenants. La CCN encouragera et favorisera les infrastructures de transport durable, sécuritaire et actif qui seront conformes à la vision, aux rôles et aux buts de la Ceinture de verdure ainsi qu'aux politiques suivantes:

a. Les projets d'infrastructures de transport proposés dans la Ceinture de verdure ou à proximité seront évalués en fonction des catégories[34] déterminées par l'étude sur l'Évaluation des effets cumulatifs. L'annexe C présente un sommaire des résultats de cette étude (une carte et un tableau catégorisent les 30 projets qui sont proposés) et sont reflétés aux Plans de secteurs du chapitre 7.
b. Collaborer avec la Ville d'Ottawa et d'autres administrations pour que des plans soient établis le plus tôt possible dans le cadre des projets indiqués au chapitre 7 et à l'annexe C, et ce, afin que la CCN soit consultée et qu'elle collabore et afin que l'information qu'elle fournit puisse être prise en considération le plus tôt possible dans le cadre des projets.
c. Appliquer le principe écologique « aucune perte nette » aux projets d'infrastructures de transport par l'identification et la mise en place de mesures d'atténuation appropriées. Lorsque la restauration sur place ne permet pas le

[33] AECOM. 2012. Joint Study to Assess Cumulative Effects of Transportation Infrastructure on the Greenbelt (Étude conjointe sur l'évaluation des effets cumulatifs sur la Ceinture de verdure).

[34] Les résultats de l'Évaluation des effets cumulatifs indiquent les catégories de 30 projets de transport en fonction des effets cumulatifs potentiels qu'ils peuvent avoir sur les Aires naturelles principales et les Liens naturels. Les trois catégories de projets sont les suivantes :
1. *Inclure* dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure, sous réserve que le projet soit conforme aux normes de conception, à l'examen et aux processus d'examen, ainsi qu'aux mesures d'atténuation déterminées par l'évaluation environnementale; **2. *Inclure*** dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure, sous réserve que des mesures minimisant ou compensant les effets cumulatifs pour la Ceinture soient adoptées, avec la possibilité que la désignation « Ne pas inclure » soit attribuée lorsque les conditions d'atténuation des effets désignées ne sont pas mises en place de manière satisfaisante; **3. *Ne pas inclure*** dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure avec l'obligation de déterminer d'autres emplacements à l'extérieur des Aires naturelles principales et des Liens naturels afin que les effets cumulatifs négatifs soient évités.

respect de ce principe, la restauration d'autres écosystèmes ou la mise en place de mesures de compensation ailleurs doit être effectuée pour que des écosystèmes situés ailleurs soient du moins restaurés à un niveau comparable et même préférablement de sorte à permettre un gain net.

d. Exiger des promoteurs de tous les nouveaux projets d'infrastructures ou des projets d'amélioration aux infrastructures de transport existantes qu'ils réalisent une évaluation approfondie de la perte de valeur environnementale découlant de tous les projets proposés. Cette évaluation devra comprendre un volet sur les effets cumulatifs. Conformément à la politique « c » ci-dessus, s'il est déterminé qu'un projet peut être mis en œuvre de façon acceptable, il faudra au minimum mettre en place les mesures assurant « aucune perte nette » et préférablement les mesures assurant un « gain environnemental net ».

e. Collaborer avec la Ville d'Ottawa et d'autres administrations dans le but de fermer des emprises non utilisées et des routes existantes à faible débit dans la Ceinture.

f. Accorder la priorité aux mesures de gestion de la demande de transport lorsqu'on évalue les nouvelles propositions d'infrastructures qui répondent à une demande accrue d'accès ou de passage dans la Ceinture. À cet effet, on doit tenir compte du niveau de priorité accordé aux initiatives de transport qui émettent peu de carbone ou qui n'en émettent pas par rapport aux options qui créent une plus grande capacité pour les véhicules.

g. Appliquer les meilleures pratiques de design contextuel aux projets d'infrastructures de transport qui visent à conserver les ressources naturelles et visuelles de la Ceinture de verdure. Tenir compte des principes d'écologie du paysage afin d'assurer la connectivité écologique et la sécurité de la faune. Inclure des mesures qui permettent l'harmonisation du projet d'infrastructure au paysage et aux vues protégées de la Ceinture de verdure. Exiger l'incorporation d'éléments de conception respectueux de la faune et des passages fauniques, au besoin, dans les projets d'infrastructures de transport qui affectent les zones naturelles de la Ceinture de verdure.



h. Collaborer avec les promoteurs des projets d'infrastructures de transport afin de créer un sentiment d'appartenance symbolique et distinctif pour la Ceinture de verdure, et ce, dès l'arrivée et tout au long du trajet dans la Ceinture.

i. Ne pas encourager l'aménagement d'aires de stationnement incitatif.

j. Identifier et mettre en place des mesures d'atténuation pour les lacunes existant dans les corridors de transport et d'autres structures ainsi que pour les impacts produits sur les habitats terrestres et aquatiques.

k. Encourager la réduction ou l'élimination de l'éclairage non essentiel le long des routes et aux installations de la Ceinture afin de permettre l'observation d'un ciel étoilé de qualité, mais ce sans compromettre la sécurité.

l. Collaborer avec les intervenants afin d'assurer la surveillance et l'évaluation de l'ampleur de la fragmentation causée par les projets de transport, et déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation.

m. Maintenir et améliorer la continuité des sentiers récréatifs et des liaisons naturelles dans les processus de planification, de conception et d'exploitation des infrastructures de transport.

6.8 Infrastructures

D'autres types d'infrastructures traversent aussi les paysages de la Ceinture de verdure, notamment les infrastructures en eau, égout, de collecte des eaux de ruissellement, d'énergie et de communication. Certaines de ces infrastructures desservent les installations de la Ceinture, tandis que d'autres desservent des secteurs à l'extérieur de celle-ci. Ces infrastructures peuvent être linéaires (p. ex., les tuyaux souterrains, les lignes de transmission) ou être restreintes à des zones précises (p. ex., les stations de pompage de l'eau ou des eaux usées ou les stations de distribution de l'électricité, les installations de gestion des eaux de ruissellement).

L'emplacement et l'entretien de ces infrastructures ont des impacts négatifs sur la végétation naturelle, l'habitat, le réseau hydrographique et l'esthétique visuelle. Les types d'impacts potentiels sont liés à la nature de l'infrastructure. Les impacts des structures situées en surface, comme les stations de pompage, les antennes, les tours de communication et les tours de transmission hydroélectriques, les stations de transmission et de distribution de l'électricité et les installations d'énergie renouvelable, peuvent avoir un impact négatif sur les vues et l'utilisation du sol et peuvent perturber les ressources en sols, en eau et en végétation du secteur immédiat. Les stations de pompage et les installations d'énergie renouvelable peuvent aussi produire des odeurs et des rejets accidentels de matériaux dans l'air, dans l'eau ou sur le sol. La plupart de ces effets environnementaux peuvent également être associés à l'aménagement d'installations souterraines comme les égouts, les conduites principales d'eau et les pipelines de transport de ressources énergétiques. La principale différence entre ces deux types d'installations se rapporte aux effets potentiels produits sur l'environnement visuel et le milieu naturel par l'enlèvement de la végétation et la perturbation des caractéristiques du sol.

En ce qui concerne la gestion des eaux de ruissellement, les eaux pluviales provenant de secteurs adjacents aux cours d'eau de la Ceinture de verdure et en amont produisent des effets importants. La CCN et ses partenaires ont investi des sommes importantes dans ce domaine. À de nombreux emplacements, les terrains de la Ceinture sont situés en aval de grands secteurs urbains, ce qui fait en sorte que de nombreux cours d'eau situés dans la Ceinture continuent de recevoir de grandes quantités d'eaux de ruissellement, ce qui cause des dommages. Même si des progrès ont été réalisés dans le domaine de la gestion des eaux de ruissellement, ce n'est que dans les années 80 que des approches modernes de gestion des eaux de ruissellement ont été mises en pratique dans de nombreux développements urbains situés près de la Ceinture de verdure. Et même si le niveau de compréhension des impacts du flux des eaux de ruissellement continue d'évoluer, l'interaction entre le flux des eaux de ruissellement et les rives et lits des cours d'eau demeure une préoccupation majeure. De récentes études portant sur certains secteurs en particulier de la Ceinture indiquent que des études et des travaux de restauration supplémentaires doivent être exécutés.

La CCN continuera de collaborer avec ses partenaires et avec d'autres intervenants pour mettre en place des approches et des mesures intégrées de gestion des eaux de ruissellement qui assureront le maintien et la restauration d'un cycle hydrologique favorisant la stabilité et la résilience accrues des cours d'eau. Ainsi, les cours d'eau demeureront en santé, leur qualité et leur quantité demeureront adéquates, et les risques liés aux fonctions des écosystèmes seront mieux gérés et, avec le temps, la santé des écosystèmes aquatiques sera améliorée, y compris les populations de poissons et leur habitat.

La gestion des impacts des infrastructures existantes et futures sera encadrée par les politiques suivantes :

a. En ce qui concerne les structures linéaires existantes et ponctuelles fournissant des services d'alimentation en eau, d'égout, de collecte des eaux de ruissellement, d'énergie et de communication:
    i. Permettre la présence continue des installations existantes.
    ii. Lorsque l'entretien ou l'amélioration des infrastructures existantes est proposé, limiter les travaux à l'empreinte existante de l'infrastructure, dans la mesure du possible. Interdire la fragmentation accrue des Aires naturelles principales par les infrastructures. Exiger que des mesures et des travaux soient inclus pour améliorer l'habitat dans les spécifications des projets de mise à niveau des infrastructures.
    iii. Interdire la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructure à l'intérieur de la Ceinture en vue de services d'alimentation en eau, d'égout, d'énergie ou de communication desservant un développement situé à l'extérieur de la Ceinture de verdure et qui n'étudient pas et ne comparent pas d'autres options de tracé évitant les Aires naturelles principales et les Liens naturels. Interdire les projets qui ne fournissent pas de justification ou de raison crédible pour laquelle le tracé proposé dans la Ceinture est la seule option. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter la Ceinture de verdure, exiger que les meilleures pratiques soient utilisées pour prévenir les impacts permanents sur les cours d'eau, les sols, l'eau, la végétation, les systèmes naturels en général, l'utilisation du sol et la qualité visuelle.
    iv. Permettre l'établissement de nouveaux projets d'infrastructures pour les services d'alimentation en eau, de gestion des eaux usées, d'énergie ou de communication qui desservent des installations et des occupants de la Ceinture de verdure, sous réserve que la planification, la conception, la construction et l'exploitation respectent les autres rôles de la Ceinture et que les meilleures pratiques de durabilité et de gestion soient mises en pratique.
b. En ce qui concerne les installations de gestion des eaux de ruissellement, (en plus du paragraphe a.) et pour plus de clarté:
    i. Collaborer avec la Ville d'Ottawa pour combler les lacunes en matière de pratiques de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les effets négatifs produits en aval sur la Ceinture de verdure.
    ii. Collaborer avec les partenaires afin d'atténuer le débit en surface de l'écoulement dans les cours d'eau situés dans la Ceinture de verdure et éviter l'écoulement des eaux de ruissellement urbaines dans les cours d'eau



Qu'est-ce que l'aménagement à faibles incidences?

L'aménagement à faibles incidences est la pratique de design de projets visant la réduction au minimum des changements au cycle hydrologique par l'utilisation de stratégies visant à inclure aux projets les fonctions naturelles hydrologiques et l'utilisation de plantes indigènes, comme les jardins humides, les toits verts et la collecte de l'eau de pluie.

situés dans la Ceinture de verdure, et ce, par l'adoption d'une approche de gestion intégrée des sous-bassins et des bassins hydrographiques d'eaux de ruissellement. Cette approche nous permettra d'évaluer et de gérer les effets cumulatifs des pratiques de gestion des eaux de ruissellement, y compris les risques hydrologiques, géotechniques et géomorphologiques fluviaux. Cette approche comprendra également l'utilisation des meilleures pratiques de gestion à la source et d'Aménagement à faibles incidences dans le cadre de la conception et de l'exploitation des réseaux.

iii. Interdire l'établissement de nouvelles infrastructures et installations de gestion des eaux de ruissellement desservant des utilisations du sol à l'extérieur de la Ceinture de verdure. Ces installations devraient être intégrées aux projets proposés d'utilisation du sol et reposer sur une approche de gestion des sous-bassins, comme l'indique la section 6.3.1.1.

c. Les exigences ci-dessous s'appliquent à toute nouvelle infrastructure proposée dans la Ceinture de verdure:

   i. Démontrer une gestion environnementale responsable en veillant à ce que toutes les évaluations environnementales relatives aux projets influant sur les ressources de la Ceinture de verdure soient de qualité supérieure et soient complètes, c'est-à-dire qu'elles doivent tenir compte des meilleures recherches et informations disponibles.

   ii. Démontrer que les nouvelles installations ou infrastructures s'harmonisent aux installations ou infrastructures existantes, dans la mesure du possible. Pour assurer une harmonisation efficace des infrastructures, certains éléments de conception ou certaines ententes peuvent s'avérer nécessaires pour assurer la souplesse future requise si des installations d'un autre propriétaire ou de type différent doivent aussi se situer à cet emplacement.

   iii. Appliquer aux projets d'infrastructure les meilleures pratiques de design contextuel afin de conserver les ressources naturelles et visuelles de la Ceinture. Tenir compte des principes d'écologie du paysage afin de permettre la connectivité écologique et la sécurité de la faune. Inclure des mesures qui permettent l'harmonisation du projet d'infrastructure au paysage et aux vues protégées de la Ceinture. Exiger l'incorporation d'éléments de conception respectueux de la faune et de passages fauniques, au besoin, dans les projets d'infrastructures qui affectent les zones naturelles de la Ceinture de verdure.

d. Veiller à ce que toutes les installations d'infrastructure reposent sur les meilleures pratiques de gestion environnementale.

e. Veiller à ce que les installations d'infrastructure, nouvelles et existantes, minimisent les effets incrémentiels et cumulatifs sur l'utilisation du sol, la qualité visuelle, les systèmes naturels, les activités récréatives et les activités agricoles dans la Ceinture.

6.9 Les résidences situées dans la Ceinture de verdure



Lors de la rédaction de ce Plan, on dénombre environ 250 résidences dans la Ceinture de verdure, lesquelles sont situées sur des terrains de diverses affectations, certaines regroupées. Ces groupements résidentiels et bon nombre des autres résidences sont situés sur des terrains situés dans les affectations Aires naturelles principales, Liens naturels et Agriculture. Afin de mettre en place les caractéristiques foncières recherchées et d'utiliser à bon escient les ressources limitées disponibles pour la gestion des immobilisations, les politiques d'affectation du sol présentées au chapitre 5.0 et les politiques ci-dessous seront mises en application afin de gérer l'impact de ces résidences sur la Ceinture de verdure:

a) Maintenir une petite population rurale dans la Ceinture de verdure, et ce, dans un nombre limité de résidences, notamment dans des résidences agricoles pouvant être conservées à des fins futures.

b) À long terme, éliminer graduellement les résidences de la Ceinture de verdure qui ne constituent pas des résidences agricoles.



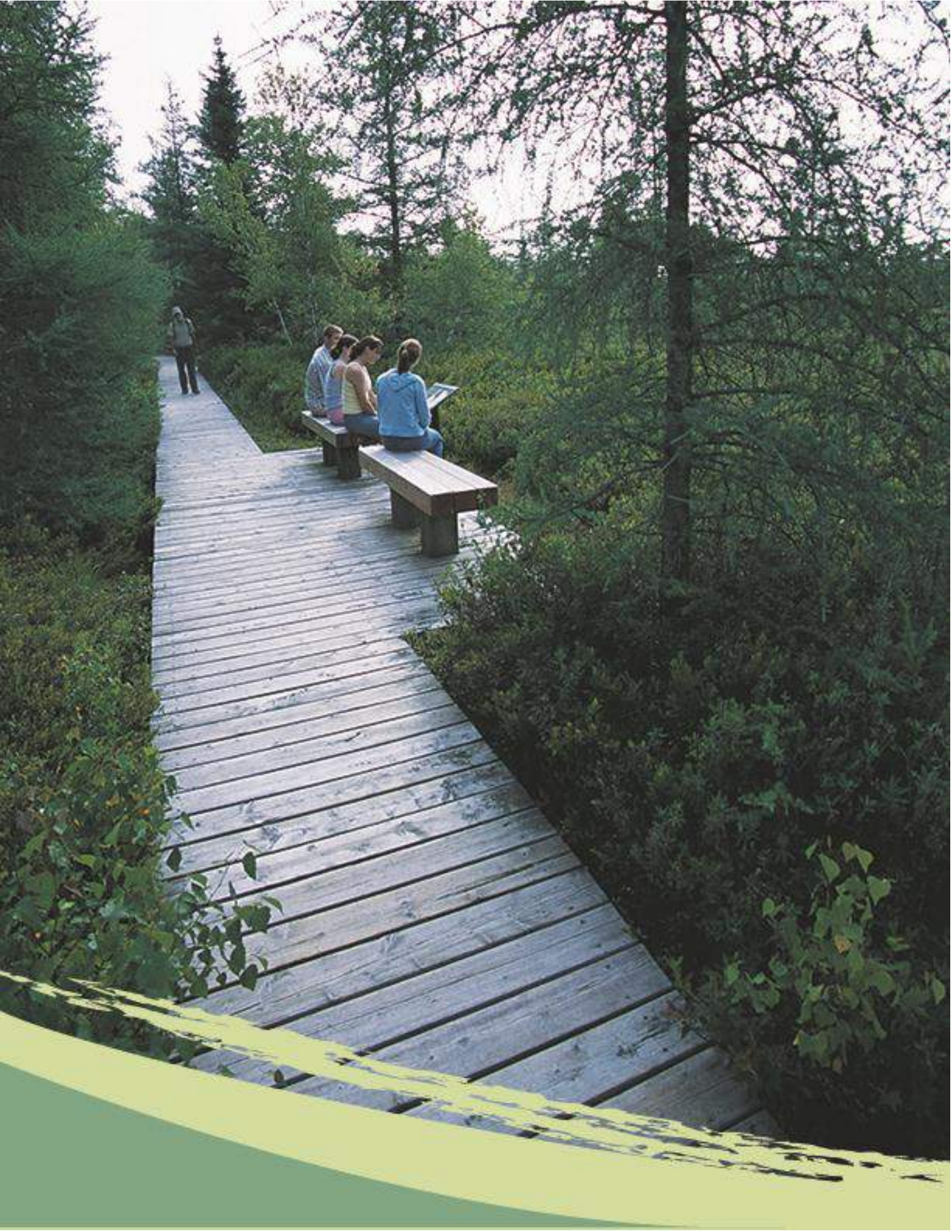

Chapitre 7

La mise en œuvre – Plans de secteurs

Dans la présente section, on présente un « Plan de secteur » plus détaillé pour chacun des sept (7) secteurs distincts qui, ensemble, constituent la Ceinture de verdure. Ces plans aident à interpréter les affectations du sol et les éléments des expériences et du réseau récréatif de la capitale.

Les limites des différents secteurs ont été tracées en fonction des critères suivants:

- une route existante ou autre caractéristique physique (p. ex., voie ferrée) qui constitue une limite importante entre les terrains, les activités et les utilisations;
- l'accent sur les espaces naturels (p. ex., zones de conservation, intégration de la rivière Rideau);
- les utilisations principales et les points de repère, pour rendre les secteurs significatifs, faciles à délimiter et à expliquer aux gens qui sont moins familiers avec la Ceinture de verdure;
- les zones homogènes en matière de paysage.

Les plans de secteur comprennent des cartes plus détaillées que celles qui sont présentées pour le concept d'aménagement et les affectations du sol. Ces cartes sont fondées sur des photographies aériennes de 2011 qui illustrent les caractéristiques du paysage à l'intérieur et dans les environs immédiats du secteur en question. Sur chacune des cartes de secteur, les terrains opérationnels qui soutiennent les activités des Installations fédérales (p. ex., entraînement, champ de tir, emplacement de tours de communications et autres opérations) et des Installations non fédérales sont indiqués en mauve et en rose, respectivement. La Zone bâtie des Installations fédérales (comprenant les bâtiments, les aménagements paysagers et les zones pavées (y compris les aires de stationnement) est délimitée par la superposition d'une trame pointillée à l'intérieur de l'affectation du sol.

Les sept secteurs de la Ceinture sont indiqués sur la carte qui suit. Les cartes des plans de secteurs et les textes d'accompagnement sont présentés d'ouest en est. Chacun des secteurs est introduit par une description du contexte général de planification, suivi d'une description des possibilités et des contraintes touchant le secteur et, finalement, le concept du Plan directeur pour le secteur. Les actions individuelles qui soutiennent la mise en œuvre des stratégies de gestion foncière particulières aux secteurs découlent des politiques articulées dans les chapitres précédents, incluent celles qui s'appliquent à la grandeur de la Ceinture. Les lignes directrices et les actions spécifiques à chaque secteur sont organisées en fonction des rôles de la Ceinture – milieu naturel, agriculture durable, expérience de la capitale et loisirs et installations – et doivent être lues avec les cartes des secteurs.



NCC CCN Canada

2013-12-04

Greenbelt: Sectors (2013)

Ceinture de verdure : Secteurs (2013)

Legend • Légende

- 1 - Shirleys Bay Sector
  1 - Secteur de la baie Shirleys
- 2 - Stony Swamp Sector
  2 - Secteur du marécage rocailleux
- 3 - Southern Farm & Pinhey Forest Sector
  3 - Secteur agricole du sud et la forêt Pinhey
- 4 - International Airport Sector
  4 - Secteur de l'aéroport international
- 5 - Pine Grove Sector
  5 - Secteur de la Pinède
- 6 - Mer Bleue Sector
  6 - Secteur de la Mer Bleue
- 7 - Green's Creek Sector
  7 - Secteur du ruisseau de Green
- Greenbelt Limits
  Limites de la Ceinture de verdure

Comparison by percentage of total area
Comparaison par pourcentage de superficie totale

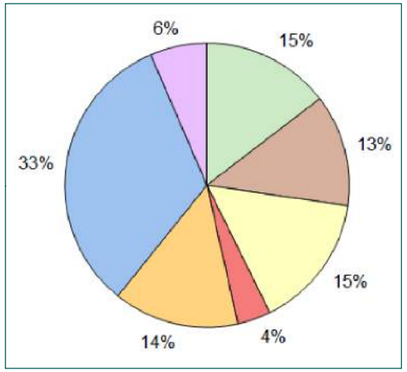

N

0 1.25 2.5 5 km



Le contexte

La principale composante de ce secteur de 3 010 ha est la vaste Aire naturelle principale de la baie Shirleys, le plus ample milieu humide et la plus importante halte migratoire d'oiseaux de la Ceinture de verdure. La baie Shirleys et les zones naturelles qui s'étendent au-delà de la Ceinture vers le nord-ouest le long du ruisseau Constance jusqu'à la rivière des Outaouais, abritent la tortue mouchetée, espèce menacée au niveau provincial et national. Le ruisseau Watts s'écoule en direction nord vers la baie Shirleys en traversant ce secteur. Les Aires naturelles principales de la baie Shirleys et de la baie Crystal sont reliées à celles du marécage rocailleux et aux aires naturelles situées au-delà des limites de la Ceinture le long des Liens naturels qui suivent les réseaux des ruisseaux Shirleys Brook, Watts et Stillwater et qui traversent l'aire boisée du Terrain de camping d'Ottawa. Le secteur de la baie Shirleys renferme un certain nombre de possibilités récréatives, dont plusieurs sont concentrées dans la vaste aire naturelle du secteur. Ce secteur constitue l'un des deux seuls points d'accès publics à la rivière des Outaouais dans la Ceinture, notamment une rampe de mise à l'eau et d'accès hivernal pour la pêche sur la glace.

Le Terrain de camping d'Ottawa attire environ 40 000 visiteurs chaque année, alors que le Parc équestre national de Nepean adjacent a été pendant longtemps l'hôte de compétitions et d'évènements nationaux. Les piétons, cyclistes et patineurs à roues alignées profitent des paysages variés, agricoles et naturels, le long du Sentier de la Ceinture de verdure et des autres sentiers qui s'y raccordent, ainsi que des autres occasions de randonnée pédestre et de cyclisme offertes sur les pistes du Terrain de camping d'Ottawa et à proximité de la rivière des Outaouais. Les berges de la baie Shirleys constituent un emplacement de choix pour le pique-nique, la pêche, l'observation des oiseaux, la randonnée pédestre, tout en admirant l'extraordinaire panorama sur la rivière. Le secteur de la baie Shirleys comporte deux installations de golf : une partie du terrain de golf The Marshes, certifié « milieu écologique » par la société Audubon, à l'est du chemin March et le terrain de pratique The 19th Tee, sur l'avenue Carling. Dans la partie sud du secteur, on remarque une variété de types de fermes sur des terres agricoles de première qualité, y compris un mélange de grandes cultures et de jardins maraîchers situés dans la partie sud-ouest du secteur. On retrouve des kiosques de produits agricoles locaux le long de l'avenue Carling, ainsi que des exploitations agricoles soutenues par la communauté sur les terres agricoles situées au nord de l'avenue Carling à la baie Shirleys.

En plus des emplacements de loisirs, le secteur de la baie Shirleys abrite trois Installations fédérales et une autre vaste Installation non fédérale. Le site du Polygone de Connaught et centre d'entrainement élémentaire du ministère de la défense nationale (MDN) est utilisés pour la formation militaire de la DN et soutient les installations d'administration et d'entrainement pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le site inclut un mélange de champs, de forêts en régénération, et une quantité importante de terres humides et de terres hautes de végétation naturelle. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) détient et gère les anciens bâtiments de Nortel situés au 3500 de l'avenue Carling, à l'intersection du chemin Moodie, qui sont destinées à loger le personnel du quartier général de la DN. Le campus de la baie Shirleys sur l'avenue Carling, géré par le Centre de recherche sur les Communications (CRC) du Canada, abrite l'Agence spatiale canadienne et Recherche et développement pour la Défense Canada ainsi qu'une installation de Bibliothèque et Archives Canada. Le site de l'ancienne installation de Nortel au 185 du chemin Corkstown (le long du ruisseau Stillwater, en bordure du chemin Moodie), qui appartient à la CCN, est actuellement loué aux Laboratoires Abbott.

Les possibilités et contraintes

- Les terres humides de la baie Shirleys devraient demeurer en bonne santé compte tenu de leurs dimensions, de leur isolement relatif et de leur gestion responsable par la Défense nationale.
- À court terme, des efforts de partenariat seront nécessaires pour conserver une partie du lien naturel qui s'étend le long du ruisseau Shirleys Brook, de la baie Shirleys aux hautes terres de South March; les projets de développement dans Kanata ont déjà perturbé une bonne partie de ce Lien naturel.
- Les futurs projets de développement au-delà de la Ceinture pourraient toucher la connectivité écologique au nord-ouest. Des partenariats avec d'autres pourraient contribuer à maintenir cette connexion et assurer la conservation des terres humides et des boisés importants à titre de corridor écologique le long du ruisseau Constance en direction de la rivière des Outaouais.
- Le ruisseau Watts est un Lien naturel important raccordant le marécage rocailleux à la baie Shirleys. La construction du raccordement du Transitway ouest – la station Eagleson – pourrait entraîner des incidences sur le ruisseau Stillwater, un affluent important du ruisseau Watts, ce qui exigera des mesures d'atténuation.
- La restauration du ruisseau Stillwater sera possible étant donné l'intérêt démontré par l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau à engager des partenaires pour la poursuite d'un projet pilote pour améliorer ce sous-bassin hydrographique.
- La vue de la capitale à partir de l'escarpement de l'autoroute 417 est la plus spectaculaire de la Ceinture et doit être protégée pour maintenir la qualité de ce point important d'arrivée dans la capitale.
- Le grand attrait pour les visiteurs des impressionnants panoramas sur la baie Shirleys et sur l'Outaouais est important pour améliorer l'utilisation de cette zone riveraine polyvalente accessible au public.
- Une « porte d'entrée » proposé par le ministère des Transports de l'Ontario au nord de l'intersection des autoroutes 416 et 417 pourrait annoncer très visiblement la Ceinture et la capitale. L'appui de la CCN et de la Ville serait nécessaire.
- L'agrandissement des Installations fédérales n'est pas prévu dans un avenir prévisible; cependant, un changement pourrait se produire au site de TPSGC à l'angle de Carling et de Moodie.
- La croissance de la population de Kanata pourrait signifier des changements dans le régime des eaux de surface et une demande accrue pour des services de loisirs et des produits agricoles locaux dans ce secteur.

Le concept du Plan directeur

La baie Shirleys est une des composantes essentielles de l'environnement naturel de la Ceinture. Les berges naturelles et les haltes migratoires des oiseaux soutiennent la programmation publique et l'interprétation dans des endroits choisis. La protection des terres humides de la baie Shirleys et du ruisseau Watts sera améliorée, et les zones de Liens naturels accrues. Il sera important de chercher à conclure des accords de partenariat visant à définir et protéger les raccordements le long du ruisseau Shirleys jusqu'aux hautes terres de South March et le long des Aires naturelles du ruisseau Constance plus au nord-ouest de la baie Constance. Le secteur invite à la pratique de l'observation des oiseaux, du canotage et d'autres activités moins intensives en pleine nature. Parmi les autres occasions de loisirs le long du Sentier de la Ceinture de verdure qui traverse ce secteur, il importe de souligner les pistes et le camping à l'intérieur du Terrain de camping d'Ottawa et une variété d'activités au Parc équestre.

Offrant une entrée spectaculaire dans la capitale, les paysages aperçus le long de l'autoroute 417 illustrent la diversité et la beauté de la Ceinture et son importance pour la capitale. Les terrains situés au nord de l'autoroute 417 se prêtent à une gamme d'utilisations naturelles, agricoles et récréatives, et offrent un contraste frappant avec la silhouette de la ville à l'est et à l'ouest de la Ceinture de verdure. Les installations et activités d'entraînement militaire du MDN et de la GRC au Polygone de Connaught continueront d'être gérées soigneusement pour éviter les incidences sur le milieu naturel. Situé en bordure de la Ceinture, le Campus Carling de TPSGC, prévu comme futur quartier général du MDN à l'angle de Carling et Moodie, continuera d'illustrer les caractéristiques souhaitées des Installations limitrophes de la Ceinture par le biais d'aménagements paysagers et de méthodes de construction durables.

La recherche en aéronautique et en communications reconnue à l'échelle internationale se poursuivra au Centre de recherche sur les communications, respectueuse de l'environnement naturel des environs et présentant des pratiques d'installations durables.

Les politiques et considérations particulières au secteur

Les transports: Collaborer avec la Ville à la mise en œuvre du cadre séquentiel et de l'approche d'atténuation convenus, y compris l'évitement, l'atténuation et la compensation, élaborés dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport pour prévenir les effets environnementaux négatifs importants sur la Ceinture. Parmi les initiatives particulières au secteur qui nécessitent l'engagement de la CCN dès le début du processus de planification figurent l'élargissement du passage inférieur des voies de chemin de fer de l'avenue Carling, le Transitway de l'ouest (Bayshore à Moodie), et Transitway (Bayshore à Baseline).





Les lignes directrices et actions

A – Ajout à la Ceinture de verdure: Mud Pond

- Faire l'acquisition des terrains naturels importants identifiés comme ajout
- Une fois acquis, les affecter à l'Aire naturelle principale.
- Conclure des partenariats avec des tiers pour identifier et protéger les corridors écologiques autour du lac Constance, le long du ruisseau Constance jusqu'à la rivière des Outaouais et au complexe des terres humides de Carp Hills

B – Ruisseau Watts

- Au fil du temps, éloigner du ruisseau les installations d'entrainement de la DN
- Rétablir la végétation indigène le long du ruisseau Watts
- Collaborer avec l'OPN de la vallée Mississippi, la Ville et d'autres, à la protection, la restauration et l'amélioration des régimes de débit naturel du ruisseau Watts et des autres cours d'eau touchés par les projets de développement urbains existants et proposés en amont

C – Ruisseau Stillwater

- Poursuivre la collaboration avec les gestionnaires des installations du 185, chemin Corkstown et l'OPN de la Vallée de la Rideau (OPNVR) pour la restauration et le maintien de la santé du cours d'eau

D – Aire naturelle principale (ANP) de la baie Shirleys

- Collaborer avec les partenaires fédéraux au maintien de l'intégrité des fonctions naturelles définies dans les plans de gestion et des bassins versants de la baie Shirleys
- Au fil du temps, éloigner les Installations d'entrainement de l'ANP

E – Lien naturel – Polygone de Connaught

- Encourager la DN à s'assurer que les activités d'entrainement et d'agriculture contribuent à maintenir ou à améliorer la fonction de Lien naturel et des terres humides adjacentes
- Autoriser le bunker d'entrainement existant à l'intérieur du Lien et encourager son déplacement, avec le temps, vers les terrains opérationnels

F – Corridor écologique

- Collaborer avec la Ville, les propriétaires et les groupes communautaires à identifier, retenir ou restaurer le corridor écologique jusqu'aux terres hautes de South March et au complexe des terres humides de Carp Hills
- En appui, maintenir la bordure existante de la Ceinture (à l'est du chemin March Valley) comme un mélange d'utilisations de fermes, de champs et d'habitations rurales, comme tampon par rapport à la zone urbaine

G – Ferme sise au 139, chemin March

H – Fermes de la baie Shirleys

I – Terrains de l'avenue Carling à côté de la communauté de Crystal Beach

- Mettre en place et soutenir l'agriculture durable, dont la diversification des cultures, et où applicable, améliorer les zones riveraines le long des cours d'eau conformément aux meilleures pratiques de gestion provinciales et fédérales
- Considérer ces anciennes terres agricoles pour des activités d'agriculture durable

J – Zone d'agrandissement du 161, Hertzberg, près de Carling

- Collaborer avec la Ville d'Ottawa pour s'assurer que les terrains ajoutés à la Ceinture aient le zonage approprié; et affecter ces terrains à l'Agriculture

K – Vue panoramique de l'escarpement

- Promouvoir la vue panoramique de la Ceinture à partir de l'escarpement sur l'autoroute 417. À cet emplacement, établir un pôle d'accueil des visiteurs, avec une installation d'orientation, de promotion et d'interprétation pour présenter la Ceinture et la capitale à ce point important d'entrée dans la capitale

L - Zone riveraine de la baie Shirleys

- Protéger le panorama des berges de la rivière des Outaouais
- Poursuivre la promotion des activités récréatives riveraines

M – Qualité visuelle – avenue Carling et chemin Range

- Protéger et améliorer la qualité visuelle le long des corridors routiers en plantant des arbres et arbustes indigènes pour refléter l'affectation des terrains naturels et améliorer la qualité des entrées panoramiques

N – Qualité visuelle – promenade Moodie

- Protéger et améliorer la qualité visuelle le long de la promenade Moodie en entretenant la végétation actuelle, en plantant des arbres et arbustes et en utilisant d'autres techniques de design tenant compte du site et améliorer la qualité des entrées panoramiques

O - Qualité visuelle – chemin March

- Collaborer avec la Ville d'Ottawa pour élaborer des lignes directrices de paysage urbain pour le chemin March dans le cadre des initiatives de raccordement ouest du Transitway

P – Terrain de camping

- Soutenir l'expérience forestière dans la Ceinture
- Protéger le couvert forestier et la fonction de Lien naturel dans le cas de tout agrandissement
- Favoriser la négociation d'un bail à long terme

Les lignes directrices et actions

Q – Le Parc équestre

- S'assurer que la gestion de l'Installation existante et future s'harmonise avec les rôles de la Ceinture et améliore l'expérience de la capitale, y compris les aménagements paysagers et infrastructures appropriée, et les meilleures pratiques de gestion des éléments nutritifs

R – Terrain de golf The Marshes et

S - Terrain de pratique 19th Tee

- Encourager les pratiques de gestion (eau, éléments nutritifs, végétation) qui soutiennent les fonctions de Lien naturel

T– Polygone de Connaught et le Centre d'entrainement de base du ministère de la défense nationale (MDN)

- Limiter l'agrandissement de l'installation par du MDN ou la GRC à la Zone bâtie
- Appuyer le MDN dans ses initiatives de gestion responsable, comme le sanctuaire des tortues, et soutenir l'Ottawa Duck Club, l'Ottawa Field Naturalists' Club, et l'Innes Point Bird Observers
- Soutenir et promouvoir les bâtiments LEED de la GRC
- S'assurer que la croissance se fasse loin des Aires naturelles
- Autoriser les constructions existantes du champ de tir sur les terrains opérationnels
- Autoriser les antennes, les petits bâtiments accessoires nécessaires pour soutenir les fonctions de du MDN et de la GRC sur les terrains opérationnels

U – Centre de recherche sur les communications (CRC) – Campus de la baie Shirleys

- Limiter tout agrandissement à la Zone bâtie
- Soutenir les objectifs du Plan du campus de la baie Shirleys (2010) en matière de bonnes pratiques d'aménagements paysagers et de gestion visuelle, de conservation des zones naturelles, d'intégration des installations avec les environs, et d'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments, de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone
- Encourager l'interprétation et la reconnaissance des accomplissements
- Autoriser les antennes, l'entreposage, les observatoires et les bâtiments temporaires sur les terrains opérationnels
- Encourager l'entretien naturalisé dans les terrains opérationnels pour contribuer au Lien naturel adjacent le long du ruisseau Watts
- Autoriser la sécurité du site, incluant une clôture périphérique, des clôtures internes autour de constructions choisies, le contrôle et la surveillance de l'accès

V – Campus Carling de TPSGC (Futur quartier général de la DN), au 3500 de l'avenue Carling

- Inclure dans la Ceinture toute la Zone bâtie du campus et l'affecter aux Installations et opérations fédérales
- Autoriser l'utilisation des installations et des bâtiments existants pour le MDN
- Exiger la préparation d'un plan directeur des installations pour documenter les utilisations existantes et futures avant tout agrandissement important
- Limiter l'agrandissement prévu à la Zone bâtie. Maintenir et améliorer l'esthétique visuelle et les caractéristiques et fonctions naturelles de l'ANP adjacente. TPSGC obtiendra les commentaires de la CCN pour des lignes directrices en matière d'esthétique visuelle, y compris la protection de la vue panoramique à partir de l'autoroute 417 (sur le sentier), l'éclairage, et la conservation de l'ANP
- Autoriser le caractère urbain et les exigences de sécurité supérieures pour cette Installation de bordure. Les clôtures de sécurité et les antennes sont autorisées à l'intérieur de l'ANP, à condition que les caractéristiques et fonctions de l'ANP ne soient pas perturbées
- Autoriser les bureaux, locaux à usage particulier et services de soutien pour le personnel de l'Installation
- Encourager et soutenir l'adoption par le MDN d'une stratégie de gestion de la demande de déplacements, conforme à la stratégie fédérale de développement durable
- Maintenir la continuité du Sentier récréatif le long de la promenade Moodie

W – Établissement de Burke

- Retirer les maisons à long terme. Remettre l'emplacement à l'état naturel ou créer une halte pour les usagers du Sentier récréatif de la Ceinture de verdure

X – Station d'épuration des eaux usées du ruisseau Watts

- Désaffecter les installations, en utilisant certaines des constructions, dans la mesure du possible, pour soutenir les objectifs de la Ceinture pour une destination de loisirs, un centre d'interprétation de la nature ou une installation d'agriculture durable

Y – Installation non fédérale du 185 du chemin Corkstown

- Limiter l'agrandissement de l'Installation conformément aux chapitres 5 et 6

NCC CCN Canada

2013-06-03

Secteur de la baie Shirleys

Légende

- Aire naturelle principale
- Lien naturel
- Agriculture
- Installation et opérations fédérales
- Installation et opérations non-fédérales
- Voie de transport
- Ajout
- Retrait
- Zone d'étude spéciale
- Zone bâtie
- A — Action d'aménagement
- Vue
- Destination touristique
- P — Aire de stationnement de la CCN
- Sentier récréatif de la CCN
- Sentier pédestre de la CCN
- Chemin d'accès forestier
- Ruisseaux et criques
- Rivière
- Lac
- Étang
- Zone marécageuse
- Zone inondée
- Limites de secteur

• Vue générale de la Ceinture de verdure •

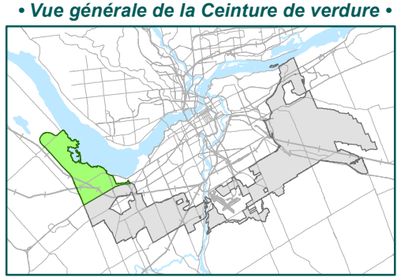

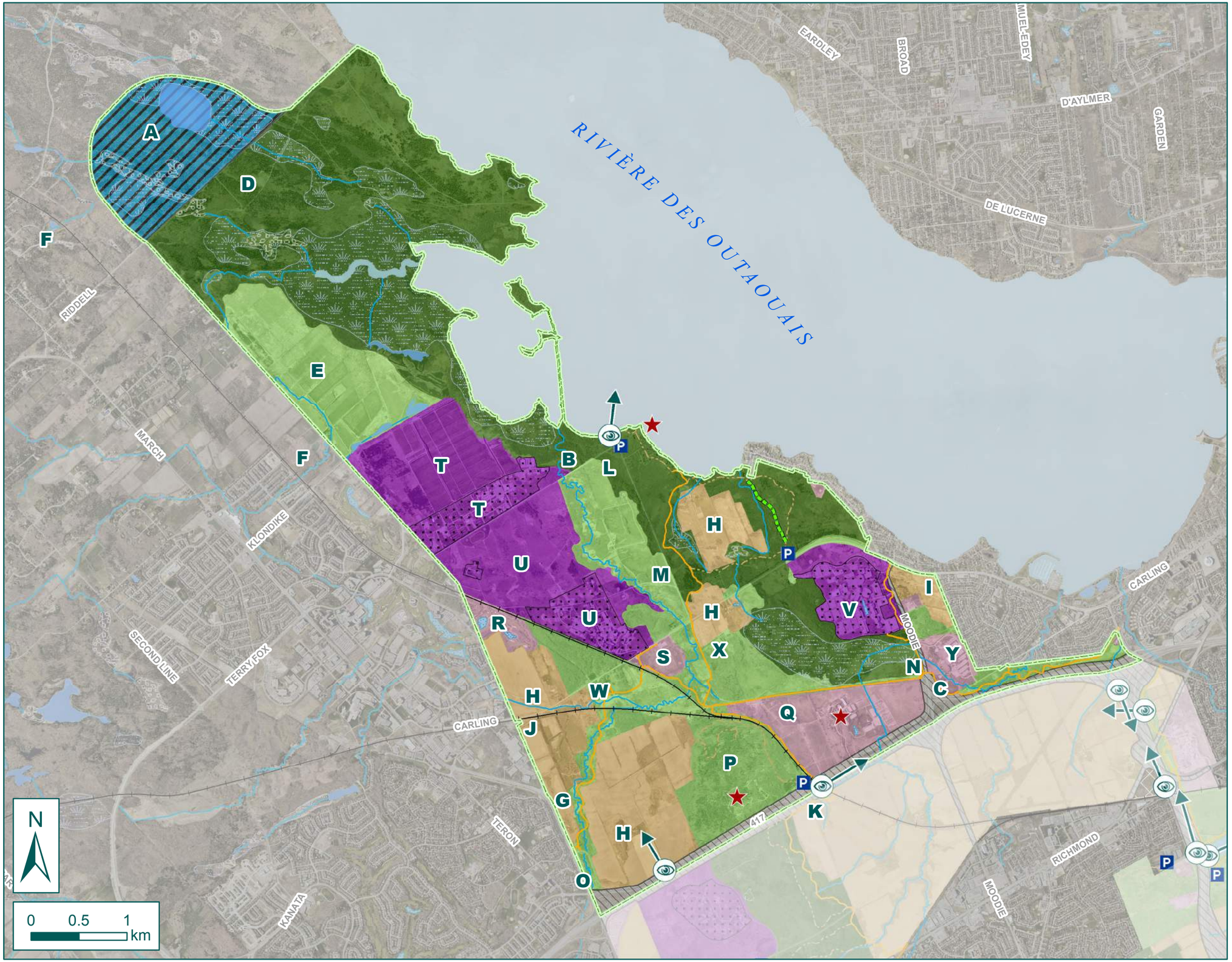



Le contexte

La plus grande partie du secteur de marécage rocailleux consiste en un vaste complexe de terres humides et de forêts qui alimentent cinq différents cours d'eau. En incluant les terres agricoles de première qualité situées au nord de Bells Corners, en grande partie à l'intérieur des bassins hydrographiques des ruisseaux Stillwater et Graham, la superficie de ce secteur est de 2 623 ha. Le marécage rocailleux abrite la plus grande forêt de la Ceinture de verdure et contient plusieurs sentiers de ski de randonnée et de nature qui contribuent à en faire l'endroit le plus visité de la Ceinture.

Ce secteur renferme également une ferme patrimoniale et un campus de recherche fédéral. L'installation de recherche sur l'énergie et les explosifs pour l'exploitation minière du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) de Ressources naturelles Canada est située dans l'escarpement boisé près de l'autoroute 417. Plusieurs routes régionales et un important corridor hydroélectrique traversent le marais, et quelques maisons isolées sont situées sur le chemin Richmond. Les deux bâtiments fédéraux du patrimoine reconnus de la Ceinture – la ferme Silver Springs et l'ancienne maison Bruce – sont également situés sur le chemin Richmond. Deux points d'arrivée dans la capitale traversent la Ceinture, les autoroutes 416 et 417, au nord et à l'est. Les terrains naturels et agricoles de ce secteur qui sont visibles de ces autoroutes sont essentiels à la création des vues panoramiques qui rendent ces arrivées, particulièrement celle de l'autoroute 417, si particulières. Les forêts et terres agricoles de la Ceinture de verdure jouent un rôle important dans la séparation de Bells Corners et de Kanata du reste de la ville.

Les possibilités et contraintes

- Une surveillance et une gestion soutenues du marécage rocailleux sont nécessaires pour équilibrer l'intégrité de l'environnement naturel avec l'utilisation humaine appropriée, étant donné le nombre de points d'accès des visiteurs (voir les aires de stationnement indiqués par un « P » sur la carte du plan du secteur), la proximité d'une importante population urbaine, et la prédominance de l'accès des visiteurs le long des sentiers dans l' Aire naturelle principale (ANP).
- Il est difficile d'équilibrer le besoin d'infrastructures de transport (en réponse à la demande de la communauté suburbaine croissante adjacente) avec le maintien de l'intégrité et de la longévité des Aires naturelles principales de la Ceinture, tel que le marécage rocailleux.
- La vue de la capitale à partir de l'autoroute 417 au-dessus de l'escarpement crée le point d'arrivée dans la capitale le plus spectaculaire de la Ceinture.
- La croissance continue de la population de Kanata et de Stittsville signifie un marché en expansion pour les produits et services de l'agriculture.
- La croissance de la population adjacente dans Kanata exerce une pression sur les caractéristiques naturelles et les fonctions du marécage rocailleux, en raison de l'utilisation accrue et des impacts éventuels sur les eaux souterraines et les eaux pluviales.
- L'agrandissement de la carrière sur la bordure sud du marécage pourrait également toucher le régime hydrologique du marécage et de la forêt.
- La plupart des points d'accès des visiteurs se situent le long des sentiers à l'intérieur de l'Aire naturelle principale écosensible du marécage.
- L'autoroute 416 procure une grande accessibilité et une grande visibilité aux Aires naturelles et Agricoles adjacentes; la possibilité existe d'améliorer les vues le long de l'autoroute 416 en partenariat avec le ministère des Transports, la Ville d'Ottawa et d'autres.
- Des pressions continues s'exercent pour agrandir le parc-o-bus Eagleson et pour réponde à la demande d'autres infrastructures lourdes, en grande partie dans les limites des emprises municipales, dans l'angle nord-ouest de ce secteur.
- La possibilité d'inclure la carrière au sud du marécage rocailleux dans la Ceinture à moyen ou à long terme ajouterait à la capacité de zone tampon naturelle et de zone de loisirs éventuelle.
- Des possibilités existent d'améliorer les raccordements des pistes et sentiers de la Ceinture de verdure avec le réseau régional ou national des sentiers récréatifs, dont les sentiers Rideau et transcanadien et les sentiers communautaires

Le concept du Plan directeur

L'ampleur, la diversité et l'accessibilité du marécage rocailleux placent le secteur au centre du réseau des milieux naturels de l'ouest de la Ceinture, et en font un emplacement souhaitable pour la recherche dans les domaines de la nature, pour l'éducation et pour l'agrément. La diversité du marécage et les forêts seront améliorés pour consolider et diversifier l'écosystème et pour créer des habitats propices aux oiseaux et aux mammifères. Les Liens naturels dans la Ceinture seront protégés et les raccordements des corridors écologiques vers les forêts Marathon et Marlborough au-delà de la Ceinture seront identifiés et retenus, en partenariat avec d'autres, de manière à réduire les incidences de la croissance urbaine autour du marécage. Des sentiers nationaux de randonnée pédestre et récréatifs traversent le secteur, raccordant le Sentier de la Ceinture de verdure au réseau des sentiers récréatifs de la capitale, au Sentier Rideau et au réseau de sentier transcanadien. Des stratégies de gestion des rénovations progressives des réseaux des eaux pluviales sont nécessaires pour les zones en amont de Kanata, Bell's Corners et Crystal Beach pour restaurer la qualité et la fonction des cours d'eau à la grandeur de la Ceinture de verdure. La CCN collaborera avec des partenaires comme la Ville, les Offices de protection de la nature de la vallée Mississippi et de la vallée Rideau, conformément aux politiques de gestion des eaux pluviales indiquées au chapitre 6.

L'agriculture durable continuera à s'étendre sur les terres agricoles de ce secteur, grâce à un accroissement de la diversité des exploitations agricoles et à l'intégration des fermes avec la communauté par le biais de la fourniture de produits alimentaires locaux et de l'offre d'expériences à la ferme. Les meilleures pratiques de gestion de l'agriculture contribueront à protéger les eaux en amont des ruisseaux Stillwater et Watts. Ce secteur continuera à mettre en valeur la ferme patrimoniale de Silver Springs.

Les habitations à l'intérieur de l'Aire naturelle principale continueront d'être éliminées avec le temps. L'installation de recherche du CANMET sera une vitrine environnementale pour sa démonstration de l'efficacité énergétique appliquée aux utilisations résidentielles et commerciales.

Les politiques et considérations particulières au secteur

Les transports: Collaborer avec la Ville à la mise en œuvre du cadre séquentiel et de l'approche d'atténuation convenus, y compris l'évitement, l'atténuation et la compensation, élaborés dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport pour prévenir les effets environnementaux négatifs importants sur la Ceinture. Parmi les initiatives particulières au secteur qui nécessitent l'engagement de la CCN dès le début du processus de planification, on compte la recherche de solutions de rechange à la proposition d'élargissement du chemin Hope Side par le processus d'évaluation des effets environnementaux, qui réduise et atténue les effets négatifs sur l'Aire naturelle principale du marécage rocailleux.

Les lignes directrices et actions

A – Aire naturelle principale du marécage rocailleux

- Améliorer la diversité de l'habitat du marécage rocailleux grâce à une gestion forestière active du milieu boisé
- Mettre à jour les installations d'interprétation de la nature le long du réseau de sentiers, en y intégrant des messages éducatifs sur la réduction des impacts des activités de loisirs

B – Aire naturelle principale du marécage rocailleux le long du chemin Richmond

- Supprimer progressivement les baux résidentiels et éliminer les maisons dans l'Aire naturelle principale
- Maintenir la qualité visuelle le long de cette route panoramique
- Collaborer avec la Ville d'Ottawa à l'atténuation de la fragmentation de l'ANP et conserver les accès aux sentiers

C – Aire d'étude spéciale – carrières en exploitation

- Collaborer avec les propriétaires de carrières du voisinage au suivi des opérations courantes et s'assurer qu'elles ne perturbent pas le régime de l'eau ou l'utilisation publique du marécage rocailleux
- Explorer la possibilité de conclure un partenariat avec les propriétaires actuels des carrières pour que, une fois les carrières fermées, ces terrains soient ajoutés à la Ceinture
- Préciser les possibilités de contribution des terrains de la carrière aux objectifs de la Ceinture en termes de végétation naturalisée, d'équilibre entre la qualité et la quantité de l'eau pour le marécage rocailleux, et de loisirs
- Collaborer avec la Ville et les propriétaires de l'endroit pour identifier, maintenir ou restaurer les corridors écologiques sud et ouest du marécage rocailleux

D – Ajout à l'Aire naturelle à l'autoroute 416

- Compléter l'acquisition des terrains à l'ouest de la courbe de l'autoroute 416 et les affecter à l'Aire naturelle principale

E – Lien naturel du marécage rocailleux

- Protéger les peuplements d'arbres exceptionnels et maintenir la végétation naturelle pour maintenir le Lien naturel et la qualité visuelle des terrains à l'ouest de l'autoroute 416

F - Ferme sise au 670 du chemin Cedarview – La Vieille Ferme

- Optimiser le rôle d'éducation et de loisirs de la Vieille Ferme; autoriser une installation commerciale à petite échelle
- Rechercher des partenaires pour aménager un éventuel centre d'interprétation faisant la démonstration des énergies renouvelables
- Conserver le patrimoine culturel des bâtiments de ferme de pièce sur pièce
- Explorer la possibilité de relier les bâtiments aux sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure (à l'ouest) le long de la route d'accès existante

G – Ferme sise au 4420 du chemin Hunt Club ouest – « Lone Star »

- Permettre la combinaison d'une exploitation agricole durable et d'une installation commerciale à petite échelle qui appuie les rôles de la Ceinture

H – Ferme et exploitation maraichère Silver Springs – 3501, chemin Richmond

- Soutenir la production et la distribution alimentaires locales de cette ferme du patrimoine
- Encourager l'amélioration des zones riveraines des ruisseaux selon les meilleures pratiques de gestions fédérales et provinciales

I – Champs agricoles du chemin Eagleson

J – Fermes du marécage rocailleux

- Établir et encourager des projets d'agriculture durables, incluant la diversification des cultures, et lorsque applicable, améliorer les zones riveraines des ruisseaux selon les meilleures pratiques de gestions fédérales et provinciales
- Considérer la plantation le long de routes pour accroître la qualité visuelle de la bordure de la Ceinture
- Protéger et améliorer les vues identifiées

K – Qualité visuelle – Autoroute 416

- Par le biais de partenariats (y compris le ministère des Transport de l'Ontario), améliorer la qualité visuelle de la Ceinture de verdure à des endroits choisis le long de l'autoroute 416, grâce à des aménagements paysagers (arbres et arbustes indigènes)
- Installer une signalisation pour promouvoir la Ceinture de verdure et cette entrée à la capitale

L – Bordure de la Ceinture de verdure à la limite urbaine de Bells Corners

- Travailler avec des partenaires pour renforcer la bordure de la Ceinture et améliorer visuellement la séparation de la Ceinture à la zone urbaine interne de Bells Corners

Les lignes directrices et actions

M – Départ du sentier d'Eagleson Corners

- Maintenir les zones naturelles de boisés ou de terres humides comme entrée du secteur du marécage rocailleux
- Établir un point de départ de sentier avec services d'information pour les visiteurs, y compris des services d'interprétation des systèmes du marécage rocailleux et de leur sensibilité

N – Destination patrimoniale du Four À Chaux

- Continuer à protéger cette attraction et promouvoir l'interprétation de cet emplacement culturel et patrimonial

O – Terrains de sports de l'école secondaire Bell

- Autoriser l'usage continu de ces terrains de sports, en limitant leur étendue à leur superficie actuelle; les supprimer progressivement, lorsqu'ils ne seront plus requis

P – Routes panoramiques le long des chemins Timm et Hunt Club Ouest

- Améliorer la qualité visuelle le long de ces routes panoramiques

---

Q - Installation fédérale du CANMET

- Limiter tout agrandissement à la Zone bâtie
- Collaborer avec le gestionnaire des installations de Ressources naturelles Canada et le CANMET à la mise en place de végétation naturalisée le long des bordures et à l'intérieur de l'aire des opérations de cette installation fédérale pour maintenir la sécurité, et créer une zone tampon pour masquer le campus à partir des routes principales
- Encourager les opérations effectuées sur le site qui protègent et soutiennent l'Aire naturelle principale et le Lien naturel adjacents
- Encourager le CANMET à étendre la programmation de l'installation pour l'éducation du public et la démonstration de l'efficacité énergétique, et à titre de vitrine environnementale pour renseigner les Canadiens sur les technologies énergétiques alternatives et renouvelables
- Autoriser les installations de surveillance et d'entreposage existantes dans l'Aire naturelle principale, à l'est de l'affectation Installations et opérations fédérales (IOF); avec le temps, encourager leur déplacement vers l'IOF

R – Parc-o-bus Eagleson

- Limiter cette installation à sa superficie actuelle
- Encourager la remise en état de cette installation pour y intégrer d'autres caractéristiques de durabilité, comme l'amélioration du couvert arbustif (pour l'esthétique visuelle et pour réduire l'effet d'îlot de chaleur), le stationnement pour les vélos, la provision d'information sur la Ceinture de verdure, l'accueil du marché agricole de fin de semaine, la considération future d'une surface perméable
- Décourager l'installation d'enseignes statiques ou numériques
- Considérer l'élimination progressive de cette installation de stationnement incitatif à long terme

S – Poste de transformation du système électrique

- Limiter cette installation à sa superficie actuelle; l'éliminer progressivement, lorsqu'elle ne sera plus requise
- Encourager l'entretien et l'amélioration de la végétation pour masquer l'installation à partir de la route et du réseau de sentiers

T – École intermédiaire D. Aubrey Moodie

- Limiter cette installation à sa superficie actuelle; l'éliminer progressivement, lorsqu'elle ne sera plus requise
- Encourager le maintien et l'amélioration du couvert végétal le long des bordures sud et est de la propriété pour protéger l'ANP adjacente

U – Parcelle de terrain à l'intersection de l'autoroute 416 et des chemins Baseline et Richmond

- La parcelle est identifiée comme « retranchement de la Ceinture de verdure » étant donné son emplacement isolé et ses possibilités limitées pour soutenir les rôles de la Ceinture de verdure

NCC CCN Canada

2013-06-03

Secteur du marécage rocailleux

Légende

- Aire naturelle principale
- Lien naturel
- Agriculture
- Installation et opérations fédérales
- Installation et opérations non-fédérales
- Voie de transport
- Ajout
- Retrait
- Zone d'étude spéciale
- Zone bâtie existante
- A — Action d'aménagement
- Vue
- Destination touristique
- P — Aire de stationnement de la CCN
- Sentier récréatif de la CCN
- Sentier pédestre de la CCN
- Chemin d'accès forestier
- Ruisseaux et criques
- Rivière
- Lac
- Étang
- Zone marécageuse
- Zone inondée
- Limites de secteur

• Vue générale de la Ceinture de verdure •

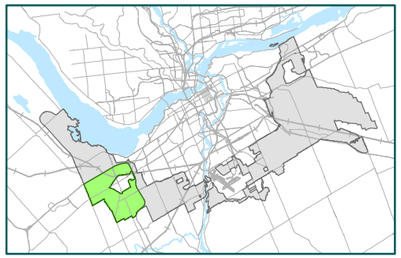



Le contexte

Ce secteur couvre une superficie 3 165 ha et présente un paysage à prédominance agricole. Des Liens naturels existants et proposés relient les Aires naturelles principales de la Ceinture de verdure de la forêt Pinhey et du ruisseau Black Rapids. La forêt Pinhey est une Aire naturelle principale de faible envergure (250 ha) mais diversifiée. Une grande partie de la forêt a été plantée dans les années 1960 pour compléter le couvert forestier existant et stabiliser les dunes de sable instables. Des parcours santé et des sentiers pédestres et de ski de randonnée pénètrent la forêt qui est bordée sur trois côtés par des aménagements résidentiels et industriels, et par des fermes d'Agriculture Canada sur le quatrième.

Le quartier résidentiel Merivale Gardens est situé au cœur de la forêt. Le Sportsplex de Nepean, une vaste installation sportive intérieure et extérieure et le Confederation Education Centre, tous deux situés sur l'avenue Woodroffe se trouvent au nord de la forêt Pinhey. Le chemin Hunt Club suit la bordure nord de la forêt. Ce secteur sépare les communautés urbaines de Nepean et de Barrhaven. Le lieu historique national du Canada du Canal-Rideau, également désigné comme rivière du patrimoine canadien et site du patrimoine mondial de l'UNESCO, est la pièce maîtresse de ce secteur de la Ceinture de verdure. Un chef d'œuvre d'ingénierie construit au début du XIXe siècle, cette magnifique voie d'eau serpente à travers l'Est de l'Ontario, de la capitale nationale jusqu'à Kingston. Les visiteurs et résidents parcourent les paysages du canal Rideau par embarcation, à bicyclette, à pied ou en automobile, attirés par le canal lui-même, ainsi que par les attractions naturelles et culturelles du corridor élargi, aussi connu sous le nom de « Circuit patrimonial Rideau ». Le poste d'éclusage historique de Black Rapids (circa 1830) est la porte d'accès entre le corridor du canal Rideau et la Ceinture de verdure. Les activités récréatives du poste d'éclusage comprennent les sentiers récréatifs, une aire de pique-nique, des équipements d'interprétation du patrimoine naturel et culturel, et une rampe de mise à l'eau. Le site de la sablière Bruce est un milieu diversifié de 300 ha comprenant des aires de naturalisation et de loisirs et une ancienne sablière qui a été convertie en étang. Le couvert végétal du Lien naturel de la sablière Bruce est très varié, comprenant des boisés de feuillus, des forêts en régénération, des surfaces herbacées et des aires de végétation typiques de dunes de sables. La Ferme de recherche de la Ceinture de verdure couvre 1700 ha; elle est située entre l'autoroute 416 et l'avenue Woodroffe.

Les terrains entre le chemin Greenbank et l'avenue Woodroffe appartiennent à la CCN; certains de ces terrains sont consacrés à la recherche agricole par Agriculture et Agroalimentaire Canada, et les autres sont loués à des agriculteurs. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est propriétaire des terrains situés entre les chemins Fallowfield, Cedarview et Hunt Club. Situé dans l'angle sud-ouest de ce secteur, sur un site de 435 ha, le Laboratoire d'Ottawa (sur Fallowfield) pour la recherche sur les maladies des plantes et des animaux de l'ACIA représente le seul établissement de recherche de cette nature dans l'Est du Canada. Les champs des environs des chemins Cedarview et Hunt Club sont gérés par un agriculteur locataire. Les terrains situés à l'est de l'avenue Woodroffe et immédiatement à l'ouest de la rivière Rideau appartiennent à la CCN et sont loués pour différents types d'exploitations agricoles, y compris de grandes cultures et de produits laitiers. Enfin, le secteur renferme l'hôpital Queensway Carleton. Les terrains loués par l'hôpital accueillent aussi une variété d'utilisations récréatives et commerciales à petite échelle.

Les possibilités et contraintes

- Le Circuit patrimonial Rideau, le chemin River et la promenade Prince-de-Galles sont des routes panoramiques historiques qui servent à relier des attractions touristiques de la capitale.
- Le canal Rideau est un important point d'attrait pour les visiteurs qui pourrait devenir un pôle touristique de premier plan.
- La grande qualité des sols (les meilleurs dans la Ceinture), le drainage souterrain, et les bâtiments rendent ce secteur bien adapté pour le maintien de l'activité agricole. Des bâtiments supplémentaires pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre l'agriculture durable à certains endroits de ce secteur.
- La mise hors service de certains anciens bâtiments agricoles de recherche (sept bâtiments sont actuellement vacants) et de certains terrains appartenant maintenant à la CCN offre l'occasion de soutenir l'agriculture durable sur ce site qui occupe une position centrale.
- Les communautés urbaines adjacentes à la Ceinture constituent un marché immédiat pour les produits de la ferme.
- La forme et l'emprise des principaux corridors de transports dans ce secteur, résultant de la croissance des communautés de Kanata et de Stittsville, ont des incidences négatives sur la qualité visuelle, les liens naturels et les parcelles agricoles de la Ceinture.
- Un futur tronçon du Sentier de la Ceinture de verdure enjambant la rivière Rideau pourrait être aménagé soit au poste d'éclusage de Black Rapids ou dans le cadre du futur prolongement du chemin Fallowfield.
- La situation stratégique de la sablière Bruce favorise son utilisation comme futur site d'interprétation, ce qui pourrait atténuer la pression des activités récréatives sur le marécage rocailleux.
- L'isolement de la forêt Pinhey des autres Aires naturelles, sa faible envergure et l'intensité de son utilisation par le public diminuent son importance dans le réseau naturel régional. On peut régler la question en restaurant les Liens naturels avec la forêt Pinhey, par exemple, le long du ruisseau Black Rapids.
- Une récente étude du milieu naturel de la forêt Pinhey a identifié l'importante biodiversité de cet écosystème de dunes de sable et les résultats positifs des récents efforts de restauration. Cela représente une occasion pour des activités éducatives sur l'environnement naturel.

Le concept du Plan directeur

Les Liens naturels et les écosystèmes uniques des Aires naturelles principales de la forêt Pinhey et du ruisseau Black Rapids constituent l'environnement naturel de ce secteur. L'investissement bénévole consenti à la restauration de l'écosystème des dunes de sable dans la forêt Pinhey devrait contribuer de manière significative à l'accroissement de la biodiversité de la zone et ces efforts se poursuivront pour continuer d'améliorer la qualité du milieu naturel. Les terres agricoles dominent ce secteur et une grande partie de la superficie des meilleures terres agricoles de la Ceinture continueront d'être consacrées à une agriculture qui deviendra de plus en plus durable avec le temps. Des étendues plus importantes de terres agricoles passeront graduellement à une agriculture plus

diversifiée grâce à une location sélective, à l'encouragement de cultures variées et à la naturalisation de certaines terres pour améliorer et accroître les Liens naturels entre le marécage rocailleux, la forêt Pinhey et la rivière Rideau. Les paysages visuels de fermes et de forêts du secteur seront conservés et mis en valeur. Le site de l'UNESCO du canal Rideau, de renommée internationale, paysage remarquable et riche en histoire, constituera un important corridor récréatif et touristique.

Le secteur sera facilement accessible aux visiteurs et aux résidents par le transport en commun, en embarcation et par les sentiers récréatifs. La forêt Pinhey continuera à offrir des expériences récréatives et éducatives en plein air et en pleine forêt. Sa valeur naturelle sera accrue par le biais de la consolidation et d'une gestion rigoureuse. Facilement accessible par les transports en commun et à partir du Sportsplex de Nepean situé tout près, la forêt Pinhey pourra servir de modèle exemplaire de l'intégration de la conservation, de la gestion forestière et des activités récréatives en milieu urbain. La gestion de l'hôpital Queensway Carleton intègrera davantage la durabilité, et le Sportsplex de Nepean cherchera à intégrer encore davantage la promotion de la Ceinture et l'interprétation de la nature dans ses programmes et services.

Les politiques et considérations particulières au secteur

Les transports: Collaborer avec la Ville à la mise en œuvre du cadre séquentiel et de l'approche d'atténuation convenus, y compris l'évitement, l'atténuation et la compensation, élaborés dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport pour prévenir les effets environnementaux négatifs importants sur la Ceinture. Parmi les initiatives particulières au secteur qui nécessitent l'engagement de la CCN dès le début du processus de planification, figurent les projets d'élargissement des chemins Fallowfield, Prince of Wales, Hunt Club Ouest et Hunt Club, et Riverside. Des conditions d'aménagement particulières seront établies pour les projets du pont Fallowfield enjambant la rivière Rideau et du chemin Leitrim.

Le canal Rideau: Respecter les directives reliées à la désignation de Site historique national du canal Rideau et du Plan de gestion du site du patrimoine mondial du canal Rideau.

Le Plan environnemental de l'aéroport: Les conditions du Plan environnemental de l'aéroport (qui protègent l'aéroport contre les aménagements incompatibles) seront respectées (voir l'Annexe B et le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, y compris les annexes pertinentes).

Le Sentier récréatif de la Ceinture de verdure : Le tronçon s'étendant du chemin Merivale au poste d'éclusage de Black Rapids sur la rivière Rideau sera complété au cours des deux prochaines années. Une fois complété, ce sentier sera d'une longueur totale de 56 km et reliera de nombreux attraits touristiques et se raccordera aux autres sentiers récréatifs de la région de la capitale du Canada.

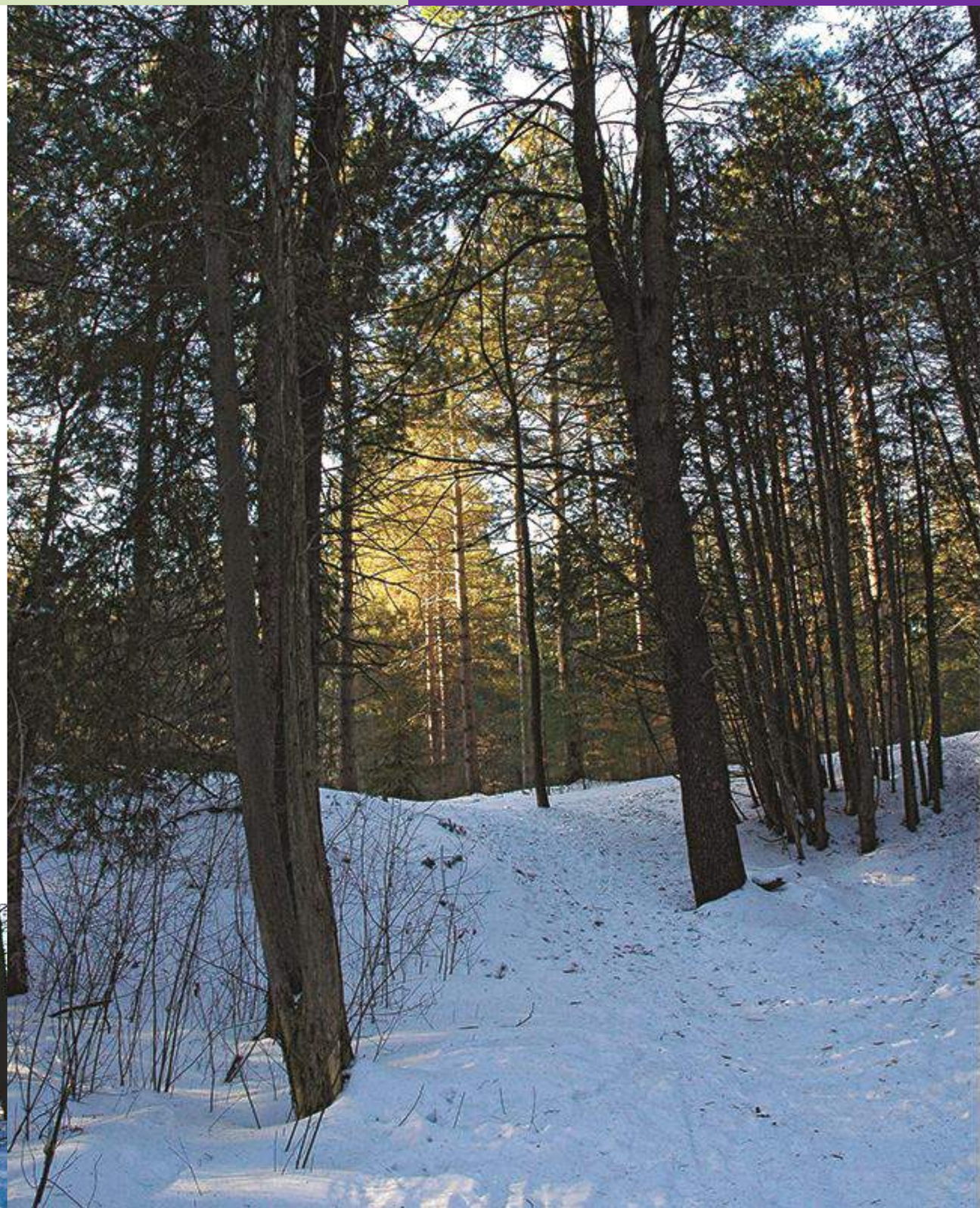



Les lignes directrices et actions

A – Aire naturelle principale de la forêt Pinhey

- Gérer les zones choisies afin d'obtenir, des peuplements de pins à valeur patrimoniale
- Pratiquer des coupes sélectives et des éclaircies pour améliorer la diversité de l'habitat, établir des peuplements d'espèces mixtes et améliorer la santé des forêts
- Agrandir et protéger les forêts patrimoniales de pins pour s'assurer qu'elles représentent un bon exemple des forêts des anciens pionniers
- Collaborer avec la communauté et les organismes partenaires à l'amélioration de la promotion et des activités éducatives touchant la valeur de cette ANP, une destination touristique
- Collaborer avec les jardins communautaires Merivale au maintien de la bordure naturalisée de la Ceinture et protéger la forêt Pinhey
- Collaborer avec l'organisme « Biodiversity Conservancy » à la protection ou la restauration des dunes de sable

B – Liens naturels du secteur agricole sud

- Conclure un partenariat avec l'OPN de la vallée Rideau, les propriétaires et les locataires de fermes pour restaurer les zones riveraines et améliorer les Liens naturels le long du ruisseau Black Rapids et les eaux en amont du ruisseau Graham
- Cibler une largeur de Lien naturel de 60 m dans un premier temps, en visant à atteindre une largeur d'au moins 250 m à long terme pour créer un lien naturel en tous points fonctionnel; réduire l'étendue du réseau de drainage agricole dans le cadre du programme d'entretien régulier

C – Aire naturelle principale (ANP) de Black Rapids

- Protéger et améliorer l'étendue et la santé de cette ANP grâce à la collaboration avec la communauté et les exploitants agricoles adjacents

D – Lien naturel du secteur agricole ouest

- Collaborer avec l'ACIA au maintien et à l'amélioration de la fonction de Lien naturel, tout en maintenant la sécurité du site
- Examiner les possibilités du site pour une affectation Aire naturelle principale

E – Berges de la rivière Rideau

- Collaborer avec l'OPN de la vallée Rideau et Parcs Canada à la protection et à la restauration des berges

F – Liens naturels de l'est de la rivière Rideau

- Améliorer les Liens naturels le long des corridors des cours d'eau pour assurer la liaison avec le Lien naturel du secteur de l'aéroport
- Collaborer avec l'Administration de l'aéroport et d'autres propriétaires fonciers pour atténuer l'érosion et la dégradation actuelles des cours d'eau et de l'escarpement résultant des incidences des utilisations du sol en amont

G – Ajout d'une caractéristique naturelle urbaine

- Inclure dans la Ceinture de verdure cette « caractéristique naturelle urbaine » appartenant à la Ville; l'affecter comme Lien naturel tout en reconnaissant que la CCN n'a aucune compétence sur cette parcelle municipale

H – Fermes sises au 2600 et 2664 promenade Prince of Wales

J – Fermes situées à l'est de la rivière Rideau

L – Terres agricoles la Ceinture la de verdure à l'est de Woodroffe

- Travailler avec les locataires de fermes pour mettre en œuvre l'agriculture durable, y compris les meilleures pratiques de provinciales et fédérales pour l'amélioration des berges des cours d'eau

I - Terrains agricoles de la ferme de recherche de la Ceinture de verdure

- Encourager l'utilisation et la démonstration des meilleures pratiques de gestion provinciales et fédérales
- Diversifier les types de cultures au fil du temps

K – Terres agricoles louées du Laboratoire d'Ottawa (Fallowfield) de l'ACIA

- Encourager l'ACIA à mettre en œuvre l'agriculture durable dans les termes des baux de location

M – Terrains de sport du parc Qualicum

- Permettre l'utilisation actuelle de terrains de sports à cet emplacement; éliminer progressivement cet usage lorsqu'il ne sera plus requis

N – Qualité visuelle le long des routes du secteur

- Améliorer la qualité visuelle de la Ceinture le long des voies de transport grâce à un design et une gestion du paysage adaptés au contexte (plantation d'arbres et d'arbustes naturalisés), qui maintiennent les vue identifiées et réduisent les effets du vent sur les routes
- Protéger les vues et améliorer la qualité visuelle le long de l'Accès à la capitale par l'autoroute 416 et le long du chemin Cedarview
- Explorer des moyens pour protéger et améliorer l'expérience visuelle le long des routes panoramiques des chemins Fallowfield, Woodroffe, Limebank et Hunt Club Ouest et des entrées panoramiques des chemins Prince-de-Galles et River

Les lignes directrices et actions

O – Poste d'éclusage de Black Rapids

- Collaborer avec Parcs Canada à la liaison éventuelle du Sentier récréatif de la Ceinture de verdure enjambant la rivière Rideau; une option pourrait le situer au sud du poste d'éclusage de Black Rapids comme composante du projet de prolongement du chemin Fallowfield prévu par la Ville
- Collaborer avec Parcs Canada à l'interprétation naturelle et culturelle axée sur le Lieu historique national du Canada du Canal-Rideau, rivière du patrimoine canadien et site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le poste d'éclusage de Black Rapids sera un point d'entrée reliant la Ceinture au corridor du canal Rideau
- Graduellement faciliter la transition vers l'accès public complet du site de Victory Hill et de la rive est, par voie terrestre et par eau

P – Aire de loisirs de la sablière Bruce

- Offrir une gamme variée d'activités récréatives en plein air, p. ex., la randonnée pédestre, la bicyclette, l'interprétation de la nature, le toboggan, à cette destination touristique
- Autoriser l'aire de chiens sans laisse, comme un des deux endroits permis dans la Ceinture
- Surveiller l'utilisation récréative de l'endroit pour identifier le besoin d'intervenir pour protéger les écosystèmes; sensibiliser les usagers aux moyens de réduire les impacts sur l'Aire naturelle
- Évaluer la possibilité d'une éventuelle affectation du site comme Aire naturelle principale

Q – Sportsplex de Nepean et Confederation Education Centre

- Limiter les bâtiments et aires de stationnement à leur implantation au sol actuelle, conformément à la politique des chapitres 5 et 6
- Reconnaître cette installation comme une installation de bordure et autoriser l'utilisation intensive et la réutilisation adaptée continue du site dans l'avenir, y compris le maintien des terrains de sport existants et de l'utilisation du terrain existant de l'école pour des usages de loisirs; encourager et soutenir l'amélioration des aménagements paysagers
- Encourager l'intégration des messages concernant l'éducation et la promotion de la Ceinture et de la forêt Pinhey dans la programmation du Sportsplex de Nepean

R – Parc-o-bus de Fallowfield

- Limiter cette Installation au site actuel
- Encourager la remise en état de l'Installation pour y intégrer d'autres caractéristiques durables, comme l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, l'amélioration du couvert arbustif, le stationnement pour bicyclettes, le marché de produits agricoles la fin de semaine, l'aménagement éventuel de surfaces perméables
- Améliorer la gare ferroviaire de Via Rail comme Accès à la capitale en offrant aux visiteurs de l'information et des produits promotionnels sur la Ceinture et sur la capitale
- Décourager l'usage d'enseignes statiques et numériques; s'assurer de la création d'une bordure appropriée de la Ceinture de verdure grâce à des aménagements paysagers

S – Laboratoire de l'ACIA (Fallowfield)

- Limiter les Installations à la Zone bâtie
- Autoriser les fonctions de recherche et d'essais sur les maladies des plantes et des animaux
- Encourager l'ACIA à prévoir des paysages naturalisés dans ses Aires d'Installations et opérations fédérales pour renforcer les caractéristiques et les fonctions du Lien naturel
- Appuyer la collaboration entre l'ACIA et Agriculture et agroalimentaire Canada pour l'élargissement éventuel du Lien naturel le long du ruisseau Black Rapids

T – Ferme de recherche de la Ceinture de verdure

- Limiter les Installations à la Zone bâtie
- Autoriser l'utilisation mixte ou partagée des installations construites existantes et explorer les possibilités de partenariats à l'appui de l'agriculture durable, par des activités comme l'exploitation agricole, des installations de transformation ou à valeur ajoutée, des marchés, le partage des immobilisations
- À long terme, réserver ce site à l'usage du gouvernement fédéral

U – Hôpital Queensway Carleton (HQC)

- Autoriser une utilisation plus intensive du site pour cette installation de bordure, en conformité au Plan directeur de l'HQC, laquelle pourra être compensée par le maintien des aménagements paysagers de la Ceinture qui sont compatibles avec les autres rôles de la Ceinture
- Continuer de collaborer avec l'hôpital à la réalisation éventuelle d'un emplacement entièrement naturalisé et d'une bordure conforme aux objectifs de la Ceinture, dans un site d'une durabilité exemplaire
- Éliminer l'aire de stationnement temporaire au nord de la promenade Sutherland dès la construction d'un second garage de stationnement

V – Parcelles de terrain situées à l'intersection du chemin Baseline et de l'autoroute 416

- Autoriser une utilisation non fédérale de ces terrains de bordure

W – Station de signaux horaires de la radio CHU du Conseil national de recherches du Canada

- Limiter les Installations à la Zone bâtie

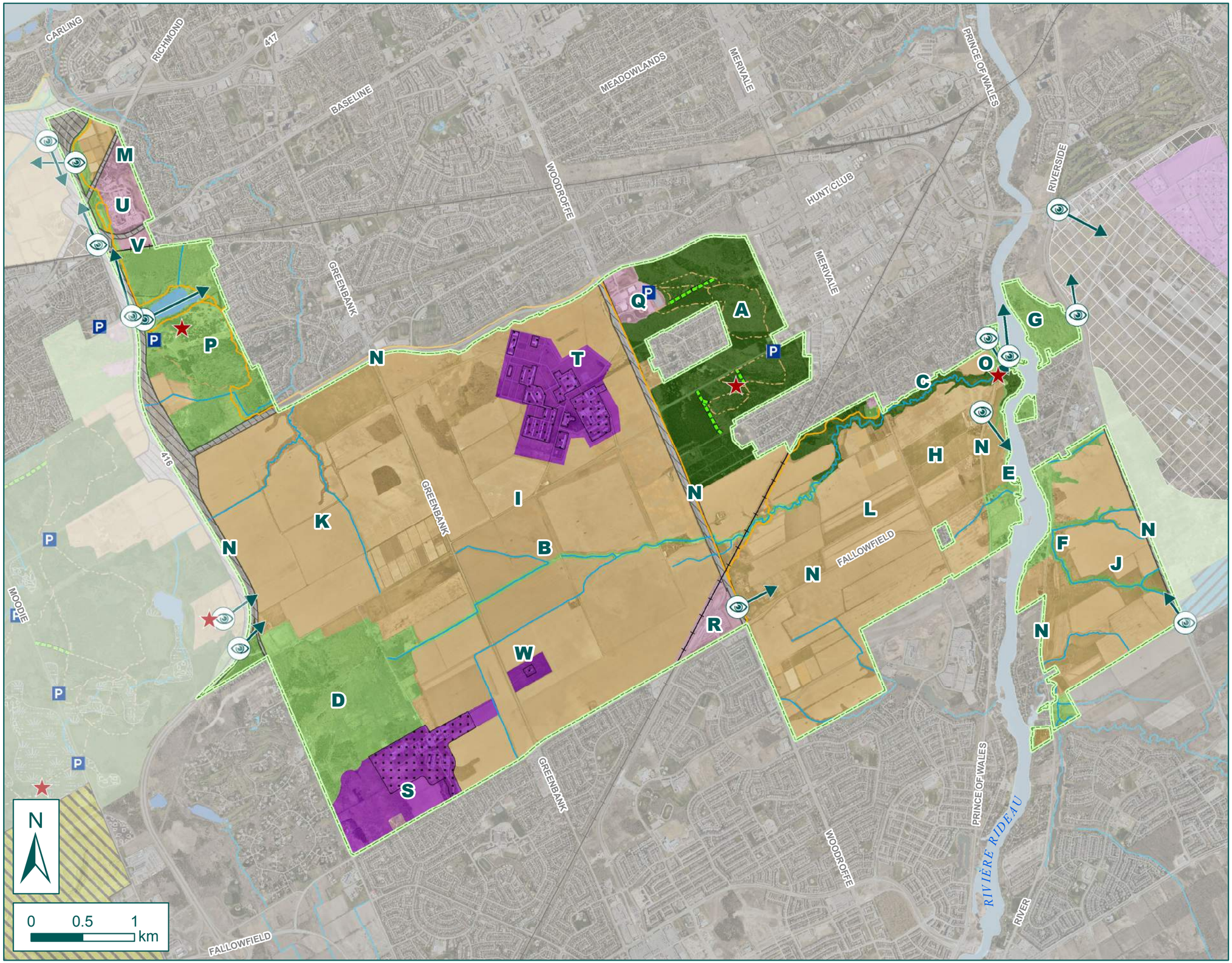

NCC CCN Canada

2013-06-26

Secteur agricole du sud et la forêt Pinhey

Légende

- Aire naturelle principale
- Lien naturel
- Agriculture
- Installation et opérations fédérales
- Installation et opérations non-fédérales
- Voie de transport
- Ajout
- Retrait
- Zone d'étude spéciale
- Zone bâtie
- A — Action d'aménagement
- Vue
- Destination touristique
- P — Aire de stationnement de la CCN
- Sentier récréatif de la CCN
- Sentier pédestre de la CCN
- Chemin d'accès forestier
- Ruisseaux et criques
- Rivière
- Lac
- Étang
- Zone marécageuse
- Zone inondée
- Limites de secteur

• Vue générale de la Ceinture de verdure •

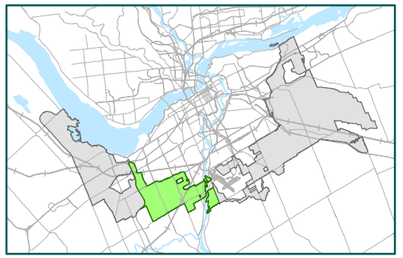



Le contexte

Ce secteur (813 ha) tient son nom de l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa. Il constitue le point d'accès international à la capitale et un important moteur économique de la région. Les limites de la Ceinture de verdure sont modifiées dans ce secteur, pour répondre à deux objectifs. Premièrement, la désignation de Ceinture de verdure ne s'applique plus aux terrains d'exploitation de l'aéroport, tout en reconnaissant que cette utilisation du sol intensive, y compris ses aménagements commerciaux de soutien, est incompatible avec la vision et les rôles de la Ceinture. De même, la désignation de Ceinture de verdure ne s'applique plus à certaines installations fédérales à proximité de la zone des opérations de l'aéroport, dont le tunnel aérodynamique du Conseil national de recherches situé au nord-ouest de l'aérogare, et le terrain de golf de la DN situé dans la zone sud-est des terrains de l'aéroport. Deuxièmement, l'aéroport appuie l'affectation de terrains visant à former un Lien naturel le long des bordures sud et ouest de l'aéroport. Ensemble, avec les propriétés de Transports Canada à proximité du chemin Albion, cela permettrait un nouveau Couloir écologique, reliant la Ceinture avec l'important milieu humide de Leitrim, d'importance provinciale, et plus à l'est, avec les milieux humides Lester et de la Pinède. Le Couloir se raccorde à la partie sud de la Ceinture via les affluents de la rivière Rideau. Ce nouveau Lien naturel constitue une réalisation majeure pour le renforcement de la Ceinture.

La base du MDN des Forces canadiennes Uplands et les installations de la GRC situées dans le centre nord du secteur demeurent dans les limites de la Ceinture de verdure. La promenade de l'Aéroport assure un accès direct à partir de l'aéroport jusqu'au cœur de la capitale en empruntant un corridor panoramique boisé. Un escarpement boisé longe la limite ouest de l'aéroport, et les milieux humides Lester et Leitrim constituent les limites est et sud-est du secteur. Dans la partie nord-est du secteur, des parcelles du milieu humide Lester sont identifiées « Aire naturelle principale », se raccordant via le Lien naturel longeant la promenade de l'Aéroport aux principales zones du milieu humide Lester dans les limites du secteur de la Pinède à l'est.

Les possibilités et contraintes

- Selon l'Administration de l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa (AAIMCO), l'aéroport est destiné à devenir une plaque tournante du transport multimodal à Ottawa, contribuant à améliorer et à promouvoir le profil et la capacité d'Ottawa à titre de centre mondial d'innovation pour les entreprises et les organisations axées sur l'économie du savoir. L'AAIMCO a défini ses besoins pour soutenir l'infrastructure aérienne, la connectivité intermodale les immobilisations connexes pour créer les conditions requises au développement d'une destination d'affaires mondiale. La CCN reconnaît qu'une approche équilibrée est possible par l'exclusion des terrains utilisés pour les activités aéroportuaires de la Ceinture.
- L'urbanisation progressive du secteur et milieu environnant et l'aménagement des infrastructures s'y rattachant auront des incidences sur la continuité visuelle, récréative et écologique de la Ceinture, et rehausseront l'importance de ce secteur en tant que zone tampon entre les milieux urbanisés.
- Les plans à long terme de l'aéroport prévoient une seconde piste est-ouest et une aérogare dans la partie sud de l'aéroport, immédiatement au nord du chemin Leitrim, ainsi que l'agrandissement de la piste est-ouest originale et l'élimination éventuelle de la piste diagonale.
- L'aspect visuel du développement et des opérations de l'aéroport cadre mal avec le caractère naturel et l'écopaysage agricole souhaités pour la Ceinture.
- Le statut de porte d'entrée internationale et nationale de l'aéroport offre des possibilités de diffusion d'information sur la Ceinture de verdure.
- La création du Lien naturel au sud de l'aéroport contribuera à assurer la continuité et le renforcement des systèmes naturels de la Ceinture, l'accroissement de la forêt urbaine et son raccordement à la ville, et l'inclusion des terres humides de Leitrim à l'intérieur des limites de la Ceinture.
- Des mesures à court terme de la part de tous les intervenants sont nécessaires pour assurer la protection des Liens naturels entre les terres humides de Leitrim et de la Pinède, et pour créer un couloir écologique à l'extérieur de la Ceinture qui assurerait le raccordement des terres humides de Leitrim à la Ceinture, à la Station des Forces canadiennes (SFC) de Leitrim ou près de Mer Bleue.
- Le Sentier de la Ceinture de verdure se retrouvera dans le Lien naturel malgré la difficulté de le réaliser en continu, dû aux pressions exercées par les aménagements et les infrastructures.

Le concept du plan directeur

Cet important secteur contribuera à la continuité visuelle, écologique et récréative de la Ceinture de verdure, tout en soutenant la croissance économique régionale. Les normes de qualité élevées qui conviennent à la capitale seront évidentes le long des routes et entrées panoramiques. La valeur naturelle environnementale et récréative du secteur sera considérablement améliorée grâce à la création d'un Lien naturel à l'ouest et au sud des installations de l'aéroport, qui assurera la liaison vers l'est et l'ouest. L'environnement naturel de la Ceinture sera également renforcé par la protection de l'Aire naturelle principale des terres humides de Lester et du milieu humide de Leitrim (Aire naturelle principale et Ajout à la Ceinture de verdure), et les liens verts qui traversent la communauté de Leitrim en plein essor.

Ces terrains naturels seront protégés, étant donné que de futures améliorations à l'aéroport et à l'infrastructure de transport sont planifiées dans les parties sud et est du secteur.

Les ajouts critiques de terrains, y compris des terres humides d'importance provinciale, assureront la continuité et la connectivité à long terme de l'environnement naturel de la Ceinture dans ce secteur stratégique. Grâce aux efforts de partenariat, la création à plus long terme de Couloirs écologiques au-delà de la Ceinture permettra également la connexion du milieu humide de Leitrim au réseau régional des écosystèmes. De nouvelles possibilités sont également créées pour des raccordements futurs du Sentier récréatif de la Ceinture de verdure qui traverse ce secteur, situé dans le Lien naturel ou à même les futures initiatives en matière d'infrastructures.

Les politiques et considérations particulières au secteur

La présence de l'aéroport: En reconnaissance du rôle important de l'aéroport en matière de transport et de développement économique, les terrains utilisés pour l'exploitation aéroportuaire ne font plus partie de la Ceinture. Cependant, l'aéroport soutiendra la protection d'un Lien naturel de la Ceinture le long des zones ouest et sud de l'aéroport pour assurer la connectivité de la Ceinture.

Le Plan environnemental de l'aéroport: Les conditions du Plan environnemental de l'aéroport (qui protègent l'aéroport contre les aménagements incompatibles) seront respectées (voir l'Annexe B et le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, y compris les annexes pertinentes).

Les transports: Collaborer avec la Ville à la mise en œuvre du cadre séquentiel et de l'approche d'atténuation convenus, y compris l'évitement, l'atténuation et la compensation, élaborés dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport pour prévenir les effets environnementaux négatifs importants sur la Ceinture. Parmi les initiatives particulières au secteur qui nécessitent l'engagement de la CCN dès le début du processus de planification, figurent l'élargissement ou le doublage des voies de la promenade de l'Aéroport, l'élargissement du chemin Hunt Club, le raccordement du TLR à l'aéroport, le réalignement du TLR nord-sud et du chemin Leitrim à la SFC de Leitrim. Des conditions particulières seront élaborées pour l'élargissement du chemin Lester. Des alternatives seront examinées pour l'emplacement du réalignement du chemin Leitrim lorsque ce sera nécessaire pour accommoder une troisième piste à l'aéroport, pour l'installation du parc-o-bus de Leitrim, et pour la cour d'entretien et d'entreposage du TLR nord-sud.

Le Sentier récréatif de la Ceinture de verdure: Le tracé proposé du Sentier de la Ceinture de verdure est conçu pour offrir une expérience récréative et éducative continue et variée à l'échelle de la Ceinture (tel que décrit dans le chapitre 6.1). Le sentier récréatif complet de 56 km reliera les principaux attraits touristiques et assurera la liaison avec les autres réseaux de sentiers de la région de la capitale du Canada. Selon les prévisions, un pont au-dessus de la rivière Rideau et le tronçon du sentier reliant la rivière Rideau à la Pinède devraient être complétés au cours des prochains 10 à 20 ans.



Les lignes directrices et actions

A – Aires naturelles principales du milieu humide de Lester

- Conserver les caractéristiques et fonctions de ces terres humides d’importance provinciale

B – Lien naturel de la promenade de l’Aéroport

- Encourager la Ville d’Ottawa et l’Aéroport à maintenir la fonction de Lien naturel sur les terrains situés du côté est de la promenade de l’Aéroport et à veiller à leur protection dans le contexte de toute initiative future dans le domaine des infrastructures de transport
- Conclure des partenariats avec la Ville et l’OPN de la vallée Rideau pour la mise en œuvre des recommandations de l’Étude du bassin versant du ruisseau Sawmill de 2002 par la Ville d’Ottawa

C – Lien naturel des milieux humides de Leitrim et de Lester

- Collaborer avec la Ville d’Ottawa, l’Administration de l’aéroport et Transports Canada à la protection du Lien naturel entre les milieux humides de Leitrim et de Lester
- Maintenir un Lien naturel dans la zone sud-ouest de l’aéroport selon les besoins, étant donné que des projets d’infrastructure (train léger sur rail, transport ferroviaire, agrandissement du terrain d’aviation de l’aéroport et réalignement du chemin Leitrim) sont planifiés plus en détail; inclure les terrains de Transports Canada à l’est de la voie ferrée comme composants de ce Lien naturel

D – Lien naturel de l’aéroport – parcelle Limebank

- Assurer le maintien de ce site dans son état naturel, pour incorporation ultérieure dans le plus vaste Lien naturel; par conséquent, reconnaître et protéger les terrains requis pour le futur agrandissement du terrain d’aviation du côté est de l’aéroport (voir la zone « Q » sur le Plan du secteur de la Pinède, chapitre 7.5)

E – Ajout d’un Lien naturel

- Concrétiser le Lien naturel identifié en partenariat avec l’Aéroport et Transports Canada
- Bâtir et restaurer la fonction de Lien naturel dans cette zone, en partenariat avec l’Aéroport, la Ville d’Ottawa et l’Office de protection de la nature

F – Ajout d’un Lien naturel – chemins Limebank et Leitrim

- Acquérir la parcelle de terre détenue par un particulier et, une fois acquise, l’affecter Lien naturel

G – Ajout d’un Lien naturel

- Concrétiser le Lien naturel en partenariat avec l’Aéroport et Transports Canada; favoriser le transfert à la CCN des terrains de Transports Canada non requis aux fins de l’aéroport
- Veiller à l’aménagement d’un passage de la faune sous la future voie du train léger sur rail pour assurer le raccordement du Lien naturel au milieu humide de Leitrim

H - Milieu humide de Leitrim – Ajout à la Ceinture de verdure

- Affecter la portion du milieu humide d’importance provinciale appartenant à Transports Canada, à l’ouest du chemin Albion, comme Aire naturelle principale
- Protéger l’installation de navigation existante de Nav Canada

I - Milieu humide de Leitrim et le Lien naturel de Leitrim – Ajout à la Ceinture de verdure

- Reconnaissant que la CCN n’a aucune compétence sur les terrains non fédéraux à l’est du chemin Albion, collaborer avec l’OPN Nation Sud et avec les propriétaires fonciers pour assurer la protection du milieu humide de Leitrim (selon les limites indiquées au Plan officiel de la Ville d’Ottawa) et appuyer la protection des raccordements écologiques à partir du milieu humide
- Collaborer avec la Ville d’Ottawa et l’OPN Nation-Sud pour relier le milieu humide de Leitrim et les pistes communautaires au Sentier récréatif de la Ceinture de verdure et, dans la mesure du possible, encourager l’amélioration et la protection de la fonction de lien naturel de ces terrains

C, E, G, H, I – Sentier récréatif de la Ceinture de verdure

- Réaliser un tronçon du Sentier récréatif de la Ceinture de verdure traversant ces parcelles de terrains pour assurer la liaison est-ouest au travers de la bordure sud de la Ceinture;
- Examiner l’option de réaliser le sentier le long du chemin Limebank et d’un futur chemin Leitrim réaligné

J – Qualité visuelle – Accès et entrées panoramiques à la Capitale

- Mieux identifier la bordure de la Ceinture de verdure le long des chemins Limebank et Leitrim
- Protéger et améliorer la qualité visuelle des routes panoramiques le long des chemins Limebank et Leitrim
- Masquer visuellement les utilisations, protéger et améliorer la qualité visuelle de l’arrivée dans la capitale le long de la promenade de l’Aéroport

K– Base militaire d’Uplands de la DN

- Limiter l’agrandissement futur à la Zone bâtie
- Explorer les besoins et les possibilités d’éventuelles installations fédérales à la base d’Uplands, advenant que les installations existantes deviennent excédentaires
- Exiger la préparation d’un plan directeur pour ce site et considérer l’acquisition des parcelles naturelles (les boisés du MDN) pour assurer leur protection à long terme

NCC CCN Canada

2013-06-26

Secteur de l'aéroport international

Légende

- Aire naturelle principale
- Lien naturel
- Agriculture
- Installation et opérations fédérales
- Installation et opérations non-fédérales
- Voie de transport
- Ajout
- Retrait
- Zone d'étude spéciale
- Zone bâtie
- Action d'aménagement
- Vue
- Destination touristique
- Aire de stationnement de la CCN
- Sentier récréatif de la CCN
- Sentier pédestre de la CCN
- Chemin d'accès forestier
- Ruisseaux et criques
- Rivière
- Lac
- Étang
- Zone marécageuse
- Zone inondée
- Limites de secteur

• Vue générale de la Ceinture de verdure •

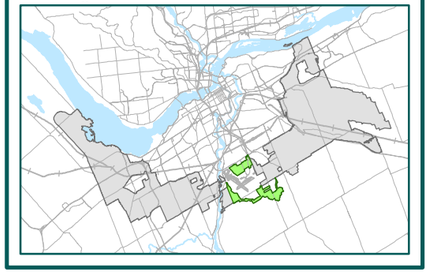

N

0 0.5 1 km



Le contexte

Ce secteur de 2 936 ha est dominé par des plantations de conifères (pin rouge et pin blanc) et des forêts naturelles mixtes de conifères et de feuillus qui sont connues sous le nom de la Pinède. Situé entre l'Aéroport international Macdonald-Cartier et l'autoroute 417, ce secteur est caractérisé par une vaste Aire naturelle principale et des corridors de Liens naturels de largeurs considérables. Les sols sont principalement sablonneux, et le secteur contient un mélange de plateaux et de basses terres, ces dernières récemment identifiées comme le complexe du milieu humide Lester d'importance provinciale.

Des terres agricoles de qualité moyenne (sols de catégories 3, 4 et 5) dominent l'extrémité est du secteur avec des champs abandonnés éparpillés à la grandeur. Des sentiers pédestres et de ski de fond traversent le secteur, et on trouve une pente de toboggan et un ''parc à chiens'' sans laisse à la sablière Conroy. Des utilisations résidentielles, commerciales et récréatives, dont un terrain de golf, sont situées le long de la rue Bank. Deux enclaves résidentielles font face actuellement à la rue Bank : Kemp Park sur des terrains privés donne sur la rue Bank, et un second groupe de maisons sur des terrains loués de la CCN près de l'intersection de la rue Bank et du chemin Conroy. La station des Forces canadiennes (SFC) Leitrim, un centre militaire de communications établi en 1941, est située à l'est de la rue Bank, de part et d'autre du chemin Leitrim.

Les possibilités et contraintes

- Les pressions exercées sur ce secteur en raison de la croissance continue de la communauté urbaine de Leitrim, au sud de la Ceinture de verdure, se traduisent par des impacts sur les systèmes naturels, et par une demande pour plus d'infrastructures de transport et plus d'activités récréatives publiques extérieures.
- Le bruit provenant des pistes aériennes est-ouest existantes et futures limitera la gamme d'utilisations et d'activités possibles dans certaines parties du secteur. Certains terrains à l'ouest du chemin Albion seront requis pour l'agrandissement et les améliorations de l'aire d'aviation (projets d'agrandissement et d'aménagement de nouvelles pistes). Cela devrait entraîner une perte de végétation et de l'Aire naturelle principale de ce secteur.
- Des peuplements choisis de grands pins blancs et pins rouges permettent l'établissement de Forêts patrimoniales.
- La gestion de la forêt, par la coupe et l'émondage sélectifs, assurera la conservation et augmentera la biodiversité des espèces végétales et animales dans les forêts.
- Le Lien naturel (dans les limites de la Ceinture) et le Couloir écologique à l'extérieur de la Ceinture nécessitent d'être renforcés. Cela pourra être réalisé par le biais de partenariats pour l'acquisition de terrains et la protection des Aires naturelles afin de raccorder la Pinède à Mer Bleue et aux milieux naturels de South Gloucester et de la forêt de Cumberland.

Le concept du plan directeur

Le mélange de forêts, d'installations de loisirs, de fermes et d'institutions du secteur de la Pinède offre une vaste gamme d'expériences au seuil des communautés du sud de la capitale. Le secteur dans son ensemble continuera d'être unifié par une importante forêt naturelle, accompagnée de liens écologiques boisés s'étendant vers tous les coins du secteur. La Pinède est la plus vaste forêt plurifonctionnelle de la Ceinture et elle sera gérée en fonction de ses valeurs naturelles et récréatives. La partie est du secteur sera gérée pour soutenir l'agriculture durable. La rue Bank offrira un point de convergence pour d'éventuelles d'activités récréatives rurales, appuyées par des utilisations commerciales et des services touristiques connexes. Les habitations appartenant à la CCN qui ne sont pas associées aux terres agricoles devront être éliminées à long terme; les terrains vacants seront alors récupérés et naturalisés, ou adaptés à des fins récréatives

Le secteur de la Pinède sera renforcé grâce à l'amélioration de la connectivité des terrains naturels, dominées par les milieux humides. Un ajout à la Ceinture de verdure sera effectué à la rue Bank et au chemin Davidson; cette parcelle de terrain fait partie du milieu humide Lester. Le nouveau Lien naturel de la Ceinture dans le secteur de l'aéroport adjacent assurera la liaison entre les milieux humides protégés de Leitrim et celui d'importance provinciale de Lester à l'extrémité sud-ouest du secteur de la Pinède. Les potentiels qu'offrent certains milieux humides et boisés importants situés à l'extérieur de la Ceinture au sud-est, pour servir de Couloirs écologiques pour se relier à la fois à la Pinède et à Mer Bleue seront explorés avec les partenaires; ces partenaires comprennent la Province de l'Ontario et les autres propriétaires des terrains. Ensemble, ces connexions contribueront à rehausser la santé écologique à long terme de la Ceinture et à constituer un réseau régional des écosystèmes, en particulier, entre la Pinède, la Mer Bleue et le milieu humide de Leitrim, au sud jusqu'aux aires naturelle de Gloucester-Sud et du marais Osgoode, et au sud-est jusqu'aux forêts de Vars et de Cumberland.

Les politiques et considérations particulières au secteur

Le Plan environnemental de l'aéroport: Les dispositions du Plan environnemental de l'aéroport (qui protège l'aéroport contre les projets d'aménagement incompatibles) seront respectées (voir l'Annexe B et le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, y compris les annexes pertinentes du Plan officiel).

Les transports: Collaborer avec la Ville à la mise en œuvre du cadre séquentiel et de l'approche d'atténuation convenus, y compris l'évitement, l'atténuation et la compensation, élaborés dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport pour prévenir les effets environnementaux négatifs importants sur la Ceinture. Parmi les initiatives particulières au secteur qui nécessitent l'engagement de la CCN dès le début du processus de planification, figure la mise en œuvre des conditions spéciales liées au prolongement du chemin Hunt Club.

La Station des Forces canadiennes Leitrim: Aucune utilisation produisant de l'interférence électromagnétique ne sera autorisée dans un rayon de trois kilomètres de la station. Sera également interdite toute construction faisant obstacle aux signaux de communication de la station (voir l'Annexe B).

Le bassin versant du ruisseau de Green: Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des eaux en amont du ruisseau de Green et de ses affluents dans le secteur. Tenir compte des recommandations des études existantes, en particulier celles qui traitent des seuils de contrôle de l'érosion. Collaborer avec la Ville et avec d'autres pour assurer la protection de la qualité et du débit de l'eau, de l'écologie et de la géomorphologie fluviale. Encourager les meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales pour tous les aménagements en amont sur des terrains non fédéraux, et exiger ces pratiques sur les terrains fédéraux, y compris les terres agricoles.

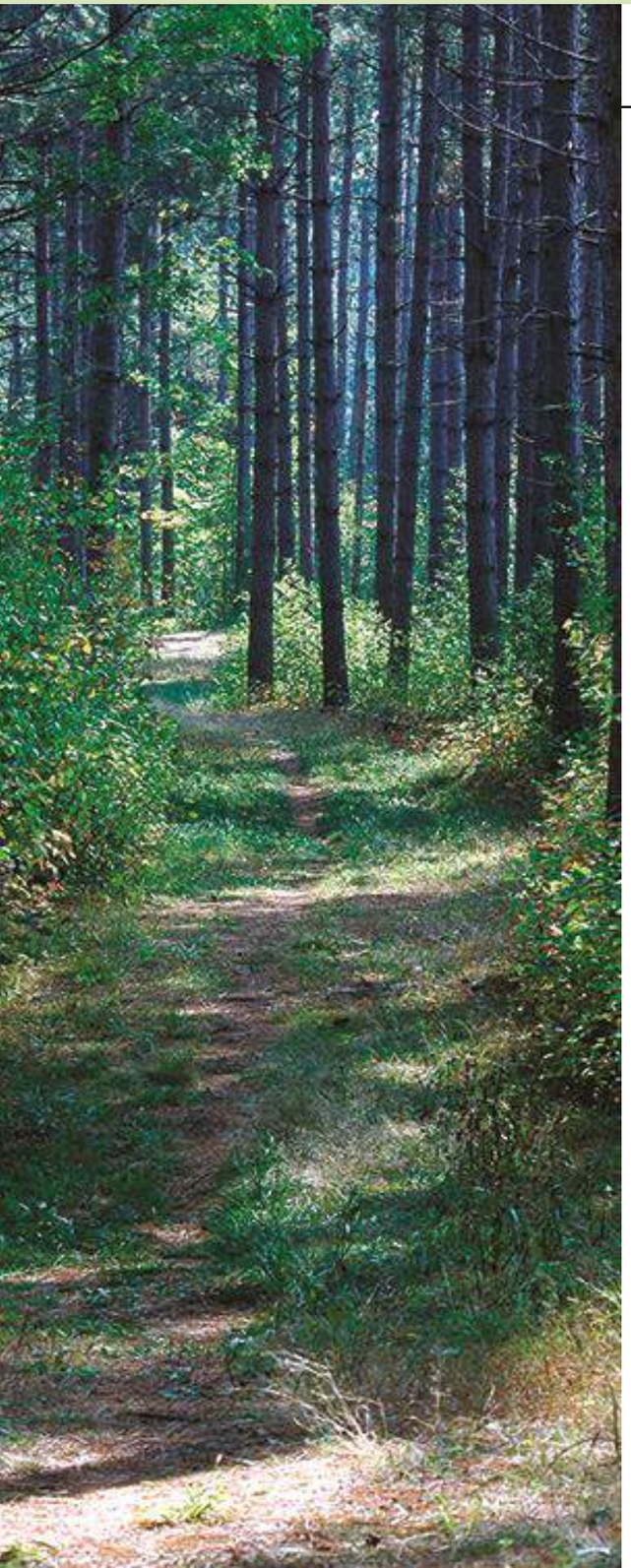

Les lignes directrices et actions

A – Aire naturelle principale de la Pinède

- Gérer les plantations de conifères pour leur conversion en peuplements mixtes ou de feuillus, en portant une attention spéciale aux pins blancs et rouges pour s'assurer qu'ils demeurent une composante majeure de la forêt
- Agrandir et protéger les forêts de pins patrimoniales comme exemple de forêts des pionniers
- Procéder à une coupe sélective et à l'éclaircissement des plantations pour favoriser la biodiversité des habitats et la santé générale des forêts
- Autoriser les antennes de communications existantes à la SFC Leitrim

B – Ajout de terrains à l'Aire naturelle – rue Bank

- Ajouter à la Ceinture l'Aire naturelle appartenant à la CCN et affecter cette partie du milieu humide de Lester comme Aire naturelle principale

C - Lien naturel de la Pinède

- Maintenir et améliorer la fonction de ce Lien en partenariat avec la communauté et les groupes d'usagers
- Collaborer avec la Ville à l'incorporation des marges de recul appropriées dans le règlement de zonage pour assurer une zone tampon entre les projets d'aménagement sur des terrains privés et la limite de la Ceinture de verdure contiguë

D – Lien naturel – milieu humide Lester

- Établir et conserver le Lien naturel du milieu humide de Lester traversant le tracé futur du train léger sur rail; exiger des mesures spéciales selon les besoins

E – Corridor écologique vers Leitrim et les aires naturelles régionales

- Conclure des partenariats avec la Ville, les organismes et les propriétaires concernés pour identifier, conserver et restaurer le Couloir écologique à partir de la Pinède, au sud-ouest jusqu'au milieu humide de Leitrim, à l'est jusqu'aux zones forestières provinciales adjacentes à l'autoroute 417 et au sud sud-est jusqu'aux particularités naturelles rurales de South Gloucester et jusqu'au marécage Osgoode

F – Fermes du secteur de la Pinède

- Travailler avec les locataires de fermes pour mettre en pratique l'agriculture durable
- Encourager la mise en valeur des rives le long des affluents du ruisseau Bearbrook conformément aux bonnes pratiques de gestion provinciales et fédérales

G – Fermes du secteur de la Pinède

- Favoriser l'agriculture durable et réserver les terrains pour un Lien naturel se raccordant au Lien naturel et à l'APN du secteur de l'aéroport

Les lignes directrices et actions

H – Sentier d'interprétation de la Pinède

- Poursuivre les programmes d'interprétation et de démonstration de la gestion forestière (p. ex., les techniques anciennes et actuelles, la sylviculture, l'agroforesterie) à cette destination touristique de l'ANP
- Encourager la recherche en matière de gestion forestière et identifier des moyens d'attirer d'autres partenaires de recherche

I – Aire récréative de la sablière Conroy

- Offrir à cette destination des visiteurs une gamme d'activités récréatives en plein air, p. ex., la randonnée pédestre et le toboggan
- Autoriser l'aire de chiens sans laisse, comme un des deux endroits permis dans la Ceinture

J – Sentier équestre

- Autoriser l'utilisation continue du sentier équestre, en travaillant en partenariat avec les usagers pour réduire les impacts sur le milieu naturel

K– Terrain de golf de la capitale

- Encourager les pratiques d'entretien et de gestion qui appuient les fonctions et les caractéristiques du Lien naturel environnant
- Limiter l'installation à son implantation au sol actuelle

L – Bordure de la Ceinture de verdure au parc Kemp

- Encourager la gestion environnementale communautaire responsable pour soutenir les caractéristiques et les fonctions du Lien naturel dans les environs des terrains de la Ceinture et pour maintenir une végétation naturelle le long des limites de la Ceinture

M – Accès à la capitale par la Ceinture de verdure, entrées et vues panoramiques

- Installer une signalisation d'accueil et d'orientation à cet Accès à la capitale le long de l'autoroute 417
- Protéger et améliorer la qualité des vues sur l'environnement naturel le long de cet Accès à la capitale par l'autoroute 417. Mettre en œuvre les éléments de l'approche de la conception en fonction du contexte du MTO et continuer à mettre en œuvre la signalisation d'orientation des visiteurs de la CCN en collaboration avec le MTO et la Ville
- Explorer les potentiels de mise en valeur de la qualité visuelle des routes panoramiques le long des chemins Leitrim, Albion, Davidson et Ramsayville

N – Résidences des environs Conroy et Bank

- Au fil du temps, éliminer les résidences de la CCN (p. ex., sur les rues Park Lane, Lynch et Braddish) et les rues excédentaires connexes; naturaliser ces terrains pour renforcer les terrains naturels adjacents

O – Station des Forces canadiennes (SFC) Leitrim

- Autoriser l'équipement de communications existant et futur dans les terrains opérationnels
- Encourager le maintien des fonctions et de la végétation naturelle sur les terrains dans l'affectation Installations et opérations fédérales pour renforcer la continuité des terrains naturels adjacents
- Limiter tout besoin futur d'agrandissement à la Zone bâtie
- Appuyer le projet de réalignement du chemin Leitrim vers le sud pour assurer la sécurité du site

P –École élémentaire Sainte Bernadette

- Limiter les installations scolaires à l'implantation au sol existante

Q – Futures exigences pour l'aéroport

- Réserver les terrains requis pour l'agrandissement et l'amélioration de l'aéroport, y compris les pistes, les aires de sécurité et les voies de circulation

NCC CCN Canada

2013-06-26

Secteur de la Pinède

Légende

- Aire naturelle principale
- Lien naturel
- Agriculture
- Installation et opérations fédérales
- Installation et opérations non-fédérales
- Voie de transport
- Ajout
- Retrait
- Zone d'étude spéciale
- Zone bâtie
- A — Action d'aménagement
- Vue
- Destination touristique
- Aire de stationnement de la CCN
- Sentier récréatif de la CCN
- Sentier pédestre de la CCN
- Chemin d'accès forestier
- Ruisseaux et criques
- Rivière
- Lac
- Étang
- Zone marécageuse
- Zone inondée
- Limites de secteur

• Vue générale de la Ceinture de verdure •

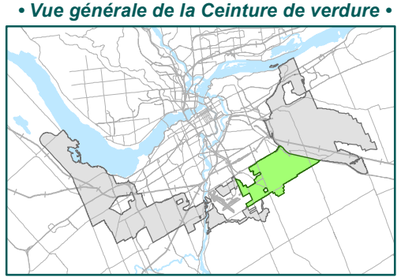

N

0 0.5 1 km



Le contexte

Ce secteur de 6 742 ha englobe la plus grande tourbière de la région de la capitale du Canada et la plus vaste aire naturelle de la Ceinture de verdure. En 1995, la Mer Bleue a été identifiée comme zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Avant le retrait des mers postglaciaires qui a débuté il y a quelque 12 000 ans, la tourbière formait une partie du chenal principal de la rivière des Outaouais. Aujourd'hui, Mer Bleue abrite des plantes et des animaux rares à l'échelle nationale. Un trottoir de bois d'un kilomètre donne aux visiteurs un aperçu fascinant de l'écosystème de la tourbière. Deux crêtes de sable pénètrent la tourbière, soutenant un mélange pastoral de fermes d'agrément, de pistes de ski, de champs abandonnés et de forêts. Certaines forêts sur ces crêtes ont été plantées dans les années 1970 dans le cadre du projet de la Forêt centrale de recherches du gouvernement fédéral. Un site de 81 ha sur la crête sud abrite le Laboratoire géomagnétique de Ressources naturelles Canada. À l'est de la tourbière se trouve une vaste zone cultivée et boisée dont les sols sont très productifs.

Les grandes cultures caractérisent actuellement les terres agricoles au sud de Blackburn Hamlet, en alternance avec des résidences louées le long du chemin Renaud.
Un jardin communautaire, anciennement un jardin collectif de la CCN, est établi à l'extrémité est du chemin Renaud. L'autoroute 417 est une entrée majeure dans la capitale pour les visiteurs qui arrivent de Montréal, des États-Unis, et d'autres lieux en provenance de l'est. Le ruisseau de Green et plusieurs de ses affluents traversent la partie nord de ce secteur. Un ancien site d'enfouissement est situé près de l'extrémité ouest de la crête Dolman.

Les possibilités et contraintes

- La grande envergure et l'excellente santé de la tourbière Mer Bleue en font la seule zone naturelle de la Ceinture capable de soutenir des populations autonomes de plantes et d'animaux.
- La tourbière offre un grand potentiel pour l'interprétation et la démonstration des paysages boréaux typiques du nord canadien.
- Les crêtes de sable offrent un bon accès pour les visiteurs de la tourbière.
- Les ravins offrent la possibilité d'agir comme Liens naturels pour raccorder la Pinède et Mer Bleue.
- L'espace situé sous le viaduc de l'autoroute 417 au niveau du ruisseau Ramsay offre la possibilité d'améliorer le Lien naturel entre la tourbière et la Pinède, ce qui est renforcé par la possibilité de l'élimination de la route à plus long terme.
- La longueur de la partie ouest du secteur fournit une expérience prolongée d'entrée dans la capitale pour les voyageurs arrivant en train et en automobile.
- La qualité médiocre des sols, la mauvaise qualité de l'eau et la faible envergure des fermes rendent certains terrains marginalement viables pour l'agriculture.
- Des développements urbains faisant partie de la Communauté urbaine de l'Est, en plein essor, bordent la limite nord de la tourbière.
- Les niveaux élevés d'éléments nutritifs introduits dans la Mer Bleue à cause du drainage agricole et du ruissellement urbain pourraient modifier l'écosystème de la tourbière.
- D'importantes voies de transport fragmentent présentement certaines parties du secteur (p. ex., le prolongement du chemin Hunt Club, l'autoroute 417). Un certain nombre de projets futurs de routes et de transport en commun sont proposés par la Ville pour tenir compte de la croissance d'Orléans. Cela aura des incidences sur les exploitations agricoles et sur la continuité visuelle et écologique.

Le concept du Plan directeur

L'ampleur de la Mer Bleue offre d'intéressantes possibilités d'expériences en milieu naturel dans la Ceinture. La ville est à peine visible à partir de la tourbière, même si Mer Bleue n'est qu'à 15 minutes de voiture du cœur de la capitale et de la colline du Parlement. Les visiteurs peuvent admirer une partie du vaste paysage boréal du Canada dans le plus grand écosystème de la Ceinture, et apprécier et comprendre son influence géographique. En même temps, les vestiges des paysages culturels des exploitations agricoles sur la crête de sable Borthwick (côté sud) de la Mer Bleue sont conservés et contribuent à enrichir l'aspect rural à l'approche de la tourbière. La crête de sable Dolman au nord agira comme tampon et reliera la tourbière et l'aire de conservation du ruisseau de Green. L'intégrité à long terme de la Mer Bleue sera sauvegardée par la consolidation intégrale de la tourbière à même la Ceinture, dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan de gestion de* la *Mer Bleue*. L'extrémité sud-est du secteur d'entrer dans la capitale en découvrant son aspect rural.

La qualité visuelle le long de l'autoroute 417 et du chemin de fer du CN sera améliorée pour les voyageurs qui arrivent de l'est. La signalisation à cet accès permettra, par de l'information d'interprétation virtuelle, d'annoncer qu'on traverse la Ceinture. Les fermes établies sur des sols de bonne qualité (les sols de catégories 2 et 3, et des catégories améliorées 4 et 5) poursuivront leur production au nord de l'autoroute 417. Les zones de la Ceinture situées entre la Mer Bleue et la forêt de Cumberland seront conservées et mises en valeur pour renforcer les liens écologiques entre ces deux aires naturelles importantes. Les haies, les ruisseaux et les dépressions de terrain contribueront à créer un réseau de Liens naturels reliant Mer Bleue au ruisseau de Green et à la Pinède. Parmi les nombreuses fermes de ce pittoresque paysage rural vallonné, une diversité d'activités à caractère rural offertes aux visiteurs, comme le ski de fond et les fermes offrant des services d'autocueillette, pourront continuer d'être exercées.

Les politiques et considérations particulières au secteur

Les transports: Collaborer avec la Ville à la mise en œuvre du cadre séquentiel et de l'approche d'atténuation convenus, y compris l'évitement, l'atténuation et la compensation, élaborés dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport pour prévenir les effets environnementaux négatifs importants sur la Ceinture. Parmi les initiatives particulières au secteur qui nécessitent l'engagement de la CCN dès le début du processus de planification, figurent l'élargissement de l'autoroute 417 et le raccordement des chemins Hunt Club, Innes et Walkley.

Observatoire géomagnétique de Ressources naturelles Canada: Ressources naturelles Canada doit être consulté et accepter toute nouvelle utilisation ou activité proposée susceptible de provoquer des interférences électromagnétiques dans un rayon de cinq kilomètres de l'installation, en raison des impacts éventuels sur la qualité des opérations de surveillance géomagnétique.

Le bassin hydrographique du ruisseau de Green: Poursuivre les efforts pour améliorer les eaux en amont du ruisseau de Green et de ses affluents, en particulier le sous-bassin du ruisseau Mud, dans ce secteur. Tenir compte des recommandations des études existantes, en particulier celles qui traitent des seuils de contrôle de l'érosion. Collaborer avec la Ville et avec d'autres pour assurer la protection de la qualité et du débit de l'eau, de l'écologie et de la géomorphologie fluviale. Exiger les meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales pour tous les projets d'aménagements en amont sur des terrains non fédéraux, et exiger ces pratiques sur les terrains fédéraux, y compris les terres agricoles.

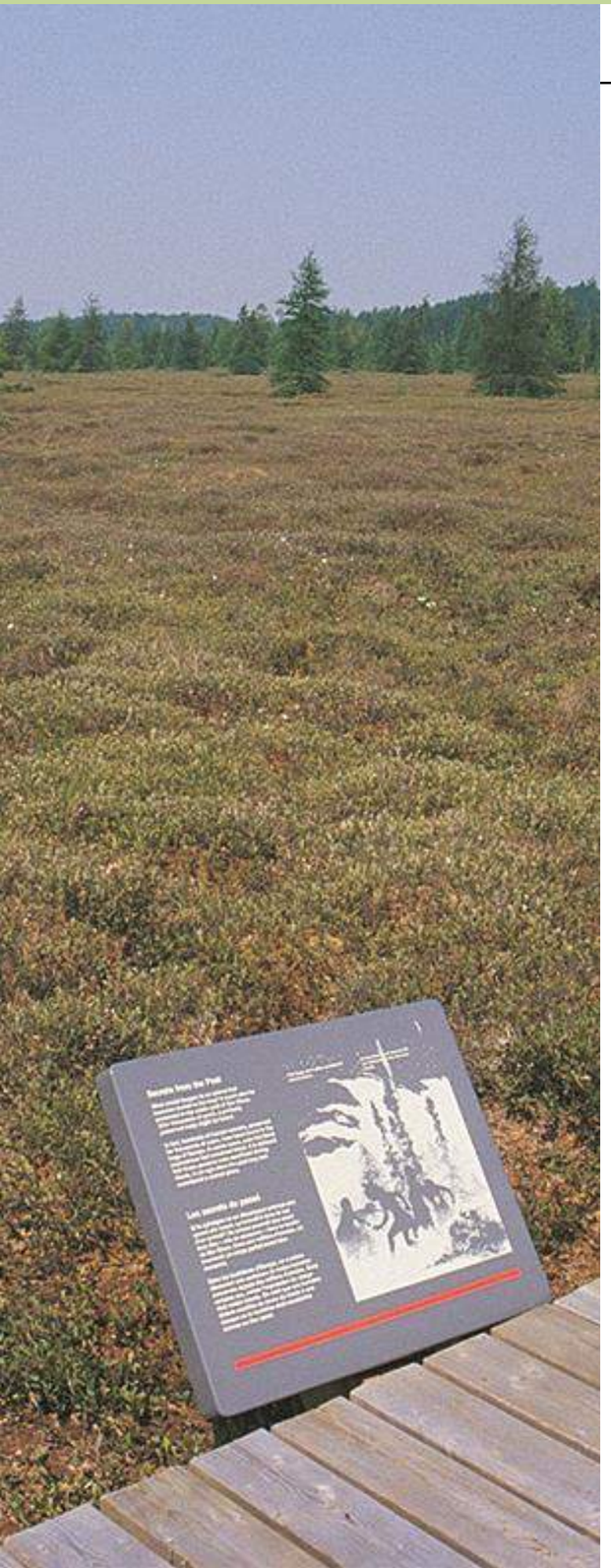

Les lignes directrices et actions

A – Aire naturelle principale de la tourbière la Mer Bleue

- Limiter les activités (p. ex., inondation, drainage, surutilisation) qui pourraient menacer la tourbière et ses processus naturels
- Surveiller le drainage du dépotoir du chemin Navan et prendre les mesures correctives selon les besoins
- Collaborer avec la Ville et la communauté adjacente à l'éducation des résidents et des visiteurs sur l'importance de cet écosystème sensible et sur les méthodes visant à assurer sa conservation
- Conclure des partenariats avec d'autres pour mettre en œuvre les objectifs et les actions du *Plan de gestion de la zone humide Mer Bleue* en matière d'intégrité écologique, de diversité biologique, d'hydrologie et de qualité de l'eau, de végétation, de la faune, de l'expérience des visiteurs, de la qualité des panoramas, de recherche et de surveillance

B – Interprétation de la Mer Bleue

- Maintenir et promouvoir les services d'information, d'accueil et d'interprétation qui sont axés sur l'histoire naturelle et la reconnaissance (site RAMSAR d'importance internationale, zone humide d'importance provinciale); établir des programmes en partenariat avec des groupes de conservation pour cette ANP et destination touristique

C – Ajouts à la Ceinture de verdure – tourbière Mer Bleue

- Protéger les terrains identifiés comme Ajouts identifiés à la Ceinture (à partir du Plan de 1996) en partenariat avec les propriétaires des terrains; les affecter comme ANP lorsqu'acquis par la CCN

D – Lien naturel au sud de la tourbière Mer Bleue

- Maintenir une mixité d'habitats forestiers et de vieux champs abandonnés pour améliorer la biodiversité et la fonction de Lien naturel

E – Lien naturel de la Mer Bleue

- Maintenir et améliorer la fonction et l'interprétation de ce Lien naturel qui relie l'ANP aux zones naturelles ouest, sud et est de la Ceinture, en partenariat avec la communauté et les groupes d'usagers

F – Corridor écologique du sud-est de la Mer Bleue

- Collaborer avec la Ville, la Province, les Offices de protection de la nature et les propriétaires de l'endroit pour identifier, conserver ou restaurer le corridor écologique jusqu'aux forêts Larose, de Vars et de Cumberland et aux aires naturelles de Gloucester-Sud

G – Lien naturel du ruisseau Borthwick

- Maintenir et améliorer la fonction de ce lien en partenariat avec la communauté et les groupes d'usagers

H – Aire naturelle principale du ruisseau Mud

- Gérer et restaurer l'habitat le long du ruisseau Mud en partenariat avec les locataires de commerces et de fermes de l'endroit et la Ville

Les lignes directrices et actions

I - Fermes du secteur la Mer Bleue

- Restaurer la végétation du ruisseau Ramsay pour améliorer la fonction de Lien naturel actuelle sur les terres agricoles et à l'autoroute 417
- Travailler avec les locataires de fermes pour développer l'agriculture durable, y compris l'amélioration des zones riveraines le long des cours d'eau en conformité avec les bonnes pratiques de gestion provinciales et fédérales
- Encourager les commerces de petite échelle à même les fermes qui soutiennent les expériences touristiques et la protection écologique de Mer Bleue

J – Fermes de la crête Borthwick

K –Fermes des chemins Innes/Navan/Renaud

- Travailler avec les locataires de fermes pour développer l'agriculture durable, y compris l'amélioration des zones riveraines longeant les cours d'eau en conformité avec les bonnes pratiques de gestion provinciales et fédérales

L– Accès à la capitale par l'autoroute 417

- Installer une signalisation d'accueil et d'orientation à ce accès à la capitale le long de l'autoroute 417; améliorer davantage l'expérience d'arrivée, à l'ouest du chemin Anderson, grâce à la gestion des aménagements paysagers et des vues (p. ex., ajout ou enlèvement de végétation, maintien d'une zone tampon)
- Établir un pôle d'entrée d'information virtuelle (en ligne) de promotion et d'interprétation pour faire découvrir aux visiteurs la Ceinture de verdure et la capitale du Canada

M - Qualité visuelle – Accès à la capitale et routes panoramiques

- Collaborer avec la Ville à l'amélioration de l'aspect visuel des usages industriels et des services publics, à l'ouest de la bordure de la Ceinture, le long de l'accès à la capitale par l'autoroute 417
- Protéger et améliorer la qualité visuelle des routes panoramiques le long des chemins Russell, Anderson, Ridge, Ramsayville et Innes et de la Rocade de Innes

N – Chapel Hill Sud

- Mettre en place des installations de services aux visiteurs comme des sentiers et de la signalisation

O – Station Blackburn

- Éliminer les maisons à long terme et naturaliser ces terrains ou les réutiliser à des fins d'agriculture durable

P – Laboratoire géomagnétique de Ressources naturelles Canada

- Limiter tout futur bâtiment ou agrandissement à Zone bâtie
- Maintenir l'éloignement nécessaire pour la surveillance géomagnétique
- Encourager la naturalisation des terrains connexes aux installations pour rehausser leur compatibilité avec l'Aire naturelle principale environnante

Q – Pôle institutionnel et commercial Blackburn Ouest

- Limiter l'église et le centre correctionnel existants à leur implantation au sol actuelle, conformément aux chapitres 5 et 6
- Au fil du temps, exiger des mesures d'amélioration de la gestion des eaux pluviales pour tenir compte des risques géomorphologiques et géotechniques du ruissellement
- Au fil du temps, éliminer progressivement les bâtiments; examiner la possibilité d'utiliser ces terrains pour la commercialisation des produits agricoles de la Ceinture

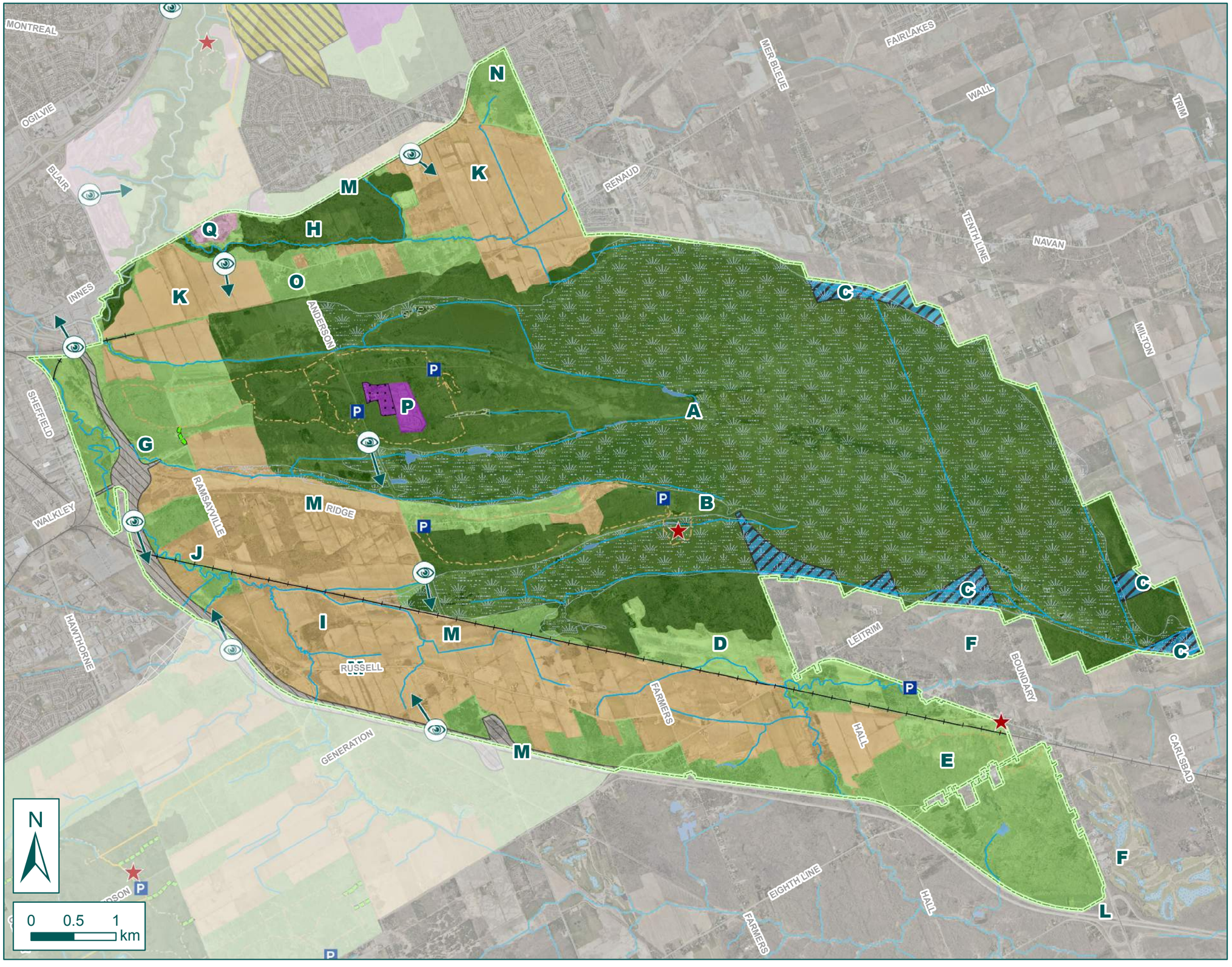

NCC CCN Canada

2013-06-26

Secteur de la Mer Bleue

Légende

- Aire naturelle principale
- Lien naturel
- Agriculture
- Installation et opérations fédérales
- Installation et opérations non-fédérales
- Voie de transport
- Ajout
- Retrait
- Zone d'étude spéciale
- Zone bâtie
- A — Action d'aménagement
- Vue
- Destination touristique
- P — Aire de stationnement de la CCN
- Sentier récréatif de la CCN
- Sentier pédestre de la CCN
- Chemin d'accès forestier
- Ruisseaux et criques
- Rivière
- Lac
- Étang
- Zone marécageuse
- Zone inondée
- Limites de secteur

• Vue générale de la Ceinture de verdure •

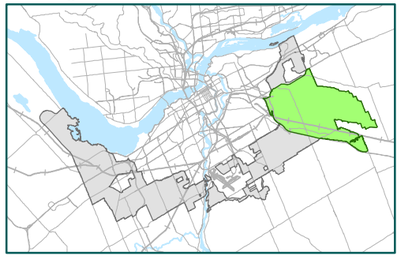



Le contexte

Ce secteur de 1 329 ha renferme une mixité de terrains naturels, d'exploitations agricoles, d'installations récréatives et d'institutions, qui sépare la collectivité d'Orléans de l'agglomération urbaine intérieure. La promenade Rockcliffe offre aux visiteurs un accès panoramique au cœur de la capitale en longeant la rivière des Outaouais. Le ruisseau de Green, situé le long du côté ouest du secteur, et l'escarpement longeant le boulevard St-Joseph sont les principales caractéristiques paysagères du secteur. La Ceinture de verdure encercle la communauté de Blackburn Hamlet et une carrière de propriété privée. Une vaste zone de terres agricoles de haute qualité consacrées à la grande culture se trouve au nord de la route 174, et des jardins maraîchers et des vergers dominent les terres agricoles situées du côté sud de cette route.

Les boisés de Chapel Hill le long de la bordure ouest des limites d'Orléans longent le site de l'Installation d'opérations techniques et de protection (IOTP) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Un certain nombre de bâtiments de la GRC se situent au nord du site des IOTP. Des habitations, des exploitations agricoles et des services communautaires sont situés le long du boulevard St-Joseph. Le terrain de golf Pineview et les terrains de soccer Hornets' Nest se situent de part et d'autre du ruisseau de Green. Deux églises et un établissement correctionnel provincial ont pignon sur rue sur le chemin Innes, une artère importante de transport entre le centre-ville à l'intérieur des limites de la Ceinture et la partie sud d'Orléans.

Les possibilités et contraintes

- La topographie unique du ruisseau et la biodiversité de l'Aire naturelle principale présentent un attrait naturel particulier pour les visiteurs. Ces caractéristiques se distinguent par l'instabilité naturelle des rives des cours d'eau, une situation qui s'est aggravée par les aménagements urbains en amont et dans les environs.
- Ce secteur constitue une importante barrière naturelle entre les communautés de Beacon Hill, Orléans et Blackburn Hamlet.
- La diversité et l'accessibilité de ce secteur à partir du cœur de la capitale (par véhicule, par transport en commun et par le sentier de la rivière des Outaouais) et sa proximité aux collectivités avoisinantes offrent une vaste gamme d'expériences pour les visiteurs. Ces dernières comprennent la bicyclette, le patin à roues alignées, le ski de fond, l'interprétation de la nature et l'observation des oiseaux. Ce secteur est également le théâtre d'activités de loisirs plus intensives sur les terrains de sports, la pente de toboggan et les terrains de golf.
- Une ferme pourrait être aménagée sur les terres agricoles situées au nord de la route 174, où l'on ne trouve présentement aucun bâtiment de ferme.
- L'escarpement situé au sud de la route 174 et les terrains qui sont à sa base offrent des vues panoramiques sur les collines de la Gatineau.
- Les marchés de produits maraîchers locaux, les jardins communautaires et les terres agricoles aux environs de Blackburn Hamlet offrent d'excellentes possibilités de programmation et d'engagement de la collectivité locale.
- À long terme et une fois les opérations d'extraction terminées, le site de la carrière Lafarge pourrait devenir un précieux ajout à l'inventaire des aires naturelles et récréatives de la Ceinture de verdure.

Le concept du Plan directeur

Le secteur comporte un mélange diversifié, harmonieux et facilement accessible d'utilisations environnementales, agricoles, institutionnelles, récréatives et touristiques. Le caractère rural du secteur le distingue des aires urbaines qui bordent ou qui sont enclavées (Blackburn Hamlet) dans la Ceinture de verdure. Les terres représentant un intérêt écologique le long du ruisseau de Green sont protégées et reliées à la rivière des Outaouais, à Forest Ridge et à Mer Bleue. L'histoire naturelle unique du ruisseau de Green est révélée au moyen d'un site d'interprétation touristique près de la promenade Rockcliffe. Les terrains situés au nord et au sud de la route 174 sont réservés à long terme pour l'activité agricole et donnent aux visiteurs l'occasion de s'intéresser à la production des fruits et légumes, des plantes ornementales et d'autres cultures. Les utilisations commerciales qui soutiennent l'expérience des visiteurs liée à l'agriculture dans la Ceinture sont offertes sur le boulevard St-Joseph. Les activités relatives à l'entraînement et à la sécurité de la GRC sont pratiquées en harmonie avec l'Aire naturelle principale adjacente et contribuent à l'évolution et à la fonction du Lien naturel situé à l'extrémité sud du site des IOTP.

Les politiques et considérations particulières au secteur

Les transports: Collaborer avec la Ville à la mise en œuvre du cadre séquentiel et de l'approche d'atténuation convenus, y compris l'évitement, l'atténuation et la compensation, élaborés dans le cadre de l'Étude conjointe d'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport pour prévenir les effets environnementaux négatifs importants sur la Ceinture. Parmi les initiatives particulières au secteur qui nécessitent l'engagement de la CCN dès le début du processus de planification, figurent les projets d'élargissement et de prolongement de la rocade de Blackburn Hamlet, et l'élaboration de conditions particulières pour les projets de l'élargissement de la route 174 et du parc-o-bus de Chapel Hill.

Le bassin hydrologique du ruisseau de Green: Poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité environnementale du ruisseau de Green et de ses affluents dans le secteur. Tenir compte des recommandations des études existantes, en particulier celles qui traitent des seuils de contrôle de l'érosion. Collaborer avec la Ville et avec d'autres pour assurer la protection de la qualité et du débit de l'eau, de l'écologie et de la géomorphologie fluviale. Exiger les meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales pour tous les projets d'aménagements en amont sur des terrains non fédéraux, et exiger ces pratiques sur les terrains fédéraux, y compris les terres agricoles.

Les lignes directrices et actions

A – Aire naturelle principale du ruisseau de Green

- Inciter les partenaires (organismes, Ville, Offices de protection de la nature, groupes d'intérêt et locataires) à conserver et améliorer la santé du bassin du ruisseau de Green
- Collaborer avec les partenaires pour limiter les effets néfastes du ruissellement des eaux pluviales provenant des projets de développement avoisinants de Beacon Hill et d'Orléans
- Collaborer en partenariat avec d'autres à l'identification et à l'acquisition d'un corridor écologique à partir du ruisseau de Green et de l'ile Lower Duck jusqu'aux îles Upper Duck et Kettle et de l'autre côté de la rivière des Outaouais jusqu'à la baie McLaurin

B – Aire naturelle principale de Chapel Hill Nord

- Conserver les caractéristiques et fonctions de cette ANP
- Encourager le maintien et l'appui de la GRC pour cette ANP

C – Lien naturel de l'Installation d'opérations techniques et de protection de la GRC

- Collaborer avec la GRC au maintien, dans la mesure du possible, des caractéristiques et fonctions du Lien naturel à l'intérieur de l'aire des opérations d'entrainement
- Autoriser des activités d'entrainement moins intensives et des installations d'entreposage d'envergure restreinte

D – Aire naturelle principale de l'île Lower Duck

- Conserver les habitats et fonction de cette ANP qui assure la liaison avec la rivière des Outaouais, les îles des environs et la rive nord dans la ville de Gatineau

E – Ajout des terrains au Lien naturel – rocade Innes

- Ajouter à la Ceinture les terrains appartenant à la CCN et les affecter comme Lien naturel pour assurer le raccordement de l'ANP du sud de la rocade Innes au ruisseau de Green

F - Ajout à la Ceinture de verdure – forêt de Chapel Hill Nord

- Appuyer la protection continue de cette zone boisée, tout en reconnaissant que ces terrains identifiés comme Ajout à la Ceinture en 1996 appartiennent à la Ville et que la CCN n'y a aucune juridiction

G – Zone d'étude spéciale – carrière Lafarge

- Une fois la carrière fermée, explorer les moyens possibles pour ajouter ces terrains à la Ceinture. Entretemps, collaborer avec le propriétaire à la réduction des impacts du pompage de l'eau sur des terrains de la Ceinture
- Évaluer comment la végétation naturalisée, la fonction de Lien naturel et les possibilités de loisirs peuvent contribuer à la Ceinture

H – Ferme au nord de l'autoroute 174 – promenade Rockcliffe et route 174 d'Ottawa

- Travailler avec les locataires de la ferme pour réaliser une agriculture durable (diversifier les cultures) et appliquer les meilleures pratiques de gestion, y compris la restauration des zones riveraines des cours d'eau conformément aux normes provinciales et fédérales
- Explorer les possibilités d'établir une exploitation agricole

I –Anciennes serres et pépinière du chemin Tauvette

- Soutenir l'utilisation de cette installation pour l'agriculture durable

J – Ajout à la Ceinture de verdure – terrains appartenant à la CCN

- Ajouter les terrains à la Ceinture; les affecter à l'Agriculture
- Explorer les possibilités d'élargir les partenariats pour les jardins communautaires sur ces terres agricoles

K - Jardins maraîchers - 1399 et 1501 boulevard St-Joseph

- Soutenir et encourager l'agriculture diversifiée et les attractions touristiques existantes de l'exploitation fruitière d'Orléans
- Évaluer la possibilité d'inclure des informations concernant les milieux naturels et l'environnement aux programmes agricoles
- Travailler avec les locataires de fermes pour réaliser une agriculture durable (cultures diversifiées), et pour appliquer les meilleures pratiques de gestion, y compris la restauration des zones riveraines des cours d'eau conformément aux normes provinciales et fédérales

L – Champs du 1399 du boulevard St-Joseph

- Travailler avec les locataires de fermes pour réaliser une agriculture durable (cultures diversifiées), et pour appliquer les meilleures pratiques de gestion, y compris la restauration des zones riveraines des cours d'eau conformément aux normes provinciales et fédérales
- Apporter le support à la conservation des fonctions naturelles le long du ruisseau est-ouest existant qui relie la forêt de Chapel Hill aux affluents de l'ouest du ruisseau de Green

M – Terrains de sport à la rocade de Blackburn

- Continuer d'autoriser l'utilisation des terrains délimités par les chemins Tauvette et Innes et la rocade de Blackburn Hamlet pour des terrains de sports

N – Point de départ du sentier récréatif de la Ceinture de verdure

- Améliorer la visibilité du point de départ et son raccordement au Sentier de la rivière des Outaouais
- Promouvoir l'Aire naturelle principale du ruisseau de Green à titre de destination des visiteurs

Les lignes directrices et actions

O – Terrain de golf White Sands et Académie de golf d'Orléans

- Limiter les bâtiments et les aires de stationnement à l'implantation au sol actuelle conformément aux chapitres 5 et 6
- Encourager les bonnes pratiques qui améliorent les raccordements des Liens naturels traversant les terrains de golf jusqu'aux basses terres des fermes adjacentes et jusqu'à la crête de Forest Ridge

P – Terrain de golf Pineview

- Appuyer la possibilité que l'installation occupe de façon plus intensive le site, avec les mêmes usages récréatifs à implanter dans le temps le long du chemin Blair, en reconnaissant que cette installation est existante et qu'elle est située à proximité du transport en commun léger sur rail; S'assurer que les effets sur les rôles «Milieu naturel » et «Expériences de la capitale et loisirs » soient positifs dans toute intensification des activités et installations
- Autoriser l'exploitation du terrain de golf dans l'aire affectée aux Installations et opérations non fédérales
- Collaborer avec l'administration du terrain de golf à la restauration et à la protection du ruisseau de Green
- Considérer l'élimination à long terme de l'Installation et la naturalisation de ces terrains

Q – Qualité visuelle – accès et routes panoramiques et bordure de la Ceinture de verdure

- Encourager la communauté et les partenaires à améliorer davantage la qualité visuelle de la Ceinture le long des routes et de la limite de la Ceinture de verdure à Blackburn Hamlet grâce au design contextualisé et à la gestion du paysagement
- Protéger et améliorer la qualité visuelle de l'accès panoramique le long de la route 174 d'Ottawa et des routes panoramiques le long de la rocade de Blackburn et de la promenade Rockcliffe

R – Pente de toboggan

- Poursuivre le partenariat avec la Ville pour la gestion de la pente de toboggan et de l'aire de stationnement connexe

S – Terrains de sports du parc Hornets' Nest

- Limiter la superficie des terrains de sports (le « dôme ») à l'implantation au sol actuelle
- Améliorer la visibilité et l'accessibilité du point de départ du sentier

T – Chapel Hill Nord

- Établir un point de départ de sentier (tableau d'affichage, signalisation, toilettes extérieures) à l'angle nord-est du chemin Innes et de la rocade de Blackburn; améliorer et rationaliser le réseau de sentiers

U – Installation d'opérations techniques et de protection (IOTP) de la GRC

- Limiter les bâtiments, aires de stationnement et aires d'entrainement intensif à la Zone bâtie
- Autoriser les activités d'entrainement sur terrains opérationnels
- Encourager la naturalisation des terrains des installations pour assurer leur compatibilité avec l'ANP et le Lien naturel adjacents
- Soutenir la mise en œuvre du Plan directeur de l'IOTP de la GRC

V – Établissements Saint-Joseph

- Limiter les bâtiments et les aires de stationnement du Manoir Saint-Joseph et du Centre de soins de longue durée Madonna à leur superficie actuelle conformément aux chapitres 5 et 6

W – Résidences Pepin Court

- Encourager la naturalisation des propriétés pour contribuer à la fonction de Lien naturel et à la qualité visuelle de la Ceinture de verdure

X – Station de pompage de la Ville d'Ottawa

- Limiter l'installation à sa superficie actuelle conformément aux chapitres 5 et 6

NCC CCN | Canada

2013-06-03

Secteur du ruisseau de Green

Légende

- Aire naturelle principale
- Lien naturel
- Agriculture
- Installation et opérations fédérales
- Installation et opérations non-fédérales
- Voie de transport
- Ajout
- Retrait
- Zone d'étude spéciale
- Zone bâtie
- A — Action d'aménagement
- Vue
- Destination touristique
- P — Aire de stationnement de la CCN
- Sentier récréatif de la CCN
- Sentier pédestre de la CCN
- Chemin d'accès forestier
- Ruisseaux et criques
- Rivière
- Lac
- Étang
- Zone marécageuse
- Zone inondée
- Limites de secteur

• Vue générale de la Ceinture de verdure •

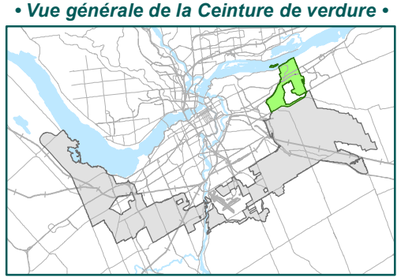

N

0 0.5 1 km


A Little-Known Natural Resource
Une richesse naturelle méconnue
3
4



Chapitre 8

8.1 L'administration et le suivi du Plan

Le présent chapitre décrit les moyens employés pour la mise en œuvre des principales orientations et propositions du Plan au fil du temps, conformément aux dispositions de la *Loi sur la capitale nationale*. Les instruments et processus mis en place à cette fin incluent :

- l'approbation du Plan directeur;
- la mise en service du Plan directeur;
- les approbations de l'utilisation du sol, du design et de transaction immobilière applicables aux terrains et aux projets fédéraux;
- les modifications et révisions devant être apportées au Plan, selon les besoins;
- l'établissement des modalités et conditions régissant les ententes actuelles et futures;
- l'identification des initiatives prioritaires pour la mise en œuvre du Plan directeur.

8.2 Les conséquences de l'entrée en vigueur du Plan directeur

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'administration de la CCN. Une approbation fédérale de l'utilisation du sol, accordée par la CCN, confirme la date de prise d'effet du Plan et précise les conditions qui accompagnent l'approbation du Plan (voir l'Annexe E).

Le Plan directeur est un outil de planification qui fournit des lignes directrices générales qui aident les gestionnaires à réaliser la mission à long terme de la Ceinture de verdure. Au deuxième rang dans le cadre de planification de la capitale, après le *Plan de la capitale du Canada*, le plan directeur a une durée de vie de 10 à 15 ans. Les propositions et recommandations du Plan ne pourront pas toutes être réalisées au cours de cette période de temps; certaines nécessiteront plus de temps. La disponibilité des ressources aura une incidence sur la rapidité et l'ampleur de la réalisation des propositions du Plan directeur de la Ceinture de verdure; la séquence de réalisation des mesures recommandées devra respecter les priorités établies dans le Plan directeur et le Plan de mise en service.

8.3 La mise en service du Plan directeur

La mise en œuvre du Plan débute par la remise d'un plan de mise en service au directeur de la Ceinture de verdure. Le Plan de mise en service relève de la responsabilité du vice-président de la direction Aménagement de la capitale et Gestion de l'environnement, et il sera rédigé en collaboration avec les responsables du portefeuille de la Ceinture de verdure.

Le Plan de mise en service

Le Plan de mise en service est une étape importante qui représente le transfert officiel du Plan directeur aux gestionnaires de la Ceinture. Il précise les rôles et responsabilités des intervenants qui participent directement à la mise en œuvre des diverses initiatives et propositions du Plan directeur. Le Plan de mise en service précise également les priorités, le calendrier de mise en œuvre et une estimation des ressources nécessaires pour les divers projets. De plus, il apporte davantage de précision à certains aspects du Plan directeur, permettant ainsi au processus de mise en œuvre de se dérouler le plus harmonieusement possible. Ce document sera complété dans la première année suivant l'approbation du Plan directeur.

Le Plan de mise en service précise les moyens à employer pour le suivi de l'état d'avancement du Plan, ce qui permet d'encadrer l'évaluation des activités de mise en œuvre, laquelle est prévue pour la cinquième année suivant l'approbation du Plan directeur. Cette évaluation est exigée en vertu du cadre de planification stratégique de la CCN, et les résultats de l'évaluation aident à déterminer si un examen plus exhaustif du Plan est nécessaire ou non.



L'approbation du Plan directeur

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a fait l'objet d'approbations par un processus itératif par lequel le contenu de chacune des quatre étapes (A à D) a été approuvé au fur et à mesure de l'avancement de la révision. L'Approbation fédérale d'utilisation du sol du Plan directeur de la Ceinture de verdure dans son ensemble, a été accordée par le Conseil d'administration en novembre 2013.

8.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure et le Plan officiel de la Ville d'Ottawa

La CCN continuera à collaborer avec la Ville d'Ottawa dans le but d'assurer, dans la mesure du possible, l'harmonisation du Plan officiel de la Ville et du Plan directeur de la Ceinture:

- en proposant des amendements au Plan officiel et au règlement de zonage;
- en tâchant de résoudre les enjeux de transport en suspens;
- en favorisant, pour les terrains privés adjacents à la Ceinture ou entourés par celle-ci, des pratiques de gestion et des utilisations compatibles avec les objectifs du Plan directeur de la Ceinture. La CCN émettra des commentaires à cette fin par le biais de sa participation aux processus municipaux d'approbation et de circulation, et par le biais de diverses initiatives et relations développées par le portefeuille.

8.5 L'approbation d'utilisation du sol et de design

Les propositions du Plan directeur doivent être mises en œuvre conformément au processus d'Approbation fédérale géré par la CCN, en conformité aux articles 12 et 12.1 de la *Loi sur la capitale nationale*. L'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design ou des transactions immobilières doit être obtenue pour toute nouvelle utilisation du sol, nouveaux travaux ou transaction immobilière sur des terrains ou des bâtiments fédéraux.

Le processus d'approbation, coordonné par la direction de l'Aménagement de la capitale et Gestion de l'environnement, vise à faire en sorte que les propositions soient conformes:

- aux politiques et orientations fédérales, dont celles de la CCN;
- à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- au Plan de la capitale du Canada;
- au Plan directeur de la Ceinture de verdure;
- aux plans de gestions de la Ceinture de verdure pertinents;
- aux autres politiques de la CCN relatives à des questions ou exigences particulières en matière de planification, y compris l'environnement naturel (dont les analyses des effets environnementaux ou les évaluations des impacts environnementaux), le patrimoine, l'archéologie, et les facteurs socio-économiques;
- à toute autre exigence stipulée dans les règlements, approbations connexes, baux, servitudes, autres instruments de droits fonciers, clauses restrictives, ententes particulières ou autres documents connexes.

Des propositions d'utilisation des terrains de la Ceinture qui ne sont pas spécifiquement prévues au Plan directeur pourront être présentées au cours de la période d'application du Plan, soit par la CCN ou par toute autre partie (y compris les municipalités, les entreprises privées, les organismes sans but lucratif et des individus). Toutes ces propositions devront être examinées dans le cadre du processus d'Approbation fédérale mentionné plus haut, afin de confirmer leur faisabilité et leur conformité aux objectifs du Plan.



La révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure

Le Plan directeur fera l'objet d'une évaluation environ cinq ans après son approbation afin de déterminer l'importance du processus (mise à jour ou révision générale) qui sera requis lors de la révision du Plan par la CCN dans 10 à 15 ans.

8.6 La modification et la révision du Plan

Le Plan directeur précise les orientations, les objectifs et les moyens nécessaires pour remplir la mission de la Ceinture de verdure et assurer sa durabilité. Cependant, il pourrait devenir nécessaire de modifier ou d'amender certaines dispositions du Plan en raison de:

- nouvelles études particulières qui entraînent des ajustements opportuns au Plan directeur;
- mises à jour du Plan de la capitale du Canada qui nécessitent des amendements au Plan directeur pour en assurer la conformité;
- la production de plans plus détaillés pour des secteurs particuliers de la Ceinture;
- demandes d'utilisation du sol par des tiers ou par la CCN, qui ne sont pas conformes au Plan.

Dans les deux premiers cas mentionnés ci-haut, toute nouvelle information ou orientation qui est précisée et qui exige un amendement au Plan est susceptible de représenter un changement constructif au Plan directeur, c'est-à-dire une modification qui contribue à réaliser la mission et les orientations de la Ceinture. Étant donné la nature anticipatoire du Plan, ces demandes d'amendements devraient représenter l'exception plutôt que la règle.

Lorsqu'il devient nécessaire d'apporter des amendements au Plan pour l'approbation de projets spéciaux, le personnel de la CCN, en vertu de l'autorité du Vice-président, Aménagement de la capitale et gestion de l'environnement, est responsable du processus de révision. Le promoteur du projet doit démontrer la recevabilité de la demande, en se basant sur les critères suivants:

- la pertinence du projet par rapport à la mission et aux énoncés stratégiques de la Ceinture, et ses impacts positifs et négatifs;
- la conformité du projet en regard des orientations stratégiques et du concept d'aménagement du Plan;
- la compatibilité du projet avec les autres mécanismes de mise en œuvre (p. ex., les politiques, les stratégies);
- la compatibilité du projet avec les utilisations et affectations du sol adjacentes actuelles et proposées dans la Ceinture et ses répercussions sur ces dernières;
- le précédent qui sera créé dans la Ceinture, et pour sa gestion, si la demande est approuvée;
- les répercussions financières pour la CCN et pour la capitale;
- tout autre facteur pertinent.

Lorsqu'un amendement au Plan est jugé nécessaire, il doit être approuvé par le Conseil d'administration de la CCN. Le processus d'examen et d'approbation de l'amendement prévoit une consultation du public selon l'ampleur de l'amendement proposé. Le Vice-président, Aménagement de la capitale et gestion de l'environnement est responsable de recommander le niveau de consultation requis.

Les limites des affectations du sol de la Ceinture sont basées sur les données du système d'information géographique (SIG) de la CCN. Des ajustements mineurs à la délimitation de certaines affectations du sol pourraient être jugés nécessaires au cours de la durée de vie du Plan, pour mieux refléter ses objectifs et ses dispositions. Les changements de limites mineurs ne devraient pas nécessiter un amendement au Plan. Le Vice-président, Aménagement de la capitale et gestion de l'environnement est responsable de la décision finale à cet égard.

Environ cinq ans après l'approbation du Plan, le vice-président, Aménagement de la capitale et gestion de l'environnement, en collaboration avec le directeur de la Ceinture de verdure, doit évaluer s'il est nécessaire ou non de procéder à une révision intégrale du Plan directeur. Quoi qu'il en soit, une mise à jour ou une révision complète du Plan devra être amorcée de dix ans à quinze ans après l'approbation du Plan, sous la responsabilité du Vice-président, Aménagement de la capitale et gestion de l'environnement.



Harmoniser les buts de la Ceinture de verdure

Lorsque des installations sur les terrains de la Ceinture de verdure arrivent à la fin de leur vie utile, de nouvelles fonction et utilisation seront identifiées pour mettre en œuvre les buts et les orientations pour la Ceinture.

8.7 Les ententes en vigueur

Un certain nombre d'ententes formelles ont été conclues avec des partenaires (locataires, municipalités, promoteurs, organismes, etc.) concernant l'utilisation de sites appartenant à la CCN dans les limites de la Ceinture de verdure. Ces ententes comprennent des baux de location et des contrats de services. Certaines de ces ententes ne sont pas entièrement conformes aux orientations, objectifs et politiques du Plan directeur.

Graduellement, au fil du temps, la CCN entend harmoniser tous les contrats de services existants, baux de location et autres ententes, avec les orientations, objectifs et politiques du Plan. Lorsqu'un de ces instruments est admissible au renouvellement ou à la renégociation, son contenu sera examiné et ajusté selon les besoins pour l'harmoniser avec le Plan. Cette responsabilité relève de la gestion de l'immobilier, dans le cas des baux de location, ou du portfolio la Ceinture de verdure dans le cas des contrats de services. Si un changement d'utilisation du sol est proposé, le processus d'Approbation fédérale d'utilisation du sol doit être suivi. Ce processus sera alors amorcé par la gestion de l'immobilier, dans le cas des baux de location, ou par le portfolio de la Ceinture de verdure dans le cas des contrats de services.

8.8 Initiatives prioritaires de mise en œuvre du Plan directeur

Même si cet aspect sera abordé dans tous ses détails dans le Plan de mise en service, la présente section décrit les lignes directrices liées aux initiatives prioritaires, car le Plan directeur propose d'importantes initiatives à réaliser dans les années à venir, dont:

- la consolidation du territoire de la Ceinture par le biais d'acquisitions et la définition claire de ses limites
- l'achèvement du sentier récréatif de la Ceinture de verdure
- la protection et la restauration des terres naturelles et le développement de partenariats dans les limites de la Ceinture de verdure
- le développement de partenariats pour les corridors écologiques situés à l'extérieur de la Ceinture de verdure
- la mise en œuvre de projets d'agriculture durable dans la Ceinture de verdure
- l'adaptation des services aux visiteurs par la mise en œuvre d'un plan d'interprétation de la Ceinture de verdure
- la stratégie concernant l'image de marque, la communication et la commercialisation de la Ceinture de verdure
- l'identité visuelle de la Ceinture de verdure à ses points d'entrée

L'accent sur ces initiatives prioritaires favorisera une mise en œuvre efficace du Plan directeur en ce qui concerne l'ensemble de la Ceinture et ses trois principaux rôles, soit l'environnement naturel, l'agriculture durable et l'expérience / les loisirs de la capitale.



Agrandissement de la Ceinture de verdure

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure propose l'ajout de 481 hectares de terrains à la Ceinture pour compenser en partie le retrait de 1 347 hectares des terrains opérationnels de l'aéroport. La Ceinture est donc d'une superficie de 20 600 hectares.

8.8.1 La Consolidation du territoire - acquisitions et consolidation des limites de la Ceinture de verdure

Les terrains compris dans les limites de la Ceinture de verdure font partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et sont essentiel pour l'avenir de la capitale. Bien qu'aucune définition des limites de la Ceinture de verdure n'ait été établie **au plan juridique** au moment de l'approbation du présent Plan, il est à prévoir qu'une définition de ce genre sera préparée et adoptée au cours de la durée de vie du Plan directeur. La première étape de cette démarche comprendra l'identification des limites précises de la Ceinture dans le Plan directeur actuel et l'approbation par le Conseil d'administration de la CCN. Une deuxième étape comprendrait la préparation d'une description technique des limites de la Ceinture. L'étape finale comprendrait la soumission de cette description au Gouverneur en conseil pour approbation. Une fois ce processus complété et approuvé, la Ceinture de verdure aurait ses limites légalement établies. Ces limites pourraient toujours faire l'objet d'une procédure de modification tel que le prévoit la *Loi sur la capitale nationale*.

Le Plan directeur propose l'ajout de 481 hectares de terrains à la Ceinture de verdure. La CCN procédera à l'acquisition de ces terrains selon ce que lui permet son budget d'acquisition et conformément aux exigences du Conseil du Trésor. Les transactions de gré à gré seront le moyen privilégié d'acquisition. Cependant, la CCN veillera à ce que les caractéristiques naturelles des terrains ajoutés à la Ceinture et les corridors écologiques situés au-delà de celle-ci soient protégés en explorant le recours à d'autres moyens éventuels, comme des ententes avec des propriétaires, des servitudes de conservation, des dons écologiques, etc.



8.8.2 L'achèvement du Sentier récréatif de la Ceinture de verdure

Une fois complété, le Sentier de la Ceinture de verdure offrira un lien récréatif continu de 56 kilomètres traversant la Ceinture d'est en ouest. Le Sentier de la Ceinture de verdure relie les principales destinations des visiteurs, il assure la liaison avec d'autres importants sentiers de la région de la capitale du Canada et apporte une dimension typiquement rurale au réseau des sentiers récréatifs de la capitale.

Le tracé proposé du Sentier de la Ceinture de verdure a été conçu pour procurer une expérience à la fois éducative et récréative, continue et diversifiée. Ce sentier, qui s'étendra une fois achevé de la baie Shirleys dans l'ouest jusqu'au ruisseau de Green dans l'est, traverse des paysages évocateurs et de grande qualité visuelle. Depuis 2002, la CCN a complété 30 km de ce sentier, dont le tronçon le plus récent de 3,7 km longeant le côté est de l'avenue Woodroffe, entre les chemins Fallowfield et Hunt Club (complété par la Ville d'Ottawa en collaboration avec la CCN en 2005). Le seul tronçon restant dans la partie ouest de la Ceinture, qui doit être complété au cours des deux prochaines années, est un tronçon de 1,6 km situé entre le chemin Merivale et le poste d'éclusage de Black Rapids sur la rivière Rideau. Les tronçons du sentier qui restent à construire dans la partie est de la Ceinture, c'est-à-dire dans les secteurs de la Mer Bleue et de l'Aéroport, ainsi que le pont pour franchir la rivière Rideau, devraient être complétés au cours des dix à vingt prochaines années.

8.8.3 La protection et la restauration des terres naturelles et le développement de partenariats



La CCN assurera la gestion de la Ceinture de verdure conformément aux principes fondamentaux de la gestion responsable de l'environnement. Le rôle de l'environnement naturel du Plan directeur de la Ceinture de verdure est *de « Protéger en priorité et mettre en valeur les aires naturelles, écosystèmes et habitat faisant partie intégrante du milieu naturel plus large de la région de la capitale du Canada, et ce en suivant les aspirations de la population canadienne pour un environnement sain et résilient. »*
Les terrains du milieu naturel de la Ceinture de verdure se composent principalement de 10 Aires naturelles principales et du réseau de Liens naturels qui les relient entre eux. La restauration des Aires naturelles principales et des Liens naturels comprendra:

- la restauration des milieux naturels comme les ruisseaux, les terres humides, les forêts, les terrains accidentés, les aires de conservation, les écosystèmes et habitats naturels valorisés, les dunes de sable et les liaisons naturelles;
- la restauration des corridors riverains au moyen de plantations d'arbres et d'arbustes;
- le rétablissement des liens dans les zones fragmentées et parmi les terres agricoles.

La CCN ne peut accomplir à elle seule tous les travaux nécessaires à la protection et la restauration des terrains naturels dans la Ceinture de verdure. Il faut développer ou élargir des partenariats avec la Ville d'Ottawa, les trois Office de protection de la nature, les ministères fédéraux situés dans la Ceinture, les ministères provinciaux, les groupes communautaires et les groupes d'intérêt sont des partenaires éventuels pour appuyer le rôle de l'environnement naturel. L'établissement d'un groupe de travail des partenaires, doté d'une structure de direction et d'un mécanisme d'établissement des priorités, sera essentiel à la mise en place d'une approche efficace à l'échelle du territoire de la Ceinture de verdure.



8.8.4 Le développement de partenariats pour les corridors écologiques situés à l'extérieur de la Ceinture de verdure

Le concept d'aménagement de la Ceinture de verdure – contexte de la capitale (figure 3.2) identifie les corridors écologiques éventuels reliant la Ceinture au réseau écologique régional des espaces naturels. Il est improbable que la CCN fasse l'acquisition de ces corridors écologiques. Plutôt, des servitudes et des partenariats d'intendance des terrains seront les principaux instruments de protection de ces terrains, principalement pour contribuer à protéger l'environnement naturel de la Ceinture de verdure et le relier au réseau écologique régional. Comme pour l'initiative mentionnée précédemment concernant la protection et la restauration des terres naturelles de la Ceinture (section 8.8.3), il sera nécessaire de développer des partenariats pour protéger les corridors écologiques. Ces partenariats pourraient comprendre un certain nombre d'organismes, dont les villes d'Ottawa et de Gatineau, les Offices de protection de la nature, les groupes de conservation, les fiducies foncières, les propriétaires d'aires naturelles régionales adjacentes, les groupes communautaires et les particuliers.



Qu'est-ce qu'une servitude?

Une servitude est une entente par laquelle un propriétaire accorde des droits à une autre partie pour un endroit spécifique sur son terrain. Par exemple, une telle entente peut permettre à un Office de protection de la nature, de veiller à l'intégrité naturelle d'une parcelle de terrain pour rencontrer les buts du Plan relié à l'environnement naturel tout en permettant au propriétaire de continuer à tirer parti des bénéfices du cadre naturel.

8.8.5 La mise en œuvre de l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure

L'agriculture durable est axée sur la gestion écoresponsable de l'environnement, la rentabilité économique et la responsabilité sociale. L'ébauche de La *Stratégie de mise en œuvre de l'agriculture dans la Ceinture de verdure de la région de la capitale du Canada* repose sur quatre orientations stratégiques:

A -Encourager les types de fermes et les pratiques agricoles souhaités
B- Protéger et accroître les actifs et les infrastructures existantes des exploitations agricoles
C- Faire appel aux bons candidats et créer des partenariats
D- Mobiliser les ressources internes pour une mise en œuvre rapide et réussie.

Dix-neuf actions spécifiques ont été groupées sous ces orientations stratégiques. Les portefeuilles de la Ceinture de verdure et de la gestion immobilière collaboreront étroitement à la mise en œuvre de l'agriculture durable par le biais de ces actions.

8.8.6 L'adaptation des services aux visiteurs et la mise en œuvre d'un Plan d'interprétation de la Ceinture de verdure

La Ceinture de verdure offre à tous de formidables expériences en milieu naturel. Ces expériences comprennent la randonnée pédestre, le pique-nique, l'observation des oiseaux et de la nature, la bicyclette, le ski de fond et la raquette. Les autres services aux visiteurs comprennent les deux plus grandes « aires de chiens sans laisse » au Canada, trois emplacements de pratique de toboggan, des installations de mise à l'eau et des points d'accès pour la pêche sur la glace. De plus, la Ceinture renferme plus de 150 kilomètres de pistes et de chemins forestiers consacrés à divers usages récréatifs.

Certaines activités récréatives donnent lieu à certains enjeux, y compris la création de sentiers et de raccourcis informels, l'absence d'une organisation hiérarchique du réseau des sentiers et l'introduction de nouveaux types d'activités récréatives qui peuvent entrer en conflit avec les utilisations existantes. Il s'avère nécessaire d'apporter certains ajustements aux services aux visiteurs offerts dans la Ceinture.

Pour ce faire, il faudra en premier lieu effectuer un examen des activités et pratiques actuelles pour ensuite définir les activités et pratiques à mettre en place pour offrir aux usagers une expérience enrichissante tout en assurant la protection des aires naturelles.

Un Plan d'interprétation pour la Ceinture de verdure est en voie d'achèvement. Il faudra établir un programme de transition pour assurer la mise en œuvre du Plan d'interprétation. Cela nécessitera la participation de plusieurs groupes au sein de la CCN, dont les responsables du portefeuille de la Ceinture de verdure et du design industriel.

8.8.7 La Stratégie concernant de l'image de marque, la communication et la commercialisation de la Ceinture de verdure

La CCN procédera à l'élaboration d'une stratégie visant l'établissement d'une image de marque distinctive pour la Ceinture de verdure, la promotion et la communication de la valeur et de l'apport de la Ceinture à la capitale, aux résidents et visiteurs de la capitale et à l'ensemble de la population canadienne. L'objectif est de faire en sorte que la Ceinture soit mieux connue et appréciée. Cette stratégie identifiera également des moyens de mettre en œuvre les propositions du Plan, par le biais de formats et de médias divers.

8.8.8 L'identité visuelle de la Ceinture de verdure aux points d'entrée

La Ceinture de verdure est le premier point de contact avec la capitale pour les gens qui arrivent par les autoroutes 417 et 416. Présentement, il est difficile de savoir quand l'on entre ou sort de la Ceinture de verdure; seules quelques petites enseignes installées le long de ses limites identifient ce territoire, ainsi que des panneaux d'orientation vers les principales aires de stationnement. Il est important d'identifier la Ceinture de verdure comme porte d'entrée symbolique de la capitale et de fournir une indication visuelle des points d'accès à la Ceinture. L'objectif de cette initiative est d'identifier les points d'accès à la Ceinture de verdure et de créer une identité visuelle, et ensuite de mettre en œuvre cette identité visuelle à des endroits stratégiques de la Ceinture, pour refléter et renforcer sa visibilité et son importance dans la capitale.



Conclusion



Le présent Plan établit une vision d'avenir et un but renouvelés pour la Ceinture de verdure à l'horizon de l'année 2067 : une Ceinture de verdure plus « verte » qui reste un paysage rural de propriété publique à même la capitale du Canada. Le Plan présente des orientations stratégiques et des politiques ainsi que des lignes directrices et des actions nécessaires pour en assurer la mise en œuvre.

Dans les prochaines décennies, la Ceinture de verdure continuera d'être façonnée comme un cadre rural distinctif et cohérent de la capitale du Canada « verte ». Elle demeura un vaste espace vert assorti de liens et constitué d'une ceinture continue plus ou moins dans sa forme et dans son emplacement actuel. Sa diversité d'utilisations du sol et de paysages sera maintenue. Les endroits d'importance écologique et de grande capacité en matière de ressources renouvelables resteront protégés, de même que ceux qui sont propices à des aménagements d'importance pour la capitale, qui bénéficient du cadre rural de la Ceinture de verdure et qui le respectent. L'environnement naturel est la grande priorité.

La Ceinture de verdure restera dans le domaine public et planifiée et gérée dans l'intérêt du public. La propriété fédérale demeurera le principal moyen pour assurer l'atteinte des objectifs de la Ceinture de verdure. Des efforts seront déployés pour faire valoir la pertinence de la Ceinture pour la capitale et pour les Canadiens et Canadiennes, par le biais de programmes et d'installations publics et en la faisant mieux connaître comme un laboratoire de recherche sur la gestion de l'environnement naturel, l'interface ville-campagne et d'autres sujets connexes qui pourraient voir le jour au cours de la durée du Plan directeur.

La CCN recherchera des partenaires pour concrétiser les orientations du Plan. Des partenariats avec les autres ordres de gouvernement et les secteurs public et privé sont essentiels pour permettre à la CCN de concrétiser la vision d'avenir de la Ceinture de verdure établie dans le Plan directeur. La responsabilité de gestion partagée facilitera la mobilisation de la variété et de la quantité de ressources nécessaires à une Ceinture de verdure durable.

Refuge pour la nature, la faune et les êtres humains, vitrine vivante de l'histoire, des traditions, de la technologie et de l'écologie canadiennes, ce trésor national représentera véritablement le Canada rural. Ce Plan directeur requiert l'engagement des dirigeants et des citoyens pour que la Ceinture de verdure puisse continuer d'embellir la capitale au bénéfice des générations actuelles et futures.



Lexique

Absence d'effets [*avoidance*]
: Solution privilégiée dans la hiérarchie des moyens à employer pour réduire au minimum les effets cumulatifs des infrastructures de transport sur la Ceinture de verdure. Les projets d'infrastructure de transport seront planifiés pour n'avoir aucun effet potentiel négatif sur les Aires Naturelles Principales et les Liens Naturels.

Action [*action*]
: Une initiative ou un programme spécifique entrepris pour résoudre un enjeu de gestion circonscrit et défini. Une action nécessite un effort proactif et conduit à un résultat conforme aux orientations stratégiques définies par la vision, les buts et les politiques.

Affectation du sol [*land designation*]
: Catégorie d'utilisation du sol proposée et ses caractéristiques souhaitées, répartie géographiquement sur le territoire.

Agriculture durable [*sustainable agriculture*]
: Pratiques agricoles destinées à concilier la gérance de l'environnement, la rentabilisation des exploitations et la responsabilité sociale.

Agriculture non intensive [*non-intensive agriculture*]
: Méthodes agricoles ayant une faible incidence sur la végétation et les processus naturels du milieu. L'agriculture non intensive comprend, par exemple, la culture du foin et la permaculture.

Amélioration forestière [*stand improvement*]
: Opérations diverses qui sont susceptibles d'améliorer un peuplement d'arbres et qui sont conçues pour revigorer la forêt à court et à long terme. L'amélioration forestière se fait en bonifiant les conditions de développement du peuplement, de manière à favoriser la régénération des espèces indigènes qui s'y trouvent. Les opérations peuvent comprendre : l'enlèvement mécanique des broussailles; la préparation du sol pour favoriser la régénération par la croissance des jeunes plants; la plantation d'arbres; le changement de composition du peuplement pour qu'il comporte principalement des essences indigènes; le remplacement du peuplement par une prairie indigène. Dans les feuilles de données de terrain, l'amélioration forestière est recommandée aux endroits où il est souhaitable d'optimiser l'éclairage et l'espace nécessaires à la croissance des jeunes plants, en vue de la régénération de la forêt.

Aménagement à faibles incidences [*low-impact design*]
: Aménagement fait en prenant des mesures, dès la phase de conception, pour réduire au minimum les changements dans le degré de ruissellement et d'infiltration de l'eau de pluie. Un aménagement à faibles incidences peut comprendre des espaces verts, l'utilisation de plantes indigènes, le maintien des fonctions hydrologiques naturelles des terrains ainsi que diverses autres techniques permettant de réduire la quantité d'eau de ruissellement provenant des zones bâties, par exemple, une augmentation de la perméabilité du sol, la remise à l'état naturel de bassins pluviaux, la collecte de l'eau de pluie, les toits verts et les jardins humides.

Approche axée sur la gestion des écosystèmes [*ecosystem management based approach*]
: Approche de gestion des activités humaines et des terres qui tient compte de tous les éléments du paysage et de l'écosystème, dans un bassin hydrographique donné, et qui prévoit la protection des caractéristiques naturelles ainsi que des processus qui leur sont vitaux. La gestion de la Ceinture de verdure et de son bassin hydrographique se fait en les considérant comme un seul système, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles, en tenant compte des effets cumulatifs et en ayant à l'esprit que, pour être en santé, la population et l'économie de la capitale ont besoin d'un environnement sain.

Atténuation des effets [*mitigation*]
: Solution figurant au troisième rang dans la hiérarchie des moyens à employer pour réduire les effets cumulatifs des infrastructures de transport sur la Ceinture de verdure. Les projets d'infrastructure de transport susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement, c'est-à-dire sur les aires naturelles principales, les liens naturels et l'agriculture, doivent comprendre des mesures pour atténuer ces effets, par exemple, des passages fauniques, des dispositifs de ralentissement de la circulation motorisée et la consolidation des talus.

Biodiversité [*biodiversity*]
: Diversité des espèces vivantes, de leurs caractères génétiques, des espèces et des écosystèmes dans une région donnée, ainsi que les processus naturels qui les relient.

Boisés et vallées importants [*significant woodlands and valleylands*]
: Voir la définition dans la politique provinciale de l'Ontario (2012) et dans le Plan officiel de la ville d'Ottawa.

Brise-vent [*shelterbelt*]
: Plantation d'une ou de plusieurs rangées d'arbres ou d'arbustes le long d'une terre agricole pour protéger les cultures du vent.

But [*goal*]
: Ce que l'on cherche à atteindre. L'énoncé du but définit concrètement une orientation stratégique destinée à mettre en œuvre la vision. Il incarne des intentions et des aspirations générales.

Capital naturel [*natural capital*]
: Transposition, dans l'univers naturel, du concept économique de capital afin d'attribuer une valeur économique aux produits et aux services de la nature (par exemple, les terres humides, les forêts, les champs et les plans d'eau) ainsi qu'aux fonctions de la nature (par exemple, la production de bois, la production alimentaire, la pollinisation et l'apport en eau sur les plans quantitatif et qualitatif).

Changement de tracé [*realignment*]
: Solution figurant au deuxième rang dans la hiérarchie des moyens à employer pour réduire les effets cumulatifs des infrastructures de transport sur la Ceinture de verdure. Lorsqu'un projet d'infrastructure de transport est susceptible d'avoir des effets environnementaux négatifs importants sur une zone de grande valeur écologique ou de grande utilité, il faut essayer de trouver un nouveau tracé permettant d'éviter ces effets.

Concept d'aménagement [*land use concept*]
: Carte géographique servant de représentation visuelle de la vision.

Compensation [*compensation*]
: Solution figurant au cinquième rang dans la hiérarchie des moyens à employer pour réduire les effets cumulatifs des infrastructures de transport sur la Ceinture de verdure. La compensation pour la perte d'éléments et de fonctions des écosystèmes se fait selon le principe voulant qu'il n'y ait pas de perte nette. Les effets environnementaux négatifs importants qui résultent d'un projet d'infrastructure de transport sont compensés par l'ajout ou la remise en état, à un autre endroit, d'une aire naturelle de superficie et de qualité comparables à celle qui est perdue.

Couloir écologique [*ecological corridor*]
: Passage naturel aquatique ou terrestre reliant des habitats ou des écosystèmes hors du territoire de la Ceinture de verdure à ceux qui se trouvent sur ce territoire. Le plan directeur de la Ceinture de verdure distingue les couloirs écologiques des liens naturels. Bien qu'ils aient la même fonction que les couloirs (relier des aires naturelles importantes entre elles), les liens naturels se trouvent, eux, entièrement sur le territoire de la Ceinture de verdure.

Coupe d'éclaircie [*thinning*]
: Enlèvement partiel de l'étage supérieur d'un peuplement d'arbres, ce qui implique généralement la coupe de 30 à 40 % des arbres. Les plus petits ou les moins dominants sont visés. Trois raisons principales justifient les coupes d'éclaircie dans la Ceinture de verdure. Premièrement, lorsqu'ils sont trop près les uns des autres et que les meilleurs arbres manquent d'espace pour se développer. Deuxièmement, lorsque les principales essences qui poussent à un endroit y sont mal adaptées (notamment à cause de la composition du sol et du degré d'humidité) et qu'il vaut mieux permettre à d'autres essences de les remplacer, comme le pin blanc ou des feuillus poussant à proximité. Troisièmement, il peut être nécessaire d'augmenter considérablement la pénétration de la lumière et l'espace pour régénérer les essences indigènes, après que l'endroit a déjà fait l'objet de deux ou trois coupes d'éclaircie de moindre importance.

Durabilité [*sustainability*]
: Capacité d'une chose, d'une action, d'une activité ou d'un processus à être maintenu indéfiniment.

Durabilité écologique [*ecological sustainability*]
: Capacité des entités et des fonctions naturelles de survivre, de se développer et d'évoluer indéfiniment.

Effets cumulatifs [*cumulative effects*]
: Combinaison et interaction des activités humaines individuelles qui résultent en une somme des effets environnementaux sur un élément du paysage ou un écosystème, et qui peuvent être différents par leur nature ou leur intensité que les activités individuelles. Les écosystèmes ne peuvent pas toujours faire face aux effets combinés des activités humaines sans changements fonctionnel ou structurel fondamentaux.

Énoncés stratégiques [*strategic statements*]
: Ensemble d'énoncés généraux qui définissent les orientations principales de la Ceinture de verdure, qui sont contenus dans le chapitre 4 et qui comprennent la vision, la mission, les buts et les rôles de la Ceinture de verdure 2067.

Expansion majeure [*major expansion*]
: Changement proposé à une installation fédérale ou non fédérale qui entraîne des changements importants dans l'apparence d'un lieu, dans la superficie d'une zone bâtie ou aménagée ou dans le paysage de la Ceinture de verdure.

Expansion mineure [*minor expansion*]
: Modification mineure à une installation non fédérale qui a pour but de l'améliorer ou d'en augmenter légèrement la capacité, qui est considérée essentielle pour la poursuite des opérations et qui ne change pas substantiellement ni l'apparence de l'installation ni la qualité de l'installation et les paysages de la Ceinture de verdure qui y sont associés ou qui n'a pas d'effet négatif sur les autres rôles de la Ceinture.

Forêt patrimoniale [*heritage forest*]
: Étendue boisée constituant une vieille forêt patrimoniale ou ayant le potentiel de le devenir. Il peut s'agir d'une forêt naturelle ou d'une plantation forestière qui ressemble, par sa composition et la taille de ses arbres, aux forêts qui bordaient la rivière des Outaouais avant la colonisation. Les critères définissant une forêt patrimoniale sont les suivants :

- la forêt comprend un bon mélange d'essences indigènes, en particulier de pin rouge et de pin blanc;
- elle a le potentiel de ressembler aux forêts de la fin du XIXe siècle au plus tard dans 30 ans, en la soumettant à une gestion sélective;
- elle se trouve dans la Ceinture de verdure et peut être clairement délimitée et protégée.

Gestion du couvert forestier [*shelterwood*]

Gestion de la forêt par éclaircissage ou par la récolte des arbres pour maintenir un couvert idéal, de manière à optimiser la quantité de lumière atteignant le sol, là où se trouve la végétation qui fait compétition aux jeunes arbres et qui nuit à la régénération des essences. Les recommandations sur le couvert forestier contenues dans les feuilles de données de terrain visent à maintenir un degré d'éclairage propice à la germination et à la croissance des jeunes plants.

Gestion du territoire [*land stewardship*]

Planification et gestion responsable d'un territoire pour obtenir un résultat pour les terrains de la Ceinture et qui est conforme avec les énoncés stratégiques.

Infrastructure naturelle [*natural infrastructure*]

Caractéristiques naturelles terrestres ou aquatiques faisant partie du patrimoine naturel ou système naturel d'un territoire. Dans le contexte des milieux bâtis, ce terme peut également désigner une infrastructure verte, une aire qui permet à la population de profiter de la nature, qui absorbe et purifie les eaux de pluie, qui assainit l'air, qui constitue un habitat, et ainsi de suite.

Installation en bordure [*edge facility*]

Une installation fédérale ou non fédérale située le long de la limite de la Ceinture de verdure et adjacente à un secteur urbain aménagé. Une telle installation de la Ceinture se trouve en transition entre les paysages naturels de la Ceinture et les aires les plus urbanisées et elle interagit avec les deux. Trois Installations de bordure sont identifiées dans la Ceinture : le campus de Travaux publics et services gouvernementaux Canada sur l'avenue Carling (futur site du Quartier général du MDN), l'Hôpital Queensway-Carleton et le complexe Sportsplex de Nepean.

Lien naturel [*natural link*]

Passage terrestre ou aquatique qui constitue un habitat, que les animaux peuvent emprunter et qui sert à relier des aires naturelles importantes entre lesquelles peuvent s'effectuer des échanges de matériel génétique végétal et animal. Le plan directeur de la Ceinture de verdure distingue les couloirs écologiques des liens naturels. Bien qu'ils aient la même fonction que les couloirs (relier des aires naturelles importantes entre elles), les liens naturels se trouvent entièrement sur le territoire de la Ceinture de verdure, tandis que les couloirs écologiques relient des aires naturelles importantes se trouvant dans la Ceinture de verdure avec des aires semblables se trouvant à l'extérieur.

Ligne directrice [*guideline*]

Un énoncé dont l'intention est de déterminer une direction ou un résultat ou d'émettre un avis sur la façon dont une chose devrait être faite.

Loisirs à faibles incidences [*low impact recreation*]

Activités qui n'ont pas pour effet de perturber les processus naturels ou de fragmenter les habitats, y compris étudier la nature, marcher et faire du ski de fond principalement sur les sentiers à faibles incidences sur l'environnement ou sur des trottoirs de bois.

Loisirs à incidences majeures [*high impact recreation*]

Activités qui perturbent les processus naturels, fragmentent les habitats, causent de l'érosion ou ont d'autres effets du genre, comme l'utilisation des véhicules tout-terrain et l'aménagement de terrains de sports.

Mission [*mission*]
: Raison d'être de la Ceinture de verdure.

Mobilité écologique [*ecological connectivity*]
: Capacité des organismes vivants et des matières minérales, des matériaux à se déplacer entre les habitats ou écosystèmes, grâce principalement aux couloirs écologiques qui les relient et qui permettent les échanges de matériel génétique entre les populations.

Partie intéressée [stakeholder]
: Groupe organisé ou non de personnes qui peuvent avoir un but commun et qui s'intéressent à une question ou un système les touchant particulièrement. Une partie intéressée peut se trouver à n'importe quel niveau dans la société, c'est-à-dire à l'échelle mondiale, nationale, régionale ou locale et même à l'échelle des ménages or des individus. Le groupe peut être de n'importe quelle taille ou composition.

Patrimoine culturel [*cultural heritage*]
: Éléments et attributs d'un territoire donné qui proviennent du passé et qui sont conservés et mis en valeur pour éduquer les générations présentes et futures. Le patrimoine culturel de la Ceinture de verdure comprend une combinaison d'éléments de la nature et d'interventions humaines, (comme le four à chaux, Carlsbad Springs et le canal Rideau), des fermes et des « paysages culturels » (travaux combinés d'interventions naturelle et humaine), notamment des terres agricoles, des forêts patrimoniales et des entités topographiques naturelles.

Patrimoine naturel [*natural heritage*]
: Flore et faune qui constituent des legs du passé et qui sont conservées dans les milieux naturels pour les générations présentes et futures.

Plan de gestion des ressources naturelles [*natural resource management plan*]
: Plan quinquennal qui est régulièrement mis à jour et qui comprend des objectifs, des tâches à accomplir et des indicateurs d'efficacité en vue de conserver la biodiversité dans les Aires Naturelles Principales, les Liens Naturels et les connexions naturelles entre elles.

Politique [*policy*]
: Énoncé général ou énoncé de principes servant à indiquer clairement la conduite que doit suivre une organisation pour sa gestion et sa planification, dans un domaine donné ou sur une question donnée. Les politiques doivent être appliquées. Exemple de politique : « Aucune nouvelle installation non fédérale ne sera permise dans la Ceinture de verdure. »

Pratiques de gestion préventive [*preventive management practices*]
: Façon de gérer les activités humaines et l'utilisation du sol en s'appuyant sur de solides données scientifiques, de manière à prévenir les effets sur la faune et la flore ainsi que sur les caractéristiques et les fonctions naturelles. L'adoption de pratiques de gestion préventive implique de considérer le système ou l'écosystème dans son ensemble, comme partie intégrale de l'élaboration de l'approche appropriée de gestion.

Promouvoir [*promote*]
: Encourager l'essor, la croissance ou la vitalité de la Ceinture de verdure, accroître sa visibilité et la faire davantage connaître et apprécier du public par des annonces, des panneaux routiers et de la publicité.

Remise à l'état naturel [*restoration*]
: Solution figurant au quatrième rang dans la hiérarchie des moyens à employer pour réduire les effets cumulatifs des infrastructures de transport sur la Ceinture de verdure. Lorsqu'une infrastructure de transport n'est pas utilisée ou est sous-utilisée, comme une route abandonnée, il faut l'enlever et remettre les lieux dans leur état naturel.

Réseau de sentiers de la capitale [*capital pathways*]
: Ensemble de sentiers récréatifs du territoire de la capitale qui sont reliés les uns aux autres et qui sont également reliés à des sentiers régionaux et nationaux, comme le sentier Rideau et le Sentier transcanadien. Le réseau des sentiers de la capitale est représenté conceptuellement au plan concept de la Ceinture de verdure, contexte de la capitale, figure 3.2.

Réseau de verdure [*network of verdure*]
: Concept imaginé par Jacques Gréber qui désigne un système d'espaces verts interreliés faisant partie intégrante de la vision de la capitale du Canada, dans son Plan de 1950.

Réseau écologique régional [*regional ecological network*]
: Ensemble des composantes naturelles dans la région de la capitale du Canada, composées de milieux naturels importants (terres humides, boisés, ravins et cours d'eau), qui sont reliées les unes aux autres par des couloirs terrestres ou aquatiques et qui sont reliés aux écosystèmes hors du territoire de la capitale. Ce réseau est représenté conceptuellement au plan concept de la Ceinture de verdure, Contexte de la capitale, figure 3.2.

Résilience [*resilience*]
: Capacité d'un écosystème de récupérer et de s'adapter facilement au changement.

Respectueux de l'environnement [*environmentally sound*]
: Lorsque appliqué aux Installations, approches et pratiques de gestion et d'exploitation des installations qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de recycler les ressources et de les conserver.

Restauration [*re-naturalization*]
: Opération qui vise à remettre dans un état plus naturel un terrain bâti ou un endroit où l'écosystème a été perturbé et qui consiste à planter des espèces végétales indigènes adaptées au sol en présence. Au fil du temps, ces espèces croissent, se propagent et finissent par constituer une caractéristique naturelle fonctionnelle.

Rôles [*roles*]
: Fonctions particulières et générales de la Ceinture de verdure dans sa région. Les rôles sont une description détaillée de la mission.

Vert [*green*]
: 1. Qui est recouvert de végétation : espaces verts, liens verts, toits verts. 2. Qui est écologiquement durable : structure ou caractéristique verte, milieu vert, développement vert. 3. Qui œuvre pour le développement durable sur la planète, notamment en utilisant des énergies renouvelables, en fabriquant des produits au moyen de ressources renouvelables ou en enrichissant les connaissances sur le concept de durabilité : économie verte, entreprises vertes.

Vision [*vision*]
: Énoncé vivant et créatif décrivant ce qui est souhaité pour l'avenir à long terme de la Ceinture de verdure.

Vitrine environnementale [*environmental showcase*]
: Fonction qu'acquerra progressivement la Ceinture de verdure, au fil du temps, et qui consiste à démontrer, par des utilisations du sol, des activités de gestion et des installations diverses, que les êtres humains peuvent vivre sur le territoire de la capitale nationale, notamment y travailler et s'y récréer, tout en conservant l'intégrité des écosystèmes et des caractéristiques naturelles de la Ceinture.

Zone bâtie[*built area footprint*]

Superficie de terrain pour les installations fédérales qui correspond aux terrains occupés par les bâtiments, les aires de stationnement, les voies publiques et les espaces paysagés, tel qu'identifiées aux Plans de secteur du chapitre 7.

Zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) [*Area of Natural and Scientific Interest (ANSI)*]

Les zones d'intérêt naturel et scientifique sont des zones terrestres et aquatiques contenant des caractéristiques géologiques (sciences de la terre) et biologiques (sciences de la vie) importantes. Les ZINS étudiées par les sciences de la terre contiennent notamment des exemples représentatifs de roches, de fossiles et de reliefs de l'Ontario. Ces caractéristiques résultent de processus géologiques s'étendant sur des milliards d'années. Les ZINS étudiées par les sciences de la vie contiennent des exemples de paysages naturels, de communautés, de plantes et d'animaux trouvés dans les 14 régions naturelles de la province. Le Ministère des richesses naturelles établit les ZINS d'importance provinciale en examinant les régions et en évaluant les sites pour déterminer ceux qui présentent les meilleures possibilités de conservation, d'étude scientifique et d'éducation.

Zone tampon [*buffer zone*]

Étendue de terrain qui sépare un milieu naturel des usages adjacents comme des installations et des routes. Dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure 1996, le terme « zone tampon naturelle »était une affectation du sol officielle, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Bibliographie



1. AECOM. 2012. Joint Study to Assess Cumulative Effects of Transportation Infrastructure on the National Capital Greenbelt. Préparé pour la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa
2. AECOM. 2012. Assessment of Greenbelt Natural Links.
3. Beacon Environmental. 2010. Wetland Evaluation and Species at Risk Surveys for the Lester Road Properties. Prepared for the City of Ottawa and the National Capital Commission.
4. Centre de recherches sur les communications. 2010. Shirleys Bay Campus Master Plan. Préparé par le directeur de l'exploitation du campus. Octobre 2010.
5. Chris Bryant Econotrends Limited. Décembre 2001. The Future Greenbelt: Urban Growth Management and the Greenbelt. Préparé pour la Commission de la capitale nationale
6. Commission de la capitale nationale. Approbation fédérale d'utilisation du sol et de design.
7. Commission de la capitale nationale. Carte des sentiers d'hiver et d'été de la Ceinture de verdure de la capitale nationale.
8. Commission de la capitale nationale. Environmental Assessment: Making Better Decisions.
9. Commission de la capitale nationale. 1972. The Greenbelt.
10. Commission de la capitale nationale. 1981. Plan de gestion de la Ceinture de verdure.
11. Commission de la capitale nationale. 1996. Plan directeur de la Ceinture de verdure.
12. Commission de la capitale nationale. 1996. Plan directeur de la Ceinture de verdure – Résumé.
13. Commission de la capitale nationale. Décembre 1997. Commissioning Plan for the Greenbelt Master Plan.
14. Commission de la capitale nationale. 1999. Plan de la capitale du Canada – Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision, à la planification, à l'aménagement et au développement.
15. Commission de la capitale nationale. 1999. Plan de la capitale du Canada – Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision, à la planification, à l'aménagement et au développement – Résumé.
16. Commission de la capitale nationale. 2000. Parc de la Gatineau Le plan du secteur des promenades Au cœur de la découverte du Parc.
17. Commission de la capitale nationale. Juin 2005. Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada.
18. Commission de la capitale nationale. Mai 2005. Plan directeur du parc de la Gatineau.
19. Commission de la capitale nationale. Mai 2005. Évaluation environnementale stratégique – Révision du Plan directeur du parc de la Gatineau.
20. Commission de la capitale nationale. 2005. Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada – Résumé.
21. Commission de la capitale nationale. Mars 2006. Inventaire des espèces en péril sur les terrains CCN. Direction de l'environnement et des terrains et parcs de la capitale.
22. Commission de la capitale nationale. Juin 2006. Réseau de sentiers de la région de la capitale du Canada – Plan stratégique de 2006.
23. Commission de la capitale nationale. Mai 2007. Plan de gestion de la zone humide Mer Bleue.

24. Commission de la capitale nationale. Janvier 2009. Visual Assessment of the Greenbelt.
25. Contentworks Inc. Janvier 2006. Ottawa River Parkway Corridor Cultural Landscape Study
26. Contentworks Inc. Octobre 2006. Evolution of Farming in the National Capital Greenbelt – Parts 1 and 2 – History and Heritage and Farmsteads.
27. Contentworks Inc. Septembre 2007. Evolution of Farming in the National Capital Greenbelt – Part 3 – Farmsteads.
28. Contentworks Inc. 2007. Ferme St-Joseph.
29. Delcan. Juillet 2003. City of Ottawa Official Plan Urban Arterial Road Right-of-Way Protection Plan Study.
30. Delcan. Juin 2005. Study of Potential Sportsfield Sites.
31. Del Degan & Massé. 2002. Révision du Plan directeur du parc de la Gatineau, Document de travail: Bilan, enjeux et tendances
32. Del Degan & Massé. Février 2009. Plan directeur des terrains urbains de la capitale : Phase 1 – Étape 1 Bilan, enjeux et opportunités.
33. Del Degan & Massé. 2010. Répertoire des habitats et écosystèmes naturels valorisés dans la Ceinture de verdure et les terrains urbains
34. Dernbach, John. 2010. Agenda for a Sustainable America.
35. Du Toit Allsop Hillier et Delcan Corporation. Avril 2000. Core Area Concept of Canada's Capital: Strategic Environmental Assessment (SEA).
36. Environnement Canada. 2010. Stratégie fédérale de développement durable.
37. ESG International Inc. et CH2M Gore & Storrie Limited. 2000. Shirleys Bay Wetland Management Plan.
38. Gréber, Jacques. 1950. Plan de la capitale nationale. Soumis au Comité d'aménagement de la capitale nationale.
39. Greenbelt Coalition of Canada's Capital Region. 2010. Greenbelt Coalition's Position Paper for the NCC's Greenbelt Master Plan Review. Septembre 2010.
40. Greenbelt Coalition of Canada's Capital. 2013. Greenbelt Coalition's Response to the Greenbelt Master Plan Review – Phase 2 – Step D – Land Designations, Policies and Sector Plans. Mars 2013.
41. Hough Stansbury Woodland Limited and Gore & Storrie Limited. Octobre 1991. Ecological Analysis of the Greenbelt.
42. Julian Smith & Associates et Contentworks Inc. 2003. Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CCN
43. Just Food. 2008-2009. Guide d'achat local alimentaire d'Ottawa.
44. Landrum & Brown and MAXGROUP Associates. Mars 1998. 1997 Ecological Inventory of the Ottawa Airport Master Plan.
45. National Capital Commission. March 2009. *Green's Creek Watershed – Integrated Fluvial Geomorphological and Hydrological Study. P*repared by JTB Environmental Systems Inc. and J.F. Sabourin & Associates Inc
46. National Capital Commission. Mars 2011. *Green's Creek Watershed – Fluvial Risk Mapping.* Prepared by JTB Environmental Systems Inc.
47. National Capital Commission. 2012. Draft Strategy to Implement Sustainable Agriculture in the Greenbelt of Canada's Capital Region.

48. National Capital Commission. Mars 2013. *Establishing Static and Unit Thresholds for Erosion, Mud and McEwan Creeks*. Prepared by JTB Environmental Systems Inc.

49. National Capital Commission. Mars 2013. NCC Greenbelt Lands within the Green's Creek Sub-Watersheds: Rehabilitation Projects. Prepared by Douglas Associates Landscape Architects and JTB Environmental Systems Inc.

50. Nixey, Daniel. The Regional Group. Mars 1991. The Future Greenbelt: Economic Analysis. Prepared for the National Capital Commission.

51. Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). 2011. Vers une croissance verte.

52. Parcs Canada. 2005. Plan de gestion du site du patrimoine mondiale du Canal-Rideau.

53. Roche-Deluc Ltée et Delcan Corporation. Septembre 2003. Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais.

54. SENES Consultants Limited. 2010. Existing Conditions for the Greenbelt. Préparé pour la Commission de la capitale nationale.

55. SENES Consultants Limited. 2011. Greenbelt Vision for 2067. Préparé pour la Commission de la capitale nationale et approuvé par son conseil d'administration en novembre 2011.

56. SENES Consultants Limited. 2012. Greenbelt Land Use Concept Préparé pour la Commission de la capitale nationale et approuvé par son conseil d'administration en janvier 2012.

57. SENES Consultants. 2013. Phase 2 – Greenbelt Master Plan Review Step D: Land Designations, Policies and Sectors Plans. Préparé pour la Commission de la capitale nationale et approuvé par son conseil d'administration en avril 2013.

58. SENES Consultants. 2013. Strategic Environmental Assessment Greenbelt Master Plan Review.

59. Statistique Canada. 2011. http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011 .

60. Ville d'Ottawa. Aout 2006. Plan directeur des espaces verts – Stratégies pour les espaces verts urbains d'Ottawa. Approuvé par le conseil municipal le 23 aout 2006.

61. Ville d'Ottawa. 2008. Plan officiel.

62. Ville d'Ottawa. Juin 2009. Plan officiel. Modification 76 du Plan officiel (MPO 76). Approuvé par le conseil municipal le 24 juin 2009.

63. Ville d'Ottawa. Juin 2009. Plan directeur des transports.

64. Ville d'Ottawa. Juin 2009. Plan directeur de l'infrastructure.

65. Ville d'Ottawa. 2012. Plan de développement durable et de résilience pour la région de la capitale du Canada. Préparé par HB Lanarc Consultants Ltd. pour la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale.

66. Wackernegel, M., N. B. Schulz et coll. 2002. Tracking the ecological overshoot of the human economy. Proceedings of the National Academy of Science 99(14), 9266-9271.

67. World Wildlife Fund. 2010. The 2010 World Wildlife Fund Living Planet Report.

68. Wright, Dr. J. Février 2001. The Future Greenbelt: Recreation Trends and the Greenbelt. For The National Capital Commission.



Annexe A



Résumé de l'évaluation environnementale stratégique du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013

Introduction

La CCN mène des évaluations environnementales stratégiques (EES) de tous ses plans afin d'assurer que les effets sur l'environnement soient pleinement pris en compte tout au long de l'élaboration de chaque plan. Le cadre des EES est défini par la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* du gouvernement fédéral et a été revu par le Conseil privé et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en 2010 pour qu'il s'accorde avec l'engagement du gouvernement fédéral envers le développement durable. L'EES a pour objet de déterminer la portée et la nature des effets environnementaux probables de la mise en œuvre d'un plan et de se servir de cette information pour rehausser les impacts positifs et atténuer ou éliminer les effets négatifs relevés. Les considérations environnementales font partie de l'analyse de chacun des choix d'orientation et de politique d'un plan, et les décisions finales concernant les orientations de celui-ci s'appuient sur les résultats de l'EES. Les intervenants et le public sont d'importants participants à ce processus d'évaluation.

Un résumé du processus et des résultats de l'évaluation environnementale stratégique réalisée pour le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013 est donné ci-dessous. Le rapport complet est disponible sur le site Web de la CCN.

L'EES a été préparée en conformité avec les documents suivants:

1. la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010).
2. le Plan de la capitale du Canada (1999).
3. la Stratégie environnementale de la CCN (2009).
4. Plan de développement durable et de résilience pour la région de la capitale du Canada (2012).

Les avantages que comportent l'ESS pour le Plan directeur de la Ceinture de verdure sont notamment les suivants:

- l'optimisation des effets environnementaux positifs;
- la réduction ou l'atténuation des effets environnementaux négatifs des propositions du Plan;
- la prise en compte des effets environnementaux cumulatifs potentiels;
- la participation à la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD);
- l'efficacité par rapport aux coûts, en déterminant les obligations potentielles découlant de la dépollution de l'environnement ou d'autres problèmes imprévus;
- la simplification de certains aspects de l'évaluation environnementale des projets particuliers, en les abordant dès l'étape de la planification;
- l'accroissement de la responsabilité à l'égard du public et de la crédibilité auprès de celui-ci;
- la participation au respect des obligations et engagements généraux du gouvernement.

1. La méthode

L'EES du Plan directeur de la Ceinture de verdure a suivi le processus décrit ci-dessous:

1re étape : Analyse préalable

1. Déterminer les résultats directs et indirects de toutes les propositions du Plan, c'est-à-dire des orientations stratégiques et des énoncés de politique contenus dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure;

2. Évaluer si les résultats de chaque énoncé du Plan proposé sont susceptibles d'avoir un effet important ou d'entrainer un changement important sur l'environnement[1], qu'il soit positif ou négatif;

3. Évaluer si les résultats de chaque énoncé du Plan proposé concourent à la réalisation:
    a. des buts et cibles de la Stratégie fédérale de développement durable;
    b. des objectifs de la Stratégie environnementale de la CCN dans les principaux domaines d'action;
    c. des stratégies du Plan de développement durable et de résilience pour la région de la capitale du Canada.

2e étape : Analyse approfondie des effets environnementaux importants relevés

Dans le cas des énoncés du Plan proposé dont les résultats entraîneront des effets environnementaux positifs ou négatifs importants, définir ces effets quant aux aspects suivants:

[1] L'environnement est défini comme l'ensemble des composantes de la Terre, soit le sol, l'eau et l'air, toute la matière organique et inorganique et les organismes vivants ainsi que les systèmes naturels en interaction.

1. la portée et nature des effets potentiels;
2. le besoin d'atténuation ou les possibilités de mise en valeur;
3. la portée et la nature des effets résiduels;
4. le suivi;
5. les préoccupations du public et des intervenants

L'évaluation des effets environnementaux potentiels à cette étape a aussi pris en compte la **fréquence** et la **durée**, l'**emplacement** et l'**ampleur**, le **moment** et le **risque** de chaque effet, ainsi que son potentiel d'**irréversibilité** ou de **cumul** avec d'autres effets.

3e étape : Documentation de l'EES

Le processus et les résultats des analyses menées lors de l'examen préalable et de l'EES sont documentés dans un rapport public.

On a réalisé une analyse conceptuelle des effets environnementaux probables des résultats des composantes du Plan sur tous les aspects de l'environnement. Cette analyse comprenait la détermination de l'effet environnemental probable de chaque énoncé du Plan sur les composantes biologiques, physiques, culturelles et socioéconomiques de l'environnement.

On a aussi évalué si les résultats des composantes du Plan concouraient aux orientations et aux cibles des trois plans stratégiques de niveau supérieur pour la capitale fédérale. Les orientations de chacun de ces plans ou stratégies tournent beaucoup autour de l'environnement.

2. Les résultats de l'évaluation environnementale stratégique

Les sections suivantes résument les résultats de l'évaluation environnementale stratégique pour chacun des quatre rôles de la Ceinture de verdure, la Ceinture dans son ensemble, la contribution du Plan directeur aux plans stratégiques de la capitale, les effets cumulatifs et résiduels qui en résultent et la façon dont ils sont traités.

2.1 Le milieu naturel

Même si la réalisation de l'ensemble des orientations stratégiques du Plan directeur prendra du temps (c'est-à-dire la plus grande partie de la durée de 54 ans qui a été fixée pour la vision d'avenir et le concept de la Ceinture de verdure), sa mise en œuvre devrait avoir un impact environnemental positif important et à long terme sur la Ceinture de verdure et le milieu naturel de la capitale. On espère aussi que ces effets environnementaux positifs s'ajouteront aux interventions qui seront faites et aux résultats qui surviendront au cours de la mise en œuvre des autres plans et stratégies de la capitale.

2.2 L'agriculture durable

Le Plan directeur fixe l'objectif à long terme d'une agriculture viable et durable sur les fermes et dans les installations de recherche agricole à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

La gestion écoresponsable de l'environnement et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion font partie des orientations stratégiques de l'agriculture dans la Ceinture de verdure. Tout comme la mise en œuvre des politiques concernant le milieu naturel, l'implantation de l'agriculture durable prendra plus de temps que les dix à quinze ans de la durée du Plan directeur. À plus court terme, malgré le progrès accompli vers l'agriculture durable prévue, en harmonie avec les caractéristiques et les processus naturels, les activités agricoles continueront de comporter un risque d'effets environnementaux négatifs sur certains aspects de l'environnement biologique et physique, tels que l'introduction de contaminants ou d'éléments nutritifs dans les eaux de surface, l'interférence avec les mouvements de la faune et l'impact sur la santé de la flore et de la faune. Toutefois, ces effets négatifs potentiels devraient être moins fréquents et moins étendus au fil du temps, jusqu'à un état futur dans lequel les apports de l'agriculture au milieu avoisinant sont ou bien neutres ou bien positifs. Les politiques favorisant l'agriculture durable et qui atténueront les effets environnementaux négatifs potentiels des exploitations agricoles sont notamment celles qui consistent à encourager les meilleures pratiques de gestion visant à conserver le sol et les ressources en eau, à soutenir la biodiversité tout en assurant la productivité agricole, à permettre aux forces naturelles de prédominer lorsqu'elles contribuent à l'agriculture durable, à promouvoir la diversité des cultures et des brise-vents favorisant les systèmes naturels et à appuyer le maintien et l'établissement de fermes économiquement, environnementalement et socialement viables.

Des effets cumulatifs positifs devraient aussi découler de l'implantation de l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure. Il s'agirait notamment de la recherche et de la démonstration des meilleures pratiques de gestion sur les fermes de la Ceinture de verdure qu'encouragerait la diversité des produits alimentaires locaux fournis aux résidents de la capitale et des études de cas pour les fermes situées tant à l'intérieur de la Ceinture qu'à l'extérieur de celle-ci. La promotion des aliments locaux est aussi une composante du Plan de développement durable et de résilience de la capitale et concourt à l'objectif d'écologisation des activités gouvernementales que contient la Stratégie fédérale de développement durable.

2.3 La promotion de la Ceinture de verdure, de l'expérience de la capitale et des loisirs

Certaines des politiques du Plan directeur relatives à ces thèmes visent à promouvoir et à raffermir l'importance d'un milieu naturel sain. Elles visent aussi à faire connaitre davantage les meilleures pratiques de gestion instaurées dans les différentes installations et occasions de loisirs dans la Ceinture de verdure. La promotion des effets environnementaux positifs et l'importance des systèmes naturels et de la gérance participative de l'environnement concourront aussi aux effets environnementaux globaux positifs. Les politiques encourageant la gestion écoresponsable de l'environnement de la Ceinture et les découvertes de la capitale comprennent l'élaboration de partenariats avec des organismes externes pour fournir et promouvoir des activités de loisir et de découverte à faible impact ainsi que l'interdiction d'activités et d'évènements qui accroissent l'empreinte des activités humaines actuelles.

Les contributions de ces politiques aux effets environnementaux positifs seront progressives sur une longue période et les impacts devraient être durables.

Le leadership en matière d'environnement et la promotion de la gestion écoresponsable de l'environnement sont aussi d'importants aspects des trois plans stratégiques de la capitale – la Stratégie environnementale de la CCN, la Stratégie fédérale de développement durable et le Plan de développement durable et de résilience de la capitale. Les effets environnementaux globaux positifs du leadership en matière d'environnement et de la promotion de l'environnement devraient donc aussi être cumulatifs.

2.4 Les installations fédérales et non fédérales

L'agrandissement des installations actuelles dans la Ceinture de verdure est une des deux principales sources d'effets environnementaux négatifs potentiels résultant de la mise en œuvre des politiques du Plan directeur. Ces effets pourraient toucher un éventail de composantes environnementales – biologiques, physiques, culturelles ou socioéconomiques – résultant de la construction d'ouvrages visant à soutenir l'exploitation des installations. Des évaluations environnementales de projet particulier cerneraient plus précisément l'impact potentiel des aménagements proposés sur les terrains fédéraux de la Ceinture de verdure. Ayant pour objet de déterminer, d'atténuer et de lever le risque d'effets environnementaux négatifs des projets, ces évaluations ainsi que la mise en œuvre de l'ensemble des politiques proposées pour la Ceinture de verdure en rapport avec le développement des installations et la protection de l'environnement devraient atténuer le risque d'effets environnementaux négatifs. Les politiques qui favorisent la protection de l'environnement en rapport avec le développement des installations comprennent : limiter les installations à une superficie au sol définies pour les constructions; interdire de nouvelles installations à de nouveaux endroits; exiger que l'exploitation des installations n'ait pas d'impact négatif sur les rôles de la Ceinture de verdure, et viennent plutôt compléter les fonctions et le caractère des terrains adjacents dans la Ceinture de verdure; imposer la préparation d'un Plan directeur d'installation fédérale préalablement à leur agrandissement ou leur développement, ce plan devant démontrer l'intégration de l'installation dans la Ceinture et encourager la gérance de l'environnement et les meilleures pratiques de gestion en matière de conception et de gestion des installations; explorer les occasions de leur abandon volontaire en vue de la renaturalisation ultime des lieux.

La réalisation d'un projet peut comporter des impacts à court terme, comme le bruit et la perturbation de l'air ou du sol, mais l'impact à long terme devrait être neutre ou positif grâce à la mise en œuvre des politiques de la Ceinture de verdure et à l'évaluation environnementale du projet.

Les orientations des trois plans stratégiques de la capitale, en favorisant l'énergie renouvelable, la certification LEED, la production sans gaspillage et la démonstration d'une biodiversité exemplaire, aident aussi à faire en sorte que le développement des installations donne lieu à un effet environnemental cumulatif neutre et éventuellement positif.

2.5 Les secteurs urbains avoisinants

Les terrains de la Ceinture de verdure faisant partie de plusieurs sous-bassins hydrographiques qui dépassent les limites de la Ceinture de verdure, il existe un risque important d'effets environnementaux négatifs sur la Ceinture, provenant de l'utilisation de terrains situés hors de ses limites. Les types d'effets environnementaux risquant de provenir des secteurs urbains voisins sont notamment la détérioration de la qualité de l'eau et de l'air, des changements à la quantité d'eau s'écoulant vers les terrains de la Ceinture de verdure et l'introduction d'espèces envahissantes. Tous ces effets pourraient se répercuter sur les habitats, la biodiversité, la flore, la faune et la santé globale des systèmes terrestres et aquatiques de la Ceinture de verdure. Le risque de ces effets sera réduit par la mise en œuvre des politiques du Plan directeur visant la concertation des différents partenaires, la participation de la CCN à une démarche exhaustive de planification intégrée de la capitale et à des politiques concernant les infrastructures qui exigent une conception à faible impact pour la conception des projets gestion des eaux pluviales, de restauration des cours d'eau et d'évitement des effets en aval. L'efficacité à réduire et à éliminer le risque de ces effets environnementaux provenant des secteurs urbains avoisinants exigera une surveillance et un suivi afin de modifier les pratiques d'utilisation du sol hors de la Ceinture de verdure.

2.6 Le transport et les infrastructures

Le développement d'infrastructures de transport à l'intérieur et à côté de la Ceinture de verdure est identifié comme la principale cause des effets environnementaux négatifs potentiels. Les politiques du Plan directeur visent à maintenir la priorité de la Ceinture de verdure sur un environnement naturel sain, il reste toutefois un risque d'effets environnementaux, comme la fragmentation, la diminution de la végétation et de la biodiversité, la détérioration de la qualité de l'eau et de l'air, l'augmentation du bruit et la perte d'habitats liées à la présence, à la construction ou à l'agrandissement d'ouvrages de transport. D'autres types de projets d'infrastructures régionales (lignes de transport d'énergie, aqueducs, égouts, tours de communication et installations de gestion des eaux pluviales) risquent aussi d'affecter négativement les composantes de l'environnement. Ces effets tendent par nature à être à long terme et peuvent avoir un impact géographique important local et plus large.

Les politiques favorisant le développement durable du transport et des infrastructures imposent l'application des meilleures pratiques pour les projets d'infrastructures existants et futurs afin de protéger les ressources naturelles et visuelles de la Ceinture de verdure, eu égard au contexte, en intégrant les principes écologiques et des mesures d'atténuation, comme la restauration sur site ou hors du site, notamment pour atténuer les effets de la fragmentation.

Les politiques du nouveau Plan visent à limiter le nombre de projets de transport et d'infrastructures à l'intérieur de la Ceinture de verdure et à renverser certains des effets négatifs des installations existantes et à atténuer de manière appropriée les effets potentiels des projets futurs de transport et d'infrastructures. On ne peut prédire si ces politiques auront les effets à long terme neutres et idéalement positifs souhaités sur l'environnement de la Ceinture de verdure. La surveillance, la recherche et la gestion adaptative visant à aider

à mettre en œuvre des mesures d'atténuation efficaces, en particulier pour le transport, auront leur importance pour atteindre le résultat souhaité d'effets réduits jusqu'à neutres.

2.7 La contribution du Plan directeur de la Ceinture de verdure à l'accomplissement des orientations des plans stratégiques de la capitale

L'ensemble des composantes du Plan directeur de la Ceinture de verdure contribue de manière importante à la majorité des orientations définies dans chacun des plans stratégiques de la capitale. Comme ces trois plans visent principalement une capitale saine et durable et le développement durable des installations fédérales, la contribution des composantes du Plan directeur de la Ceinture de verdure à ces orientations se confond avec ses effets environnementaux probables. Le Plan directeur contribue d'une manière importante et positive à toutes les orientations des plans stratégiques concernant la santé des écosystèmes, la gérance de l'environnement et le leadership en matière d'environnement. Le Plan contribue aussi indirectement à l'amélioration de la qualité de vie dans la capitale et à une économie durable grâce à ses orientations sur l'agriculture ainsi que celles sur la recherche et la démonstration des meilleures pratiques pour le développement durable et la protection de l'environnement.

Le risque d'effets négatifs sur les orientations des plans stratégiques est lié à une source semblable à celles des effets environnementaux négatifs potentiels, à savoir le développement des installations, du transport ou des infrastructures. Dans le cas de l'impact sur les plans stratégiques de la capitale, le risque d'effets négatifs concerne principalement les buts et cibles de la Stratégie fédérale de développement durable concernant les écosystèmes et l'écologisation des activités gouvernementales.

2.8 L'évaluation des effets cumulatifs

Dans le cadre du processus de révision du Plan directeur, la CCN et la Ville d'Ottawa ont réalisé une étude conjointe pour évaluer les effets cumulatifs des ouvrages de transport existants et proposés sur la Ceinture. L'objet de cette étude consistait à déterminer le niveau d'effets environnementaux potentiels qui résulterait de l'ensemble des ouvrages de transport actuels et futurs qui sont situés ou prévus à l'intérieur de la Ceinture de verdure ou à travers celle-ci ou qui ont des impacts sur celle-ci. L'étude comportait l'évaluation de chaque projet quant au niveau d'effet négatif cumulatif que subirait une unité de paysage donnée. Suivant cette analyse, les trente projets proposés en transport ont été catégorisés selon le degré d'effet cumulatif qu'ils provoqueraient et la manière dont ils seraient gérés. Certains projets nécessiteront des conditions spéciales préalablement à leur mise en œuvre, tandis que d'autres ont été jugés inacceptables tels que proposés. La CCN et la Ville appliqueront le cadre d'évaluation élaboré dans cette étude à l'examen des futurs projets en transport.

2.9 Les effets résiduels

Il y a un risque que la mise en œuvre des politiques permettant la construction ou l'agrandissement d'installations et de projets de transports et d'infrastructures donne lieu à des effets résiduels. Ces effets devraient toutefois être atténués par la mise en œuvre des politiques visant à mettre en œuvre des pratiques durables et des meilleures pratiques. En outre, la politique « d'aucune perte nette » de milieu naturel de la Ceinture de verdure exige la compensation de caractéristiques et de fonctions naturelles équivalentes lorsque des impacts négatifs d'un aménagement s'avèrent inévitables. De façon générale, aucun effet résiduel ne devrait donc résulter de la mise en œuvre de l'ensemble des orientations et des politiques du Plan directeur de la Ceinture de verdure.

Conclusion

Les effets environnementaux que devrait entraîner la mise en œuvre des composantes du Plan directeur de la Ceinture de verdure proposé seront généralement importants et positifs pour la Ceinture de verdure et la région de la capitale du Canada. Le nouveau Plan directeur donne au milieu naturel le premier rôle à l'intérieur de la Ceinture de verdure, et l'ensemble de ses orientations concourt de manière importante à sa protection et sa mise en valeur. Le Plan directeur et les plans stratégiques récents et en voie d'élaboration qui couvrent l'ensemble de la région comptent tous sur une collaboration accrue des partenaires pour mieux intégrer la planification et les interventions relatives au territoire et aux ressources de la capitale. La collaboration étant reconnue par tous comme nécessaire, le Plan directeur de la Ceinture de verdure devrait concourir de manière importante à un environnement naturel de la capitale qui soit sain et durable.

Le risque d'effets environnementaux négatifs liés à la mise en œuvre du nouveau Plan directeur de la Ceinture de verdure ne découle pas des composantes elles-mêmes, mais de la façon dont les politiques encadrent les activités humaines. L'atténuation des effets environnementaux négatifs est intégrée à l'ensemble des politiques concernant la Ceinture de verdure. Il est donc prévisible que l'ensemble des composantes du Plan directeur ait un effet environnemental global positif. Cet effet sera à long terme et devrait aussi être cumulatif dans sa nature et dans sa portée lorsque conjugué aux effets environnementaux qui découleront de la mise en œuvre concertée des autres plans stratégiques pour la région de la capitale du Canada.

Annexe B



Besoins d'installations dans la Ceinture de verdure et de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa

Les Plans de secteur établissent des politiques particulières à un secteur qui visent à protéger le fonctionnement d'installations fédérales sensibles et de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa dans la Ceinture de verdure. Les utilisateurs du Plan devraient consulter Ressources naturelles Canada dès le début du processus de planification de tout aménagement proposé susceptible d'avoir des effets sur ses installations dans les secteurs du marais Stony et de la Mer Bleue. Ils devraient faire de même avec la Défense nationale dans le cas de tout aménagement proposé dans un rayon de moins de trois kilomètres de la station des Forces canadiennes (SFC) Leitrim. Le diagramme ci-dessous illustre la zone tampon de 3 km établie pour cette installation. L'Administration de l'aéroport a aussi délimité, hors des limites de ses terrains, des zones de restrictions d'aménagement afin d'assurer la sécurité des vols. La carte de la page suivante montre les zones où des restrictions s'appliquent. On peut obtenir plus de détails auprès de l'Administration de l'aéroport et le Plan officiel de la Ville d'Ottawa.

SFC Leitrim
Zone tampon pour l'indépendance électromagnétique
dans la Ceinture de verdure de la capitale nationale

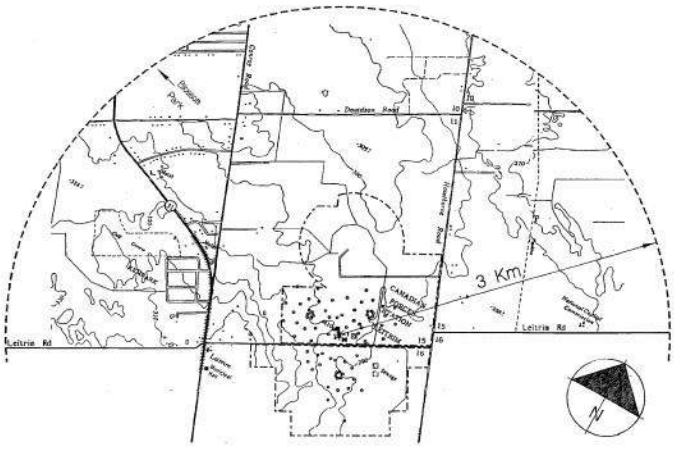

Source: Department of National Defence.

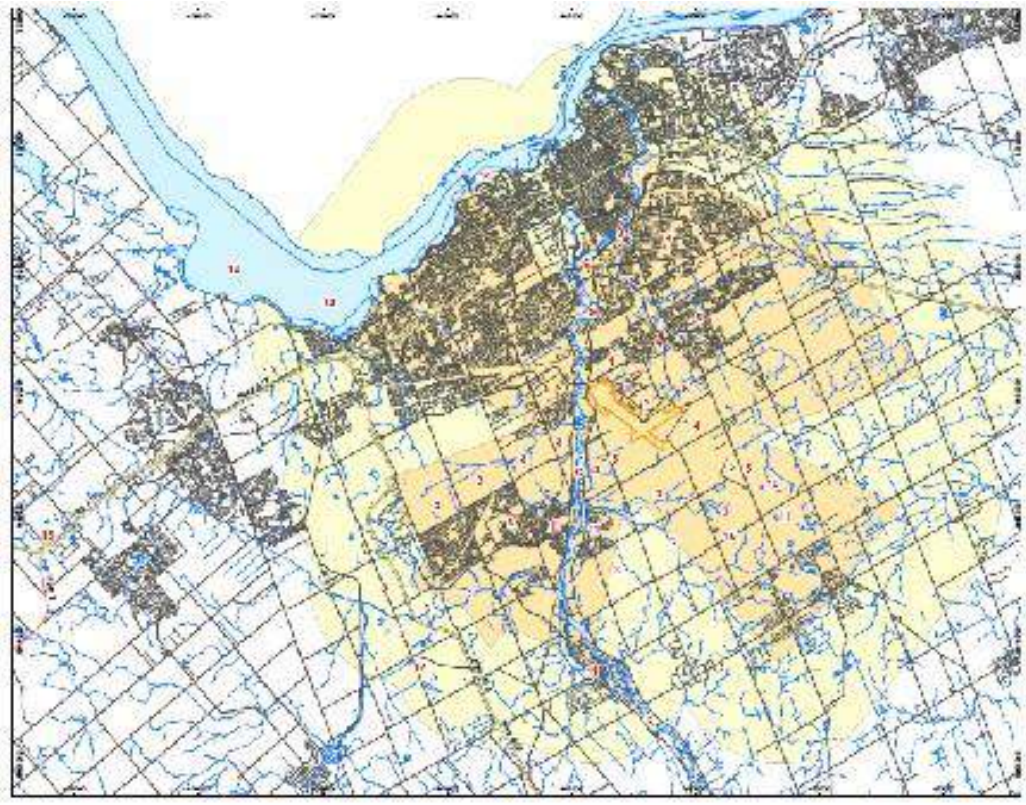

Annexe C

Étude conjointe pour évaluer les effets cumulatifs des projets d'infrastructures de transport dans la Ceinture de verdure

Le tableau et la carte qui suivent offrent une synthèse d'une étude commandée conjointement par la CCN et la Ville d'Ottawa ayant pour objet d'évaluer les effets cumulatifs des 30 projets de transports municipaux pouvant avoir des incidences sur la Ceinture de verdure.

	Project Name	LMU Location	CNA Location	NCC/City Review[i]
1	Hunt Club Extension (Hawthorne-417)	Pine Grove		Include
2	Fallowfield Road Widening (Greenbank Westerly)	Southern Farm/Pinhey		Include
3	Hunt Club-Innes-Walkley Connection	Mer Bleue		Include
4	Carling Ave Rail Underpass Widening	Shirley's Bay		Include
5	Prince of Wales Drive Widening	Southern Farm/Pinhey	Black Rapids Creek	Include
6	Brian Coburn Road Widening	Mer Bleue	Greens Creek	Include
7	Brian Coburn Road Extension	Mer Bleue		Include
8	Ottawa Route 174 Widening	Greens Creek	Greens Creek	Include
9	Fallowfield Road (Woodroffe Easterly)	Southern Farm/Pinhey		Include
10	Hope Side Road Richmond – Moodie *	Stony Swamp	Stony Swamp	Not include
11	Hope Side Road Moodie – Hwy 416 *	Stony Swamp	Stony Swamp	Not include
12	Airport Pkwy Widening/ Twinning	Pine Grove		Include
13	New Crossing of Rideau River (Fallowfield - Leitrim)	Pine Grove		Include
14	Leitrim Road Realignment (South of Airport)*	Pine Grove		Not Include
15	West Hunt Club widening 416 to west of Merivale Rd	Southern Farm/Pinhey		Include
16	Hunt Club from 4 to 6 lanes Riverside to Uplands	N/A (Airport)		Include
17	Hunt Club from 4 to 6 lanes at Airport Pkwy	Pine Grove		Include

	Project Name	LMU Location	CNA Location	NCC/City Review[i]
18	Riverside Widening Hunt Club to River Rd	N/A (Airport)		Include
19	Leitrim Road (from River to realignment)	Pine Grove		Include
20	Lester Road Widening (Airport to Bank)	Pine Grove	Lester Wetlands	Include
21	Transitway (Bayshore-Baseline)	Southern Farm/Pinhey		Include
22	Cumberland Transitway	Greens Crk/Mer Bleue		Include
23	Chapel Hill Park & Ride	Mer Bleue		Include
24	Western Transitway (Bayshore to Moodie)	Shirley's Bay		Include
25	Leitrim Park & Ride*	Pine Grove		Not include
26	Airport LRT Connection (from N-S LRT to airport)	Pine Grove		Include
27	N-S LRT (north and south of Lester)	Pine Grove	Lester Wetlands	Include
28	N-S LRT Maintenance and Storage Yard*	Pine Grove	Lester Wetlands	Not Include
29	Hwy 417 widening from Hunt Club Road Extension to Greenbelt near Walkley Road	Mer Bleue		Include
30	Leitrim Road Realignment (at CFS Leitrim)	Pine Grove		Include

Ne pas inclure dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure avec l'obligation de déterminer d'autres emplacements à l'extérieur des Aires naturelles principales et des Liens naturels afin que les effets cumulatifs négatifs soient évités.

Inclure dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure, sous réserve que des mesures minimisant ou compensant les effets cumulatifs pour la Ceinture soient adoptées, avec la possibilité que la désignation « Ne pas inclure » soit attribuée lorsque les conditions d'atténuation des effets désignées ne sont pas mises en place de manière satisfaisante.

Inclure dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure, sous réserve que le projet soit conforme aux normes de conception, à l'examen et aux processus d'examen, ainsi qu'aux mesures d'atténuation déterminées par l'évaluation environnementale.

[1] Les 30 projets évalués et catégorisés dans le cadre de l'étude pour évaluer sur les effets cumulatifs a été révisée par la CCN et la ville d'Ottawa afin de déterminer lesquels seraient inclus au Plan directeur de la Ceinture de verdure, prenant en considération les résultats de cette étude avec d'autres considérations, incluant, entre autres, l'évaluation environnementale spécifique de certains projets, les politiques du Plan directeur de la Ceinture de verdure préalable, les engagements passés de la CCN et de la Ville, la dernière mise à jour des projets, ainsi que l'énoncé de vision et le Concept d'aménagement approuvé pour l'ébauche de Plan directeur.

10*, 11*, 14*, 25*, 28* : La ville consent à réduire les impacts cumulatifs sur la ceinture de verdure, en temps opportun. Au fur et à mesure de l'avancement de ces projets, la Ville va étudier une alternative à ces corridors de transport dans le cadre du processus d'évaluation environnementale.

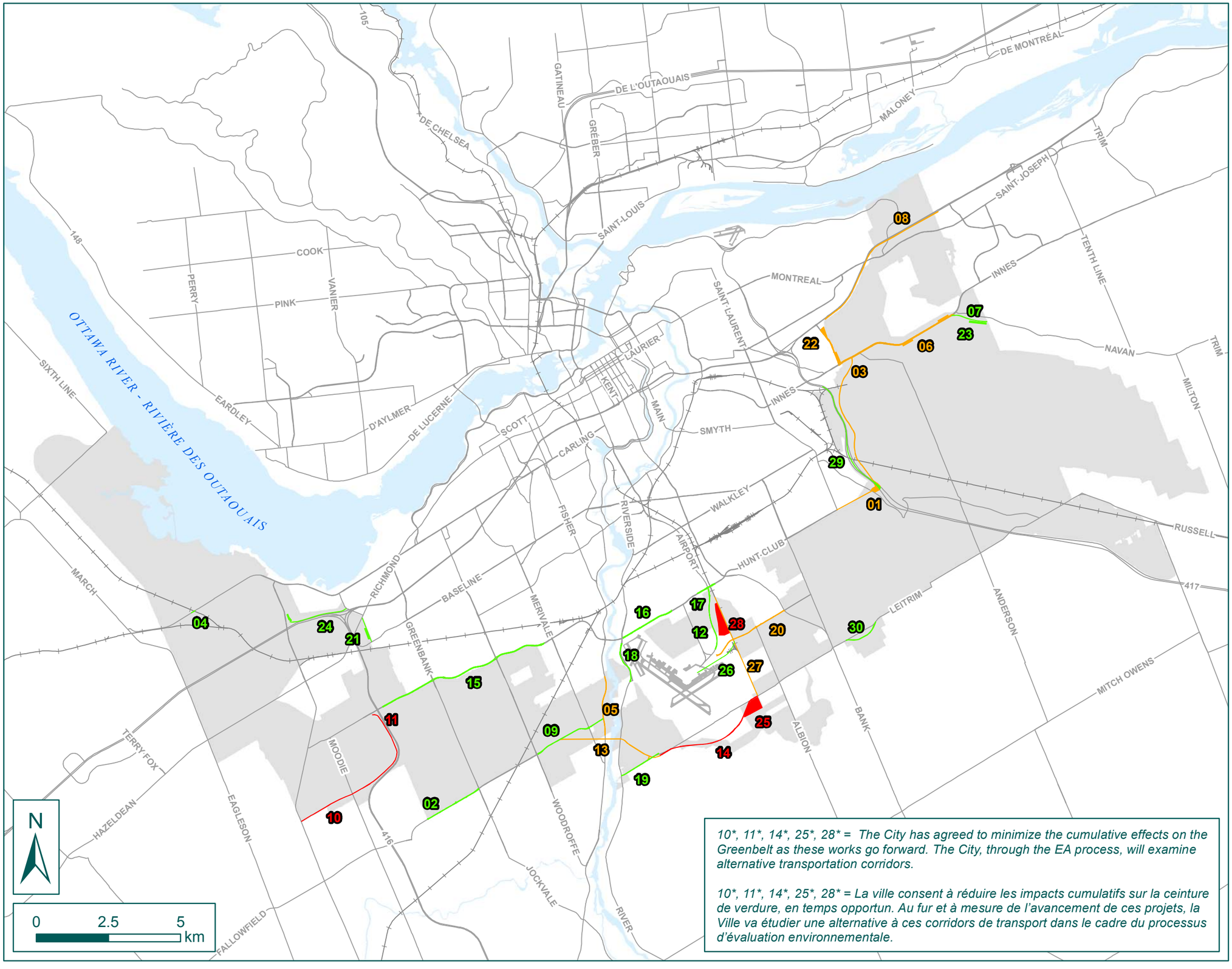

10, 11*, 14*, 25*, 28* = The City has agreed to minimize the cumulative effects on the Greenbelt as these works go forward. The City, through the EA process, will examine alternative transportation corridors.*

10, 11*, 14*, 25*, 28* = La ville consent à réduire les impacts cumulatifs sur la ceinture de verdure, en temps opportun. Au fur et à mesure de l'avancement de ces projets, la Ville va étudier une alternative à ces corridors de transport dans le cadre du processus d'évaluation environnementale.*

NCC CCN Canada

2013-12-05

Greenbelt - Cumulative Effects of Transportation Infrastructure Study

Ceinture de verdure - Étude des impacts cumulatifs des infrastructures de transport

Legend • Légende

- Include / Inclure
- Include (with conditions) / Inclure (avec conditions)
- Not include / Ne pas inclure
- Greenbelt Limits / Limites de la Ceinture de verdure

#	Project - Projet
01	Hunt Club Extension (Hawthorne / 417)
02	Fallowfield (Greenbank Westerly)
03	Innes-Walkley-Hunt Club Link
04	Carling (under rail bridge)
05	Prince of Wales
06	Brian Coburn Road Widening
07	Brian Coburn Road Extension
08	Ottawa Route 174
09	Fallowfield (Woodroffe Easterly)
10*	Hope Side Rd Extension (Richmond)
11*	Hope Side Rd Extension (Moodie / 416)
12	Airport Parkway
13	New Crossing Rideau River
14*	Leitrim Realignment (Airport)
15	West Hunt Club
16	Hunt Club (River to Uplands)
17	Hunt Club / Airport Parkway
18	Riverside (Hunt Club / River)
19	Leitrim (from River to N-S LRT)
20	Lester (Airport to Albion to Bank)
21	Transitway Bayshore-Baseline
22	Cumberland Transitway
23	Navan / Chapel Hill Park and Ride
24	Moodie to Bayshore BRT Link
25*	Leitrim (LRT Station / Yard / Lot)
26	Airport Connection
27	N-S LRT (north of Lester)
28*	N-S LRT Yard
29	417 (Hunt Club Extension Westerly)
30	Leitrim (at CFS Leitrim)

Annexe D

Les membres du Comité consultatif public de la Ceinture de verdure

Organisation	Last Name / Nom	First Name / Pr/nom
Bells Corners Business Improvement Area	Lewis	Alex
Canadian Organic Growers	Strachan	Lloyd
CARAD Community Action for Reasonable Analysis and Decisions	Brammer	Jane
Citizens for Safe Cycling	Moor	Hans
City of Ottawa	Karanikollas	Steve
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)	Lalonde	Annie
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)	Provencher	Gaetan
Country Place Community Association	Cabral McGuire	Cindy
Crystal Bay Community Association	Hall	Trudy
Crystal Beach/Lakeview Community Association	Kingston	Harry
Friends of Mer Bleue	Grant	Derek
General Public	Caron	Louis
General Public	Dugal	Albert W.
General Public	Farouk	Anwareen
General Public	McAlpine	Andrew
General Public	Pegrum	Scott
General Public	Renaud	Paul
General Public	Ruiter	Peter
General Public	Wellman	Mari
Glens Community Association	Warda	Agnes
Gloucester Allotment Gardens	Bushell	George
Greenbelt Coalition	Shuster	Sol
Greenbelt Farm Tenants Association	Henrie and Melissa Larocque	Paul
March Rural Community Association	Busby	Chris
March Rural Community Association	Makin	Judy
Navan Community Association / L'Association des résidents de Navan	Vetter	Ray
Old Ottawa South Community Association	Lascelles	Mike
Ottawa Carleton Wildlife Centre	DuBreuil	Donna
Ottawa Forests and Greenspace Advisory Committee (OFGAC)	Coffey	Ann
Ottawa Rural Council	Knox	Sterling
Responsible Dog Owners of Canada (RDOC)	O'Connell	Candice
Riverside South Community Association	McLeod	Chris
Royale Equestrian Centre	Patterson	Dawn
Transport 2000	Beltzner	Klaus
Vélo-Services	Marchand	Maurice

Annexe E

Approbation fédérale d’utilisation du sol

Le 20 novembre 2013

Numéro de dossier : CP 2110-33-01A
Numéro d'entente SIIGB : 15439

À l'attention de Lucie Bureau, chef, Planification et Transports, CCN

Approbation fédérale d'utilisation du sol concernant le Plan Directeur de la Ceinture de verdure de la Capitale du Canada, Édition 2013, Ottawa

Le plan directeur de la Ceinture de verdure, édition 2013 (ci-après, le Plan directeur) remplace la version antérieure du plan directeur, de 1996. Le Plan directeur est un instrument de planification qui établit la vision à long terme, le concept d'aménagement, les affectations du sol, les politiques et les plans de secteurs de la Ceinture de verdure, le tout visant à orienter la planification et la gestion responsable des terrains situés à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada.

Le Plan directeur, qui s'applique à tous les terrains fédéraux à l'intérieur de la Ceinture de verdure, a pour objet d'encadrer les décisions ayant trait à la Ceinture de verdure au cours des dix années suivant son adoption. Le processus de révision du plan directeur de 1996 a été dirigé par la CCN en consultation avec les autorités fédérales et non fédérales responsables de terrains publics et les propriétaires privés intéressés. La CCN a travaillé de concert avec les intervenants concernés et continuera de le faire pour assurer l'intégration des orientations du Plan directeur dans leurs instruments de planification, leurs pratiques et leurs programmes ayant trait aux terrains publics non fédéraux et aux propriétés privées.

L'approbation fédérale d'utilisation du sol constitue l'agrément officiel du Plan directeur en vertu du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design, lequel est régi par la CCN. Elle précise la date officielle d'entrée en vigueur du Plan et demande officiellement à tous les intervenants ayant participé à l'élaboration du Plan directeur leur appui et leur collaboration dans la mise en œuvre du Plan au fil du temps.

LA CEINTURE DE VERDURE AUJOURD'HUI

La Ceinture de verdure comprend un ensemble d'aires naturelles regroupant des forêts, des terres humides, des fermes et des petits cours d'eau, qui reçoit plus de 3,5 millions de visiteurs annuellement s'adonnant à une gamme variée d'activités récréatives. Représentant une forme en croissant, sa largeur varie entre deux et dix kilomètres et qui s'étend sur une distance totale de 45 kilomètres. Sa superficie totale se chiffre à approximativement 20 600 hectares (206 kilomètres carrés), soit l'équivalent du territoire qu'elle entoure.

En 2011, environ 540 000 personnes vivaient dans le milieu urbain délimité par la limite intérieure de la Ceinture verdure, soit une hausse par rapport à 1991 (492 000). Toutefois la population des trois collectivités urbaines situées en bordure de la limite extérieure de la Ceinture de verdure a plus que doublé au cours de la même période, passant de 139 000 à 291 000. Environ le tiers des propriétés de la CCN fait l'objet de baux de location avec une grande variété de locataires, incluant entre autres des exploitations agricoles et des équipements récréatifs municipaux. Plus de 12 000 personnes travaillent dans la Ceinture de verdure, dans des installations fédérales et non fédérales. La Ceinture est également le domicile de plus de 1 000 personnes vivant dans 280 résidences et 56 fermes louées.

LE PLAN DIRECTEUR DE 2013

L'énoncé de vision, qui présente une image claire de ce que la Ceinture de verdure devrait devenir, constitue le point d'ancrage du Plan directeur. À la suite d'un examen exhaustif des points forts actuels de la Ceinture et des menaces qui pèsent contre elle, la CCN a porté son regard 50 ans en avant en vue d'élaborer une vision à long terme axée sur la gestion responsable de la Ceinture. Ce plan directeur établit les orientations d'aménagement recommandées pour les dix premières années de cet horizon de 50 ans.

L'énoncé de vision de la Ceinture de verdure de 2067 se lit comme suit :
La Ceinture de verdure assurera à jamais la protection des systèmes naturels, l'agriculture et les possibilités récréatives et éducatives en plein air qui seront une source d'inspiration pour les Canadiens et contribueront à la durabilité et à la qualité de vie de la région de la capitale du Canada.

Cette vision est étayée par un **énoncé de mission actualisé**. De plus, les **principes fondamentaux** et les **rôles** de la Ceinture de verdure ont été mis à jour.

Le nouvel énoncé de mission se lit comme suit :
La Ceinture de verdure concourt à l'identité et à la mise en valeur de la capitale du Canada en offrant un cadre naturel et rural et des ressources écologiques et culturelles de valeur, en favorisant une agriculture durable et en accueillant certaines installations fédérales et une variété d'utilisations, d'activités et d'expériences pour les Canadiennes et les Canadiens.

Les **principes fondamentaux** régissant la Ceinture de verdure de 2067 ne s'éloignent pas radicalement de ceux du plan directeur de 1996. Selon les principes actualisés, la Ceinture de verdure est destinée à demeurer un vaste espace vert rural formant une bande continue, constituée en très grande partie de propriétés publiques et pouvant loger des installations fédérales ayant des besoins particuliers en matière d'emplacement, ce qui lui permettra de maintenir son rôle de soutien à la recherche d'envergure nationale. Les principes actualisés mettent davantage l'accent sur la gestion responsable par le biais de partenariats, sur le volet éducatif et la promotion de ses attraits particuliers, et sur le raffermissement des liens entre la Ceinture de verdure et la région environnante. Selon les principes actualisés, les ressources culturelles seront protégées, et la Ceinture de verdure sera une composante reconnaissable et valorisée de la capitale, et elle tiendra lieu de vitrine environnementale par la démonstration de pratiques écologiques durables et par les activités, les installations et les utilisations du sol qu'on y retrouvera.

Le plan directeur de 1996 établit cinq rôles distincts pour la Ceinture de verdure. À la suite d'un examen exhaustif, la Ceinture de verdure est désormais dotée de quatre grands rôles : le rôle principal est attribué au milieu naturel; un rôle secondaire est attribué à l'agriculture durable et à l'expérience de la capitale et loisirs; les installations joueront dorénavant un rôle tertiaire. Cette hiérarchie des rôles, qui représente une nouvelle approche, est en grande partie issue des consultations publiques menées par la CCN, au cours desquelles de nombreux participants ont témoigné de l'importance du milieu naturel. Ces quatre rôles sont étayés d'un **ensemble de buts** bien précis. Cette nouvelle structure est semblable à la structure du plan directeur du parc de la Gatineau de 2005.

Le nouveau **concept d'aménagement de la Ceinture de verdure**, fondé sur l'énoncé de vision approuvé, décrit l'éventail des utilisations du sol recommandées pour la Ceinture de verdure de demain, et établit ensuite le cadre d'aménagement qui orientera la CCN et ses partenaires dans la réalisation de cette vision d'avenir. Ce Plan directeur comporte des buts à court terme (horizon de 1 à 10 ans) et à long terme (50 ans). Le Plan directeur prépare une Ceinture de verdure **intimement liée à son milieu environnant, plus présente, évolutive, connue et comprise, et qui tire profit d'une gestion responsable partagée**.

Les **affectations du sol**, les **politiques** et les **plans de secteurs** forment l'essentiel du contenu du plan directeur de la Ceinture de verdure. Ils comportent plusieurs changements en rapport au plan directeur de 1996 :

- **Cinq affectations du sol sont proposées :** *Aire naturelle principale, Lien naturel, Agriculture*, I*nstallations et opérations fédérales* et *Installations et opérations non fédérales*. Cela représente deux affectations du sol de moins que le plan directeur de 1996. Ces nouvelles affectations du sol dressent un portrait plus clair des intentions d'utilisation du sol à long terme des terrains de la Ceinture de verdure. La description de chaque affectation du sol est présentée sous forme de tableau qui comprend un profil descriptif, les principaux objectifs, l'expérience ou le caractère souhaité et les politiques spécifiques, de même qu'une liste des activités et utilisations admissibles ou interdites. La figure 1 ci-après compare les superficies couvertes par chaque affectation du sol, dans les plans de 1996 et de 2013.
- La mise en œuvre des affectations, des rôles et des buts de la Ceinture de verdure est aussi appuyée par des **politiques** qui s'appliquent à l'ensemble du territoire et qui reflètent des thèmes bien précis : Réseau des expériences et des loisirs de la capitale; Milieu naturel; Ressources culturelles; Profil et leadership environnemental de la Ceinture de verdure; Limites de la Ceinture de verdure; Corridors écologiques à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure; Transports; Infrastructure; Résidences.
- **La protection accrue du milieu naturel de la Ceinture de verdure est une caractéristique du Plan directeur de 2013. Les moyens pour y arriver comprennent** des politiques plus strictes à l'égard des activités et des usages permis à l'intérieur des *Aires naturelles principales* et des L*iens naturels*, et la recherche active de partenariats axés sur le renforcement des liens écologiques entre la Ceinture de verdure et les milieux naturels d'importance régionale situés à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure;

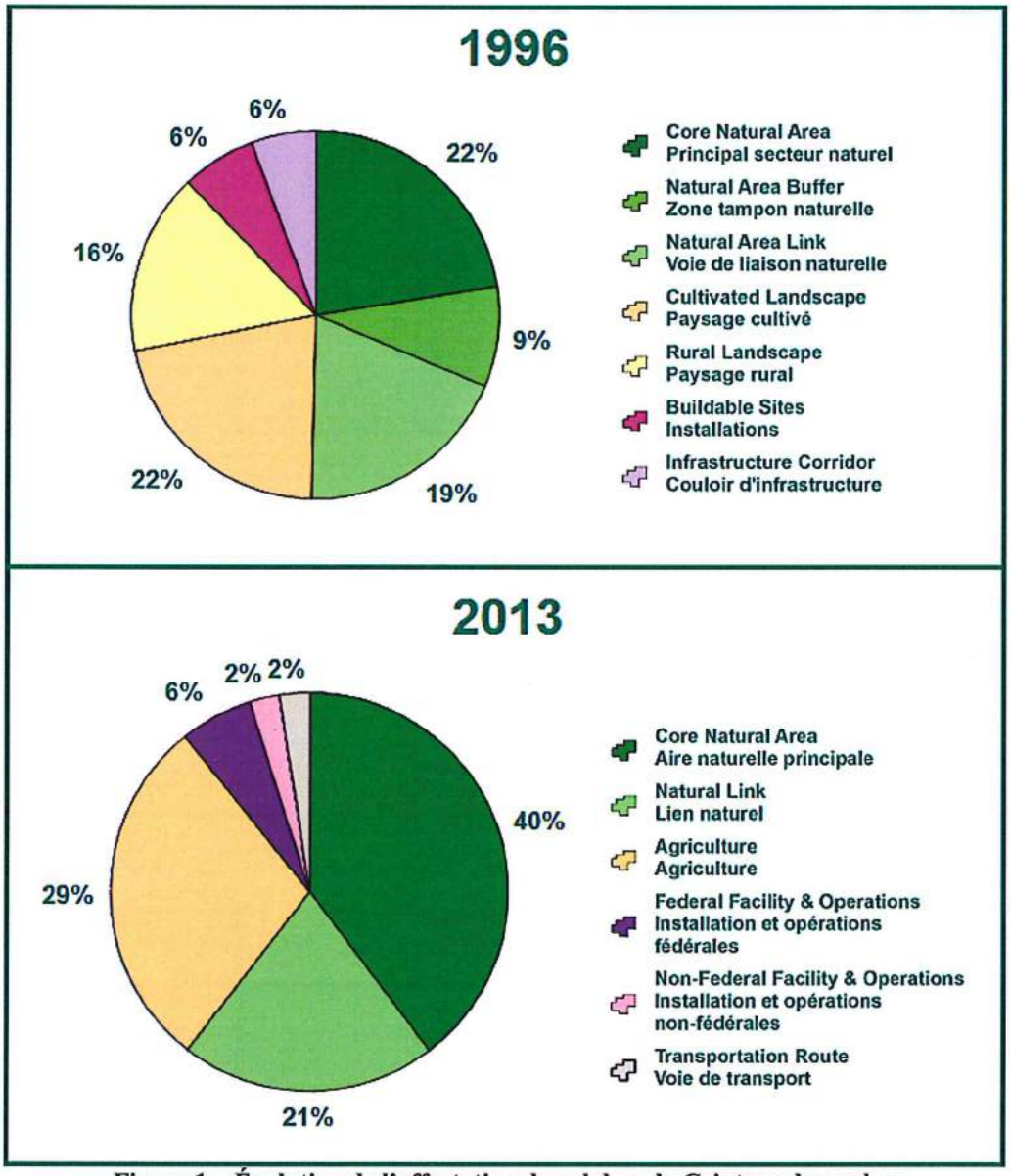

Figure 1 – Évolution de l'affectation du sol dans la Ceinture de verdure

- **La forme de la zone centrale de la Ceinture de verdure a changé considérablement, à la suite du retranchement de certains terrains affectés aux opérations de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa en raison** de leur utilisation intensive, qui n'est pas conforme à la vision ni aux rôles de la Ceinture de verdure, et **à la suite de l'ajout** des terres humides de Leitrim, milieu humide d'importance provinciale, et du renforcement du **lien naturel de la Ceinture de verdure** en compensation du retranchement de certains terrains affectés aux opérations de l'aéroport.

- **Le nouveau Plan directeur met davantage l'accent sur l'accomplissement des objectifs de gestion de la Ceinture de verdure au moyen de partenariats** avec des propriétaires et des gestionnaires d'installations, des locataires, des organismes concernés et des groupes communautaires. Ces initiatives de partenariat appuieront une gamme variée d'activités de gestion responsable, y compris des projets de restauration du milieu naturel, de promotion de la Ceinture, d'agriculture durable, d'amélioration de l'aspect visuel, d'activités récréatives et de raccordement de la Ceinture au réseau des écosystèmes de la capitale et au réseau des sentiers récréatifs de la capitale.
- **La Ceinture de verdure est désormais divisée en sept secteurs,** soit moins de secteurs qu'en 1996. Chaque secteur renferme des éléments de paysage reconnaissables et est délimité par des caractéristiques physiques d'importance, comme des routes, des voies ferrées, etc.

  Les sept secteurs sont les suivants : Baie Shirleys; Marais Stony; Secteur agricole sud et forêt Pinhey; Aéroport international; La Pinède; Mer Bleue; Ruisseau de Green.
- **Pour chaque secteur, des orientations spécifiques étayées de photos aériennes** offrent une description visuelle des terrains concernés de même que des lignes directrices en matière de gestion responsable à mettre en place par la CCN et ses partenaires.

ANALYSE

Dans son analyse, la CCN a tenu compte de ce qui suit :

- La proposition est conforme aux politiques du *Plan de la capitale du Canada* (1999);
- La proposition est conforme au mandat de la CCN, tel qu'établi dans les articles 10 et 11 de la *Loi sur la capitale nationale*;
- La Ceinture de verdure est entièrement incluse dans la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN);
- Le Plan directeur est conforme aux récentes décisions du Conseil d'administration de la CCN concernant l'approbation de l'ensemble du contenu du Plan directeur, suivant l'examen et l'approbation des rapports d'étape présentés aux principaux jalons du projet suivants :
  - Étape A – 29 juin 2010 : Évaluation des conditions existantes;
  - Étape B – 24 novembre 2010 : Élaboration de la vision de 50 ans de la Ceinture de verdure;
  - Étape C – 25 janvier 2012 : Ceinture de verdure 2067 – Concept d'utilisation du sol et énoncés stratégiques;
  - Étape D – 24 avril 2013 : Affectation du sol, politiques et plans de secteur;
- L'évaluation environnementale stratégique complétée pour ce projet a permis de conclure que la mise en œuvre du plan directeur aura « une incidence significative et positive pour la Ceinture de verdure et pour la région de la capitale du Canada ».

En conséquence :

PAR LES PRÉSENTES, L'APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL EST ACCORDÉE AU PLAN DIRECTEUR DE LA CEINTURE DE VERDURE DE LA CAPITALE DU CANADA, ÉDITION 2013, EN VERTU DES ARTICLES 10, 12 ET 12.1 DE LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE, SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES :

1. Conditions relatives à l'utilisation du sol

a) Le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013 et ses plans de secteur constitutifs annulent et remplacent le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996.

b) À l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure, le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013 sera le document d'aménagement de référence pour tous les terrains publics fédéraux, tels que définis dans la *Loi sur la capitale nationale*, et pour les autres terrains que les ministères et organismes fédéraux louent ou occupent ou sur lesquels ils exécutent des travaux ou réalisent des projets.

c) Tous les terrains nouvellement inclus ou réinsérés dans l'aire de planification de la Ceinture de verdure, y compris les corridors de transport, seront considérés comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN).

d) Le retranchement de la Ceinture de verdure de certains terrains de Transports Canada loués à l'Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa (AAIMCO) est sujet à la mise en œuvre continue et réussie des accords bilatéraux entre la CCN et l'AAIMCO, accord comprenant une sous-location de terrains aux fins d'un Lien naturel de la Ceinture de verdure reliant les terrains publics à l'ouest et à l'est de l'aéroport.

e) Les points et parcours d'accès à la capitale à destination et en provenance de l'aéroport d'Ottawa, y compris le principal bâtiment de l'aérogare, les centres d'accueil du Canada, et l'édifice du service d'air de la GRC, demeureront à l'intérieur de la MTIN.

f) Les affectations du sol dans le Plan directeur de 2013 ont préséance sur celles des plans de zones approuvés. Toutefois, en termes d'orientation stratégique, les Plans de zones approuvés demeureront en vigueur, mais avec les balises du Plan directeur de 2013. Les Plans de zone énumérés à l'annexe A restent en vigueur. En cas d'incohérence ou de contradiction entre le plan de zone et le Plan directeur, ce dernier prévaut.

g) Les affectations du sol dans le Plan directeur de 2013 ont préséance sur le contenu du Plan d'utilisation du sol de 2009 et du Plan directeur de l'aéroport de 2008 de l'AAIMCO dans les secteurs qui demeurent à l'intérieur de la Ceinture de verdure ou qui s'ajoutent à celle-ci. L'approbation fédérale d'utilisation du sol de 2008 de la CCN pour le Plan directeur de l'aéroport reste en vigueur en ce qui a trait aux endroits où le processus des approbations fédérales d'utilisation du sol et de design, ou tout processus semblable approuvé, doit être mis en œuvre. En cas d'incohérence ou de contradiction entre ces documents et le Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013, ce dernier prévaut.

h) Le Plan d'utilisation du sol de 2009 et le Plan directeur de l'aéroport de 2008 de l'AAIMCO resteront les documents de référence en ce qui concerne l'affectation des terrains retranchés de la Ceinture de verdure. L'approbation fédérale d'utilisation du sol de 2008 de la CCN pour le Plan directeur de l'aéroport reste en vigueur en ce qui a trait aux endroits où le processus des approbations fédérales d'utilisation du sol et de design, ou tout processus semblable approuvé, doit être mis en œuvre.

i) La CCN doit recommander à l'AAIMCO de modifier ou réviser son Plan d'utilisation du sol de 2009 pour le rendre compatible avec les affectations révisées du Plan directeur.
j) Les plans d'aménagement et schémas d'implantation énumérés à l'annexe A serviront à l'examen des propositions en vue des approbations fédérales d'utilisation du sol et de design, pourvu que leurs principes et leur orientation s'accordent avec le Plan directeur de 2013.
k) Tout terrain fédéral retranché de l'aire de planification de la Ceinture de verdure sera indiqué comme devant être aussi retranché de la MTIN, à moins que de futurs exercices de planification, comme le Plan directeur des terrains urbains de la capitale, ne concluent autrement.
l) Toute proposition de modification du Plan directeur faite par la CCN ou par un tiers non fédéral devra être soumise au vice-président de l'Aménagement de la capitale et de la Gestion de l'environnement pour examen. Une telle proposition nécessitera aussi des approbations respectant les règlements administratifs et les politiques de participation du public de la CCN et leurs modifications éventuelles.
m) Tout partenaire fédéral qui propose une modification du Plan directeur est tenu de respecter uniquement sa propre politique de participation du public, et non celle de la CCN.
n) Toute proposition nécessitant une approbation fédérale d'utilisation du sol sera examinée quant à sa compatibilité avec le Plan directeur. Le Plan directeur sera utilisé intégralement; toutefois, les principes, les rôles (y compris leur rang de priorité), les politiques, les lignes directrices et les actions qui y sont notamment énoncés devront tous guider la CCN dans son examen de toute proposition à l'intérieur de la Ceinture de verdure, avant d'accorder une approbation fédérale d'utilisation du sol.
o) La participation de la CCN aux processus de planification provinciaux et municipaux s'accordera avec la vision d'avenir, les rôles et les politiques énoncés dans le Plan directeur.
p) La CCN fournira le Plan directeur approuvé à la Ville d'Ottawa pour information et afin de favoriser la compatibilité maximale du Plan de 2013 avec les politiques, plans et règlements de la Ville s'appliquant aux terrains publics non fédéraux et aux terrains privés.
q) La CCN fournira le Plan directeur approuvé aux organismes fédéraux et provinciaux et autres organismes publics concernés et intéressés pour information et afin de favoriser la compatibilité maximale du Plan de 2013 avec leurs politiques, plans et règlements s'appliquant aux terrains publics fédéraux et non fédéraux et aux terrains privés.

2. Conditions relatives au design

a) Toute proposition nécessitant une approbation fédérale de design sera examinée quant à sa compatibilité avec le Plan directeur. Le Plan directeur sera utilisé intégralement; toutefois, les principes, les rôles (y compris leur rang de priorité), les politiques, les lignes directrices et les actions qui y sont notamment énoncés devront tous guider la CCN dans son examen de toute proposition à l'intérieur de la Ceinture de verdure, avant d'accorder une approbation fédérale de design.

3. Transport et infrastructure

a) Le Plan directeur sera utilisé intégralement; toutefois, les principes, les rôles (y compris leur rang de priorité) et les politiques qui y sont notamment énoncés ainsi que les conclusions et les recommandations pertinentes de *l'Étude conjointe sur l'évaluation des effets cumulatifs des infrastructures de transport sur la Ceinture de verdure de la capitale nationale* par la CCN et la Ville d'Ottawa guideront la CCN dans son examen de toute proposition de transport ou d'infrastructure à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

4. Conditions relatives à l'environnement

a) La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* sera appliquée lors de l'examen des propositions à l'intérieur de la Ceinture de verdure, s'il y a lieu.

b) Les autres lois et politiques fédérales, notamment la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, continueront d'être appliquées.

5. Conditions relatives au patrimoine et à l'archéologie

a) Dans le cadre du processus d'examen lié aux approbations fédérales, la CCN appliquera les politiques fédérales sur les édifices fédéraux du patrimoine et leurs modifications et sollicitera l'avis du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP), au besoin.

b) Dans le cadre du processus d'examen lié aux approbations fédérales, la CCN verra à ce que soient prises en compte les meilleures pratiques concernant les ressources culturelles, notamment les ressources archéologiques, et les ressources paléontologiques.

c) La CCN appliquera ses politiques et lignes directrices concernant les édifices patrimoniaux, l'archéologie et les autres ressources culturelles sur ses terrains et dans le cadre de ses projets.

6. Suivi et permis d'accès aux terrains

a) Le suivi des conditions ci-dessus sur les terrains de la CCN sera la responsabilité du directeur du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure et du directeur de la gestion de l'immobilier chacun dans son portefeuille respectif, avec le concours et l'expertise techniques du directeur du design et de la construction, au besoin.

b) Le chef de la planification doit préparer et remettre au directeur du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure un plan de remise au client pour assurer la mise en œuvre du Plan directeur.

c) Le directeur du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure et le directeur de la gestion de l'immobilier devront voir à ce que les permis d'accès aux terrains soient délivrés en conformité avec le Plan directeur. Le Plan directeur sera utilisé intégralement; toutefois, les principes, les rôles (y compris leur ordre priorité), les politiques, les lignes directrices et les actions qui y sont notamment énoncés devront tous guider la CCN dans son examen de toute proposition à l'intérieur de la Ceinture de verdure, avant d'accorder un permis d'accès aux terrains.

d) Les autres ministères et organismes fédéraux auront la responsabilité d'assurer la mise en œuvre du Plan directeur sur leurs terrains.

7. Transactions immobilières

a) Tel que prescrit par l'article 12.1 de la *Loi sur la capitale nationale* et ses modifications, tout ministère ou organisme fédéral doit soumettre à l'examen de la CCN toute proposition visant à céder le contrôle et la gestion d'un terrain fédéral.

b) Toute proposition nécessitant une approbation fédérale de transaction immobilière sera examinée quant à sa compatibilité avec le Plan directeur. Le Plan directeur sera utilisé intégralement; toutefois, les principes, les rôles (y compris leur rang de priorité), les politiques, les lignes directrices et les actions qui y sont notamment énoncés devront tous guider la CCN dans son examen de toute proposition à l'intérieur de la Ceinture de verdure, avant d'accorder une approbation fédérale de transaction immobilière.

c) Toute proposition de transaction immobilière de la CCN, telle qu'une cession à bail ou un permis d'occupation, sera examinée quant à sa compatibilité avec le Plan directeur. Le Plan directeur sera utilisé intégralement; toutefois, les principes, les rôles (y compris leur rang de priorité), les politiques, les lignes directrices et les actions qui y sont notamment énoncés devront tous guider la CCN dans son examen de toute proposition à l'intérieur de la Ceinture de verdure, avant d'accorder une approbation émise selon les procédures internes.

SIGNATURE AUTORISÉE

JEAN-FRANÇOIS TRÉPANIER
PREMIER DIRIGEANT

20.11.2013
DATE

Pièces jointes : comptes rendus des décisions précédentes du Conseil d'administration (novembre 2010, janvier et juin 2012 et avril 2013)

c. c.
Stephen Blight
Marie Boulet
François Cyr
Fred Gaspar
Roland Morin
Claude Robert
Mary Ann Waterston
Marco Zanetti

Annexe A
Liste des plans des zones et les modifications approuvées

2009 – Plan de zone pour l'hôpital Queensway Carleton, (*Queensway Carleton Area Hospital Master Plan*, ce document existe en anglais seulement) – approuvé par le Conseil de la CCN en 2010

Le 16 novembre 2005 – Approbation fédérale d'utilisation du sol du plan de zone pour le campus de la GRC, les Installations des Opérations techniques et des Missions de protections protectives de la GRC, (*RCMP Technical Protective Operations Facility - Campus Master Plan*, ce document existe en anglais seulement, CP2264-14A)

Le 7 janvier 2002 – Approbation fédérale de transaction immobilière relative à un échange de terrains et l'abandon d'une servitude existante et l'accordement d'une nouvelle servitude, ce document existe en anglais seulement, CP2115-274-04

Le 13 mai 1999 – Approbation fédérale d'utilisation du sol et de design, modification au plan directeur de la Ceinture de verdure – Plan de zone Nortel Networks, plan directeur du campus Carling, conception détaillée des édifices et plans d'implantation, campus de Nortel campus à l'angle de la promenade Moodie et l'avenue Carling (*1997 Nortel Networks: Ottawa Expansion: Carling Campus Master Plan,* ce document existe en anglais seulement, CP2215-274, CP4250-8-5)

Le 22 octobre 1997 – Approbation fédérale d'utilisation du sol et de design, modification au plan de zone de Nortel et concept de la phase 1, campus à l'angle de la promenade Moodie et l'avenue Carling, ce document existe en anglais seulement, CP2215-274, CP4250-8-5.

L'Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa (AAIMCO)

Le plan directeur de l'aéroport de 2008 et le plan d'utilisation des sols approuvé par le ministre de Transports Canada, le 25 mai 2009. En ce qui concerne les terrains qui reste à l'intérieur de la Ceinture de verdure, le plan directeur de la Ceinture de verdure 2013 prévaut sur le plan directeur de l'aéroport de 2008 et le plan d'utilisation des sols approuvé en 2009 et révisé en 2012. Pour les terrains retranchés de la Ceinture de verdure, le plan directeur de l'aéroport de 2008 et le plan d'utilisation des sols approuvé en 2009 et révisé en 2012 demeure le document d'utilisation du sol en vigueur.

Le 25 juillet 2008 – Approbation fédérale d'utilisation du sol du plan directeur de l'aéroport de 2008 et le plan d'utilisation des sols de l'Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa (AAIMCO). Cette approbation continue d'être en vigueur pour les terrains à l'intérieur de la Ceinture où le processus d'approbations fédérales d'utilisation du sol et de design, ou tout processus semblable approuvé, doit être mis en œuvre. Quant aux terrains retranchés de la Ceinture, l'approbation continue d'être en vigueur où le processus d'approbations fédérales d'utilisation du sol et de design, ou tout processus semblable approuvé, doit être mis en œuvre. Certaines conditions relatives au design urbain sont rencontrées par les lignes directrices de design urbain de 2013, *Ottawa Macdonald-Cartier International Airport, Airport Urban Design Plan, Design Guidelines,* en date du mai 2013, ce document existe en anglais seulement.

Modification de 2010 au plan directeur de l'aéroport de 2008 et au plan d'utilisation des sols de 2009.

Liste des concepts d'aménagement approuvés et existants

Le 23 septembre 2003 – Approbation fédérale d'utilisation du sol et de design, modification au plan d'aménagement (CP2263-55, CP4250-58-04)

Le 12 mars 1999 – Approbation fédérale d'utilisation du sol relative à une modification au plan d'aménagement du centre des recherches de la baie Shirleys, le Centre de recherches sur les communications Canada, (*Communications Research Centre Campus, Shirleys Bay, Ottawa, 1998 Master Plan Amendment*, ce document existe en anglais seulement) en date du décembre 1998). Ce document représente une mise à jour du plan d'aménagement de 1991 (*Shirleys Bay Research Centre, Nepean, Ontario, Site Development Plan, 1991 Update*, ce document existe en anglais seulement) en date du 31 mars 1992.

Le 27 août 1998 – Approbation fédérale d'utilisation du sol et de design, Centre de recherches de la baie Shirleys, nouvelle installation et modification du plan d'aménagement, ce document existe en anglais seulement, (CP2263-55A, CP4250-58-2)

Mai 2013 – Lignes directrices de design et plan de design urbain, aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa (*Ottawa Macdonald-Cartier International Airport, Airport Urban Design Plan, Design Guidelines*, ce document existe en anglais seulement) – Ces lignes directrices sont complétées mais le plan directeur de la Ceinture de 2013 prévaut sur les « concepts de plans secondaires » et sur toute entente conjointe pour les terrains à l'intérieur de la Ceinture. En ce qui concerne les aires retranchées de la Ceinture, les concepts des plans secondaires ne représentent pas d'affectations du sol et sont uniquement aux fins d'illustration.

Concept d'aménagement, SFC Leitrim, Défense nationale

Annexe B –Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration

NCC CCN Canada

National Capital Commission
Meeting No. C-201008
Tuesday, June 29, 2010
40 Elgin Street, Ottawa
PUBLIC MEETING
EXCERPT of the MINUTES

Commission de la capitale nationale
Séance n° C-201008
Le mardi 29 juin 2010
40, rue Elgin, Ottawa
SÉANCE PUBLIQUE
EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL

2010-P41e - Greenbelt Master Plan Review – Vision Statement (D)

Having considered a recommendation by François Lapointe, Executive Director, Capital Planning, on a motion of André Rioux, seconded by Richard Aubry, IT WAS AGREED that:

a) the Vision Statement be approved in principle;

b) the project proceed to the next step of the review, "Land Use Concept Options"; and

c) the revised vision statement be presented during the November meeting, taking into account the comments provided.

2010-P41f - Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure – Énoncé de vision (D)

Ayant pris en considération une recommandation de François Lapointe, directeur exécutif, Aménagement de la capitale, sur une proposition d'André Rioux, appuyée par Richard Aubry, IL EST CONVENU que :

a) l'énoncé de vision proposé soit approuvé en principe

b) le projet passe à la prochaine étape de la révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure, soit les « Concepts d'aménagement proposés »; et

c) l'énoncé de vision révisé soit présenté lors de la rencontre du mois de novembre, en tenant compte des commentaires offerts.

General Counsel and Commission Secretary
MARK DEHLER
Avocat general et secrétaire de la Commission

~

Chief, Commission Secretariat
CHANTAL BÉDARD
Chef, Secrétariat de la Commission

~

Committee Secretary

NCC CCN Canada

National Capital Commission

Meeting No. C-201008

Wednesday, November 24, 2010

40 Elgin Street, Ottawa

PUBLIC MEETING

EXCERPT of the MINUTES

The Board of Directors approved these minutes on April 6, 2011.

Commission de la capitale nationale

Séance n° C-201008

Le mercredi 24 novembre 2010

40, rue Elgin, Ottawa

SÉANCE PUBLIQUE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration a approuvé ce procès-verbal le 6 avril 2011.

2010-P41e - Greenbelt Master Plan Review – Vision Statement (D)

Having considered a recommendation by François Lapointe, Executive Director, Capital Planning, on a motion of Jason Sordi, seconded by Robert Tennant, IT WAS AGREED UNANIMOUSLY that the Board of Directors approve the Greenbelt Vision Statement.

2010-P41f - Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure – Énoncé de vision (D)

Ayant pris en considération une recommandation de François Lapointe, directeur exécutif, Aménagement de la capitale, sur une proposition de Jason Sordi, appuyée par Robert Tennant, IL EST CONVENU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration approuve l'énoncé de vision de la Ceinture de verdure.

Chef, secrétariat de la Commission

CHANTAL BEDARD
Chief, Commission Secretariat

Secrétaire de comités

CAROLINE BIED
Committee Secretary
2013-10-09

National Capital Commission	Commission de la capitale nationale
Meeting No. C-201201	Séance n° C-201201
Wednesday, January 25, 2012	**Le mercredi 25 janvier 2012**
40 Elgin Street, Ottawa	40, rue Elgin, Ottawa
PUBLIC MEETING	SÉANCE PUBLIQUE
MINUTES	PROCÈS-VERBAL
The Board of Directors approved these minutes on April 18, 2012.	**Le conseil d'administration a approuvé ce procès-verbal le 18 avril 2012.**

2012-P41e – Greenbelt Master Plan Review – Recommended Land Use Concept (D)

Having considered a recommendation by François Lapointe, Vice-President, Capital Planning Branch, on a motion from Brent Stefanson, seconded by Richard Jennings, the recommended land use concept for the Greenbelt WAS APPROVED UNANIMOUSLY.

7

2012-P41f – Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure – Concept d'aménagement recommandé (D)

Ayant pris en considération une recommandation de François Lapointe, vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale, sur une motion de Brent Stefanson, appuyée par Richard Jennings, le concept d'aménagement recommandé EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

Chief, Commission Secretariat

CHANTAL BÉDARD
Chef, Secrétariat de la Commission

Committee Secretary

CAROLINE BIED
Secrétaire des comités
2013-10-09

NCC CCN Canada

National Capital Commission

Meeting No. C-201304

Wednesday, April 24, 2013

40 Elgin Street, Ottawa

PUBLIC MEETING

EXCERPT of the MINUTES

2013-P41e - Greenbelt Master Plan Review – Summary Report: Land Designations, Policies and Sector Plans (D)

Having considered a recommendation by François Lapointe, on a motion of Richard Jennings, seconded by Eric MacKenzie, IT WAS AGREED UNANIMOUSLY that:

1. the revised 2067 Greenbelt Land Use Concept Plan be approved;
2. the recommended land designations, policies and sector plans be approved.

Commission de la capitale nationale

Séance n° C-201304

Le mercredi 24 avril 2013

40, rue Elgin, Ottawa

SÉANCE PUBLIQUE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL

2013-P41f - Ceinture de verdure, Révision du Plan directeur – Rapport sommaire : affectations de terrains, politiques et plans de secteurs (D)

Ayant pris en considération une recommandation de François Lapointe, sur une proposition de Richard Jennings, appuyée par Eric MacKenzie, IL EST CONVENU À L'UNANIMITÉ que :

1. la version révisée du Plan conceptuel d'aménagement de la Ceinture de verdure en 2067 soit approuvée;
2. les affectations de terrains, les politiques et les plans de secteurs soient approuvés.

General Counsel and Commission Secretary
MARK DEHLER
Avocat général et secrétaire de la Commission

Chief, Commission Secretariat
CHANTAL BÉDARD
Chef, Secrétariat de la Commission


NCC
CCN
Canada


SENES
SENES Consultants Limited
Specialists in Energy, Nuclear & Environmental Sciences